BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

OU

HISTOIRE DES OUVRAGES

DES SCAVANS DE LA

GRANDE-BRETAGNE:

Pour les Mois

D'AVRIL, MAI ET JUIN.

M DCC XLI.

TOME DIX-SEPTIEME,

PREMIERE PARTIE.

A LA HAYE,
Chez PIERRE DE HONDT.
M DCC XLI.

TABLE
DES
ARTICLES.

ART. I. MR. POPE, *les Tomes V. & VI. de ſes Oeuvres, contenant ſes Lettres, & des Lettres de ſes Amis.* pag. 1

II. PAMELA, *ou la Vertu recompenſée; Hiſtoire deſtinée à cultiver les principes de Religion & de Vertu dans le cœur de la Jeuneſſe.* 28

III. MR. JEAN WARD; *Les Vies des Profeſſeurs du Collége de* Greſham *à* Londres, *avec la Vie du Fondateur & un Appendix inſtructif.* 60

IV. *Lettre à un Jeune-homme pour le diſſuader de prendre les Ordres ſacrez.* 86

V. CICERON; *ſes Académiques, excellente Edition par un des Membres de la Societé Royale.* 102

VI. Mr. CONYERS MIDDLETON; *ſon Hiſtoire de la Vie de* Ciceron. 118

TABLE DES ARTICLES.
VII. *Hiſtoire & Procedures de la* Chambre des Communes *de la* Grande-Bretagne, *avec les Diſcours qu'on a faits dans cette Chambre, & les Debats qu'il y a eu, depuis la mort de la Reine* Anne. 150
VIII. Mr. MALLET ; *Projet pour imprimer par Souſcription ſon Hiſtoire du Bill d'Excluſion contre* Jaques *Duc d'*Yorck. 217
IX. *Nouvelles Littéraires.* 220

BIBLIO-

BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

OU

HISTOIRE DES OUVRAGES

DES SAVANS DE LA

GRANDE-BRETAGNE.

POUR LES MOIS D'AVRIL, MAI ET JUIN. MDCCXLI.

ARTICLE PREMIER.

The Works of, ALEXANDER POPE, Esq ; *Vol. V.* consisting of Letters &c. *Vol. VI.* containing the Remainder of his Letters &c.

C'eſt-à-dire :

Les Oeuvres de Mr. POPE, Tomes V. & VI. *contenant ſes* LETTRES, *& des Lettres de ſes Amis. A Londres, chez* J. Roberts *dans Warwick-lane.* MDCCXXXVII. *In Octavo.* Pages 159. *pour le premier de ces deux Tomes, ſans compter un Avertiſſement. une Table des Lettres & une Préface.* Pages 308. *pour le ſecond, ſans compter un Catalogue des Editions* ſubreptices, *& la Préface de l'Edition ſubreptice de mil ſept-cens trente-cinq.*

IL Y A plus de treize ans que les *Lettres de Mr.* POPE font du bruit en Angleterre, s'impriment ſans ſon aveu, lui donnent du chagrin, & lui font honneur. Un Extrait détaillé de ces Lettres feroit ſans doute beaucoup de plaiſir à tous ceux qui aiment les belles choſes, qui connoiſſent d'ailleurs Mr. *Pope*, & qui ont quelque idée de la Littérature Angloiſe. Mais leur curioſité ayant déja été ſatisfaite, au moins en partie, dans les Tomes VI & X de la Bibliothèque Britannique, enſorte que nous pouvons aſſez bien abandonner le projet d'un Extrait détaillé, ou du moins en ſuſpen-

pendre l'exécution ; nous nous contenterons dans cet Article, d'ébaucher l'Hiſtoire des diverſes Editions que l'on a données au Public juſqu'à préſent des Lettres dont il s'agit.

§. I.

LA PREMIERE Edition parut en MDCCXXVII, en un petit volume in-douze, imprimé pour le Sieur Edmont *Curll*, le même qui eſt tympaniſé dans l'eſpece de *Tragi-farce* dont nous avons parlé en faiſant l'Extrait du *Mélange* de Meſſieurs *Pope* & *Swift*. B. Br. T. II. P 2. Art. V. *pp.* 356--360.

Cette première Edition ne contient que les Lettres addreſſées à Monſieur CROMWELL; & elle a pour titre, ſelon le *Catalogue* imprimé dans celle que nous venons d'annoncer, *Lettres familieres à Henri Cromwell, Ecuyer, par Mr. Pope*; en Anglois : *Familiar Letters to Henry Cromwell, Eſq*; *by Mr. Pope.* Ce titre eſt bien ſimple. Cependant Mr. *Cromwell* (dans une Lettre du ſix de Juillet mil ſept-cens vingt-ſept, qui fait partie de la *Préface de l'Edition ſubreptice de* trente-cinq) dit à Monſieur *Pope*, que lorſque ſes Lettres devinrent publiques, *il ne put s'empêcher de rire du titre pompeux* ſous lequel elles paroiſſoient. Peut-être le Catalogue n'en donne-t-il le titre qu'en abre-

gé ; défaut très-ordinaire dans les Catalogues des Libraires Anglois. Peut-être auſſi qu'elles ont été débitées ſous deux titres différens : cette petite fourberie n'eſt pas ſans exemple. Peut-être enfin que Monſieur *Cromwell* jugeoit alors du vrai titre par quelque annonce charlatane, telle qu'on en trouve quelquefois dans les Avertiſſemens des Gazettes : au moins inſinue-t-il qu'il n'avoit pas encore vû le Livre même.

Quoi qu'il en ſoit, le Libraire Editeur des *Lettres de Monſieur Pope à Monſieur Cromwell* les tenoit d'une Dame, à qui Monſieur *Cromwell* les avoit données, *douze* ans auparavant, *pour en faire* (diſoit-elle) *ce qu'il lui plairoit* : ce ſont ſes propres paroles dans une Lettre qu'elle lui écrivit à lui-même le vingt-ſeptième de Juin MDCCXXVII, & à laquelle il ne jugea pas à propos de répondre. Il ſe contenta d'écrire là-deſſus à Monſieur *Pope*, & ne lui nia pas abſolument la vérité de ce qu'elle avançoit. Il lui allegua ſeulement pour ſa juſtification, qu'il n'avoit pas prévû que *cette Précieuſe* (comme il l'appelle) s'aviſeroit jamais de faire imprimer les Lettres en queſtion. *Sa grande eſtime*, dit-il, *pour tout ce que vous écrivez, & ſa paſſion pour avoir vos Lettres, furent* (*je penſe*) *ce qui me détermina à les lui laiſſer . . . J'eſpère que conſiderant de ſens froid combien de millions de fois les Fils d'A-*

d'Adam, à l'exemple de leur Pere, ont été trompez par des Femelles, vous jugerez avec indulgence de la faute involontaire de celui qui eſt votre fidèle Ami & votre très-humble ſerviteur, Henri Cromwell.

Mr. *Pope*, dans une de ſes Notes ſur ſa *Dunciade*, (Liv. II. ℣. 66.) parlant des Lettres dont il s'agit, dit qu'il eut honte de les voir entre les mains du Public, parce qu'*elles étoient, pleines, non ſeulement de bagatelles, mais de faux jugemens .... qui ne pouvoient s'excuſer que par la jeuneſſe & par l'inexpérience de l'Auteur.* Et s'il faut en croire le Catalogue des Editions ſubreptices, il y avoit quelque choſe de plus : car le Catalogue porte, *que cette* [première] *Edition renferme des vers &c. attribuez à Mr. Pope, qui ne ſont point de lui.* Les Editions poſtérieures (excepté une dont il ſera parlé dans ſon rang) ont conſervé dans une des Lettres de Mr. *Pope* à Mr. *Cromwell*, une eſpece de *Rondeau* que Mr. *Pope* donne pour le premier Rondeau qu'il ſçache avoir été fait en Anglois ; & c'eſt une petite Piéce qui *dans ſon genre* eſt aſſez jolie. Mais comme elle eſt un peu gaillarde, on peut préſumer qu'elle eſt du nombre de ces *bagatelles* dont la publication fut une des raiſons du mécontentement de l'Auteur.

Il eſt à remarquer au reſte, que dans la Lettre où le Rondeau ſe trouve, Monſieur *Cromwell* eſt prié de faire part de

cette nouveauté à SAPHO ; & que SAPHO eſt ici la même que *cette Précieuſe* dont il a été parlé ci-deſſus, la même à qui le Public eſt redevable des premières Lettres de Monſieur *Pope* qui ayent vû le jour. Son véritable nom étoit *Eliſabeth Thomas*. C'eſt le nom qu'elle avoit reçu de ſon Pere, & le ſeul nom véritable ſous lequel elle ait été connue. Mais outre le nom poétique de *Sapho*, elle a porté celui de la célèbre *Emule de Pindare* ; & c'eſt ſous ce nom qu'elle eſt l'Héroïne des Mémoires intitulez *Pylades and Corinna*, à la tête deſquels on lit ſa Vie, écrite par elle-même, s'il en faut croire le titre, & telle qu'on l'a trouvée parmi ſes papiers après ſa mort ; le tout faiſant deux volumes in-octavo d'une médiocre groſſeur, imprimez en MDCCXXXI, ſi je m'en ſouviens bien, pour le même Libraire à qui elle avoit fourni les matériaux de la première Edition des Lettres de Mr. *Pope*, auxquelles je reviens.

§. II.

LE CATALOGUE que j'ai déja cité ne dit rien de celles qui furent publiées in-octavo en MDCCXXIX. Mais il en eſt fait mention dans un autre endroit par Monſieur *Pope* lui-même : Et comme ce qu'il en dit ſemble avoir quelque liaiſon avec ce qu'il raconte immédiatement au-

auparavant au ſujet des précedentes, on ne ſera pas fâché de voir ici en entier le paſſage où il parle des unes & des autres.

„ J'avois été traité d'une manière fort „ déſagréable [*dit-il*] par la publication „ de quelques Lettres écrites dans ma „ jeuneſſe, leſquelles étoient tombées „ entre les mains d'une Femme qui „ les fit imprimer en 1727, ſans mon „ conſentement & ſans celui de l'Ami à „ qui elles avoient été écrites. Ce tour „ qu'on venoit de me jouer, & l'ap- „ préhenſion où j'étois qu'on ne m'en „ jouât pluſieurs de la même eſpece, „ m'obligerent de retirer mes Lettres, „ autant qu'il me fut poſſible, d'entre „ les mains des Perſonnes que je ſoup- „ çonnois d'en avoir gardé quelques unes. „ Je fus fâché de voir combien il y en „ avoit; mais pour en diminuer le nom- „ bre, j'en jettai d'abord au feu les trois „ quarts : Et ſi j'épargnai celles qui reſ- „ tent, ce n'eſt point que je les préfé- „ raſſe comme mieux écrites, mais uni- „ quement parce qu'elles étoient propres, „ ſoit à conſerver la mémoire de quelques „ amitiez qui me ſeront toûjours cheres, „ ſoit à mettre dans leur vrai jour cer- „ tains faits où les Barbouilleurs du tems „ croyoient avoir trouvé de quoi ternir „ la réputation de mes Amis ou la mien- „ ne. Je mis donc à part les originaux

„ de ces Lettres avec celles de mes Cor-
„ reſpondans, & j'en fis tirer une copie
„ pour la dépoſer dans la Bibliothèque
„ d'un Seigneur de mes Amis [*of a Noble*
„ *Friend*] ; afin qu'on pût en faire tel
„ uſage qu'il conviendroit, ſoit de mon
„ vivant ou après ma mort, en cas que
„ certaines méfiances vinſſent à ſe re-
„ nouveller, ou que quelques-unes de
„ mes Lettres fûſſent encore publiées
„ ſubrepticement. Les Oeuvres poſthu-
„ mes de Mr. *Wycherley* [*continue Mr. Po-*
„ *pe*] furent imprimées l'année ſuivante
„ d'une manière qui fit aſſez peu d'hon-
„ neur à ſa mémoire †. On crut, en
„ bonne juſtice, devoir montrer au mon-
„ de qu'il avoit trop de bon-ſens pour
„ vouloir qu'elles fûſſent publiées, &
„ que ſa derniere réſolution étoit de les
„ ſupprimer. Et comme quelques-unes
„ des Lettres que nous nous étions écrit,
„ pouvoient éclaircir ce point, elles fu-
„ rent rendues publiques en 1729, avec
„ un petit nombre de notes marginales
„ *ajoutées par un Ami.*

Ce qu'on vient de lire eſt extrait d'une Piéce dont il y a deux Editions, qui diffèrent en ce que Mr. *Pope* parle de lui comme d'un tiers dans la premiere, au lieu que dans la ſeconde il parle en ſon pro-

† J'ai parlé ailleurs des *Oeuvres Poſthumes de Wycherley*. Voyez Bibl. Br. T. V. 1. & IX. 2.

propre nom. Mais ces derniers mots, *ajoutées par un Ami*, ne se lisent que dans la première, quoique du reste j'aye suivi la seconde, où ces mots ont été supprimez, & supprimez apparemment à dessein, comme pour insinuer que Mr. *Pope* ne se distingue point de l'Auteur des notes marginales ajoutées aux Lettres de *Wycherley*, ni par conséquent de l'Editeur de ces Lettres, qui se confond naturellement avec l'Auteur des notes. Les Lettres de *Wycherley* ont été imprimées avec celles de Mr. *Pope*. Si Mr. *Pope* y a consenti, on aura peine à croire qu'il ait abandonné à d'autres le soin de l'Edition; & s'il n'y a pas consenti, on concevra difficilement qu'il ait pû en parler sans se plaindre. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette Edition, comme on l'a dit, n'a point place dans le Catalogue des Editions subreptices. Ainsi elle doit faire une petite exception, ce semble, à ce que nous avons dit en termes généraux, du chagrin qu'a donné à Mr. *Pope*, depuis treize ou quatorze ans, la publication de ses Lettres; & à ce qu'il dit lui-même immédiatement avant le passage cité tout-à-l'heure; „ que si „ ses Lettres plaisent à ses Lecteurs, ils „ en ont *toute* l'obligation à la bonté de „ ses Amis qui les ont conservées, & à „ la malice de ses ennemis, sans qui elles „ n'auroient point vû le jour. . . ". Mais

ſoit qu'il ait publié lui-même volontairement ſes Lettres à *Wycherley*, ou que, par des raiſons qu'on ignore, elles ayent été rendues publiques contre ſon gré; il y a beaucoup d'apparence que la publication de ces Lettres, leſquelles il étoit naturel de réimprimer quelque jour avec celles qui avoient déja paru en 1727, fit naître l'idée d'en recueillir un nombre plus conſiderable, & fut cauſe par-là de tout ce qui a le plus chagriné Monſieur *Pope*.

§. III.

SES GRANDS GRIEFS ont pour objet un manege de *Curll*, qui commença à éclater en MDCCXXXV, par la publication d'un nouveau Recueil de Lettres, dont celles qui apartiennent à la correſpondance de Mr. *Pope* avec Meſſieurs *Wycherley* & *Cromwell* ne font gueres qu'une quatrième part. Le titre eſt : . .

Mr. Pope's *Literary Correſpondence for thirty Years, from* 1704 *to* 1734. *Being a Collection of Letters which paſſed between him and ſeveral Eminent Perſons, Volume the Firſt. London. Printed for E. Curll, in Roſe-ſtreet, Covent-Garden. M. DCC. XXXV.*

C'eſt-à-dire :

Commerce Epiſtolaire de Mr. Pope avec diverſes

diverſes Perſonnes conſiderables : ou Recueil de Lettres qu'il leur a écrites, & qu'il en a reçues pendant l'eſpace de trente ans, depuis 1704. *juſqu'en* 1734, *Tome Premier. A Londres.* Chez Edmond Curll, *dans Roſe-ſtreet, proche de Covent-Garden.* 1735.

C'eſt à la tête de ce Volume que ſe trouve la Préface que nous avons citée ſous le titre de *Préface de l'Edition ſubreptice de* 1735.

On nous aſſure, dans le Catalogue des Editions ſubreptices, que ce Volume contient diverſes Lettres qui ne ſont pas *génuines*. Mais fûſſent-elles toutes d'une *génuinité inconteſtable*, où eſt-ce que l'Editeur en a pris un ſi grand nombre qui n'avoient jamais paru ? Qui eſt-ce qui les lui a vendues ? Qui eſt-ce qui les a dérobées, ſoit du cabinet de Mr. *Pope* ou de ſes Amis, ſoit de la Bibliothèque où il avoit dépoſé une copie de pluſieurs de leurs Lettres & des ſiennes ? Qui eſt-ce qui peut avoir prêté la main ſecretement à un manege, contre lequel on devoit prévoir qu'il ſe révolteroit encore plus que contre la publication de ſes Lettres à Monſieur *Cromwell* en 1727 ? C'eſt un myſtère qu'il nous ſeroit peut-être impoſſible de bien expliquer, & dont l'explication ſûrement nous meneroit trop loin. Bornons-nous à en dire le réſultat en deux mots. Mr. *Pope* s'eſt plaint hautement de ſon avanture : Le

Libraire

Libraire s'en eſt moqué avec impudence : Et le Public en a profité avec empreſſement. Si bien que la même année, MDCCXXXV, a vû paroitre chez le même Libraire trois Editions du même Recueil de Lettres : la ſeconde Edition, comme la première, *in-octavo*, & la troiſième *in-douze*. Trois Editions dans un an, c'eſt beaucoup : Mais il y a plus.

§. IV.

CES trois Editions ne ſont que celles de *Curll*; & le Catalogue cité en indique quatre autres publiées la même année.

La première *in-octavo* en deux volumes, pour le compte des Libraires de Londres & de Weſtminſter : *Printed and ſold by the Bookſellers of London and Weſtminſter*; ce qui, dans le ſtile des titres de Livres Anglois, ſignifie à-peu-près la même choſe, que lorſqu'il y a dans le titre d'un Livre François, *A Cologne, chez Pierre Marteau.*

La ſeconde, pour le compte des mêmes Libraires, en deux volumes *in-douze*; avec un Factum *narratif* &c.

La troiſième *in-douze* auſſi, & pour le compte des mêmes Libraires encore ; avec un Titre qui aſſure, qu'elle contient plus de Lettres qu'aucune autre, quoique toutes les augmentations qui la diſtinguent

ſe

ſe reduiſent (dit le Catalogue) à deux Lettres prétendues de l'Evêque de *Rocheſter*, déja publiées par *Curll* lorſque cette Edition parut.

La quatrième, en deux volumes in-douze, *pour T. Cooper, à l'enſeigne du Globe dans Pater-noſter-Row*: dans laquelle on a inféré (dit le Catalogue) *la Lettre forgée de l'Evêque de Rocheſter, & quelques autres choſes inconnues à Mr. Pope.*

Voilà ſept Editions dans un an, & encore n'eſt-ce pas tout.

§. V.

Curll publia, dans le cours de la même année 1735. deux Editions (l'une *in-Octavo*, l'autre *in-douze*) de deux nouveaux Volumes, dont les titres annoncent un Tome ſecond & un Tome troiſième du *Commerce Epiſtolaire de Mr. Pope*, & qui contiennent effectivement des choſes rélatives à ce *Commerce*.

Telles ſont, en premier lieu, certaines Piéces, ſoit en vers, ſoit en proſe, occaſionnées directement ou indirectement par la publication du premier Tome, & par les plaintes de Mr. *Pope* à ce ſujet.

Telles ſont, en ſecond lieu, quelques Lettres de Mr. *Pope à* Mr. *Cromwell*, leſquelles avoient déja paru dans l'Edition de 1727, mais qui avoient été ſupprimées dans

dans les Editions postérieures, conformément sans doute ou au Manuscrit que l'Auteur avoit déposé dans la Bibliothèque du Comte d'*Oxford*, ou à la copie furtive de ce Manuscrit sur laquelle l'Editeur se régla dans sa première Edition de 1735.

Telles sont, en troisième lieu, six nouvelles Lettres sous le nom de Mr. *Pope*: Une à Mr. *Dennis*, en date du 3 de Mai MDCCXXI, par laquelle on voit (si elle est autentique) que ces deux Messieurs terminerent alors à l'amiable leurs démêlez littéraires: Une à Madame *la Duchesse de Buckingham*: Et quatre à Mademoiselle *Blount*.

Telles sont, en quatrième lieu, une Lettre du Chevalier Richard *Steele* à Mr. *Dennis*, sur un sujet qui a quelque rapport avec celle de Mr. *Pope* au même Mr. *Dennis*; & deux Lettres sous le nom du célèbre Docteur *Atterbury*, Evêque de Rochester, addressées à Mr. *Pope*.

Telles sont, en cinquième lieu, ou telles au moins peuvent être censées, *trois Lettres de l'Abbé C——n*, suivies d'un petit Avertissement, où l'Editeur nous assure, que l'*Abbé C——n* est Mr. *Pope* lui-même, qui a eu ses raisons pour se déguiser.

Telles sont enfin, si l'on veut, quelques Piéces en vers, ou indiquées dans les Lettres de Mr. *Pope*, ou qui au moins paroissent ici sous son nom, & qui avec

cela

cela paroiſſant comme anecdotes, n'avoient beſoin que du prétexte le plus léger pour accompagner ſes Lettres.

Mais outre que toutes ces Pieces miſes enſemble ne feroient pas le demi-quart des deux Volumes où elles ſe trouvent confondues avec d'autres Piéces abſolument étrangeres au Commerce Epiſtolaire de Mr. *Pope*; il y a ici plus d'une impertinence à obſerver à l'égard même des Piéces qui ont quelque rapport avec le titre, & particulierement dans celles de la premiére Claſſe que j'ai indiquée.

Monſieur *Curll* eſt plus que Libraire. Il eſt un de ces Libraires diſtinguez qui s'élevent au deſſus de leur condition: Correcteur, Editeur, Compilateur, Auteur, Proſateur, Verſificateur, & avec cela Brocanteur intriguant & hardi de curioſitez littéraires, une eſpece de *Panurge*, moins plaiſant peut-être que celui de Rabelais, mais en revanche auſſi un peu plus impudent. Citons-en deux ou trois exemples, tirez des deux volumes dont je viens de parler. A la tête du premier de ces deux volumes eſt un *Avis au Lecteur*, ſigné *Philalethes*, où Mr. *Pope* eſt appellé *ce petit petulant Monſieur*; en Anglois: *this petulant little Gentleman*. Cet Avis eſt ſuivi d'une *Lettre à Mr. Pope*, ſignée *Curll*, dans laquelle, après l'avoir raillé ſur ſa taille & lui avoir chanté pouille, on lui annonce que l'on a des

a des matériaux pour un nouveau volume, & on l'invite à en fournir lui-même. Le volume où cette invitation lui eſt addreſſée, finit par une Satire en vers contre lui. Et ſoit dans le même volume ou dans quelque autre (car je ne puis pas actuellement retrouver l'endroit) le Libraire, parlant de ſon Enſeigne où il a fait peindre Mr. *Pope* depuis qu'ils ſont brouillez, ſe vante de l'avoir ainſi fait pendre en effigie. Il y auroit peut-être ſur tout cela quelques refléxions à faire; mais elles nous meneroient trop loin. Nous ſupprimons pour la même raiſon, ou renvoyons à une autre fois, le détail où nous pourrions entrer au ſujet des diverſes Piéces contenues dans les deux volumes en queſtion & dans les autres publiez par le même Libraire.

Ne finiſſons pourtant pas ſur ces deux volumes ſans remarquer, d'après le Catalogue des Editions ſubreptices,

1°. Qu'il n'y a dans le premier de ces volumes que deux Lettres addreſſées à Mr. *Pope*; l'une attribuée au Docteur *Atterbury*, Evêque de Rocheſter; & une autre ſous le nom du même, mais laquelle on ſoutient formellement contre *Curll* n'être point de ce Prelat.

2°. Qu'une ou deux Lettres du même volume, ſous le nom de l'Abbé *C——n*, miſes ſur le compte de Mr. *Pope* par le Libraire, ne ſont point de Mr. *Pope*.

3°.

3°. Que dans le deuxième de ces volumes, il n'y a qu'une seule Lettre de Mr. *Pope* à la Duchesse de *Buckingham*, imprimée contre les ordres de cette Dame ; & que les quatre prétendues Lettres de Mr. *Pope* à Mademoiselle *Blount*, sont prises mot-à-mot d'une vieille traduction des Lettres de Voiture.

VI.

EN MDCCXXXVI, *Curll* publia un quatrième volume du Commerce Epistolaire de Mr. *Pope*, *in-octavo* encore & *in-douze*. Ce quatrième volume cependant ne contient pas une seule Lettre de Mr. *Pope*.

VII.

VERS la fin de la même année, ou au commencement de MDCCXXXVII, Mr. *Pope* publia lui-même ses Lettres en un volume *in-quarto*, avec une Préface que l'on sent bien qui est de lui, encore qu'elle parle de lui, comme si elle étoit de quelque autre.

Peu de tems après parut chez *Curll* un cinquième volume du Commerce Epistolaire. Une espece d'Epître dédicatoire qui se lit à la tête de ce volume, annonce qu'on y trouvera toutes les Lettres nouvelles de l'Edition *in-quarto*, laquelle on sçavoit alors être

actuellement sous presse. Cette Epître est datée du 5 de Novembre MDCCXXXVI; & un Avertissement, qui fait la clôture du volume, est daté du 8 de Juin MDCCXXXVII. Cet Avertissement indique plusieurs Lettres omises dans l'Edition *in-quarto*, & nous assure de plus, que dans les Lettres qui y ont été conservées, on pourra remarquer la suppression de divers traits considerables, & quelques interpolations.

A-peu-près dans le même tems parurent les deux volumes dont nous avons donné le titre à la tête de cet Article. On y trouve la Préface de l'Edition *in* 4°. avec cette différence, que Mr. *Pope* y parle de lui à la première Personne. Cette Préface est la Piéce dont nous avons fait mention, & dont nous avons traduit un morceau ci-dessus, §. II. Elle est accompagnée d'un Avis *des Libraires* *. „ Mr. *Pope* (disent-ils) ayant été obligé de publier une Edition autentique „ de ses Lettres, afin d'en rejetter plusieurs qui n'étoient pas de lui, & pour „ mon-

* Il n'y a qu'un Libraire de nommé dans le titre; sçavoir *J. Roberts*. Mais un titre qui porte *pour J. Roberts*, & un titre qui porte (comme ci-dessus §. IV.) *Chez* LES LIBRAIRES *de Londres & de Westminster*, c'est aujourd'hui la même chose, au moins en bien des cas, pour ceux qui connoissent l'état de la Librairie Angloise.

„ montrer qu'il désapprouvoit la publica-
„ tion de quelques autres, écrites dans sa
„ jeunesse & imprimées à son insçû; il
„ a semblé vouloir en supprimer autant
„ qu'il lui étoit possible. Cependant,
„ comme les mêmes personnes qui avoient
„ commencé à les publier malgré lui,
„ continuant à lui faire cette espece de
„ violence, ont averti le Public qu'ils al-
„ loient donner une Edition nouvelle,
„ où l'on retrouveroit toutes les Lettres
„ omises dans l'Edition *in-quarto*, &
„ ont même actuellement publié les pre-
„ mières feuilles de cette nouvelle Edi-
„ tion; nous avons pris la liberté de les
„ prévenir, mais, d'une manière plus
„ conforme que la leur aux loix de l'ex-
„ actitude & à celle de l'honnêteté.
„ Nous avons rendu à l'Auteur la justi-
„ ce de n'inférer ici que des Lettres gé-
„ nuines, & de distinguer par un Asté-
„ risque, dans la Table des Lettres,
„ celles qui ont été imprimées sans son
„ consentement, & qui ne sont point dans
„ son Edition. Celles qui ont un dou-
„ ble Astérisque paroissent ici pour la
„ première fois: mais c'est que nous sça-
„ vions qu'elles avoient déja eu le sort de
„ tomber entre des mains où elles étoient
„ dans un danger imminent d'être im-
„ primées, &c.

Je n'ai pas le loisir de rechercher, si cela regarde *Curll*, ou un autre Libraire

re nommé *Johnſon*, ou tous les deux enſemble, & quelques autres peut-être avec eux. Quoi qu'il en ſoit, il n'y avoit pas long-tems que cette Edition ſe débitoit, lorſqu'il en parut une nouvelle *in-octavo*, chez *T. Jonhſon*, ſous un titre qui promet, outre les Lettres de l'Edition autentique, & toutes les Lettres génuines des Editions précedentes, quelques Lettres qui n'avoient pas encore vû le jour : *The Works of* Alexander Pope *Eſqr. Vol. V. & VI. Conſiſting of Letters: Wherein to thoſe of the Author's own Edition are added all that are genuine from the former Impreſſions: With ſome never before printed. London. For T. Johnſon* —— 1737. Pages 351 pour les deux volumes. Comme je n'ai vû cette Edition qu'en paſſant, je n'en dirai pas davantage. J'ajouterai ſeulement, qu'elle coûte moins que celle dont j'ai mis le titre à la tête de cet Article, mais qu'elle eſt auſſi beaucoup moins jolie ; & qu'on m'en a parlé, quant au reſte, comme d'une ſimple contrefaçon de la précedente.

VIII.

CELLE-CI m'a paru conforme à celle de Mr. *Pope* dans les endroits où j'ai confronté l'une avec l'autre : c'eſt-à-dire que les Lettres que Mr. *Pope* a conſervées dans ſon Edition, ſe trouvent réel-

le-

lement, autant que j'en puis juger, imprimées ici un peu différemment de ce qu'elles ſont dans les Editions de *Curll*, où l'on prétend qu'elles ſont préciſément telles qu'il les avoit d'abord écrites. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que Mr. *Pope* lui-même declare dans ſa Préface, que quoiqu'il n'ait pas entrepris de refondre ſes Lettres, il y a fait néanmoins un petit nombre de changemens. Nous nous contenterons d'en marquer un, que nous choiſiſſons d'autant plus volontiers, qu'on y verra un exemple de la candeur & de la bonne-foi de l'Auteur. Il s'agit d'une Lettre écrite en MDCCXVI, après l'affaire de Preſton. Cette Lettre eſt une de celles qui ont été traduites dans le ſixième Tome de la Bibliothèque Britannique, d'après une Edition de *Curll*, ſelon laquelle Mr. *Pope*, dans le paſſage en queſtion, s'exprime en ces termes: „ Si tous les devoirs de la Religion ſont „ renfermez dans ces deux points, la „ Réſignation à la volon tédu Créateur, „ & la Charité pour nos ſemblables, il „ y a des gens aujourd'hui qui nous four„ niſſent l'occaſion de donner un exem„ ple auſſi brillant de la pratique du „ premier de ces devoirs, qu'ils en ont „ donné un *infame* de la violation du „ ſecond". Dans l'Edition *in-quarto* & dans celle de *Roberts*, cela eſt tourné un peu autrement, & le mot d'*infa-*

me eſt ſupprimé. *If the whole religious buſineſs of Mankind be included in Reſignation to our Maker, and Charity to our fellow-Creatures; there are now ſome People who give us the opportunity of affording as bright an example of practiſing the one, as themſelves have given an infamous inſtance of the violation of the other.* Voilà ce qui ſe lit dans les premieres Editions: Et voici le même paſſage, tel qu'il ſe trouve dans les dernieres: *If the whole religious buſineſs of Mankind be included in Reſignation to our Maker, and Charity to our fellow-Creatures; there are now ſome People who give us as good an opportunity of practiſing the one, as themſelves have given an inſtance of the violation of the other.*

IX.

Nous finirons cet Article par la traduction d'une Lettre qui nous paroît propre à entrer ici, non ſeulement parce qu'elle eſt écrite d'un ſtile dont la ſingularité a quelque choſe de remarquable, qui qui plaira peut-être beaucoup à certains Lecteurs, & déplaira peut-être à d'autres; mais parce qu'on peut la regarder en même tems comme un morceau qui apartient à l'hiſtoire du Recueil des Lettres de Mr. *Pope*. Remarquons cependant encore, avant que d'en donner la traduction, ce que Mr. *Pope* dit de ſes Lettres dans ſa Préface. *Si dans ces Lettres*

tres, dit-il, *& dans celles qui ont été imprimées ſans mon conſentement, il paroit trop de cette ambition qu'ont les jeunes gens de mettre de l'eſprit dans ce qu'ils écrivent, ou ſi l'on y remarque une certaine affectation de belle humeur; j'eſpère que l'on conſiderera avec qui, & à quel âge, j'ai été coupable de cette eſpece de folie, & combien peu elle a duré.* Je ne vois point le nom de celui à qui la Lettre en queſtion eſt addreſſée: Mais la date y eſt. Elle eſt du cinq de Décembre MDÇCXII. Et c'eſt au reſte, dans l'Edition de *Roberts*, la ſeptième des Lettres écrites *à diverſes Perſonnes*. La voici.

Lettre de Mr. Pope à . . . . .

„ VOUS m'avez accordé enfin la gra-
„ ce que je vous avois ſi ſouvent de-
„ mandée, de me montrer mes fautes:
„ car j'avoue que vous m'en avez fait
„ voir pluſieurs, en me faiſant voir mes
„ Lettres; & que j'y trouve, quand je
„ les relis, bien des traits qui me feroient
„ rougir, ſi je n'étois moins jaloux après
„ tout de la réputation d'homme pru-
„ dent que de celle d'homme franc &
„ naïf. Ce ſont je ne ſçais combien de
„ choſes qui, comme de plénitude, ont
„ été jettées ſans façon ſur le papier;
„ des prolixitez d'une amitié qui s'épan-
„ che ſans retenue; des penſées qui ſor-
„ tent toutes chaudes du cerveau; la

„ Nature toute brute ou toute nue ; un
„ vrai déshabillé de l'eſprit. Il faut que
„ vous ayez plus de bonté pour les avor-
„ tons d'autrui, que la plus tendre mere
„ n'en a pour les ſiens propres ; ſans cela
„ vous n'auriez pas ainſi conſervé juſ-
„ qu'aux moindres fruits de mes fauſſes
„ couches. Cela m'apprendra, dans un
„ ſens, à craindre plus que jamais de
„ vous écrire ſi negligemment, car je
„ vois que, ſi je n'y prenois garde, mes
„ mauvaiſes œuvres pourroient bien en-
„ core s'élever en jugement contre moi.
„ Mais dans un autre ſens auſſi cela me
„ donnera du courage, vû la forte preu-
„ ve que cela me fournit de votre ex-
„ trême indulgence pour mes productions
„ même les plus negligées. La revûë
„ de ces Lettres a été pour moi une eſ-
„ pece d'examen de ma conſcience, dans
„ lequel elles m'ont ſervi comme d'un
„ mémoire où j'aurois pris à tâche
„ de coucher par écrit de tems en tems
„ le véritable état de mon ame : tant il
„ m'a ſemblé y reconnoître une expreſ-
„ ſion fidèle & naïve de ce que j'étois
„ à meſure que je les écrivois. Je trou-
„ ve ſeulement que dans celles où il s'a-
„ giſſoit de donner quelque idée de mon
„ amitié, elle eſt repréſentée auſſi im-
„ parfaitement que l'eſt une belle Cam-
„ pagne dans les petits Païſages de nos
„ Eſtampes : ils n'en repréſentent qu'une
„ très-

„ tres-petite partie, & la repréſentent
„ comme morte, comme privée de cette
„ fraicheur vive & éclatante qu'elle a
„ dans la Nature. Je m'apperçois que,
„ plus je tâchois de vous montrer dans
„ un jour bien clair les ſentimens d'a-
„ mitié & d'eſtime que j'ai toûjours eu
„ pour vous, & plus je faiſois de tort
„ à ces mêmes ſentimens, par des images
„ qui répondoient de moins en moins à
„ ce que j'aurois voulu qu'elles repré-
„ ſentaſſent dans toute ſon étendue na-
„ turelle. C'eſt ainſi que les Verres, deſ-
„ tinez à faire voir les objets bien clai-
„ rement, les font preſque toûjours voir
„ plus petits. Cependant, comme les
„ moindres traces d'un objet ont quel-
„ quefois leur mérite, parce qu'elles
„ ſuffiſent pour en rafraichir la memoire
„ à ceux qui, par eux-mêmes, en avoient
„ auparavant une connoiſſance parfaite,
„ je me flatte de pouvoir expliquer votre
„ goût pour mes Lettres, par la *préſcience*
„ que vous aviez des ſentimens d'eſti-
„ me que je voulois vous y expliquer.
„ Elles ne me ſeront pas d'un grand
„ uſage, à ce que je vois, par rapport
„ au deſſein que je vous ai communiqué,
„ à vous & à Mr. *Steele*. * Je crois que
„ je

* Notez que Mr. *Pope* avoit eu envie d'extraire de ſes Lettres de quoi faire un Recueil de

„ je trouverois mieux mon compte à
„ voler quelqu'un qui fût plus riche que
„ moi, & piller vos Lettres à vous :
„ car je les ai gardées avec autant de
„ soin que j'aurois fait des Lettres pa-
„ tentes, attendu qu'elles m'assurent un
„ titre que je prefère à des titres de
„ noblesse : Et en cas que j'osasse vous
„ piller, vous ne devriez pas en être sur-
„ pris, s'il est vrai au moins, comme
„ quelques-uns le disent, que je sois un
„ grand Plagiaire. J'ai ce bonheur tou-
„ tefois, que personne ne m'a encore
„ intenté procès pour revendiquer son
„ propre bien, & que ceux qui me re-
„ prochent mes voleries, sont les gens du
„ monde qui ont le moins de sujet de
„ crier contre les voleurs : des gens à
„ qui personne n'a jamais rien volé, &
„ à qui tout le monde accorde que leurs
„ Ouvrages ne sont que trop un bien
„ qui n'apartient qu'à eux. Il y en a
„ un, à qui il a plû de declarer, que mes
„ vers étoient retouchez par d'autres
„ mains que les miennes. Je crois en
„ vérité que les leurs n'ont jamais été
„ retouchez par qui que ce soit. Mais
„ si les miens ne l'ont pas été, j'avoue
„ que ce n'est pas ma faute : j'ai fait
„ tout

de Maximes ou de Reflexions. C'est à quoi il semble faire allusion ici, & qu'on entrevoit plus clairement dans quelques autres de ses Lettres.

„ tout mon poſſible pour qu'ils le fûſ-
„ ſent . . . Mais ces choſes ne ſe diſent
„ encore qu'à l'oreille, & je ne veux point
„ empiéter ſur la juriſdiction de *Bays* *,
„ ni ſur celle de certaines gens qui ſont
„ en poſſeſſion de dire des ſecrets à l'o-
„ reille par écrit. Ainſi je me hâte de
„ finir, & ſuis &c.

ARTICLE II.

PAMELA, or Virtue rewarded. In a ſeries of familiar Letters from a beautiful young Damſel to her Parents. Now firſt publiſhed in order to cultivate the Principles of Virtue and Religion in the Minds of the Youth of both Sexe. A Narrative which has its Foundation in truth and nature; and at the ſame time that it agreably entertains, by a variety of curious and affecting incidents, is entirely diveſted of all thoſe Images, which in too many Pieces calculated for amuſement only, tend to inflame the Mind they ſhould inſtruct. In two

* Perſonnage ridicule, repréſentant un Auteur dans la fameuſe Comédie du Duc de Buckingham, intitulée *The Rehearſal.*

two Volumes. The ſecond Edition: to which are prefixed Extracts from ſeveral curious Letters, written to the Editor on the ſubject.

C'eſt-à-dire :

PAMELA, *ou la Vertu recompenſée. Contenant une ſuite de Lettres familieres d'une jeune & belle Fille à ſon Pere & à ſa Mere, publiées dans le deſſein de cultiver les Principes de la Vertu & de la Religion dans le cœur des jeunes gens de l'un & de l'autre Sexe. Hiſtoire fondée dans la vérité & dans la Nature, & qui, au même tems qu'elle divertit agréablement par la varieté des incidens remarquables & touchans qu'elle renferme, ne contient aucune de ces Images qu'on ne rencontre que trop ſouvent dans des Livres deſtinez uniquement à amuſer, & qui, au lieu d'inſtruire, ne font qu'enflamer le Cœur. Seconde Edition, à la téte de laquelle on a imprimé des Extraits de diverſes Lettres écrites à l'Editeur au ſujet de ce Livre.* A Londres, chez C. Rivington, dans le Cimetiére de S. Paul, & J. Oſborn dans Pater-noſter-Row. 1741, deux

deux Volumes in 12mo. *pag.* 296. pour le premier, & 396. pour le second, petit caractère.

IL y a trois ou quatre mois * que ce Livre a paru pour la première fois. L'Edition en a été si-tôt debitée, qu'il a fallu en faire une seconde, qui, suivant les apparences, ne sera pas la derniere. Je ne sçais si on peut tirer de-là une consequence en faveur de l'Ouvrage. Ce qu'il y a de certain, c'est que tous ceux qui l'ont lû, en parlent avec éloge, & c'est ce qui nous a engagé à en rendre compte dans cette Bibliothèque.

On voit dans le titre quel est le but de ce Roman, ou si l'on veut, de cette Histoire, & l'Editeur l'explique encore plus au long dans sa Préface ; elle est si courte, que nous sommes tentez de la traduire ici.

„ Si divertir & plaire, & en même „ tems cultiver & former l'esprit de la „ Jeunesse de l'un de l'autre Sexe :

„ Si inculquer les Principes de la Re„ ligion & de la Morale d'une manière „ si agréable & si aisée, qu'au même tems „ qu'elle divertit & instruit les jeunes „ gens, elle puisse mériter l'attention des „ personnes d'un âge plus avancé & „ d'un esprit plus mûr :

„ Si

* On écrit ceci en Fevrier 1741.

„ Si mettre dans un beau jour les „ devoirs des Peres, des Enfans, des „ Membres de la Societé en général, „ depuis les plus petits juſques aux plus „ grands :

„ Si peindre le Vice des couleurs qui „ lui conviennent, afin de le rendre „ odieux, & faire un portait agréable de „ la Vertu, afin de la faire aimer :

„ Si tracer des caractères juſtes & „ toûjours également ſoutenus :

„ Si faire naître des accidens fâcheux „ de cauſes naturelles, & exciter la „ compaſſion par des motifs convena- „ bles :

„ Si enſeigner à l'homme riche à faire „ un bon uſage de ſes richeſſes ; à celui „ que ſes Paſſions entraînent, à les vain- „ cre ; à l'Homme d'intrigue, à ſe refor- „ mer de bonne grace & d'une manière „ qui lui faſſe honneur :

„ Si donner des Exemples qui méri- „ tent d'être ſuivis dans les circonſtan- „ ces les plus critiques & les plus déli- „ cates, par des Vierges modeſtes, des „ Fiancées chaſtes, & des Epouſes com- „ plaiſantes :

„ Si arriver à toutes ces fins d'une „ manière ſi vraiſemblable, ſi naturelle, „ & ſi vive, qu'elle touche tout Lecteur „ qui a du ſentiment, & l'intéreſſe puiſ- „ ſamment à l'Hiſtoire inſtructive qu'on „ lui préſente :

„ Et

„ Et cela ſans exciter une ſeule idée
„ qui puiſſe choquer le moins du monde
„ la Modeſtie la plus ſévère, même dans
„ ces occaſions chatouilleuſes, où la plus
„ ſévère Modeſtie paroît avoir le plus
„ à appréhender:

„ Si tout cela, dis-je (orné encore
„ d'une grande varieté d'incidens amu-
„ ſans) ſi tout cela, dis-je, eſt digne de
„ louange, & propre à rendre un Ou-
„ vrage recommandable; l'Editeur de
„ ces Lettres, qui ont leur fondement
„ dans la Vérité & dans la Nature, oſe
„ aſſurer que tout cela ſe trouve dans ce
„ Livre: & comme il eſt perſuadé qu'on
„ lui fera l'accueil favorable qu'il de-
„ mande hardiment, il croit qu'une plus
„ longue Préface, ou une Apologie ſe-
„ roit parfaitement inutile. D'autant
„ plus qu'il peut en appeller de ſes pro-
„ pres Paſſions, qui ont été extrêmement
„ émuës par la lecture des ſcènes touchan-
„ tes que cet Ouvrage renferme, aux
„ Paſſions de tout Lecteur qui le lira
„ avec quelque attention. D'ailleurs on
„ doit naturellement ſuppoſer, qu'un Edi-
„ teur juge avec une impartialité, qu'un
„ Auteur a rarement pour ſes propres
„ Ouvrages.

Cette petite Préface, qui marque ſi bien la nature & le but de cette Hiſtoire, eſt ſuivie de deux Lettres à l'Editeur,

teur, qui ſont auſſi deſtinées à faire l'éloge du Livre.

On trouve enſuite une Introduction à cette ſeconde Edition. Elle contient les Extraits de diverſes Lettres, dont les unes renferment une eſpece de Critique de cette Hiſtoire, & les autres la réponſe à cette Critique. Les defauts qu'on réleve nous paroiſſent peu conſiderables, & roulent la plupart ſur les expreſſions ou le ſtile ; c'eſt pourquoi nous ne nous y arrêterons pas. Venons à l'Hiſtoire même.

Il s'agit d'une jeune Fille d'un peu plus de quinze ans, née de Parens honnêtes, mais reduits à la pauvreté par les folles dépenſes de deux Fils, qui les avoient ruinez ; de ſorte qu'ils étoient obligez de gagner leur vie à la ſueur de leur viſage. Leur Fille, qu'on nomme *Pamela*, avoit été miſe à l'âge de douze ans chez une Dame de diſtinction, qui la prit en amitié. Elle lui donna une bonne éducation. Elle lui fit apprendre non ſeulement tout ce qui convenoit à une Fille de chambre, mais encore à lire, à écrire à chiffrer, & même à chanter, à danſer & à jouer du Claveſſin : elle avoit tant d'affection pour elle, qu'elle la traitoit preſque comme ſi elle eût été ſa fille. Malheureuſement pour la pauvre *Pamela*, ſa bonne Maîtreſſe mourut au bout de deux ans.

ans. En mourant elle la recommanda à ſon Fils, & le pria d'en avoir ſoin. Ce jeune Gentilhomme obéit trop bien, ou plutôt trop mal, à l'exhortation de ſa Mere. Dès qu'elle fut morte, il commença à donner à la jeune *Pamela* des marques d'une amitié qui auroit dû lui être ſuſpecte : il lui fit préſent de quatre Guinées, & de quelques piéces d'argent qui ſe trouverent dans la bourſe de ſa Mere lorſqu'elle mourut : il ordonna qu'on mît *Pamela* en deuil ; & l'ayant ſurpriſe comme elle écrivoit à ſon Pere & à ſa Mere tout ce qui venoit de lui arriver, il lut ſa Lettre, & en prit occaſion de lui donner de grandes louanges, & de lui dire bien des douceurs. *Pamela*, charmée des manières de ſon jeune Maître, & qui ne ſe doutoit de rien, ajoute un Apoſtille à ſa Lettre, pour témoigner à ſes parens la joye qu'elle reſſentoit. Elle leur avoit déja donné dans la Lettre même des marques de ſon bon cœur ; puiſqu'elle leur dit, qu'elle leur envoye les quatre guinées que ſon Maître lui avoit données ; & que s'il lui en donnoit davantage, elle ne manqueroit pas de leur en faire part, connoiſſant la néceſſité où ils étoient reduits.

Ces bonnes gens, qui avoient plus de connoiſſance du monde que l'innocente *Pamela*, & qui par conſequent étoient plus ſoupçonneux qu'elle, n'augurerent

rien de bon des manières & des préſens du Gentilhomme : ils écrivirent à leur Fille, & lui communiquerent les ſujets de crainte qu'ils avoient ; ils l'exhortent à être ſur ſes gardes, & ils lui diſent, qu'ils ne veulent point faire uſage des quatre Guinées qu'elle leur a envoyées, juſques à ce qu'ils ſçachent que les intentions de ſon Maître ſont pures, de peur de partager avec leur chere Fille, le prix de ſa chaſteté. Il lui ordonnent, que dès qu'elle s'appercevra que ſon Maître voudra prendre des libertez avec elle, elle quitte tout & les vienne trouver: ils aiment mieux la voir couverte de haillons, & conduire même ſon corps au tombeau, que de lui voir perdre ſon innocence.

Cette Lettre fit impreſſion ſur *Pamela*. Cependant comme ſon Maître ne s'émancipoit point avec elle, elle ſe raſſura : ce qui contribua encore à la tranquilliſer, c'eſt que Mylady *Davers*, Sœur de ſon Maître, l'ayant prié de lui permettre de la prendre chez elle, il avoit paru y conſentir. „ N'êtes-vous pas ravis, dit-„ elle à ſon Pere & à ſa Mere, de voir „ que mon Maître eſt ſi content de ſe „ ſéparer de moi ? Cela fait voir qu'il „ n'a aucun mauvais deſſein.

Cependant ſon Maître continuoit toûjours à lui témoigner beaucoup de bonté : il lui fit préſent de quelques habits

&

& de quelque linge de sa Mere, dont *Pamela* auroit volontiers fait de l'argent pour assister son Pere & sa Mere, si elle n'eut pas craint que ce ne fût faire un affront à son Maître, que de vendre les hardes qu'il lui avoit données. Il accompagna ce présent de louanges sur la sagesse & la prudence de *Pamela*; & comme tout cela se passoit en présence de la Menagère, nommée Mad. *Jervis*, femme d'une grande probité & d'une vertu distinguée, la jeune Fille se crut en sureté, d'autant plus qu'il faisoit en même tems des présens semblables à la Menagère. *Pamela* étoit si ravie des manières de son Maître, qu'elle s'écrie avec transport: *Oh! que c'est une chose aimable que de faire du bien! c'est tout ce que j'envie aux Grands. Mon Maître*, ajoute-t-elle, *nous faisoit ces présens d'un air si gracieux, qu'il me paroissoit un Ange.*

Elle s'étoit flattée que son Maître, qu'on nomme Mr. *B* * * *, la laisseroit aller chez Mylady *Davers*: mais il s'en excusa sous un prétexte assez frivole. Il dit à sa Sœur, qu'elle avoit chez elle un Neveu de son Mari, qui pourroit s'amouracher de *Pamela*, & devenir la cause de sa perte; & que, puisque sa Mere lui avoit recommandé de prendre soin de cette jeune Fille, il vouloit la garder chez lui, & que Mad. *Jervis* lui serviroit de Mere. Sur quoi Mylady *Davers* ne fit

que secouer la tête, en s'écriant : *Ah! mon Frere!* Mad. *Jervis*, qui étoit présente à cette conversation, la rapporta à *Pamela*, & lui témoigna quelque inquiétude sur son sujet : la suite fit voir bientôt, que cette inquiétude n'étoit pas mal fondée.

Mr. *B* * * * ayant un jour trouvé *Pamela* seule dans un Cabinet au bout du jardin (Mad. *Jervis* ne faisant que d'en sortir) il commença par lui dire des douceurs, & prit quelques libertez avec elle. Elle se défendit du mieux qu'elle pût, & vouloit sortir du Cabinet, mais il en ferma la porte. Elle lui parla avec tant de fermeté, & parut si résolue, qu'elle lui fit changer de ton. Il prétendit n'avoir point eu de mauvais dessein; il vouloit seulement l'éprouver, disoit-il; & il lui mit quelques piéces d'or dans la main, pour la dédommager de la frayeur qu'il lui avoit causée : Elle ne voulut point de son or : *Quoique pauvre*, lui dit-elle, *j'ai de la vertu*; & voyant qu'il étoit couvert de confusion, elle saisit cette occasion pour s'enfuir du Cabinet. Elle n'avoit personne à qui elle pût demander conseil, si ce n'est Mad. *Jervis*, qui lui témoignoit beaucoup d'amitié. Elle lui conta ce qui lui étoit arrivé. Cette bonne Dame en versa des larmes; cependant comme *Pamela* s'étoit si bien défendue, & avoit fait voir tant de ver-

tu,

tu, Mad. *Jervis* se persuada que son Maître n'oseroit plus rien entreprendre contre elle, & lui conseilla de ne point quitter son service, comme elle en avoit formé le dessein.

Cependant son Maître ne paroissoit plus la regarder qu'avec froideur, & même d'un air refrogné ; il paroissoit mécontent de tout ce qu'elle faisoit. D'un côté, sa disgrace, qu'elle ne s'étoit attirée que par sa vertu ; & de l'autre, la crainte de quelque nouvel attentat, la rendoient véritablement malheureuse. „ Oh ! s'écrie-t-elle, que n'ai-je toû-„ jours gardé mes haillons & ma pau-„ vreté : . . . que j'étois heureuse il y „ a quelque tems ! & que les choses ont „ changé ! Ayez pitié de moi, dit-elle „ à son Pere & à sa Mere, & priez Dieu „ pour votre pauvre *Pamela*.

Tout ceci se passoit dans la Comté de Bedford, où Mr. *B* * * * avoit un bien considerable. Il laissa *Pamela* en paix pendant quinze jours ; parce qu'il étoit allé à une Terre qu'il avoit dans la Province de Lincoln : on verra bientôt quel noir projet il y avoit formé, & comment il l'exécuta. Il n'eut pas été long-tems de retour, qu'il essaya de nouveau de satisfaire sa passion. Il avoit eu une conversation avec Mad. *Jervis*, qui lui avoit insinué, que la vertueuse *Pamela* lui avoit fait confidence de ce qui lui

étoit arrivé, & lui avoit demandé conſeil : il avoit auſſi ſurpris une Lettre qu'elle avoit écrite à ſes Parens, où elle leur faiſoit un détail de ce que ſon Maître avoit entrepris contre ſa vertu. Il prétendit être fort offenſé de ſon indiſcrétion, comme il l'appelloit, parce qu'il lui avoit commandé de garder le ſecret. Un jour donc qu'elle étoit ſeule à travailler dans ſa chambre, il y entra : dès qu'elle le vit, elle voulut s'enfuir ; mais il lui ordonna de reſter. Il commença par lui reprocher ſa prétendue indiſcrétion, par laquelle elle avoit été cauſe, diſoit-il, que chacun parloit de ce qui étoit arrivé. „ Moi ! s'écria-t-elle, avoir „ été cauſe que chacun en parle ! Helas ! „ je n'ai preſque perſonne avec qui m'en„ tretenir. *Preſque perſonne*, dit-il en „ l'interrompant, vous ſçavez donc uſer „ d'équivoques ? Qu'entendez-vous par „ ce *preſque* ? N'en avez-vous pas parlé „ à Mad. *Jervis* " ? *Pamela* voulut ſe retirer, pour éviter un entretien qui lui peſoit infiniment. Mais il la retint, & lui commanda de répondre poſitivement. „ Permettez, dis-je, * que je „ vous faſſe une queſtion à mon tour. „ Pourquoi ſeriez-vous ſi faché que j'euſſe „ dit la choſe à Mad. *Jervis*, ou à quel„ que

* C'eſt *Pamela* elle-même qui écrit ceci à ſon Pere & à ſa Mere.

„ que autre, ſi vous n'aviez aucun mau-
„ vais deſſein ? Cela eſt très-bien dit,
„ repliqua-t-il, petite innocente ſans
„ artifice, comme Mad. *Jervis* vous ap-
„ pelle. Eſt-ce donc ainſi, inſolente,
„ que vous oſez me railler, & me faire
„ des reproches ! Mais je veux que vous
„ répondiez directement à ma queſtion.
„ Eh bien, Monſieur, lui dis-je, je ne
„ voudrois pas mentir pour tous les biens
„ du monde. Je l'ai dit à Mad. *Jervis*,
„ car mon cœur étoit prêt à ſe fendre;
„ mais je n'en ai pas ouvert la bouche
„ à perſonne excepté elle. Fort bien,
„ impudente, dit-il; nouvelle équivoque:
„ vous n'en avez pas ouvert la bouche,
„ mais n'en avez vous pas écrit à quel-
„ qu'autre ? Monſieur, répondis-je, car
„ j'étois dans ce moment pleine de cou-
„ rage, vous ne pourriez pas me faire
„ cette queſtion, ſi vous ne m'aviez
„ pas pris une Lettre que j'écrivois à
„ mes Parens, auxquels j'avouë que je
„ diſois naturellement ma penſée, je leur
„ ouvrois mon cœur, je leur découvrois
„ mon chagrin, & je leur demandois
„ conſeil.

„ Et faut-il donc, dit-il, que je ſois
„ ainſi flétri dans ma maiſon, & hors de
„ ma maiſon, devant tout le monde,
„ & cela par une impudente comme
„ vous ! Non, Monſieur, lui dis-je, je
„ me flatte que vous ne ſerez pas faché

„ contre moi; ce n'eſt pas moi qui vous
„ flétris, je ne dis que la vérité. Vous
„ oſez encore me railler, arrogante que
„ vous êtes? s'écria-t-il. Je ne veux pas
„ ſouffrir qu'on me parle ainſi.

„ Je vous prie, Monſieur, repliquai-
„ je, à qui une pauvre Fille doit-elle de-
„ mander conſeil, ſi ce n'eſt à ſon Pere
„ & à ſa Mere, & à une honnête Dame
„ comme Mad. *Jervis*, qui, pour l'amour
„ de ſon ſexe, doit donner conſeil lorſ-
„ qu'on le lui demande. Inſolente, dit-
„ il, en frappant du pied, faut-il que je
„ ſouffre les queſtions d'une Fille comme
„ vous! Mais je me jettai à genoux,
„ & lui dis, pour l'amour de Dieu, ayez
„ pitié d'une pauvre Créature, qui ne
„ connoit aucun de ſes devoirs, ſi ce
„ n'eſt celui d'aimer la vertu & ſa re-
„ putation. C'eſt tout ce ſur quoi je puis
„ compter, pauvre & deſtituée d'amis
„ comme je ſuis ici: j'ai toûjours appris à
„ eſtimer la Vertu plus que la vie même.

„ Tu fais bien du bruit, me dit-il, de ta
„ vertu, folle que tu ès: la Vertu n'exige-
„ t-elle pas que tu ſois obéiſſante à ton
„ Maître, & que tu ayes de la reconnoiſ-
„ ſance pour lui? En vérité, Monſieur,
„ répondis-je, il eſt impoſſible que je
„ ſois ingrate ou déſobéiſſante envers
„ vous, ou que je mérite les noms d'ar-
„ rogante & d'inſolente que vous me
„ donnez, ſi ce n'eſt lorſque vos com-

„ man-

„ mandemens ſont contraires à ce pre-
„ mier devoir, qui ſera toûjours le prin-
„ cipe de ma conduite.

„ Il parut touché, il ſe leva & fit quel-
„ ques tours dans la chambre voiſine,
„ me laiſſant à genoux. Je mis mon ta-
„ blier ſur mon viſage, & repoſai ma
„ tête ſur une chaiſe, n'ayant pas la force
„ de me ſoutenir, & pleurant à chaudes
„ larmes.

„ A la fin il rentra, mais helas! le cri-
„ me dans le cœur. Leve-toi, *Pamela*,
„ dit-il en me prenant par la main, tu
„ ès ta propre ennemie: ta folie mal
„ entendue ſera ta ruine. Je te le dis;
„ j'ai été fort en colere des libertez que
„ tu t'ès données en parlant de moi à ma
„ Menagère & à tes Parens: Autant
„ vaut-il que tu ayes une cauſe réelle
„ de prendre ces libertez avec moi, que
„ d'expoſer ma reputation pour des cau-
„ ſes imaginaires. En diſant cela, il ta-
„ cha de me prendre par force ſur ſes
„ genoux. Oh! que je fus effrayée! Je
„ m'écriai, comme j'avois lû dans un
„ Livre il y avoit quelques jours: *Anges*,
„ *Saints, & toute l'Armée des Cieux défen-*
„ *dez-moi.* Que je ne ſurvive pas un
„ inſtant au moment fatal où je perdrai
„ mon innocence. Jolie petite folle, dit-
„ il, comment peux-tu perdre ton in-
„ nocence, ſi tu ès obligée de ceder à
„ une force à laquelle tu ne ſçaurois re-

„ ſiſter ? Sois tranquille, ajouta-t-il ; car „ quoi qu'il arrive, tu en auras le méri- „ te, & moi le blâme : ce ſera un bon „ ſujet de Lettres pour ton Pere & ta „ Mere, & par deſſus le marché, un joli „ conte à faire à Mad. *Jervis*.

„ Il me baiſa de force au cou & à la „ bouche, & dit, Qui eſt-ce qui a jamais „ blâmé Lucréce ? Ce n'eſt que celui qui „ l'a forcée qu'on a condamné. Je veux „ bien prendre tout le blâme ſur moi ; „ comme j'en ai déja eu une bonne par- „ tie pour ce que j'ai mérité. Puiſſé-je, „ m'écriai-je, me juſtifier, comme Lucré- „ ce, par ma mort, ſi je ſuis traitée auſſi „ cruellement qu'elle le fut ! Ah, ma che- „ re Enfant, dit-il en raillant, je vois que „ tu as bien lû. J'eſpére qu'avant que „ nous ayons fini enſemble, nous four- „ nirons tous deux un joli ſujet de Roman.

„ Il mit ſa main dans mon ſein : l'indigna- „ tion que cette action me cauſa redoubla „ mes forces, je me donnai tout d'un „ coup un mouvement violent, par lequel „ je m'arrachai d'entre ſes bras : Je m'en- „ fuis dans la chambre voiſine, je jettai la „ porte après moi, & la clef étant en „ dedans, je fermai la porte à la clef.

„ Voilà tout ce dont je me ſouviens : „ j'appris le reſte dans la ſuite. Car la „ frayeur & les allarmes dont j'étois ſaiſie „ me firent tomber en foibleſſe. Je m'i- „ maginai qu'en regardant par le trou

„ de

„ de la ſerrure, il me vit étendue tout de
„ mon long par terre : il appella Mad.
„ *Jervis*, qui avec ſon ſecours força la por-
„ te. Lorſqu'il me vit un peu reve-
„ nir, il ſe retira, ordonnant à Mad.
„ *Jervis*, que ſi elle étoit ſage, elle eût
„ à ne rien dire de cette affaire".

La pauvre *Pamela* étoit à peine revenue de ſon évanouïſſement, que ſon Maître lui fit dire qu'il vouloit lui parler le lendemain; mais qu'elle ne craignit rien, parce que ce ſeroit en préſence de Mad. *Jervis*. Le lendemain donc Mr. *B**** l'envoya chercher; & après pluſieurs reproches aſſez mal fondez, il lui donnoit la liberté de retourner dans la miſere & dans la pauvreté d'où elle avoit été tirée. Ces paroles remirent la ſérénité dans le cœur de *Pamela*. Elle ſe jetta à ſes pieds, & lui dit:„ Soyez béni à jamais pour
„ cette réſolution que vous avez priſe,
„ maintenant je ſerai heureuſe. Permet-
„ tez-moi de vous remercier à genoux de
„ tous les bienfaits & de toutes les faveurs
„ dont vous m'avez comblée.... Je vous
„ promets de ne jamais prononcer vo-
„ tre nom qu'avec reſpect & avec recon-
„ noiſſance. Le Dieu Tout-puiſſant vous
„ béniſſe aux ſiécles des ſiécles, *Amen*".

Pamela ſe rejouïſſoit dans l'eſpérance de ſe voir bientôt delivrée de toutes ſes craintes, & de rejoindre ſon Pere & ſa Mere. Mais elle n'étoit pas encore à la

fin de ſes maux. Son Maître retarda ſon départ pendant pluſieurs ſemaines ſous divers prétextes ; & durant ce tems-là il entreprit encore de ſatisfaire ſa paſſion brutale par la violence. Voyant que cette voye ne lui réuſſiſſoit pas, cet Ange de ténèbres ſe transforma en Ange de lumiere. Il tacha de gagner l'objet de ſes vœux par la douceur, & par les offres les plus magnifiques. *Pamela* ne ceda point : & craignant encore plus les tendres ſoins de ſon Maître, qu'elle n'avoit appréhendé ſa violence, & ſe défiant d'elle-même, elle perſiſta dans la réſolution de ſe retirer chez ſon Pere. Mr. *B* * * * y conſentit enfin ; il voulut même qu'elle y fût conduite dans ſon propre caroſſe, parce que le Village où demeuroient le Pere & la Mere de *Pamela* étoit fort éloigné ; mais il choiſit, pour l'y faire conduire, un de ſes Cochers qu'il avoit fait venir de la Province de Lincoln. Il envoya cinq Guinées à *Pamela* avant qu'elle partit. Elle en avoit refuſé cinquante qu'il lui avoit voulu donner auparavant. Mais comme il lui fit tenir les cinq par Mad. *Jervis*, elle crut pouvoir les accepter ſans ſcrupule.

Pamela partit, le cœur penétré de joye de ſe voir delivrée de toutes ſes craintes ; elle avoit pourtant quelque eſpece de regret de quitter la maiſon de ſon Maître, ſans pouvoir bien demêler elle-même ſes pro-

propres sentimens. Il n'y avoit que 20 milles de-là au Village où demeuroit son Pere : elle étoit partie à huit heures du matin, le carosse alloit à toute bride : & à deux heures après midi, en passant par un Village, elle fut toute étonnée de ne point reconnoître le lieu où elle étoit. Le Cocher lui fit accroire qu'il s'étoit égaré, mais qu'il rentreroit bientôt dans le bon chemin. Comme il étoit étranger, ce qu'il disoit n'étoit pas hors d'apparence. *Pamela* se tranquillisa donc ; elle s'abandonna à ses pensées, rappellant dans son esprit les dangers qu'elle avoit courus, & ce qu'elle avoit à raconter à son Pere. Mais le Soleil qui commençoit à se coucher, la tira de sa rêverie, pour la plonger dans les plus cruelles allarmes. Elle fut bientôt éclaircie de son sort ; car le Carosse s'étant arrêté chez un Fermier, où elle fut obligée de passer la nuit, le Cocher lui donna une Lettre : elle reconnut d'abord à l'écriture & au cachet, que c'étoit une Lettre de son Maître : il lui disoit, que la passion qu'il avoit pour elle, & sa resistance obstinée, l'avoient obligé à en agir d'une manière qui ne pouvoit que lui causer à elle beaucoup de fatigue & de chagrin. Il lui en demande pardon, lui promettant par tout ce qu'il y a de sacré au monde, de la traiter avec honneur. Il lui apprend que la maison où on doit la conduire lui apartient ;

mais

mais qu'elle y commandera ſi abſolument, qu'il n'en approchera pas lui-même ſans ſa permiſſion.

Pamela au déſeſpoir, & ne ſçachant comment prévenir les dangers qu'elle prévoyoit, tacha de gagner le Fermier chez qui elle étoit. Mais ce Fermier, qui appartenoit à Mr. *B.* * * *, avoit été prévenu, & n'oſoit pas déſobliger ſon Maître. Mr. *B.* * * * lui avoit écrit, qu'il lui envoyoit, pour une nuit ſeulement, une jeune Demoiſelle, qui avoit été engagée dans une intrigue qui cauſeroit ſa ruine & celle de celui qu'elle vouloit épouſer : que pour faire plaiſir au Pere de la Demoiſelle, il la faiſoit conduire à une de ſes maiſons, dans l'eſpérance que l'abſence la guériroit. Il ajoutoit, qu'à l'exception de cette intrigue, qu'elle ne vouloit pas avouer, elle avoit d'ailleurs beaucoup de prudence & de diſcrétion.

Cette Lettre fut cauſe, que quelque choſe que *Pamela* put dire au Fermier & à ſa Femme, on ne la croyoit point : elle fut donc obligée de ſe laiſſer conduire où on vouloit. Elle eſpéroit pourtant que, comme le Cocher ſeroit obligé de s'arrêter à quelque Hôtellerie pour faire repaître ſes chevaux, elle pourroit s'addreſſer à la Maîtreſſe du logis, lui conter ſes malheurs, & refuſer d'aller plus loin. Mais quelle fut ſa ſurpriſe, lorſque s'étant arrêté à une Hôtellerie, elle y trouva une Femme qui

qui l'attendoit de la part de Mr. *B.* * * *. C'étoit une nommée Mad. *Jewkes*, Menagère de la maiſon qu'il avoit dans la Province de Lincoln : elle devoit être la Compagne, ou plutôt la Gouvernante & la Geoliere de la pauvre *Pamela*. C'étoit la Femme la plus effrontée qu'il y eut jamais : jugez de ce qu'une Fille ſage & modeſte devoit ſouffrir dans ſa compagnie. Elle monta en caroſſe avec *Pamela*, & elles arriverent le ſoir à la maiſon de Mr. *B.* * * *. Tous les Domeſtiques paroiſſoient choiſis exprès ; c'étoient des gens ſimples & niais, & d'ailleurs tous dévouez à Mad. *Jewkes*. Cette ruſée Gouvernante voulut que *Pamela* couchât avec elle ; elle ne la perdoit preſque pas de vûë : Si *Pamela* vouloit faire un tour dans le jardin, il faloit que ce fût avec ſon Argus ; & lorſque cette Femme ne pouvoit pas l'accompagner, elle lui faiſoit ôter ſes ſouliers, & les cachoit, de peur qu'elle ne fût au jardin ſans elle.

Quelle reſſource reſtoit-il à cette pauvre opprimée ? Elle ſe rappella pourtant un Chapelain de ſon Maître, qui avoit un apartement dans la maiſon où elle étoit, quoiqu'il n'y demeurât pas conſtamment. Elle ſe flatta que par ſon moyen elle pourroit être delivrée de ſa priſon & de ſes dangers. Ce Chapelain, qui s'appelloit Mr. *Williams*, étoit un jeune-

jeune-homme de probité & de ſçavoir ; mais il étoit dans la dépendance de Mr. *B* * * *, de qui il attendoit un Bénéfice.

Un jour qu'il étoit venu à la maiſon, *Pamela*, Mad. *Jewkes* & lui, furent ſe promener dans le jardin. *Pamela* ſaiſiſſant le moment que ſa Gouvernante avoit le dos tourné, dit à Mr. *Williams*, „ J'ap„ perçois deux tuiles ſur ce lit de Perſil, ne „ pourroit-on pas mettre un billet entre „ deux, & les couvrir enſuite de terre? „ Oui, dit-il, & il faut les mettre à côté „ de ce Tournefol, qui eſt proche du „ jardin ; j'en ai la clef, car c'eſt mon „ chemin le plus court pour aller au „ Village". Mad. *Jewkes* ne leur laiſſa pas le tems d'en dire davantage. Mais c'en étoit aſſez pour *Pamela*.

Il faut ſçavoir, qu'avant que de partir de chez Mr. *B.* * * *, elle avoit prié le Maître d'Hôtel de lui donner quelques feuilles de papier, des plumes & de l'encre; il lui en avoit donné beaucoup; qu'elle cacha le mieux qu'elle put dès qu'elle fut arrivée dans l'autre maiſon : & pour mieux tromper la Gouvernante, elle lui dit, que comme elle aimoit beaucoup à écrire, elle la prioit de lui donner du papier. La défiante *Jewkes* lui en donna deux feuilles, à condition qu'elle les lui montreroit, écrites ou non écrites, lorſqu'elle le demanderoit.

Pamela ne s'embaraſſa gueres de cette con-

condition, étant pourvûë d'ailleurs. Elle écrivit donc une Lettre à Mr. *Williams*, lui marquant l'eſclavage où elle étoit, & les raiſons de ſa détention; le priant de chercher quelque moyen de la delivrer. Elle mit la Lettre entre les deux tuiles, à l'endroit marqué.

Elle ne fut pas long-tems ſans recevoir une réponſe du Chapelain, qui, après lui avoir témoingé ſa compaſſion, lui promettoit de faire tout ce qui dépendroit de lui pour lui rendre ſervice, dût-il même s'expoſer par-là au reſſentiment de ſon Maître, & perdre l'eſpérance du Bénéfice qui lui avoit été promis. Il lui propoſe d'en parler à quelques Dames du voiſinage, dans l'attente qu'elles voudront bien lui permettre de ſe refugier chez elles.

En effet, il fut premièrement chez Mylady *Jones*; elle parut touchée de l'infortune de *Pamela*; mais elle n'oſa rien entreprendre en ſa faveur, crainte de ſe faire des Ennemis. Il en parla enſuite à Mad. *Darnford*, femme d'un Chevalier. Il lui fit une Hiſtoire touchante des malheurs de *Pamela*. Cette Dame parut aſſez diſpoſée à lui rendre ſervice; mais elle voulut en parler premièrement à ſon Mari. Le Chevalier qui, pour le dire en paſſant, n'étoit pas un homme d'une vertu auſtère, dit à ſa Femme en préſence de Mr. *Williams*: „ Notre voi-

„ ſin en veut à la Fille de Chambre de ſa „ Mere. Eh bien; eſt ce-là une ſi gran- „ de affaire! Et pourvû qu'il prenne ſoin „ qu'elle ne manque de rien, je ne vois „ pas quel tort il lui fait. Il n'offenſe „ aucune famille par-là ".

„ Je me ſuis addreſſé encore à Mr. „ *Peters*, le Curé de la Paroiſſe, dit Mr. „ *Williams* dans ſa Lettre; mais je ſuis „ fâché de vous dire, qu'il attribuoit „ mon zèle dans cette affaire à des vûës „ intéreſſées, comme ſi j'avois eu deſſein „ de gagner votre amitié en tachant „ de vous rendre ſervice. Sur quoi je „ lui proteſtai que j'agiſſois ſans aucun „ intérêt; je lui mis devant les yeux les „ devoirs de notre état; il me répon- „ dit froidement, que j'étois bien bon: „ mais que j'étois jeune, & ne connoiſ- „ ſois gueres le monde. Il ajouta, que „ votre ſituation étoit bien triſte: mais que „ ſi nous voulions, lui & moi, entrepren- „ dre de reformer le genre-humain, nous „ aurions bien des affaires; car, diſoit-il, „ ce que fait Mr. *B* *** eſt trop commun, „ & trop à la mode, pour pouvoir être „ corrigé par deux ou trois Eccléſiaſti- „ ques. Là deſſus il ſe mit à faire quel- „ ques reflexions ſur la conduite de nos „ Evêques par rapport aux plus grands „ Perſonnages de l'Etat, comme vou- „ lant juſtifier par-là ſa froideur dans ce „ qui vous regarde . . . .

„ Je

„ Je voulus l'engager à vous recevoir „ chez lui, afin que vous fussiez en su- „ reté avec sa Femme & sa Niéce : mais „ il dit, qu'il ne vouloit pas se brouil- „ ler avec un homme aussi riche & aussi „ puissant que Mr. *B* * * *.

Mr. *Williams* avoit une clef de la porte du jardin, par laquelle il entroit & sortoit quand il vouloit. La seule ressource qui lui restoit pour delivrer la pauvre *Pamela*, c'étoit de lui faire tenir une fausse clef: il lui promet aussi d'avoir un cheval tout prêt, afin qu'elle puisse se sauver.

Cette ressource manqua encore. Une nuit que Mad. *Jewkes* dormoit profondement, *Pamela* sortit par la fenêtre de sa chambre & se glissa dans le jardin. Elle courut aussi-tôt à la porte, & tâcha de l'ouvrir par la clef qu'on lui avoit fait tenir. Quelle fut sa surprise lorsqu'elle trouva qu'on avoit changé la serrure, & qu'on avoit mis outre cela un Cadenat sur la porte ! Elle comprit bien qu'elle étoit trahie ; elle tacha de se sauver par dessus la muraille du jardin ; elle monta sur la porte, & ayant mis les deux mains sur la muraille, elle s'élança pour grimper dessus ; malheureusement la muraille étoit vieille : les briques se détacherent, & elle tomba par terre. Elle se donna un si grand coup à la tête qu'elle en fut étourdie pendant long-tems ; elle s'étoit d'ail-

leurs fait beaucoup de mal, elle ne pouvoit preſque pas ſe traîner. Le déſeſpoir la ſaiſit; elle fut ſur le point de s'aller noyer dans un reſervoir qu'il y avoit dans le jardin. La Religion la retint. Elle fut ſe cacher dans un endroit où l'on tenoit du bois & du charbon, & y paſſa la nuit dans l'état qu'on peut s'imaginer.

Pendant qu'elle croyoit encore pouvoir ſe ſauver, elle avoit pris une précaution aſſez ſinguliere pour empêcher qu'on ne la pourſuivît. Elle avoit jetté une de ſes jupes, une coëffure, un mouchoir & quelques autres hardes dans le reſervoir, afin qu'on s'imaginât qu'elle s'étoit noyée, & que, pendant qu'on la chercheroit dans le reſervoir, elle eût le tems de ſe retirer en quelque lieu ſûr. La précaution n'auroit pas été inutile; car le lendemain matin on crut effectivement qu'elle s'étoit jettée dans le reſervoir. On la trouva enfin, mais elle étoit ſi foible de fatigue, de froid, & de la bleſſure qu'elle s'étoit faite à la tête, & par où elle avoit perdu beaucoup de ſang, qu'elle ne pouvoit pas ſe tenir debout. On la porta dans ſa chambre, où elle s'évanouït: on la mit au lit; on eut d'elle tout le ſoin poſſible; après qu'elle fut revenue de ſon évanouïſſement elle s'endormit, & la bonté de ſon tempéra-

ment

ment fit qu'elle ſe remit au bout d'un jour ou deux.

Mais le retour de ſa ſanté ne la rendit pas plus heureuſe. La vigilante *Jewkes* avoit découvert l'innocent commerce que *Pamela* entretenoit avec Mr. *Williams*: elle en avertit Mr. *B* * * *, qui, pour ſe venger de ſon Chapelain, le fit mettre en priſon ſous prétexte de quelque argent qu'il lui devoit.

Mr. *B.* * * * avoit promis à *Pamela*, qu'il ne la verroit point ſans ſa permiſſion. Il ſe crut dégagé de cette promeſſe par la prétendue intrigue de *Pamela* avec Mr. *Williams*. Il fut donc à ſa maiſon de la Comté de Lincoln, il vit *Pamela*, & lui fit de cruels reproches de ſa conduite ; elle ne pouvoit pas parler, mais ſe jetta à ſes pieds, prête à mourir de crainte & d'angoiſſe, ſanglottant & verſant un torrent de larmes. Il la laiſſa par terre, & appellant Mad. *Jewkes*, „ Venez, dit-il, & rélevez cet Ange „ qui eſt tombé. Oui, il y a eu un tems „ où je la croyois innocente comme un „ Ange de lumiere. Mais je ne la ſup- „ porterai plus. La petite hypocrite ſe „ proſterne ainſi, dans l'eſpérance de pro- „ fiter de la foibleſſe que j'ai pour elle; „ elle s'attend que je la réleverai moi- „ même. Non, dit le cruel *, qu'un fat „ com-

* C'eſt elle qui parle.

„ comme *Williams* s'en laiſſe impoſer par „ ſes artifices : je la connois mainte- „ nant . . . .

Ces paroles penétrerent la pauvre *Pamela* juſques au cœur. Elle connut par-là que ſon Maître étoit jaloux, ce qui redoubla ſon affliction. Il ne lui étoit pas indifférent, malgré la dureté avec laquelle il la traitoit, & ce qu'il avoit entrepris contre ſon honneur. Mais dans toutes ſes Lettres, ou plutôt dans le Journal de ſa vie *, elle ne découvre ſes ſentimens que par quelques expreſſions qui lui échapent de tems en tems. Dans un endroit, en parlant du danger que ſon Maître avoit couru à la chaſſe, où il avoit penſé ſe noyer, elle s'exprime d'une manière qui fait bien voir que ſon cœur étoit touché. „ Pourquoi, dit- „ elle, ne puis-je pas le haïr, malgré „ tous ſes mauvais traitemens ? Il faut „ ſans doute que je ne ſois pas faite com- „ me les autres. Il en a fait aſſez pour „ me le faire haïr ; cependant je ne pus „ pas m'empêcher de me réjouïr, lorſque „ j'appris qu'il avoit échapé au grand „ danger qu'il avoit couru, quoique ſa „ mort

* Pendant qu'elle étoit dans la maiſon de Lincoln, elle tenoit un Journal exact de tout ce qui lui arrivoit ; écrit pourtant en forme de Lettres addreſſées à ſon Pere & à ſa Mere.

„ mort auroit mis fin à toutes mes afflic-
„ tions. Maître peu généreux, si vous
„ sçaviez ceci, vous ne seriez plus mon
„ persécuteur. Mais pour l'amour de ma
„ défunte Maîtresse il faut que je lui
„ souhaite du bien. Oh ! quel Ange ne
„ seroit-il pas à mes yeux, même à pré-
„ sent, s'il vouloit renoncer à ses atten-
„ tats, & se reformer.

Le tems de la reformation de ce Persécuteur n'étoit pas encore venu. Il envoya à *Pamela* des propositions par écrit, auxquelles il lui commanda de répondre de même. Ces propositions, capables de tenter la vanité & l'avarice d'une personne qui n'auroit eu qu'une vertu commune, ne firent aucune impression sur *Pamela*; elle les rejetta avec courage & avec dedain, preférant son honneur & sa reputation à tous les avantages qu'on pouvoit lui offrir.

Quoique sa Réponse fût écrite avec toute la modestie & toute la moderation possible, Mr. *B* * * * en fut terriblement irrité. L'indigne *Jewkes* le voyant en colere, lui dit que c'étoit sa faute, & que s'il vouloit, il pourroit se satisfaire facilement. *Pamela* entendit ces paroles, & résolut de ne se point coucher cette nuit-là: son cœur ne lui présageoit rien de bon.

Nous avons déja remarqué qu'elle couchoit avec Mad. *Jewkes*: & pendant quel-

ques soirs on avoit encore fait coucher avec elles une Servante : c'étoit afin de faciliter un projet déteſtable de Mr. *B* * * *. Un soir donc que cette Servante avoit un peu trop bû, elle s'endormit sur une chaise dans la chambre où *Pamela* & Mad. *Jewkes* couchoient. *Pamela* voulut la reveiller avant que de se mettre au lit, mais l'imperieuse Gouvernante l'en empêcha : remarquez que la Servante en s'endormant avoit mis son tablier sur sa tête, pour se garantir du froid. *Pamela* n'avoit pas été long-tems au lit, que la Servante se reveilla, & se vint coucher à côté d'elle. „ Mais quel- „ les paroles trouverai-je, dit ici *Pamela*, „ pour exprimer l'horreur & l'effroi dont „ je fus saisie, lorsque cette prétendue „ Servante me prit un bras, tandis que „ Mad. *Jewkes* tenoit l'autre . . . . lorſ- „ qu'elle me baisa avec ardeur, & que „ j'entendis la voix de mon Maître ! Je „ jettai un cri affreux. Mais il n'y avoit „ personne près de nous pour venir à „ mon secours . . . . , Je tombai dans „ un évanouïssement, accompagné d'une „ sueur froide, qui fit croire à mon „ Maître & à Mad. *Jewkes* que je me „ mourois".

Cet évanouïssement sauva la pauvre *Pamela*. Quelques jours après, son Maître eut une conversation avec elle dans le jardin ; il étoit jaloux : il l'interrogea sur

ſur toute la conduite qu'elle avoit tenue depuis qu'elle étoit priſonniere ; ſur ſa prétendue intrigue avec Mr. *Williams*, & ſur le deſſein qu'on lui avoit attribué de l'épouſer. *Pamela* ſe juſtifia avec un grand air de ſincerité. Elle dit, que comme elle dépendoit de ſon Pere & de ſa Mere, elle n'avoit donné aucune eſpérance au Chapelain ; qu'il avoit voulu la délivrer, parce qu'il s'y croyoit obligé en conſcience, & par le devoir de ſa charge ; elle avoua pourtant, que, pour ſauver ſon honneur, elle auroit épouſé le moindre mandiant, pourvû qu'il eût été honnête homme, ſi elle n'avoit pas pû ſe tirer autrement du danger extrême qu'elle couroit. Mr. *B* * * * l'ayant priée de lui dire en conſcience, s'il y avoit quelqu'un qu'elle lui préférât dans ſon cœur. La réponſe qu'elle lui fit en rougiſſant le charma. „ Helas, dit-elle, j'en ai déja „ dit trop, ſi le terrible avenir que je „ crains arrivoit. Ne me forcez point „ à dire combien " . . . La confuſion où elle étoit ne lui permit pas d'en dire davantage. Il voulut la faire expliquer. *He bien*, dit-elle, *ſi vous voulez en uſer bien envers votre pauvre ſervante, & l'épargner, je ne ſçaurois en dire trop. Si-non, je ſuis doublement perdue, perdue ſans reſſource.*

C'en étoit aſſez pour faire connoître à Mr. *B* * * * qu'il ne lui étoit pas in-

différent. Mais il en fut encore plus convaincu, lorsque le Journal que *Pamela* avoit écrit durant sa prison tomba entre ses mains. Il y vit, il est vrai, qu'elle étoit outrée contre lui à cause de ses attentats: mais il comprit pourtant, par certaines expressions dont elle se servoit en parlant de lui, que son cœur plaidoit en faveur de son persécuteur. Il fut surtout charmé de l'endroit où elle parle du danger qu'il avoit couru. La lecture de ce Journal produisit encore un autre effet sur lui: jusques-là il n'avoit eu que de l'amour pour *Pamela*; il s'étoit imaginé que sa vertu n'étoit qu'hypocrisie. Le Journal le désabusa: il fut enchanté, non seulement de l'esprit, mais du cœur de *Pamela*, & conçut une profonde estime pour elle.

Cependant il ne pouvoit pas encore se résoudre à l'épouser. Mais renonçant à tous ses mauvais desseins, il lui donna la liberté de s'en retourner chez ses Parens, & voulut l'y faire conduire dans son propre carosse. *Pamela* partit: mais ce ne fut pas sans regret: elle s'exprime là-dessus d'une manière si naïve, qu'on voit bien qu'elle se défioit de son cœur.

Le lendemain à la dinée *Pamela* reçut une Lettre de son Maître. Elle étoit pleine de tendresse; il y reconnoissoit ses injustices; il lui disoit qu'il auroit couru lui-même après elle pour la ramener,

mener, s'il n'en avoit pas été empêché par une indiſpoſition que lui avoit cauſé le chagrin de la perdre ; il la prioit inſtamment de revenir ; lui laiſſant pourtant la liberté de faire ce qu'elle jugeroit à propos : mais il lui diſoit, que par ſon retour elle lui donneroit une marque de ſon amitié qu'il n'oublieroit jamais.

Après bien des doutes & des combats, *Pamela* réſolut enfin de ſe fier à la généroſité de ſon Maître. Il étoit tard quand elle arriva chez lui. Il étoit couché & dormoit alors, ayant été réellement malade tout le jour. Le lendemain à ſon reveil on lui apprit que *Pamela* étoit revenue. Il la fit prier de venir au chevet de ſon lit. Sa vûë lui rendit bientôt la ſanté : & malgré les oppoſitions & les hauteurs d'une Sœur altiere, qui ne connoiſſoit d'autre mérite que celui de la naiſſance, il épouſa enfin en ſecret ſa chere *Pamela* ; & peu de tems après il la reconnut publiquement pour ſa Femme.

On peut dire que cette Hiſtoire, ou ſi l'on veut ce Roman, ſe fait lire avec beaucoup de plaiſir ; il touche, & il attache par les incidens extraordinaires, mais naturels, qu'on rencontre à chaque inſtant ; & nous ne ſommes pas ſurpris qu'il ait été ſi bien reçu en ce Païs. Nous apprenons qu'on le traduit actuelle-

lement en François, & que la Traduction eſt déja ſi avancée, qu'elle paroitra peut-être auſſi-tôt que cet Extrait.

ARTICLE III.

The Lives of the Profeſſors of Greſham College: To which is prefixed the Life of the Founder, Sir THOMAS GRESHAM. With an Appendix, conſiſting of Orations, Lectures, and Letters written by the Profeſſors: With other Papers ſerving to illuſtrate the Lives. By JOHN WARD, Profeſſor of Rhetoric in Greſham College, and F. R. S.

C'eſt-à-dire:

Les Vies des Profeſſeurs du Collége de Greſham (*à Londres*) *: précedées de la Vie du Chevalier* THOMAS GRESHAM, *Fondateur de ce Collége*; *& ſuivies d'un* Appendix, *qui contient quelques Harangues, Leçons & Lettres de ces Profeſſeurs, avec des Mémoires qui ſervent à éclaircir l'Hiſtoire de leurs Vies. Par Mr.* JEAN WARD, *Profeſſeur en Rhétorique au Collége de Greſham, & Mem-*

Membre de la Societé Royale. A Londres, chez Innys, Millar, &c. 1740, Folio, *pagg.* 338. pour les Vies, & 142. pour l'Appendix.

MR. *Ward* commence sa Préface par rendre justice à plusieurs de ceux qui lui ont fourni des Mémoires pour les Vies qu'il donne au Public. S'il ne les nomme pas tous, c'est qu'il a eu soin de les citer exactement par-tout où il a eu occasion de se servir des secours qu'ils lui ont communiquez. On trouvera dans ces Vies plusieurs choses qui serviront à faire connoître l'état des Sciences en Angleterre durant tout le Siécle passé, & au-delà.

On a suivi dans la disposition des Vies des Professeurs, le même ordre qui est marqué dans le Testament du Fondateur du Collége de Gresham : c'est-à-dire qu'on trouve d'abord les Vies des Professeurs en Théologie, & puis tout de suite celles des Professeurs en Astronomie, en Géométrie, en Musique, en Droit, en Médecine & en Rhétorique. Par rapport à la Chronologie, Mr. *Ward* s'est conformé à la méthode qu'on suit en Angleterre, où l'on commence l'année le 25 de Mars.

Notre Auteur n'a pas jugé à propos de donner une Histoire suivie du Collége

lége de Greſham, parce qu'on peut la trouver ailleurs * ; il en rapporte pourtant dans la Préface quelques particularitez, dont nous aurons occaſion de parler dans la ſuite de cet Article, en faiſant l'Extrait de la Vie du Chevalier *Greſham*.

Mais comme le Collége qu'il a fondé, a donné naiſſance à la Societé Royale de Londres, on ne ſera peut-être pas fâché de trouver ici une Hiſtoire abregée de ſon origine, telle que Mr. *Ward* nous la donne.

Dès le commencement de la Guerre civile,

* On en peut voir pluſieurs particularitez dans l'Ouvrage de *Stow*, intitulé, *A Survey of London*, & publié par Mr. *Strype*, & dans d'autres Livres ; en particulier dans une Brochure imprimée en 1707, ſous ce Titre : *An Account of the Riſe, Foundation, Progreſs, and preſent ſtate of Greſham College; with the Life of the Founder, Sir Thomas Greſham: As alſo of ſome late endeavours for obtaining the Revival and Reſtitution of the Lectures there ; with ſome Remarks thereupon.* „ Hiſtoire de l'Origine, de la Fondation, des „ Progrès, & de l'Etat préſent du Collége de „ Greſham, avec la Vie du Fondateur : & le ré„ cit de ce qu'on a fait depuis peu, pour tacher „ d'y retablir les Leçons publiques". Mr. *Ward* remarque, que cette Hiſtoire eſt peu exacte & fautive. Nous aurons occaſion de parler de ce qui y a donné lieu.

civile, plusieurs personnes sçavantes & curieuses, tant de Londres que d'Oxford, tacherent de se distraire des tristes objets qu'ils avoient continuellement devant les yeux, en s'attachant à étudier la Nature, & à faire des experiences; ce qu'on appelloit alors la *Nouvelle Philosophie*. Leur nombre s'accrut peu-à-peu; & plusieurs Professeurs du Collége de Gresham s'étant joints à eux, l'Histoire de ce Collége se trouve mêlée avec celle des premiers commencemens de la Societé Royale. Voici comment le Docteur *Wallis* rapporte l'origine de cette illustre Societé. „ Comme j'étois à Londres vers „ l'an 1645, dit-il, j'eus occasion de „ faire connoissance avec plusieurs per„ sonnes de mérite qui s'attachoient „ à l'étude de la Physique, & des autres „ Sciences humaines, & particulierement „ de ce qu'on a appellé depuis la Philoso„ phie nouvelle ou experimentale. Plu„ sieurs d'entre nous étions convenus de „ nous assembler un jour de la semai„ ne, pour conférer ensemble sur ces „ matières. De ce nombre étoient le „ Docteur *Jean Wilkins*, ensuite Evêque „ de Chester, Messieurs *Jonathan Goddart*, „ *George Ent*, *Gliſſon*, *Merret*, Docteurs „ en Médecine, Mr. *Théodore Hank*, „ Gentilhomme du Palatinat, qui de„ meuroit à Londres, & qui fut, je pense, „ le premier qui donna occasion à ces

„ As-

„ Assemblées, auxquelles assisterent aussi „ plusieurs autres Sçavans. Nous les „ tenions quelquefois chez le Docteur „ *Goddart*, ou dans son voisinage, afin „ de profiter de la commodité d'un Ar- „ tisan qu'il avoit chez lui, pour faire „ des verres de Telescopes & de Micro- „ scopes . . . . Quelquefois aussi nous „ nous assemblions au Collége de Gres- „ ham. Nos conférences, dont nous „ avions exclus tout sujet Théologique, „ & tout ce qui regardoit les Affaires „ d'Etat, n'avoient pour objet que „ des Recherches Philosophiques; com- „ me sont la Médecine, l'Anatomie, la „ Géométrie, l'Astronomie, la Naviga- „ tion, la Statique, les proprietez de „ l'Aimant, la Méchanique, la Chymie, „ la Physique, & tout ce qui avoit du „ rapport à ces Sciences, telles qu'elles „ étoient alors cultivées en Angleterre „ & dans les Païs étrangers. Vers l'an „ 1648, ou 1649, quelques uns d'entre „ nous s'étant retirez à Oxford, comme „ le Docteur *Wilkins* & moi, & puis le „ Dr. *Goddart*, notre Societé se trouva „ divisée. Ceux qui étoient demeurez à „ Londres, y continuerent leurs Assem- „ blées dans le Collége de Gresham. Nous „ en formames aussi à Oxford avec le „ Docteur *Ward*, qui fut ensuite Evêque „ de Salisbury, le Docteur *Raphaël Ba-* „ *thurst*, Président du Collége de la Trinité,

„ le

„ le Dr. *Guillaume Petty*, qui fut enſuite „ fait Chevalier, le Dr. *Wallis*, alors „ célèbre Médecin d'Oxford, & pluſieurs „ autres. Ces Aſſemblées ſe tinrent ſuc„ ceſſivement chez diverſes perſonnes, „ & enfin chez l'illuſtre Mr. *Robert Boy„ le*, qui faiſoit en ce tems-là ſa reſi„ dence à Oxford. Cependant les Aſſem„ blées de Londres continuoient toû„ jours, & après la Reſtauration en 1660. „ elles étoient devenues plus nombreuſes, „ pluſieurs Perſonnes de mérite & de „ diſtinction ſe faiſant un plaiſir de s'y „ trouver : Elles furent enſuite érigées „ en Corps ou Communauté, ſous le „ titre de *Societé Royale* *". Ce récit eſt tout-à-fait conforme à celui que fait l'Auteur de l'Hiſtoire de la Societé Royale †.

Ce fut le 22. d'Avril 1663. que *Charles II.* donna des Lettres patentes, par leſquelles l'Aſſemblée qui ſe tenoit au Collége de Greſham fut érigée en Corps ; & Mr. *Ward* remarque, que la Societé devant avoir un Préſident & un Conſeil, deux Profeſſeurs de Greſham furent du premier Conſeil, & pluſieurs autres Profeſſeurs du même Collége furent choiſis

* *Dr. Wallis's Account of his own Life*, *in* the Preface *to Longtoff's Chronicle*, Vol. I. pag. 16.

† *Hiſtory of the R. S.* pag. 57.

ſis Membres de ce nouveau Corps, & ce Collége fut pendant long-tems le lieu de leurs Aſſemblées.

Après la Préface on trouve la Vie du Chevalier *Thomas Greſham*. Quoiqu'il n'ait été qu'un Négociant, ſon Hiſtoire eſt aſſez curieuſe pour fournir la matière du reſte de cet Article.

Thomas Greſham étoit deſcendu d'une ancienne famille du Comté de Norfolk: Mr. *Ward* nous donne ſa Généalogie depuis le régne d'*Edouard III.* juſques à préſent; & il paroît que cette famille a produit pluſieurs perſonnes qui, quoique engagées dans le Commerce, ſe ſont diſtinguées par un mérite peu commun. *Richard*, le Pere de notre *Thomas Greſham*, étoit Marchand, & réuſſit ſi bien dans ſon Commerce, qu'il fut en état d'achetter des Terres conſiderables dans pluſieurs Comtez d'Angleterre. Son mérite ne ſe bornoit pas à ſçavoir gagner de l'argent; il entendoit auſſi l'Art de négocier avec les Miniſtres étrangers. *Henri VIII.* & *Edouard VI.* l'employerent avec ſuccès dans pluſieurs affaires importantes. Il fut fait Chevalier l'an 1531. pendant qu'il étoit Cherif de Londres: Ce fut cette même année que, voyant avec chagrin que les Marchands étoient obligez de s'aſſembler en pleine rue pour traiter de leurs affaires, & d'être ainſi expoſez à toutes les injures de l'air, il voulut engager le Roi à faire

à faire acheter un certain nombre de vieilles maisons pour les abattre, & bâtir à leur place un lieu commode qui pût servir de Bourse aux Marchands. Mais ce dessein ne réussit pas : l'honneur de bâtir la Bourse de Londres étoit reservé à son Fils. *Richard* fit une chose fort utile au Commerce. La liberté de faire la Banque n'étoit accordée qu'à quelques Particuliers par des Lettres patentes du Roi : ce qui faisoit un grand tort au Négoce, & étoit cause qu'on étoit obligé d'envoyer beaucoup d'or hors du Royaume. *Richard Gresham* représenta à la Cour, qu'il étoit absolument nécessaire de permettre à tous les Marchands, tant naturels du Païs qu'étrangers, de tirer & de remettre des Lettres de Change : ce qui leur fut accordé. *Richard* mourut à Bethnal, proche de Londres, le 20. de Février 1548 *.

Thomas Gresham, second fils de *Richard*, nâquit à Londres l'an 1519. Son Pere le fit étudier, & l'envoya au Collége de Gonville à Cambridge ; où il paroit par un passage du Docteur *Caius* †, qu'il demeura un tems assez considerable. Cependant comme le Négoce produisoit alors

* C'est 1549. à commencer l'Année le 1. de Janvier.

† *Annales de Gonville & Caius.*

alors de grands profits, il quitta l'Université pour se faire Marchand, son Pere ayant eu la prévoyance de le mettre en apprentissage chez un de ses Oncles, avant que de l'envoyer au Collége ; & l'an 1543. il fut reçu Membre du Corps des Merciers.

Après la mort de son Pere, le Chevalier *Guillaume Dansell* lui avoit succedé en qualité d'Agent du Roi *Edouard*, pour emprunter de l'argent des Marchands d'Anvers : mais *Dansell* ayant été privé de cet emploi, *Thomas Gresham* en fut pourvû. Il s'apperçut bientôt, que la manière dont ces levées d'argent se faisoient, étoit sujette à de grands inconveniens, & fort préjudiciable au Roi. Car outre que les Marchands d'Anvers prenoient de très-gros intérêts pour les sommes qu'ils prêtoient, dès qu'elles n'étoient pas payées au terme marqué dans le Contrat d'emprunt, les Marchands obligeoient le Roi à prendre des Joyaux ou d'autres Marchandises pour des sommes considerables, sans quoi ils ne vouloient pas lui faire crédit plus long-tems. Ils trouvoient doublement leur compte à cela : premièrement ils se defaisoient de leurs marchandises à un haut prix ; & en second lieu, ils trouvoient moyen par-là de tirer de l'or d'Angleterre, la balance du commerce leur étant ainsi toûjours favorable. Mr. *Gresham* s'appliqua

qua à remedier à ces inconveniens. Il imagina un Plan par lequel il ſe propoſoit de payer les dettes du Roi en deux ans. Premièrement, étant à Anvers, il propoſa d'empêcher le Change de tomber, en remettant continuellement de l'argent en Angleterre. En ſecond lieu il vouloit que le Roi ſe rendit maître de tout le Plomb d'Angleterre, ou qu'on le mit dans des Magaſins publics, & qu'on en défendit la ſortie pendant cinq ans : que de cette manière on en fit hauſſer le prix, n'en envoyant aux Marchands d'Anvers que de tems en tems, à meſure qu'ils en auroient un grand beſoin. Par ce moyen le Roi garderoit l'argent en Angleterre, & payeroit en peu de tems les dettes que ſon Pere & le feu Duc de *Sommerſet* avoient contractées.

Ce Projet réuſſit, au moins par rapport au premier article. Car au lieu que, quand Mr. *Greſham* partit pour Anvers, la Livre Sterling ne revenoit en Flandre par le Change qu'à ſeize Chelins, il la fit monter à vingt, & à vingt-deux ; & il trouva moyen de payer tout ce que le Roi devoit aux Marchands d'Anvers, ce qui ſe montoit à la ſomme de deux-cens ſoixante mille Livres Sterling, ſans compter les intérêts, qui, avec la perte ſur le Change, alloient à plus de quarante mille Livres Sterling par an.

Cependant après la mort d'*Edouard VI.* la Reine *Marie* priva Mr. *Greſham* de ſon emploi. Sur quoi il préſenta un Mémoire à la Cour, dans lequel il expoſe les ſervices qu'il avoit rendus à l'Etat, en trouvant moyen de payer les dettes du Roi. On comprit ſi bien les grands avantages qui revenoient à tout le Royaume de la hauſſe du Change qu'il avoit procurée, qu'on lui rendit ſon emploi.

La Reine *Eliſabeth* ayant ſuccedé à *Marie* l'an 1558. elle donna à Mr. *Greſham* la commiſſion d'acheter des Armes : l'année ſuivante elle le créa Chevalier, & le nomma ſon Agent dans les Païs étrangers. *Greſham* ſe voyant déſormais en grand crédit, & fort eſtimé de tout le monde, crut devoir ſe loger d'une manière plus commode pour ſon commerce & plus digne de ſon emploi. Il fit bâtir une grande & belle Maiſon, qui eſt celle qu'il légua enſuite pour en faire un Collége. Il n'y a point de bonheur ſans mélange en ce monde. Le Chevalier *Greſham* aimé, cheri, eſtimé par-tout, & qui réüſſit dans tous les projets qu'il forma, ſoit pour le bien de l'Etat, ſoit pour l'avantage de ſa famille, eut le malheur de perdre ſon fils unique, qui mourut l'an 1564.

Nous avons déja dit, que l'honneur de bâtir la Bourſe de Londres étoit reſervé au Chevalier *Thomas Greſham.* Il propoſa

posa aux Bourgeois de cette Ville, que s'ils vouloient lui fournir un terrein bien situé, & assez grand, il y bâtiroit à ses propres fraix une Bourse entourée d'arcades, où les Marchands pourroient s'assembler pour y traiter des affaires de leur Commerce, sans être exposez aux injures de l'air. Cette offre généreuse fut acceptée. En 1566. la Ville de Londres achetta des maisons dans la rue appellée *Cornhill*, pour la somme de trois mille cinq-cens trente-deux Livres Sterling: on fit abattre ces maisons, & on en ceda le terrein à Mr. le Chevalier *Gresham*, qui, le septième de Juin 1566. posa la première pierre de la Bourse; elle fut achevée vers la fin de 1567, ou au commencement de 1568. Elle étoit quarrée, ayant tout autour en dedans des arcades, portant sur des piliers de marbre. Au dessus des arcades il y avoit des Boutiques, où l'on vendoit toute sorte de marchandises. Cet Edifice, dans lequel on avoit placé les Statues des Rois d'Angleterre, avec celle du Fondateur *Thomas Gresham*, subsista jusqu'à l'an 1666. qu'il perit dans le terrible incendie qui consuma la plus grande partie de la Ville de Londres: & ce qu'il y a de remarquable, c'est que cet incendie, qui détruisit les Statues de tous les Rois, épargna celle du Chevalier *Gresham*, qui demeura seule debout dans sa niche. C'est à quoi il

eſt fait alluſion dans un Poëme Latin, intitulé l'*Incendie de Londres*; on y trouve ces Vers:

Septem habuit ſupra bis denos, nobilis ordo,
Sceptrigeros, flammæ prædam: dum Regibus ipſis
Unicus à grato ſtat conditor igne ſuperſtes.

La Bourſe fut rebâtie peu de tems après, avec plus de magnificence encore, par les Bourgeois de Londres & le Corps des Merciers.

A peine avoit-on commencé d'exécuter le Projet du Chevalier *Greſham*, que la Reine eut beſoin de ſon miniſtère. Elle l'envoya cette même année 1566. à Anvers pour y lever de l'argent. Il y emprunta pour elle la ſomme de quatorze mille ſix-cens ſoixante-ſix Livres, ſix chelins & huit ſols, payables le 20. de Février ſuivant: il y avoit une autre dette de trente-quatre mille trois-cens quatre-vingt-cinq Livres, treize chelins & quatre ſols, qui auroit dû être payée le 20. d'Août 1566, mais dont le terme fut auſſi prolongé juſqu'au 20. de Février ſuivant. La Reine devoit outre cela aux mêmes Marchands d'Anvers huit mille cinq-cens trente-deux Livres. Tous ces emprunts ne pouvoient qu'être très-préjudiciables à la Reine, par les raiſons qu'on a vûës ci-deſſus: c'eſt pourquoi le Chevalier

valier *Greſham* lui conſeilla d'emprunter déſormais de ſes propres Sujets l'argent dont elle avoit beſoin. Il renouvella ce conſeil lorſque la Guerre avec l'Eſpagne eut interrompu le Commerce avec les Païs-bas. Il fit plus : Ayant appris qu'il y avoit en depot à la Tour de Londres vingt ou trente mille Ducats, apartenant à un Marchand de Genes, & d'autres ſommes entre les mains de pluſieurs Marchands de Londres, il conſeilla à la Reine d'en faire frapper de la Monnoye Angloiſe, diſant que les proprietaires de ces ſommes ſeroient bien-aiſe de les prêter à la Reine pour un an ou deux à un intérêt raiſonnable; ou que, ſi cela ne leur paiſoit pas, on trouveroit moyen de leur remettre le montant à Genes. Il donna lui-même tout le premier l'exemple de ce qu'il propoſoit : car il envoya à la Monnoye cinq ſacs de nouvelles Reales d'Eſpagne, pour en faire frapper de l'argent courant d'Angleterre à l'uſage de la Reine. Chaque ſac peſoit neuf-cens ſoixante-douze Livres & onze onces, à quatre chelins dix ſols & un quart l'once; ce qui ſe montoit en tout à dix-huit mille huit-cens quatre-vingt-ſix Livres, ſix chelins, onze ſols & trois quarts; ſomme bien conſiderable pour un ſimple particulier.

Lorſque le Chevalier *Thomas Greſham* propoſa aux Marchands de Londres de

prêter de l'argent à la Reine, il trouva d'abord de grandes oppoſitions de la part d'un grand nombre d'entre eux. La propoſition ayant même été faite dans l'Aſſemblée des Bourgeois, elle fut abſolument rejettée. Ce refus, principalement dans un tems où la Reine avoit un ſi grand beſoin d'argent, fut très-mal pris à la Cour. Le Secretaire d'Etat écrivit une Lettre à la Ville de Londres, où il repréſentoit, que l'emprunt qu'on avoit propoſé étoit une faveur qu'on faiſoit aux Bourgeois, plutôt qu'une grace qu'on leur demandoit; on remarquoit encore, que d'avoir agité cette queſtion dans une Aſſemblée générale des Bourgeois, étoit une eſpece d'affront qu'on avoit fait publiquement à la Reine; c'eſt pourquoi on s'attendoit que la Ville de Londres allegueroit ſes raiſons pour juſtifier une pareille conduite. Cette Lettre avoit un peu l'air d'une menace. Cependant l'affaire ne fut pas pouſſée plus loin, & aux mois de Novembre & Décembre ſuivans, pluſieurs Marchands de Londres, & même quelques Echevins de cette Ville, prêterent à la Reine diverſes ſommes, qui ſe montoient à ſeize mille Livres Sterling, pour ſix mois ſeulement, & à ſix pour cent d'intérêt pour ce tems-là. Ce terme étant expiré, on le prolongea de ſix mois encore,

* Alderman.

encore, au même intérêt, outre le Courtage que la Reine fut obligée de payer.

Cette méthode d'emprunter de l'argent des habitans mêmes du Païs ayant été trouvée plus commode, & plus utile tant au Prince qu'au sujet, fut souvent employée dans la suite; & c'est au Chevalier *Gresham* qu'on en a l'obligation.

La Reine *Elisabeth* avoit tant d'estime pour lui, qu'elle lui fit l'honneur d'aller un jour dîner chez lui. On rapporte à cette occasion un conte auquel Mr. *Ward* n'ajoute pas beaucoup de foi. Le Chevalier *Gresham* avoit acheté d'un étranger une Perle magnifique, & d'un si grand prix, que plusieurs personnes de la première qualité n'avoient pas voulu l'acheter: on dit que le Chevalier fit reduire cette Perle en poudre, & la but dans un verre de vin à la santé de la Reine. Mr. *Ward* remarque là-dessus, que ce conte ne s'accorde gueres avec l'humeur de *Gresham*, qui sçavoit trop comment employer son bien d'une manière plus profitable.

Le Commerce de Flandre, & particulierement celui d'Anvers, étant suspendu par la Guerre, la Charge d'Agent, dont *Gresham* étoit revêtu, fut par cela même supprimée. Mais la Reine lui donna bientôt une nouvelle marque de la consideration qu'elle avoit pour lui: car

elle

elle lui donna, conjointement avec l'Archevêque de Cantorberi, l'Evêque de Londres, le Maire, la Cour des Echevins, & plusieurs autres personnes de distinction, la commission d'entretenir la paix & la tranquillité dans la Ville de Londres, pendant qu'elle iroit visiter les Provinces d'Angleterre.

Le Chevalier *Gresham* ayant acquis beaucoup de bien, & n'ayant point d'enfans, excepté une fille naturelle, qui avoit épousé *Nathanaël Bacon*, second fils du Chevalier *Nicolas Bacon* Garde des Sceaux, & frere de *François Bacon* *, qui fut ensuite Chancelier, il songea à employer une partie de son bien d'une manière qui fût utile au Public, & qui pût transmettre sa mémoire à la posterité. On a vû qu'il étoit non seulement Négociant, mais aussi homme de Lettres. Il avoit déja témoigné son zèle pour le Commerce par la magnifique Bourse qu'il avoit bâtie; il voulut aussi montrer son amour pour les Sciences, en fondant un Collége où on pût les enseigner. Ce dessein étant connu, l'Université de Cambridge, dont il étoit un Eleve, le sollicita d'établir ce Collége chez elle:

* *Voyez un abregé de sa* Vie, *dans le* XVe. *Tome de cette* Bibliothèque; *Part.* I. *pag.* 128, *& suiv.*

elle : mais ces sollicitations n'eurent aucun effet ; il persista dans le dessein qu'il avoit formé, de faire un Collége de la Maison même où il demeuroit à Londres, & qu'il avoit fait bâtir. En bâtissant la Bourse, il s'étoit reservé pour lui & pour ses Héritiers, le produit du louage des Boutiques qu'il y avoit tout autour, & des Caves qu'il y avoit dessous. Il ordonna par son Testament, que ce produit fût employé à l'entretien de sept Professeurs, sçavoir un de Théologie, un d'Astronomie, un de Geométrie, un de Musique, un de Droit, un de Médecine, & un de Rhétorique ; qu'on leur payât à chacun un salaire de cinquante Livres Sterling par an ; & qu'ils eûssent tous un apartement dans le Collége ; avec condition néanmoins, qu'ils ne seroient point mariez ; dès qu'ils se marieroient, ils seroient obligez de quitter leur emploi.

Les gages de ces Professeurs se montoient donc tous ensemble à trois-cens cinquante Livres Sterling par an ; & les Rentes des Boutiques de la Bourse en produisoient sept-cens quarante, outre une espece de *Relief* que chaque Locataire est obligé de payer toutes les fois qu'il renouvelle son Bail. Le Chevalier *Gresham* fit donc encore des fondations de Charité. Il ordonna dans son Testament, qu'on payât dix Livres Sterling à chaque Hôpital & à chaque Prison de la

la Ville de Londres, ou qu'on donnât la valeur en denrées, pour le ſoulagement des Pauvres & des Priſonniers. Il laiſſe auſſi huit petites Maiſons de Charité, dans chacune deſquelles il veut qu'on entretienne un pauvre, & qu'on lui paye ſix Livres, treize chelins & quatre ſols par an. Toutes ces Rentes annuelles ſe montoient à ſix-cens trois Livres, ſix chelins & huit ſols; de ſorte qu'il reſtoit plus de cent Livres Sterling par an aux Adminiſtrateurs pour les faux fraix auxquels ils pourroient être expoſez dans l'exécution du Teſtament.

Il n'y avoit pas long-tems que Mr. le Chevalier *Greſham* avoit fait ſon Teſtament lorſque la mort l'enleva: il fut pris d'une attaque d'apoplexie en revenant de la Bourſe, le 21. de Novembre 1579, & mourut le même jour. Il fut enterré dans l'Egliſe de ſa Paroiſſe, qui eſt celle de Ste. Heléne à Londres.

Mr. *Ward* ne manque pas de faire l'Eloge du Chevalier. Il avoit, dit-il, une grandeur d'ame proportionnée à ſa haute fortune. Il étoit généreux, toûjours prêt à faire de belles actions, & à encourager les autres à en faire. Il étoit l'ami & le Protecteur des Sçavans. Outre le Grec & le Latin, il entendoit encore pluſieurs Langues modernes. Il avoit une connoiſſance fort étendue de tout ce qui regardoit le Commerce en général.

ral. Il avoit beaucoup de credit à la Cour de la Reine *Eliſabeth*; c'étoit lui qui, pendant pluſieurs années, étoit ſeul chargé de traiter toutes les affaires qui avoient du rapport au Commerce, ſoit en Angleterre, ſoit dans les Païs étrangers, & de négocier l'argent dont la Reine avoit beſoin, de ſorte qu'on lui donna le titre de *Marchand Royal*. Mr. *Meredith*, homme ſçavant & de probité, qui a été Profeſſeur en Droit dans le Collége de Greſham, rapporte * une particularité qui fait beaucoup d'honneur au Fondateur de ce Collége; voici ce que c'eſt. Les Habitans des Païs-bas étant extrêmement preſſez par les Eſpagnols, la Reine *Eliſabeth* réſolut de les ſecourir, ce qui demandoit une ſomme conſiderable d'argent. Le Chevalier *Greſham* trouva un moyen de les ſecourir ſans qu'il en coûtât beaucoup. Il emprunta en ſon propre nom tout l'argent qu'il y avoit à la Banque d'Anvers. Par ce moyen il mit les Eſpagnols hors d'état d'agir vigoureuſement cette année-là, & donna aux Flamans le tems de reſpirer. On ſera peut-être bien-aiſe de voir comment Mr. *Mere-*

* C'eſt dans la Harangue qu'il prononça en entrant en charge. Elle eſt en Latin, & Mr. *Ward* l'a inſerée dans l'*Appendix*, Nomb. XIII. Elle fut prononcée au commencement de l'an 1673.

Meredith a exprimé cette particularité en Latin : *Cum ab Hiſpanis quodam anno graviter periclitantibus* (Belgis) *opitulari Regina vellet, grandique pecuniâ ad eam rem opus eſſet, rationem excogitavit Greſhamus, quâ levi diſpendio negotium conficeret: omnem nempe argentariam Menſam, quæ Antverpiæ erat, ſuo nomine mutuatus, Hiſpanorum nervos in eum annum ſuccidit; Belgis verò reſpirandi tempus, hoſtemque ſimul debilitandi præſtitit.* Mr. *Ward* remarque là-deſſus, qu'il ſeroit à ſouhaiter que Mr. *Meredith* eût marqué en quelle année ce fait arriva, & ſur quelle autorité il eſt fondé, car les Hiſtoriens n'en parlent pas. C'eſt peut-être ce fait, ajoute notre Auteur, qui a été cauſe qu'on a attribue au Chevalier *Greſham* d'avoir fait proteſter à Genes en 1587. toutes les Lettres de change d'Eſpagne, ce qui empêcha que la Flote Eſpagnole ne put mettre à la voile cette année-là. Le Docteur *Welwood* * & l'Evêque Burnet † rapportent ce fait, en l'attribuant à un Marchand Anglois qu'ils ne nomment point. Mais ce ne ſçauroit être le Chevalier *Greſham*, qui étoit mort pluſieurs années avant ce tems-là.

Par ſon Teſtament il avoit laiſſé à ſa Veuve la jouïſſance de tous ſes biens durant

* Memoirs, *pag.* 10.

† Hiſt. de ſon Tems, *Vol.* 1. *pag.* 313. *de l'Original.*

rant ſa vie: elle lui ſurvécut pendant pluſieurs années * & ce ne fut qu'après ſa mort que les Exécuteurs Teſtamentaires du Chevalier *Greſham* entrerent en poſſeſſion des fonds qu'il avoit léguez pour l'entretien du Collége & des Pauvres. Son Teſtament fut confirmé par un Acte de Parlement, paſſé la troiſième année du régne d'*Eliſabeth*. Il n'avoit légué ces fonds que pour cinquante ans, à cauſe des Statuts de *Main-morte*, par leſquels il eſt défendu d'aliéner pour jamais des Biens fonds à quelque *Corporation*, Corps ou Societé que ce ſoit, ſans la permiſſion du Prince. C'eſt pourquoi le Chevalier *Greſham* avoit fortement recommandé à ſes Exécuteurs, de préſenter Requête au Souverain pour obtenir cette permiſſion, ſans laquelle le bien devoit retourner à ſes Héritiers naturels après l'expiration des cinquante ans. Ils ne negligerent pas cette précaution; & obtinrent de *Jaques I* des Lettres Patentes datées du 3 de Février 1614; par leſquelles la Donation du Teſtateur leur fut confirmée pour jamais, aux conditions exprimées dans le Teſtament.

La Ville de Londres & le Corps des Merciers, que le Chevalier *Greſham* avoit nommez ſes Adminiſtrateurs par rapport à cette partie de ſon Teſtament qui

* Elle mourut le 23. de Novembre 1596.

qui regardoit le Collége, entrerent en poſſeſſion des fonds qui leur étoient léguez au mois de Décembre 1596. Ils ſongerent bientôt à exécuter la volonté du Teſtateur; ils s'addreſſerent pour cet effet aux Univerſitez d'Oxford & de Cambridge, les priant de leur nommer deux hommes ſçavans dans chaque Faculté, afin qu'ils en pûſſent choiſir un dans chacune. Cette méthode de s'addreſſer aux Univerſitez n'a pas été ſuivie dans la ſuite; car dès qu'il y a eu quelque vacance, il s'eſt préſenté aſſez de Poſtulans pour qu'on ait pû choiſir celui qu'on croyoit le plus capable de la remplir.

Comme le Chevalier *Greſham* n'avoit point declaré dans ſon Teſtament en quelle Langue il vouloit que les Profeſſeurs fiſſent leurs Leçons publiques, il y eut d'abord quelques Diſputes ſur ce ſujet parmi ſes Exécuteurs. Les uns vouloient qu'il les fiſſent en Anglois, au moins les Leçons de Théologie. Enfin on convint que les Leçons ſe feroient partie en Latin & partie en Anglois, afin que les Etrangers pûſſent en profiter auſſi-bien que les Naturels du païs.

On ordonna auſſi, que les Profeſſeurs ne feroient leurs Leçons publiques que pendant ce qu'on appelle *les quatre Termes* * de l'An-

* Ces quatre *Termes* ſont 1. Le *Terme* de S.

l'Année; c'eſt-à-dire pendant le tems que les Juges tiennent leurs Séances ordinaires dans la Cour de Weſtminſter: & que chaque Profeſſeur ne feroit que deux Leçons par ſemaine durant ce tems-là: ce qui fait voir qu'ils n'étoient pas ſurchargez d'occupations.

En 1706, quelques jeunes gens de Londres, qui ignoroient les Conſtitutions du Collége de *Greſham*, & qui s'imaginoient qu'on y faiſoit des Leçons publiques tous les jours de l'année, y allerent dans le tems des Vacances. Se trouvant trompez dans leur attente, ils furent conſulter le Teſtament du Fondateur: & voyant qu'il y eſt dit, que chaque Profeſſeur y doit faire journellement des Leçons, ils en conclurent, qu'ils avoient droit d'exiger qu'on y fit au moins une Leçon par jour durant toute l'année. Ils préſenterent là-deſſus une requête aux Commiſſaires établis pour avoir ſoin des affaires

S. Hilaire, qui commence le 23. de Janvier, & finit le 12. de Février. 2. Le *Terme* de *Pâques*, qui commence le ſecond Mercredi après le jour de Pâques, & finit le Lundi après le jour de l'Aſcenſion. 3. Le *Terme* de la *Trinité*, qui commence le Vendredi après le Dimanche de la Trinité, & finit le troiſième Mercredi après ce Dimanche. 4. Le *Terme* de la *S. Michel*, qui commence le 23. d'Octobre, & finit le 28. de Novembre.

res du Collége, demandant que les Profeſſeurs fiſſent des Leçons tous les jours ; ils ſe plaignirent qu'il n'y avoit point de Leçons les jours de fête, ni durant les premières ni les dernieres ſemaines de chaque *Terme*, lorſque le *Terme* commençoit ou finiſſoit au milieu d'une ſemaine. Ils ſe plaignirent encore, qu'il n'y avoit point d'heures réglées pour les Leçons.

Les Profeſſeurs répondirent par rapport aux deux premiers chefs, qu'ils ne faiſoient que ſuivre la pratique de leurs prédeceſſeurs, établie dès le tems même que le Collége fut fondé. Ils ajouterent en particulier ſur le ſecond chef, que c'étoit la coûtume dans les Univerſitez, de ne point faire de Leçons aux jours de fête. Pour ce qui étoit des heures réglées pour les Leçons, ils dirent que c'étoit une choſe qui leur étoit parfaitement indifférente.

Les Commiſſaires, après avoir entendu les raiſons de part & d'autre, firent un Réglement, par lequel il étoit ordonné que les Leçons publiques ſe feroient deux fois par ſemaine ſur chaque Science durant quatre *Termes* de l'année, dont le premier commenceroit le Lundi avant le *Terme* de la S. Michel, & finiroit avec ce *Terme*. Le ſecond commenceroit le Lundi avant le *Terme* de S. Hilaire, & finiroit auſſi avec ce *Terme*. Le troiſième commenceroit le Lundi après la ſemaine de Pâques, & finiroit avec le *Terme*

Terme de Pâques. Le quatrième commenceroit le Lundi avant le *Terme* de la Trinité, & dureroit 28. jours entiers. Il fut auſſi ordonné par le même Réglement, que les Profeſſeurs commenceroient leurs Leçons préciſement à neuf heures du matin, & à trois heures après midi.

Les Profeſſeurs ſe ſoûmirent en partie à ce Réglement; c'eſt-à-dire qu'ils conſentirent à faire leurs Leçons publiques durant tout le cours des quatre *Termes*, quelque jour de la ſemaine que chaque *Terme* commençât ou finît. Mais comme ce Réglement les mettoit dans l'obligation de commencer leurs Leçons avant le commencement de chaque *Terme*, & de les continuer pluſieurs jours après l'échéance, ils conſulterent des Avocats, qui leur conſeillerent de ne point ſe charger eux-mêmes ni leurs ſucceſſeurs d'un ſurcroît de travail. Ils dreſſerent un Mémoire, qui contenoit les raiſons pour leſquelles ils refuſoient de ſe ſoûmettre à cette partie du nouveau Réglement; ils préſenterent leur Mémoire au Maire de Londres; & apparemment que leurs raiſons furent trouvées bonnes; car l'affaire en demeura-là.

Pendant que la Societé Royale tenoit ſes Aſſemblées au Collége de *Greſham*, elle y avoit auſſi ſa Bibliothèque, dont les Profeſſeurs du Collége avoient la liberté de faire uſage. Mais lorſque la

Societé eut acheté une Maiſon *, elle y fit tranſporter ſa Bibliothèque, & tous ſes Inſtrumens d'Aſtronomie, de Mathématiqùe, &c. Cependant Mr. *Ward* nous apprend, qu'il y a une ſomme d'argent à la Banque, qui, par un Decret de la Chancelerie, rendu le 25. de Juillet 1734, eſt deſtinée à achetter des Livres pour former une Bibliothèque à l'uſage des Profeſſeurs du Collége de *Greſham*. Le choix des Livres eſt laiſſé à la diſcretion des Profeſſeurs, ou de la pluralité d'entre eux.

ARTICLE IV.

A Diſſuaſive from entering into Holy Orders, in a Letter to a young Gentleman, &c. C'eſt-à-dire : *Lettre à un Jeune-homme, pour le diſſuader de prendre les Ordres Sacrez.* A Londres, chez H. Cook, dans Fleet-ſtreet, 1732. 8vo. *pp.* 57.

QUoiqu'il y ait pluſieurs années que cette Brochure a paru, il n'y a pourtant que peu de jours qu'elle nous eſt tombée entre les mains : elle nous a paru mériter que nous en rendions compte, à cauſe des traits ſinguliers & hardis

* Ce fut l'an 1710.

hardis dont elle eſt remplie. Il eſt vrai que tout cela regarde principalement le Clergé Anglican : cependant les Eccléſiaſtiques de tous les Païs pourront y trouver matière à des refléxions utiles. Comme ſuivant toutes les apparences cet Ecrit ne ſera jamais traduit en François, nous en donnerons une bonne partie ; ſans prétendre néanmoins approuver ni adopter toutes les refléxions de l'Auteur.

Il écrit à un Jeune-homme qui avoit deſſein de ſe faire Miniſtre, & il employe pluſieurs raiſons pour l'en diſſuader.

I. „ En premier lieu, dit-il, je ne vois „ pas que la charge de Miniſtre ſoit d'une „ néceſſité abſolue, au moins par rap- „ port à la fonction de prêcher. La „ Prédication de l'Evangile ne conſiſte „ pas à faire des Sermons, ou à expli- „ quer des Textes. Il eſt vrai qu'au- „ jourd'hui c'eſt-là la principale branche „ du Miniſtère, comme auſſi la plus pro- „ pre à faire fortune. Lorſqu'un hom- „ me a un bel extérieur, & qu'il pro- „ nonce bien un Diſcours, il peut s'aſ- „ ſurer d'être avancé dans l'Egliſe. Mais „ il me ſemble que l'office de prêcher „ eſt devenu inutile depuis la publica- „ tion des Evangiles & des Epîtres. . . . „ Prêcher l'Evangile dans le ſens de l'E- „ criture, c'eſt apprendre aux hommes

„ que le Meſſie ou le Chriſt eſt venu, „ & les inſtruire des raiſons de ſa ve- „ nue. Cela ne demande pas de longs „ diſcours ; les Auteurs du Nouveau „ Teſtament l'ont expliqué d'une ma- „ nière ſi claire, que les plus ſimples „ peuvent le comprendre ; & c'eſt tout „ ce qu'il leur importe de ſçavoir. Nous „ n'avons que faire d'un ſi grand nom- „ bre de Prédicateurs pour expliquer „ les Livres ſacrez : car, ou ils ſont „ clairs, ou ils ne le ſont pas : s'ils ne le „ ſont pas, dans quel deſſein ont-ils „ été compoſez ? Et s'ils le ſont, de „ quoi ſert cette multitude d'Interprè- „ tes publics ? Nous n'avons que faire „ de vous. Nous n'avons déja que trop „ de gens dont l'emploi conſiſte à nous „ repéter perpetuellement la même cho- „ ſe ; & il vaudroit mieux qu'on ne le fit „ pas avec tant d'incertitude & tant de „ variations. . . .

II. „ Mais ſuppoſé, en ſecond lieu, que „ cette Charge pût être de quelque uti- „ lité au Genre humain, principalement „ aux ignorans, & à ceux qui ne ſçavent „ pas lire ; cependant, vû la manière „ ſuperficielle dont on examine ceux qui „ ſe préſentent pour être ordonnez, & „ le peu de ſoin qu'on a de s'informer „ s'ils ont les qualitez requiſes, je „ crains fort que leur Charge ne ſoit „ plus dangereuſe qu'utile. Combien de

„ fa-

„ fadaiſes & d'impertinences n'ai-je pas
„ ouï dire en Chaire ? Combien d'ex-
„ preſſions abſurdes ? Combien de mé-
„ taphores forcées ? Combien de paſſa-
„ ges de l'Ecriture citez à contre-ſens,
„ & tirez par les cheveux ?

„ Ce n'eſt pas tout : ce n'eſt pas même
„ ce qu'il y a de plus dangereux. J'ai
„ ouï ſouvent avec ſurpriſe & avec in-
„ dignation, que l'on préféroit les Pré-
„ ceptes poſitifs, aux Devoirs moraux,
„ dont l'obligation eſt éternelle & in-
„ variable : J'ai ouï preſſer des pratiques
„ inutiles, comme des conditions né-
„ ceſſaires du Salut : J'ai ouï inſiſter ſur
„ des doctrines purement humaines, avec
„ plus de force que ſur les Commande-
„ mens de Dieu.

„ Il ſuit de-là, que le Peuple, dont
„ le ſoin eſt commis à de pareils Doc-
„ teurs, ne peut qu'être confirmé dans
„ l'ignorance, dans la bigoterie & dans
„ la ſuperſtition. Le malheur eſt, que ces
„ Prédicateurs dont je parle ne ſont pas
„ le plus petit nombre ; & ce ſont eux
„ qui pour l'ordinaire ſont les plus rem-
„ plis d'eux-mêmes, & les plus hardis,
„ qui font le plus de bruit, qui crient
„ le plus haut en chaire, qui par-
„ lent avec le plus de confiance : au
„ lieu que ceux qui ſont véritablement
„ ſçavans ſont toûjours modeſtes, & ſe
„ défient d'eux-mêmes. Le verbiage de

„ ceux-là, & le bruit qu'ils font, ne man-
„ que gueres de faire impreſſion ſur le
„ peuple : au lieu que le bon-ſens de
„ ceux-ci n'eſt apperçu & applaudi que
„ par ceux qui ont du bon-ſens eux-
„ mêmes.

„ De l'ignorance & de la bigoterie du
„ Clergé naît ce qu'on appelle *Héréſie*,
„ mot qui après tout ne ſignifie que la
„ Vérité. Car comme l'ignorance les
„ rend bigots, la bigoterie à ſon tour les
„ attache à leur ignorance. Et lorſqu'un
„ homme de bon-ſens, ſoit de leur Or-
„ dre, ſoit du nombre des Laïques, oſe
„ parler ou écrire en faveur de la Vérité
„ & de la ſaine Religion, ils ne man-
„ quent pas de l'honorer du titre d'*Hé-*
„ *rétique*. Ils iroient bien plus loin s'ils
„ n'avoient pas les mains liées. . . .

„ Je vous conſeille donc de ne point
„ ſonger à prendre les Ordres; je con-
„ nois votre Eſprit, votre bon-ſens, votre
„ ſçavoir : vous courez riſque de décou-
„ vrir la Vérité, & cela eſt trop dan-
„ gereux, vû le peu de bien que vous
„ avez.

Notre Auteur, qui ne veut pas qu'on l'accuſe de ſingularité, cite ici quelques paſſages d'un Livre de l'Evêque *Burnet*, qui confirment ce qu'il a dit de l'ignorance & de la Bigoterie du Clergé.

III. Il allegue enſuite une troiſième raiſon pour détourner ſon Ami du deſſein

de

de prendre les Ordres : Elle eſt tirée de la Liturgie Anglicane. „ Je crains fort, „ dit-il, que ſi on veut l'examiner avec „ ſoin, on ne trouve qu'on y a ajouté „ bien des choſes, qui font juger aux „ perſonnes judicieuſes, que ce qu'on „ fait dire au peuple eſt ou vuide de ſens, „ ou même criminel.

„ Quelques-uns ne craignent pas de „ dire, que c'eſt un étrange compoſé „ de Prieres & de Symboles. La Li- „ turgie leur ſemble deſtinée à établir „ les imaginations & les fantaiſies par- „ ticulieres de quelques Théologiens, „ plutôt qu'à nous rendre véritablement „ humbles & devots. Car à quoi pour- „ roient être deſtinez les trois Symbo- „ les : celui d'*Athanaſe*, qu'on eſt obligé de „ croire ſous peine de damnation : celui „ de *Nicée*, qui a cauſé tant de troubles, „ tant de querelles, tant de ſchiſmes, „ tant de perſécutions, & qui a tant „ fait répandre de ſang ? Et nonobſtant „ cela nos Eccléſiaſtiques l'ont reçu „ comme un précieux joyau, & l'ont „ placé dans la partie la plus ſolemnelle „ de l'Office : comme ne voulant per- „ mettre à qui que ce ſoit de recevoir „ la ſainte Cene, que premièrement il „ n'eut avalé cette pilule amere. Pour „ ce qui eſt du Symbole des *Apôtres*, les „ Chrétiens, de quelque parti qu'ils ſoient, „ s'accordent aſſez à le recevoir. Il eſt

„ com-

„ composé d'une manière modeſte, & en „ termes aſſez généraux ; de ſorte que, „ même en le recevant, chacun a la li- „ berté de ſuivre ſes propres ſentimens, „ ſans être obligé de croire des contes „ de Vieille, & les ridicules imagina- „ tions des Moines.

„ On va plus loin : on dit nettement, „ qu'on ne conçoit pas de quelle néceſ- „ ſité des Confeſſions de foi peuvent être „ dans le Culte public. Pourquoi tous les „ Chrétiens ne pourroient-ils pas ſe join- „ dre dans la Priere, malgré la diverſité „ de leurs opinions en matière de Foi? „ Lorſque les Diſciples demanderent à „ Notre-Seigneur qu'il leur enſeignât à „ prier, il ne leur commanda point de „ réciter un Symbole ; il ſe contenta de „ leur donner un formulaire de Priere, „ clair, ſimple, exprimé en termes con- „ venables, & proportionné aux beſoins „ des hommes. . . . . .

„ Mais les Eccléſiaſtiques ont toûjours „ profité des moindres occaſions qui ſe „ préſenterent pour faire naître des di- „ viſions parmi les Chrétiens. Par ce „ moyen ils ſont aſſurez de trouver des „ Devots qui ſe declarent pour eux avec „ zèle : le parti le plus fort l'emporte, „ ſe ſaiſit de tous les bénéfices, impri- „ me une marque d'infamie au parti op- „ poſé, augmente la diviſion, & rend „ tout accommodement impoſſible.

„ Je

„ Je dis donc qu'il ne faudroit jamais „ inſerer dans les Liturgies publiques, „ des Symboles ou des Articles de „ Foi; . . . tout cela ne peut que nour- „ rir le faux zèle, la haine, les divi- „ ſions, & cauſer des factions & des „ troubles dans l'Egliſe, au lieu d'en- „ tretenir la pieté, la douceur, l'union „ & la paix. . . .

„ Il y a un bon nombre d'Eccléſiaſti- „ ques qui penſent comme nous; & ce „ ne ſont pas les moins éclairez. Ils „ ſouhaiteroient fort qu'on reformât ces „ abus. . . . . Je me ſouviens à cette „ occaſion de ce que fit un jour un „ jeune Eccléſiaſtique: Ayant à lire l'Offi- „ ce du Bâtême, qui commence par „ ces paroles: *Chers & bien-aimez; com- „ me tous les hommes ſons conçus & nez en „ péché*; & croyant ſans doute que cela „ eſt faux & abſurde, Il le lut ainſi: „ *Comme tous les hommes ſont conçus* * *être „ nez en péché.* C'étoit une aſſez bonne „ correction. Mais il faut avouer auſſi, „ que c'étoit un bon moyen d'engager „ les hommes à ſe faire bâtiſer, que „ de leur faire croire qu'ils avoient con- „ tracté une ſouillure (le péché ori- „ ginel) dont ils ne pouvoient être lavez „ que par le Bâtême.

IV. Une quatrième raiſon qu'on alle- gue

* C'eſt-à-dire *cenſez.*

gue ici, c'eſt la néceſſité où ſont tous les Eccléſiaſtiques de ſigner la Confeſſion de Foi de l'Egliſe Anglicane. On y ſouſcrit en ces termes : *Je*, N. N. *ſouſcris de mon bon gré, & de tout mon cœur* (ex animo) *que tous & chacun des trente-neuf Articles, outre la Ratification, ſont conformes à la parole de Dieu.* „ Je me perſuade, dit là-deſſus notre Auteur à ſon „ Ami, que ſincere & d'auſſi bonne-foi „ comme vous êtes, vous ne voudriez „ pas ſigner cette Declaration, à moins „ que vous ne fuſſiez pleinement convaincu, que tous ces Articles s'accordent avec l'Ecriture Sainte, & que „ ſi vous aviez le moindre ſoupçon qu'un „ ſeul de ces Articles y eſt contraire, „ vous n'y ſouſcririez pas. Vous ne penſeriez qu'avec horreur, que le premier „ pas que vous feriez pour entrer dans „ le ſaint Miniſtère, ſeroit de proſtituer „ votre conſcience, en reconnoiſſant „ ſolemnellement pour vrai, ce que vous „ croiriez faux. . . . , Voyons donc ſi „ vous pouvez admettre de bonne-foi „ tous les Articles qu'il faut ſigner.

„ Penſez-vous que tous les gens ſçavans & de bon-ſens qu'il y a parmi „ le Clergé ſoient *Athanaſiens* ? Il faut „ pourtant qu'ils le ſoient, s'ils ont ſigné „ ſincerement les Articles I, II, V. & „ VIII. de la Confeſſion de Foi. Et combien peu d'Eccléſiaſtiques y a-t-il qui

„ croyent

„ croyent que cette Propoſition eſt vé-
„ ritable : * *Le Péché originel eſt la* FAUTE
„ *& la Corruption de la nature de chaque*
„ *homme qui eſt naturellement engendré de*
„ *la ſource d'Adam, par où l'homme eſt fort*
„ *éloigné de la Juſtice originelle, & eſt de ſa*
„ *nature enclin au mal . . . . & à cauſe de*
„ *cela tout homme qui vient au monde mé-*
„ *rite la colere de Dieu, & la damnation* ?
„ Cependant ils ſignent tous cette Pro-
„ poſition comme s'ils la croyoient fer-
„ mement. Combien peu y en a-t-il qui
„ croyent que † *La condition de l'homme,*
„ *après la chûte d'Adam, eſt telle, qu'il ne*
„ *peut ni ſe convertir, ni ſe préparer ſoi-même*
„ *par ſes propres forces naturelles & par*
„ *ſes bonnes œuvres, à la Foi & à l'invo-*
„ *cation de Dieu* ? Combien peu, enfin,
„ qui ſoient perſuadez que § *Les Oeuvres*
„ *faites avant la grace de Jeſus-Chriſt, &*
„ *avant l'inſpiration de ſon Eſprit, ne ſont*
„ *point agréables à Dieu, ... mais qu'elles*
„ *ont la nature du péché* ? Les Eccléſiaſti-
„ ques ſont-ils aujourd'hui dans les
„ principes de *Calvin*, ſuivant le ſens
„ naturel du dix-ſeptième Article de la
„ Confeſſion de Foi ? Cependant ils ſouſ-
„ crivent à tout cela comme à autant de
„ Véritez

* Art. IX. de la Confeſſ. de Foi de l'Egliſe Anglicane.

† Art. X.

§ Art. XIII.

„ Veritez dont ils ſont perſuadez. Que „ peuvent penſer les Laïques, lorſqu'ils „ les voyent déclarer ſolemnellement „ qu'ils croyent véritables des Propoſi- „ tions, de la fauſſeté deſquelles ils ſont „ perſuadez; & cela ſeulement dans le „ deſſein d'obtenir quelque bénéfice ? „ Ne peut-on pas conclure de-là, que „ pour l'amour d'un plus grand gain, „ ils ſouſcriroient de même à quelques „ autres Articles que ce fût ?

„ Si vous pouvez donc, Monſieur, „ ſouſcrire à ces Articles en bonne con- „ ſcience, faites-le. Si vous les croyez „ véritables dans le ſens propre & natu- „ rel, ſans les forcer & leur donner la „ torture pour y trouver votre ſenti- „ ment particulier, vous pouvez les ſigner „ ſans crime.

„ Mais ſi vous êtes dans la néceſſité „ de vous ſervir d'artifices, de détours, „ de palliations, pour y donner un ſens „ qui vous paroiſſe raiſonnable, au nom „ de Dieu ne les ſignez point, ne par- „ ticipez point au crime des autres. „ Penſez que c'eſt être de mauvaiſe foi, „ que de chercher d'autres raiſons pour „ ſouſcrire ces Articles, ſi ce n'eſt la „ vérité même de ces Articles. Car il „ eſt certain que celui qui commence „ par un menſonge, peut être envoyé „ par le Pere du menſonge; mais il eſt „ impoſſible qu'il *entre par la porte*, puiſ-

„ qu'il

„ qu'il ſe declare prévaricateur dès le „ premier pas qu'il fait.

V. „ Cinquième raiſon : Quand même „ vous ſeriez maintenant perſuadé de la „ vérité de tous les trente-neuf Articles ; „ penſez-vous que des réfléxions plus „ mûres, & une étude plus longue „ & plus ſérieuſe, ne pourront pas „ vous faire changer de ſentiment ſur „ quelques-uns ? Et ſi cela arrive, pour- „ rez-vous vous réſoudre à renouveller „ vos ſignatures ? Vous y ſerez pourtant „ obligé toutes les fois que vous ſe- „ rez nommé à quelque nouveau Béné- „ fice.

„ Mais puiſque je viens de parler de „ Bénéfice, je me rappelle que vous ne „ connoiſſez aucun de ceux qui en ont „ à leur nomination. Vous n'avez point „ d'amis, ni chez le Chancelier, ni chez „ les Evêques, ni à la Cour. Tout ce „ que vous pouvez donc vous propoſer ; „ c'eſt de ſervir d'abord en qualité de „ Vicaire, juſques à ce que votre méri- „ te ſoit connu & vous procure quelque „ avancement.

„ Mais, mon cher Ami, vous ne con- „ noiſſez gueres quelle foible recomman- „ dation c'eſt que le mérite ſeul, dans „ le Siécle où nous ſommes. Vous pour- „ riez avec plus de raiſon fonder vos „ eſpérances ſur d'autres qualitez. Si „ vous aviez une grande volubilité de

„ langue, un air hardi, & même effron-
„ té, à ne vous pas laiſſer déconcerter
„ aiſément : Si vous étiez attaché à un
„ certain parti, & diſpoſé à le défendre
„ avec zèle en tous lieux, en public &
„ en particulier, dans les Caffez &
„ dans les Cabarets, à propos ou hors
„ de propos, n'importe : Si vous pou-
„ viez monter en Chaire ſans vous ſou-
„ cier de votre Auditoire, & prononcer
„ d'une voix de tonnerre un Diſcours
„ orthodoxe, qu'il y eût du bon-ſens ou
„ non, ce n'eſt pas dequoi il eſt queſtion :
„ Si vous pouviez déclamer fortement
„ contre quelque Théologien d'un mérite
„ diſtingué, à qui il eſt échapé par mal-
„ heur quelque vérité importune, vous
„ vous feriez bientôt de puiſſans amis,
„ vous auriez en peu de tems un bon
„ Bénéfice.

„ Mais de n'avoir que le mérite ſeul, le
„ timide mérite pour Patron, c'eſt le plus
„ mauvais ami que vous puiſſiez avoir au
„ monde. Combien de tems ne ſerez-vous
„ pas obligé à faire des Bâtêmes & des En-
„ terremens pour un ſalaire très-modique,
„ avant que perſonne s'apperçoive que
„ vous méritez un Emploi plus conſide-
„ rable ? Et puis, en qualité de ſimple
„ Vicaire, vous vous verrez dans la né-
„ ceſſité de faire mille choſes qui ne
„ vous plairont pas beaucoup. Dès que la
„ moindre vieille Femme aura mal aux
„ dents,

„ dents, & ne pourra pas dormir la nuit, „ on vous envoyera chercher en hâte „ pour lui faire la priere, comme ſi elle „ alloit mourir. Dès qu'un Enfant ſera „ un peu incommodé, on vous appellera „ à minuit pour le bâtiſer, de peur qu'il „ ne s'en aille dans l'autre monde ſans „ avoir de nom.

„ Par-tout où il y aura quelque choſe à „ gagner, ſoyez perſuadé que votre Maî- „ tre le Curé en chef fera l'Office lui- „ même; mais il vous donnera la liberté „ d'aller par-tout ou vous n'aurez que „ votre peine pour toute recompenſe.

On employe encore pluſieurs pages à décrire la triſte condition d'un pauvre Vicaire, & la dépendance extrême dans laquelle il eſt par rapport à celui qui l'employe. Mais comme tout ce qu'on dit ſur ce ſujet eſt particulier à l'Angleterre, & peut-être un peu trop ſatyrique & trop outré, nous ne croyons pas qu'il ſoit à propos de nous y arrêter.

Notre Auteur ſuppoſe enſuite que ſon Ami aura eu plus de bonheur. „ Un E- „ vêque, lui dit-il, aura découvert votre „ mérite, & l'aura recompenſé d'un bon „ Bénéfice. Je vous en félicite; vous „ voilà déſormais votre propre maître. „ Mais quelle ſera, croyez-vous, la pre- „ mière penſée qui vous viendra alors „ dans l'eſprit? C'eſt que vous aurez

„ besoin d'un Vicaire ; vous ne sçauriez „ faire seul tout l'ouvrage ; votre santé „ est trop foible ; ou bien cela interrompt „ trop vos études ; ou quelque excuse „ que ce soit, elle sera bonne. Tous les „ Curez des environs font la même cho- „ se, à moins que leurs Bénéfices ne „ rapportent si peu, qu'ils soient obli- „ gez d'y officier eux-mêmes ; ce qui „ les fâche extrêmement.

„ A quoi songerez-vous ensuite ? A „ obtenir un second Bénéfice ; car vous „ voudrez sans doute faire comme vos „ Confreres : Et quel est l'Ecclésiastique „ qui se contente d'un seul Bénéfice ? On „ vous regardera comme un homme A- „ postolique si vous vous contentez de „ deux . . . . mais vos Confreres vous „ en estimeront moins, & croiront que „ par votre conduite vous voulez cen- „ surer indirectement la leur.

Ici notre Auteur fait une violente Satyre de l'avarice & de l'insatiabilité des Ecclésiastiques, qui, outre deux ou trois bons Bénéfices à cure d'ame, ont encore des Prébendes, des Canonicats, &c. Il cite à cette occasion un passage de l'Evêque *Burnet*, qui rapporte, que plusieurs Incrédules lui ont avoué, que rien ne les a porté davantage à douter de la Religion, que la mauvaise opinion qu'ils avoient conçue des Ecclésiastiques de tous les Partis. „ On n'apperçoit „ point

„ point en eux, disoient-ils, ces mœurs „ sévères, ce mépris du monde, ce zèle, „ cette douceur, cette humilité, cette „ charité, que les grandes véritez de „ la Religion Chrétienne devroient pro- „ duire en eux, s'ils en étoient réel- „ lement persuadez. Ils concluoient de- „ là, que puisque ceux-là même, qui, „ par le devoir de leur Charge étoient „ obligez de s'instruire des preuves de „ la Religion, en paroissoient par leur „ conduite si peu persuadez, il faloit „ que la Religion ne fût pas aussi certai- „ ne qu'ils le prétendoient ".

L'Auteur lance après cela quelques traits contre les Evêques mêmes; puis il conclut de cette manière. „ Si vous „ croyez que haranguer en Chaire soit „ prêcher Christ; si vous approuvez en „ tout l'usage de la Liturgie; si vous „ pouvez souscrire aux trente-neuf Ar- „ ticles, dans le sens qui se présente na- „ turellement à l'esprit; si vous pou- „ vez vous résoudre à faire tout le ser- „ vice d'une Paroisse, & à souffrir les „ duretez d'un Curé en chef, c'est-à- „ dire, si vous pouvez prier Dieu, & „ mourir de faim en même tems; si vous „ pouvez ensuite vous en venger sur „ d'autres; si vous pouvez avec conten- „ tement & avec patience jouïr d'un „ revenu qui suffiroit pour douze, en jouis- „ sant du fruit d'un travail que d'autres

„ feront pour vous, en un mot, ſi vous „ pouvez être un véritable *Prêtre à la* „ *moderne*, ſoyez-le. Mais ſi vous croyez „ que cela vous cauſera des ſcrupules; „ ſi votre conſcience y repugne; ſi vous „ ſouhaitez de vous conformer à la pra- „ tique de l'Egliſe primitive, qui eſt main- „ tenant hors de mode, ne penſez pas „ à prendre les Ordres; vous ſeriez en „ ſcandale à vos Confreres, & les dés- „ honoreriez par votre conduite.

ARTICLE V.

ACADEMIQUES *de Ciceron, avec le Texte Latin de l'Edition de Cambridge & des Remarques nouvelles, outre les conjectures de Davies & de Mr. Bentley, & le Commentaire Philoſophique de Valentia. Par un des Membres de la Societé R. à Londres*, 1740. Octavo de 32. feuilles pour le tout.

ON a vû dans un de nos Journaux précedens une bonne partie de la Préface de cet Ouvrage; mais il ne ſera pas inutile d'en tranſcrire le reſte en faveur de ceux qui ont quelque curioſité pour ces ſortes de matières :

„ Un Lecteur éclairé comprendra ſans „ peine, que n'ayant plus aujourd'hui que

„ ces

„ ces deux Fragmens, & sur un sujet si
„ épineux, il doit y avoir pour nous,
„ dans l'un & dans l'autre, bien des cho-
„ ses obscures, qui ne le seroient pas,
„ ou le seroient infiniment moins, si
„ nous avions encore l'un ou l'autre ou-
„ vrage en entier. Ajoutez, par rapport
„ à ce qui nous reste, la negligence,
„ ou l'ignorance même des Copistes, sans
„ parler ici de leur audace & de leurs in-
„ terpolations perpetuelles; car il y en a
„ d'inconteſtables dans ces fragmens. En-
„ vain les MSS. de Rome, de Florence,
„ de Milan, de Paris & d'Angleterre
„ sont appellez au secours: il paroît par
„ les Variantes de *Victorius*, de *Camera-*
„ *rius*, de *Lambin*, de *Gruter* & enfin de
„ *Davisius*, que le mal est trop ancien
„ & trop invéteré, pour se flatter de beau-
„ coup de succès avec un pareil remède:
„ quelques petits adoucissemens par-ci
„ par-là, c'est tout ce qu'on en peut
„ tirer. Reste la ressource des conjectu-
„ res, qui véritablement ne sont pas à
„ mépriser, lorsqu'à l'aide de quelques
„ lettres ou de quelques syllabes de plus
„ ou de moins, ou de quelques témoigna-
„ ges étrangers, on peut arriver à un sens
„ raisonnable, digne du sujet, du lieu
„ & de l'Auteur: & à cet égard nous
„ en avons, ce me semble, de *Victorius*,
„ qui sont heureuses; de *Lambin*, qui sont
„ excellentes; de *Guyet*, qui sont subti-

„ les; de *Davisius* & de Mr. *Walker*, qui „ sont ingenieuses; & enfin de l'illustre „ Monsr. *Bentley*, le Prince, à mon avis, „ des Critiques de ce Siécle, qui sont „ surprenantes. J'ai fait usage dans ma „ Traduction de toutes celles qui m'ont „ paru bien fondées, & dans le Texte „ Latin je les ai indiquées au bas des „ pages, mais en peu de mots, ren- „ voyant pour les détails à l'Edition de „ Cambridge, si belle, si correcte, si com- „ plette, si instructive pour les notes, „ & d'ailleurs si bien reçuë du Public, „ qu'il a falu la réïterer immédiatement „ après la mort de l'Auteur. A toutes „ ces corrections j'en ai ajouté quelques- „ unes; mais, en vérité, je ne les crois „ pas d'une assez grande importance „ pour en faire un article dans cette „ Préface.

„ Après tout, la plus grande obscuri- „ té de ce Livre n'est pas dans les ter- „ mes, quoiqu'ils y ayent bonne part; „ elle est dans les choses, dans les prin- „ cipes des anciens Philosophes, qui ne „ sont pas toûjours fort évidens; dans „ les correctifs de *Zénon*, tantôt bizares „ & tantôt sublimes; dans les dogmes „ d'*Epicure*, toûjours si mal entendus, ou „ si infidèlement déguisez; dans les idées „ de *Platon*, souvent inconcevables; dans „ celles de l'*Académie*, qui reconnoit en „ général des vérités par milliers, mais

„ qui

„ qui n'eſt aſſurée d'aucune. Joignez à „ cela, que chaque Philoſophe pris à part „ dans cette nouvelle Secte, ayant vou- „ lu ſe diſtinguer par quelque idée ſin- „ guliere, cette idée ſe trouve quelque- „ fois ſi ſubtile qu'elle nous échape. „ *Arceſilas*, par exemple, ſe diſoit Aca- „ démicien, mais dans le fond il tom- „ boit dans le Pyrrhoniſme : *Carnéade*, „ au contraire, ſe fiant ſur ſon eſprit, „ donnoit priſe aux Dogmatiques, en „ leur accordant que le Sage pouvoit „ opiner. *Philon*, autre Académicien, „ n'admettoit que la moitié de la défini- „ tion du Vrai, ce qui l'expoſoit à des „ contradictions manifeſtes. *Antiochus*, „ ſon diſciple, pour s'en éloigner, ſe „ jettoit dans les épines des Stoïciens. „ Enfin la plupart de ceux-ci n'étoient „ pas toûjours fidèles au *Portique*. On „ en trouve des preuves à chaque page „ dans ces Fragmens & dans tout le reſte „ des *Philoſophiques de Ciceron*.

„ C'eſt ce qui me faiſoit ſouhaiter avec „ ardeur de voir le Livre de *Valentia*, „ où j'ai trouvé en effet la plupart des „ éclairciſſemens dont j'avois beſoin. Il „ porte le titre d'*Académiques de Pierre de* „ *Valentia*, qui ſe dit *Zafrenſis in extre-* „ *ma Bætica*, c'eſt-à-dire *de Zafra, à* „ *l'extrémité de l'Andalouzie*, quoique l'Au- „ teur du projet le faſſe de Cordouë, „ nos Dictionaires Hiſtoriques n'en par-

„ lent point. Dans ſa Dédicace il ſe
„ donne pour Juriſconſulte, & à la fin
„ de ſon Commentaire, pour un homme
„ occupé, & qui ne neglige pas ſa pro-
„ feſſion. Il promet quelque part un
„ Traité exprès *ſur la Morale des Stoïciens*:
„ c'eſt dommage qu'on n'en ait point
„ ouï parler depuis, au moins que nous
„ ſçachions; car avec ſa profondeur & ſa
„ netteté il nous eut developpé bien des
„ choſes tout autrement utiles que les
„ conteſtations des deux Académies, ſur-
„ tout pour les *Entretiens de Finibus*, en-
„ core aujourd'hui ſi obſcurs. Mais quoi
„ qu'il en ſoit, ce que nous en avons eſt
„ excellent en lui-même, néceſſaire pour
„ bien comprendre *Ciceron*, & particu-
„ lierement ces deux Fragmens. Il pa-
„ roît un peu pencher lui-même du côté
„ du doute, quoiqu'il faſſe profeſſion de
„ tenir la balance égale. On y voit d'a-
„ bord une origine ſinguliere de la Phi-
„ loſophie, qu'il regarde comme la fille
„ de l'Oiſiveté & de la Paix: enſuite
„ un grand éloge de celle de *Socrate*: de-
„ là il paſſe aux principes de *Platon* &
„ au jugement du Vrai, qu'il aſſignoit
„ proprement à l'Eſprit, ſans exclure
„ l'aide des ſens. Enfin il vient au grand
„ ſujet de la diſpute entre *Zénon* & *Ar-*
„ *ceſilas*, & examine d'après *Ciceron*, mais
„ dans une plus grande étendue, les ar-
„ mes de l'un & de l'autre. Les ſubtilitez
„ du

„ du *Portique* l'occupent assez de tems, &
„ ce n'est pas l'endroit le moins travaillé
„ de son Livre. De-là il passe à *Pyrrhon*, à
„ *Antiochus*, à *Chrysippe*, à *Carnéade*, à *Philon*
„ si peu connu, mais qu'il caractérise,
„ comme les autres, par des traits qui
„ lui conviennent. Il finit par *Epicure*,
„ dont il developpe avec la même habi-
„ leté le véritable système sur le té-
„ moignage des sens, tout autrement
„ plausible que *Ciceron* ne l'a représenté.
„ Voilà en gros le contenu du Livre de
„ *Valentia*, qui ne m'a pas peu servi,
„ comme on peut croire, pour donner
„ à ma Traduction & à mes Scholies un
„ certain degré de lumiere qui peut-
„ être les garantira de l'oubli. En recon-
„ noissance de ces secours, & pour obli-
„ ger les Curieux, j'ai fait réimprimer le
„ Livre même avec une exactitude rare
„ & digne du sujet, me souvenant toû-
„ jours du précepte de mon Pline : *Qu'il*
„ *n'y a rien de plus beau, ni de plus digne*
„ *de la modestie d'un honnête homme, que d'a-*
„ *vouer ingénûment à qui on est redevable*
„ *de ses progrès*; quoiqu'il y ait bien des
„ Auteurs qui en agissent différemment.
„ Du reste, il ne faut pas que les
„ objections de *Ciceron*, quelquefois as-
„ sez libres, & souvent, à mon avis, assez
„ mal fondées, fassent quelque peine aux
„ personnes judicieuses: souvenons-nous
„ que c'est un Payen qui parle, qui a

„ vécu

„ vécu & qui eſt mort avant le lever de
„ cette Lumiere ſupérieure qui auroit
„ diſſipé tous ſes doutes ; un homme qui
„ n'avoit, ou du moins qui ne paroît
„ avoir eu aucune connoiſſance des Ecrits
„ de Moïſe & des Prophetes ; enfin un
„ Académicien, c'eſt tout dire, paſſion-
„ né pour la gloire de *Carnéade*, ſon
„ idole ; prêt à renverſer, comme lui,
„ tout ce qu'on établiſſoit, ou à rélever
„ tout ce qu'on démoliſſoit. Cependant,
„ comme ſes objections ſont ſpécieuſes,
„ j'avois deſſein de leur oppoſer un *An-*
„ *ti-Académique*, annoncé dans mes no-
„ tes : mais cette réponſe, qui auroit
„ groſſi ce volume, trouvera mieux ſa
„ place dans l'Edition projettée, dont
„ le Public a déja vû le plan.

Après cette expoſition que l'Auteur vient de faire de ſon propre travail, & que nous avons jugé à propos de rapporter en entier, diſons quelque choſe de l'exécution, & commençons par le Texte original, qui ſe trouve immédiatement après le François. Il faut rendre cette juſtice à l'Editeur ; il n'a rien épargné pour faire une Edition belle & correcte, & quoique les deux Editions de Cambridge ſoient exactes, ſur-tout la premiere, celle-ci l'eſt encore davantage. A l'égard des Notes, elles ſont courtes, on pourroit dire même Laconiques, & telles qu'il les avoit couchées à la marge

ge de son Exemplaire : donnons-en quelques exemples, & bornons-nous à celles qui sont proprement de lui.

On met ordinairement à la tête de ces *Académiques* une *Lettre de Ciceron à Varron*, qui est la 8e. du IX. Livre des *Familiares*, comme si c'étoit une espece de *Dédicace* de l'Auteur. M. *Durand* s'est conformé à cet usage, & il convient que cette Lettre est relative à la 2de. Edition des Académiques : mais une preuve que ce n'est point une Dédicace, c'est que dans les vieilles Editions, & probablement dans les MSS., elle ne se trouve point-là, mais à sa place dans le Recueil des Lettres, & qu'à la fin on lit ces mots : *Migrationem & emptionem feliciter evenire volo* : Je souhaite que vous ayez, sujet d'être content, & de votre changement de demeure, & de votre nouvelle acquisition ; *tuumque in ea re consilium probo*, & j'approuve en tout cela votre dessein. Ces petits incidens ne sont point d'une Dédicace.

Dans la même Lettre, *Ciceron*, en parlant à son Ami de ces 4. Livres qui composoient son Ouvrage, s'exprime ainsi : *Misi autem ad te quatuor admonitores non nimis verecundos : nosti enim profectò os adolescentioris* hujus *Academiæ*. Vous connoissez le font de cette nouvelle Académie. On a laissé *hujus* dans le Recueil des Lettres, & on l'a ôté dans les Editions des Académiques. Ici on l'a remis à sa place com-

comme de raiſon : *Hujus*, inquit, *Academiæ, quam in his libris defendo*, dit l'Annotateur.

Le paſſage ſuivant, dans la même Lettre, n'eſt pas ſi clair. *Ciceron*, qui ſe flattoit toûjours, ſous la Dictature même de *Céſar*, de voir des tems plus heureux; *Serò fortaſſe*, dit-il, *ſed ſuperiorum temporum fortuna Reipublicæ cauſam ſuſtineat : hæc ipſi præſtare debemus. Jean Fréd. Gronovius*, grand Critique, liſoit *hanc*, qu'il rapportoit *ad cauſam*. Mais *Daviſius* eſt pour la leçon ordinaire, qu'il paraphraſe ainſi : *Hæc tempora nobis ſunt imputanda ; nec ſi aliter quàm par eſt, ea collocemus, in alios culpa transferri, ſed in noſmet ipſos recipi debet.* J'avoue que le Texte me paroît plus clair que ce Commentaire : *C'eſt à la fortune de la République*, veut-il dire, *à répondre de ces revers, & à nous à conſacrer à cette même République les monumens de notre loiſir.* C'eſt ce qu'il inſinue par-tout dans ſes Livres Philoſophiques ; il ne les a entrepris que pour la gloire & l'inſtruction de ſes concitoyens : *Primùm ipſius Reipublicæ cauſâ*, dit-il ailleurs, *Philoſophiam noſtris hominibus explicandam putavi, magnum exiſtimans intereſſe, & ad decus & ad laudem Civitatis, res tam graves tamque præclaras Latinis etiam literis contineri.* De Nat. Deor. l. 1. c. 4. Suivant ce Commentaire, *hæc* doit ſe rapporter aux *Oeuvres Philoſophiques de Ciceron*, & *ipſi* à la République. Pour la *Fortune*, c'eſt

c'eſt à elle à ſe charger du temporel.

Dès le commencement de la 1e. *Académique*, on eſt ſurpris de voir *Ciceron* & *Atticus*, qui allant trouver *Varron*, le rencontrent à deux pas de ſa terre, & cependant le ramenent chez lui *ſatis longo intervallo*. Alleguons tout le paſſage : *Itaque confeſtim ad eum ire perreximus ; paulumque cum ejus villâ abeſſemus, ipſum ad nos venientem vidimus : atque illum complexi, ut mos amicorum eſt, ſatis eum longo intervallo ad ſuam villam reduximus.* Tout le monde a remarqué que cette parenthèſe, *ut mos amicorum eſt*, n'eſt pas digne de Ciceron ; mais ce n'eſt pas de quoi il s'agit. Comment l'intervalle pouvoit-il être long, puiſqu'ils étoient ſi peu éloignez de chez lui ? Turnebe l'explique d'un intervalle de *tems*, tel qu'il arrive ſouvent entre amis, lorſqu'on s'arrête indifféremment où l'on veut, ſans autre deſſein que de s'entretenir en ſe promenant. Mr. *Davies*, qui ne rejette pas tout-à-fait cette explication, en imagine une autre qui lui ſemble plus naturelle, & pour cet effet voici comme il corrige le Texte, & pour ſauver la parenthèſe, & pour lever la contradiction apparente : *Atque illum complexi, ut mos amicorum eſt ſe viſentium longo intervallo* ; comme il arrive entre amis qui ne ſe ſont vûs de longtems : façon de parler qu'il appuye de divers paſſages. M. *Durand* refléchiſſoit là-deſſus,

deſſus, lorſqu'en conſultant l'Edition de Veniſe de 1494. il y trouva cette leçon, *paulumque cum abiſſemus via*; ce qui veut dire ſans doute, *pauluмque cum abeſſemus a villa*, ſçavoir ſa propre maiſon de campagne, & non pas celle de *Varron*: ce qui fait un très-beau ſens, *ſenſu benigniſſimo*. Depuis il a conſulté la 1e. de toutes les Editions, qui eſt celle de Rome de l'an 1471, & il y a trouvé préciſement la même leçon. Or ces deux Editions ont été faites ſur différens MSS., comme il peut le prouver par leurs différences, qu'il a notées avec ſoin. Reſte aux Critiques à décider, ſi ayant parlé d'abord de l'intervalle des lieux, *Ciceron*, au ſujet de la même campagne, *ad villam ſuam reduximus*, a pû entendre, ſans préjudice de ſa clarté ordinaire, un intervalle de tems? Les ſentimens ſont partagez.

Dans le même Chapitre, *Ciceron* s'étonnant que ſon Ami, qui travailloit ſur tant de ſujets, n'eût rien donné ſur la Philoſophie, s'énonce ainſi: *Cur, cum multa ſcribas, genus hoc prætermittas, præſertim cum in eo excellas, & id ſtudium, totaque ea res, longè ceteris & ſtudiis & artibus antecedat.* Au lieu d'ARTIBUS, Mr. *Bentley* corrige REBUS, *ut membra periodi ſibi invicem reſpondeant.* Mr. *Durand* s'y oppoſe dans ſa note: *Sed pace tanti viri*, dit-il, *nihil mutemus: de artibus enim ferè omnibus, iiſque liberalioribus, ſcripſerat Varro: unde multa*

multa Plinius & egregia. Il faut ajouter ici, que l'Edition primitive porte, comme les autres, *totaque ea res*, mais qu'un habile homme du même siécle qui l'a recensée, substitue *ars*.

Dans le Chap. 3. *Sunt, inquam ista, Varro: nam nos in nostra urbe peregrinantes erranteſque, tanquam hospites, tui libri quasi domum deduxerunt, ut possemus aliquando, qui & ubi essemus, agnoscere.* Il est certain que cette façon de lire est très-bonne: cependant tout le monde sçait que *S. Augustin*, qui a allegué le passage dans sa *Cité de Dieu Liv. VI. ch.* 2. a lû *reduxerunt*. Ici on se détermine pour cette leçon, non seulement sur l'autorité de ce Pere, qui sçavoit si bien son *Ciceron*, & qui vivoit dans un tems où les meilleurs MSS. subsistoient encore; mais sur la chose même: *Errantes & peregrinantes reduxerunt; ut possimus aliquando, & qui & ubi simus agnoscere. Deducimus enim honoris causâ; sed errantes & peregrinantes, tanquam hospites, reducimus, humanitatis.* C'est la note de Mr. *Durand*.

Dans le Chap. 4. *Imo verò & istam, & totam veterem Academiam, aquâ absumptam diu, renovari à te, nisi molestum est, velim.* Cet *aquâ absumptam* est une absurdité reconnue. Dès l'an 1515. *Alde* avoit rétabli la vraye leçon, *à qua absum tam diu.* Mr. *Durand* l'adopte dans le Texte même après *Alde*, & l'explique par deux passages *de Finibus*.

Le premier eſt au Chap. 19. du premier livre: *Ab iiſque vitiis, quæ paulo ante collegi, abes plurimùm*; & l'autre dansle 3.livre: *Sed ab eo plurimùm abſum* (*ab ea mente ſcilicet*).

Dans le Chap. 8. *Nonnunquam quidem eandem Fortunam, quòd efficiat multa improviſa* HÆC *nec opinata nobis propter obſcuritatem ignorationemque cauſarum.* On ne voit pas bien à quoi il faut rapporter ce *hæc*. Dans l'Edition de Veniſe on trouve *hic*, qu'on a preferé ; & voici la note : *Sic edidimus ex Veneta :* HIC *ſcilicet, inter homines, non apud Deos, qui neque res neque cauſas rerum ignorant.* Ce qu'on peut appuyer par ce beau paſſage d'Homere dans le 2. liv. de l'Iliade, où le Poëte s'addreſſe *aux Muſes qui habitent le haut Olympe*, qui ſont *Déeſſes & qui ſçavent tout*, au lieu que les hommes ne ſçavent rien que *par ouï dire*, ou pour mieux dire, *ne ſçavent rien.*

Dans le Chap. 13. & dernier, *Ciceron*, pour juſtifier *Arceſilas* ſur le chapitre de l'incertitude, l'aſſocie à cet égard non ſeulement avec *Socrate*, mais même avec les plus anciens Philoſophes : *Cum Zenone, inquam, ut accepimus, non pertinaciâ, aut ſtudio vincendi, ut mihi quidem videtur, ſed earum rerum obſcuritate, quæ ad confeſſionem ignorationis adduxerant Socratem, & veluti amantes Socratem, Democritum, Anaxagoram, Empedoclem, omnes pænè veteres.* Cet *amantes Socratem* a fait de la peine à tous les Critiques. Comment ces anciens Philo-

Philoſophes, antérieurs à *Socrate*, pouvoient-ils l'aimer? C'eſt comme ſi nous diſions aujourd'hui, que *Bacon* & *Copernic ont aimé Newton*, ſous ombre qu'ils ont aſſez clairement enſeigné cette *attraction mutuelle* des corps, que le dernier a demontrée. Mr. *Durand* croyoit d'abord qu'on pouvoit lire *& veluti nuntiantes Socratem*; mais après y avoir bien penſé, il a cru trouver la vraye leçon en ajoutant une ſeule lettre, *& veluti armantes Socratem*, en fourniſſant des raiſons à Socrate: ce qui eſt évident par la ſuite; & ſur-tout par le *Lucullus*, où *Ciceron* étale les raiſons de ces anciens. Pour l'expreſſion, elle eſt de *Ciceron* même. C'eſt dans ce ſens qu'il dit au Livre ſuivant, Chap. 27. Que les Stoïciens même ſe plaignoient, que leur *Chryſippe*, en ramaſſant tant d'objections contre les ſens & contre l'évidence, avoit *fourni des armes* à *Carnéade*: *Itaque ab eo armatum eſſe Carneadem.* S. Auguſtin employe la même expreſſion contre les Académiciens, liv. 2. ch. 10. *Etiam contra eos ipſos non invitus armabor.*

Dans le même endroit *Ciceron* continue ainſi: *Qui nihil cognoſci, nihil percipi, nihil ſciri poſſe dixerunt; anguſtos ſenſus, inbecillos animos, brevia curricula vitæ, &, ut Democritus, in profundo veritatem eſſe demerſam; opinionibus & inſtitutis omnia teneri; nihil veritati relinqui.* Tout cela eſt fort

clair ; mais la 1e. Edition de Rome & celle de Veniſe ſont encore plus fortes ; *opinionibus & inſtitutis omnia teneri*, NIHIL TENERI, *nihil veritati relinqui.* En effet *tenere*, dans un ſens philoſophique, ſignifie être ſûr d'une choſe. Dans le *Lucullus* Chap. 39. *Tenemuſne quid animus ſit ?* Sçavons-nous bien ce que c'eſt que l'ame ? Et dans le 1. liv. *de Finibus : Si ſtabilem ſcientiam rerum tenebimus.* Mr. *Durand* ne doute pas que la leçon de Rome ne ſoit la vraye.

Le premier Livre finit par une note conſiderable. On en a parlé dans la Préface. C'eſt au ſujet de *Carnéade*, le Héros de *Ciceron*, qu'il éleve par-tout juſqu'aux nuës. L'Editeur remarque à ce ſujet, que cette affectation a été fatale à divers Ouvrages de l'Orateur Romain ; parce que les premiers Chrétiens étoient fort outrez contre une ſecte qui ſappoit en quelque ſorte les premiers principes de leur Religion : ce qui paroît non ſeulement par l'Ouvrage de *S. Auguſtin* qui nous reſte encore *contra Academicos*, mais auſſi par divers paſſages de *Tertullien*, dont on rapporte ici le plus conſiderable, tiré du Chap. 17. de ſon Traité *de Anima.* Nous n'en alleguerons que les dernieres paroles : *Non licet nobis in dubium ſenſus iſtos revocare, ne & in Chriſto de fide eorum deliberetur : ne fortè dicatur, quod falſò Satanam proſpectavit de Cœlo præcipitatum ; aut falſò vocem Patris audierit de ipſo teſtificatam ;*

tam; aut deceptus sit cùm Petri socrum tetigit, aut alium postea unguenti senserit spiritum, alium postea vini saporem, QUOD IN SANGUINIS SUI MEMORIAM CONSECRAVIT. *Si enim & Marcion phantasma eum maluit credere, totius corporis in illo dedignatus veritatem . . . Fidelis fuit & visus & auditus in monte; fidelis & gustus vini illius, licet aquæ ante, in nuptiis Galilææ; fidelis & tactus, & inde creduli Thomæ. Recita Joannis testimonium.* QUOD VIDIMUS &c. *Falsa utique testatio, si oculorum, & aurium, & manuum sensus natura mentitur.* Jusqu'ici *Tertullien.* Mr. *Durand* remarque, que *Valentia* n'a point ignoré ces paroles, puisqu'il cite l'endroit sans l'approuver. *Quæ minimè ignoravit*, dit-il, *Petrus Valentia, sed proferre noluit, quoniam non probabat, & refellere non audebat; nos verò solutiores & candidiores referimus & amplectimur.* Les Lecteurs d'élite comprendront bien ce que cela veut dire. Nous ajouterons ici seulement, que le célèbre Mr. *Claude*, dans sa *Réponse à la Perpetuité &c.* n'oublia point ce passage. En effet, il est d'une telle force contre *Tertullien*, que je ne vois pas ce qu'il auroit pû repliquer à un Académicien qui lui auroit dit sans s'émouvoir: *Eh! mon bon homme, vous n'y pensez pas; allez à ce Mémorial du Sang de votre Maître, dont vous parlez, vous y verrez ce qui n'y est point, & vous ne verrez point ce qui y est.* Preuve contre vous de l'infidélité de

nos ſens, & probabilité nouvelle pour notre opinion.

Cela ſuffit pour donner quelque idée des notes du Commentateur : dans le Journal prochain nous parlerons de ſa Traduction, & s'il le faut, du Livre de *Valentia*.

ARTICLE VI.

The Hiſtory of the Life of M. T. CICERO, *in two Volumes, by* CONYERS MIDDLETON, *D. D Principal Library-keeper of the Univerſity of Cambridge. London, printed for the Author*, 1741. *

C'eſt-à-dire :

Hiſtoire de la Vie de CICERON, en deux Volumes, par CONYERS MIDDLETON, Dr. en Théol. & Bibliothécaire en chef de l'Univerſité de Cambridge. Imprimé pour l'Auteur, 1741. *in* 4o. *gros caractère. Pagg.* 564. *pour le* 1. *Vol. &* 591. *pour le* 2. *Vol.* 40. *pour la* Dédicace *&* *la* Préface, 11. *pour la* Liſte des Souſcripteurs, *&* *à-peu-près autant pour les* Tables.

JE

* *Cet Extrait nous a été communiqué.*

JE ne ſçais ſi on ne pourroit pas ſoutenir, que depuis la renaiſſance des belles-Lettres il ne s'eſt point paſſé d'année qu'on n'ait publié quelque choſe de Ciceron, ou ſur Ciceron. Sans remonter plus haut que l'année derniere, il a paru 4. Editions de ſes *Académiques* en aſſez peu de tems, une de ſes *Tuſculanes*, & une Traduction Angloiſe *de la Nature des Dieux* : & dans celle-ci on peut ajouter, que Londres & Paris ſe ſont diſputé l'honneur de rendre hommage à ſa mémoire : Paris, par une Edition complette & magnifique de ſes Oeuvres, de laquelle on voit déja paroître les 3. premiers tomes ; & Londres, par l'excellent Ouvrage dont on vient de lire le titre. Une admiration ſi conſtante & qui ſe perpétue de ſiécle en ſiécle ſans diminution, ſuppoſe dans celui qui en eſt l'objet, un mérite bien original.

Cette VIE eſt dûë en quelque ſorte aux ſoins & aux encouragemens d'un Seigneur Anglois, non moins reſpectable par l'amour qu'il a pour les Lettres, que par le haut poſte qu'il occupe. En effet, c'eſt Mylord HERVEY *, qui en ayant conçu le projet, engagea l'Auteur à l'exécuter ; & non content d'en avoir été le promoteur, il trouva à propos de

* *Garde du Petit-Sceau pour S. M. B.*

juger par lui-même de l'exécution, revit le Manuscrit, y fit ses corrections, & après l'avoir approuvé, en encouragea la publication de la meilleure manière dont il lui étoit possible de le faire chez une Nation aussi éclairée & aussi opulente que la sienne. C'est l'Auteur même qui nous apprend ces particularitez dans sa Dédicace, & ce n'est pas sans doute un petit préjugé en faveur de son Livre, que d'avoir reçu ses dernieres touches d'une main si noble.

La Préface n'est pas moins travaillée. On y voit un homme qui a considéré son plan dans toute son étendue, & qui en a senti toutes les difficultez. Il remarque, que de tous les monumens historiques, il n'y en a peut-être point de plus utiles, ni de plus agréables que ces sortes de *Vies*, qui, outre la connoissance particuliere qu'elles nous donnent des Hommes illustres, nous fournissent encore la clef, ou de l'Histoire générale de leur tems, ou de celle du Païs où ils ont eu occasion d'agir & de briller : mais il ajoute que, le plus souvent, elles sont mal entendues, ou superficielles, ou dégénerent en Panégyriques outrez, pour ne pas dire fastidieux, & qu'au lieu d'une ressemblance juste qu'elles promettent, elles ne nous offrent que des portraits de Roman, toûjours démentis par les faits.

Outre cet écueil qu'on doit éviter, il y a

y a des préjugez vulgaires qu'il faut combattre, & dont il n'eſt pas facile de faire revenir des Eſprits deja prévenus dès l'enfance. Par exemple, dans une *Vie* comme celle-ci, il faut néceſſairement amener ſur la ſcène d'illuſtres contemporains, un Sylla, un Pompée, un Céſar, un Caton, un Brutus; tous perſonnages bien ou mal connus, & dont les caractères ſont déja tous gravez dans notre eſprit, d'après l'idée qu'on nous en a donné dans les Ecoles. On eſt étourdi des conquêtes & des triomphes d'un Pompée, de la ſupériorité & de l'activité d'un Céſar, de la ſévérité d'un Caton & de la probité d'un Brutus: & pour ce qui eſt de Ciceron, parce qu'il ne s'eſt pas fait un grand nom dans les armes, ou parce qu'on a gémi en traduiſant ſes *Lettres* ou ſes *Oraiſons* ſous la férule du Collége, on ſe borne à l'enviſager comme un bel-eſprit, un excellent Ecrivain, tout au plus comme un Philoſophe qui ſe délecte ou ſe conſole dans la méditation des idées Platoniques; & on perd de vûë l'Homme d'Etat, le bon Patriote, l'Ami généreux & indulgent, le Gouverneur intègre, & même le Général habile & vigilant, [tant il eſt vrai, qu'en fait d'Hiſtoire, comme de Philoſophie, nous formons nos idées & nos jugemens, lorſque nous ne ſommes ni en âge, ni en capacité de juger, & que, quand notre

raiſon eſt à-peu-près venue, nous avons honte de retourner ſur nos pas.]

Pour éviter ces defauts, l'Auteur s'eſt défié de lui-même, & quoiqu'aſſez prévenu pour Ciceron lorſqu'il a commencé à faire des recherches ſur ſa Vie, il s'eſt toûjours tenu en garde contre les mépriſes, & n'a admis dans ſes portraits, & en particulier dans celui de Ciceron, que les linéamens qu'il a trouvez, & qu'il a juſtifiez, comme de raiſon, par les propres témoignages de ſon Auteur, ou par d'autres non moins authentiques: & comme parmi tant d'Amis de ſon Héros, il n'eſt pas poſſible qu'il n'y en ait pluſieurs qui ſe réuniſſent avec lui du côté du zèle pour la patrie & pour la liberté, ce qui produiroit dans la narration de cette hiſtoire une certaine uniformité dégoûtante, il les a conſiderez, non ſeulement du côté qu'ils ſe reſſemblent, mais auſſi par leurs différences réelles d'humeur, de tempérament, d'éducation, de ſecte, de préjugez & de méthode pour parvenir au même but; enſorte qu'ils ont tous quelque choſe de particulier qui les diſtingue, qui explique leurs démarches, qui éclaircit les faits embaraſſez, & qui jette dans les tableaux de l'Hiſtorien cette varieté ſi délicieuſe pour tout le monde, [parce que chacun y trouve, ou y croit trouver ſon compte, c'eſt-à-dire ſon genie ou ſes penchans.]

Cette

Cette refléxion eſt d'autant plus eſſentielle, qu'on ne ſçauroit bien écrire la *Vie* de Ciceron, ſans faire l'*Hiſtoire de ſon tems*, où il a eu tant de part. Ce que l'Auteur a ſi bien ſenti, que pour mettre les Lecteurs au fait de ce qu'on pourroit nommer en ſtile Britannique, *Tranſactions de Ciceron*, il débute dans ſon I. Livre, par une idée générale de l'état de la République pendant la jeuneſſe de ſon Héros : ce qui prépare les Eſprits à ces grandes ſecouſſes qui ſurvinrent ſous ſon Conſulat, & qui ſe terminerent enfin par une cataſtrophe des plus lamentables.

Si on lui demande, quelles régles il s'eſt préſcrites pour la compoſition de ſon Hiſtoire, il répond, qu'il n'a pas cru en pouvoir trouver de meilleures que celles-là même que ſon Auteur lui a fournies, & que chacun ſçait être ſi bien placées dans ſes *Dialogues de l'Orateur*, & auſſi dans ſon Traité *de Legibus* ; ſçavoir, Qu'un Hiſtorien ne doit jamais avoir l'aſſurance d'avancer ce qui eſt faux, ni la timidité de ſupprimer ce qui eſt vrai, ni ſe faire ſoupçonner d'aucune paſſion favorable ou défavorable pour qui, ou pour quoi que ce ſoit, au prejudice de cette loi fondamentale : qu'à l'égard de la narration, il doit obſerver l'ordre des tems ; ajouter à propos la deſcription des lieux ; indiquer d'abord les vûës & les deſſeins ;

enſuite détailler les faits, & enfin les évenemens, & le réſultat du tout enſemble : qu'à l'égard des vûës & des conſeils, il y doit joindre [pour ne pas laiſſer égarer ſes Lecteurs] le jugement qu'il en fait lui-même : qu'à l'égard des choſes mêmes, il ne doit pas ſe borner à ce qui s'eſt fait, mais s'étendre juſqu'à la manière dont il s'eſt fait, & à l'égard même des évenemens, y diſtinguer avec ſoin les effets du hazard & de la précipitation, de la part qu'y ont eu la bravoure, ou la prudence & la dextérité : qu'il ne doit pas oublier non plus les caractères particuliers des grands Hommes qui y ont agi ; que du reſte, il doit aſſortir le tout d'un ſtile clair & bien ſoutenu, ſans affecter d'autres ornemens, ni d'autre mérite que celui de la netteté. Heureux le genie qui a ſçû raſſembler tous ces talens ! & heureuſe eſt la Nation qui lui a permis de les mettre tous en pratique !

Pour ce qui eſt du fonds même de ſon travail, voici les ſources où il a puiſé. Entre les Anciens, il eſt naturel que CICERON tienne le premier rang : c'eſt de lui dont il eſt queſtion ; & qui peut ſçavoir mieux que lui ce qu'il a dit, ce qu'il a fait dans les principales circonſtances de ſa Vie ? Et qu'on n'objecte point qu'il eſt récuſable ſur ſon chapitre : nous avons encore la meilleure partie de ſes *Harangues* prononcées en plein Sénat, ou

ou devant le Peuple : nous avons ſes Lettres, publiées pour la plupart de ſon vivant même. Dans ſes *Lettres à ſes Amis*, & ſur-tout dans ſes Lettres *à Atticus*, il parle à cœur ouvert, & rend compte de tout, depuis ſon Conſulat juſques peu avant ſa mort, ſans beaucoup d'interruption. Elles marquent les lieux, les tems, les occaſions; elles déſignent clairement ou peu obſcurément les perſonnes; elles contiennent les affaires générales & particulieres, les domeſtiques même, les caractères bons ou mauvais des Acteurs ou des Directeurs, les principes, les deſſeins, les ſuites & les iſſues des évenemens. *Qui les lira avec attention*, dit un Auteur du même ſiécle, ami de Ciceron & intime d'Atticus *, *n'aura pas grand' choſe à ſouhaiter par rapport à l'Hiſtoire ſecrette de ces tems-là.* [Quel dommage que les Moines, qui nous ont conſervé tant de ſottiſes, ayent laiſſé perir les deux volumes où cet illuſtre Ami avoit expoſé toute la Vie de Ciceron!] Ciceron lui-même, outre les *Mémoires de ſon Conſulat* en Grec & en Latin, avoit écrit des *Anecdotes*, où il s'expliquoit avec plus de liberté; tout cela a peri, ou par malice, ou par negligence : mais enfin, malgré tant de pertes, il nous reſte encore aſſez de monumens de ſa façon, pour

* *C. Nepos in Vita Attici.*

pour y trouver ſes principaux traits; & c'eſt à quoi notre Auteur s'eſt principalement attaché?

Dans cette vûë, avant que de former ſon Ouvrage, il a relû ſon Ciceron, & en a extrait tous les matériaux qu'il a cru faire à ſon but, pour les arranger enſuite avec ordre & avec exactitude: mais il n'a rapporté dans le corps de ſa narration que les paſſages les plus clairs & les plus propres à donner du luſtre & de l'autorité à ce qu'il dit du caractère de Ciceron, non pour les y coudre comme des lambeaux de parade, mais les y incorporer comme des parties eſſentielles au tout qu'il avoit en vûë. Les Eſprits ſuperficiels traiteront peut-être cela de pareſſe; mais les gens ſages, qui ſçavent ce que c'eſt que de trier & de traduire, lui ſçauront bon gré de ces embelliſſemens, ſur-tout s'il a ſoutenu, comme il doit l'avoir fait, cette aiſance & cette dignité qu'on admire dans l'Original.

Par rapport aux Traductions, il en diſtingue de deux ſortes; les unes, qu'on pourroit nommer ſerviles ou littérales, & d'autres libres & paraphraſtiques. Pour lui, il a preferé un milieu; c'eſt-à-dire qu'en s'attachant, d'un côté, à la penſée préciſe de ſon Texte, il a tâché, de l'autre, de la rendre d'une manière aiſée & naturelle, & telle en un mot, qu'il ſuppoſe que Ciceron auroit fait, s'il

s'il avoit eu à parler à des Anglois. Nous en donnerons quelques exemples dans la suite.

Outre les Auteurs contemporains, on n'a pas negligé les autres, lorſqu'ils ont fourni des circonſtances notables, ou rempli de certains vuides.

Entre les Hiſtoriens Grecs, on a encore Plutarque, Appien, Dion Caſſius. Ces Auteurs peuvent avoir leur uſage; mais il prétend qu'il ne faut les conſulter qu'avec précaution. Ce ſont des Etrangers par rapport à la République Romaine, [qu'ils n'ont point vûë,] & dont ils n'ont pas toûjours bien entendu ni la langue, ni les coûtumes; ce qui les a fait tomber en diverſes mépriſes; pour ne rien dire ici de leur jalouſie ſecrette contre un Romain, dont le mérite éclatant offuſquoit celui de tous les Héros de la Grèce. PLUTARQUE, par exemple, né ſous Claudius & mort ſous Hadrien, fort âgé & Prêtre du Temple de Delphes, quoiqu'il eût fait de longs ſéjours à Rome, en avoit cependant aſſez mal appris le langage & les manières, pour tomber en pluſieurs bevuës qu'on lui a reprochées de nos * jours; & ſi on ne peut lui refuſer le mérite d'avoir traité aſſez dignement l'Hiſtoire, on peut lui con-

* Voyez les *Diſſertations à la tête de l'Edition de Paris*, 1623.

conteſter la capacité requiſe pour comparer enſemble, comme il s'étoit propoſé de le faire, l'Hiſtoire Grécque avec la Romaine dans toute leur étendue : ce devoit être, nous dit-on ici, l'ouvrage de pluſieurs hommes & non pas d'un ſeul. A l'égard de Ciceron en particulier, Plutarque a commis diverſes fautes & laiſſé des vuides conſiderables. Il s'arrête à des ſonges & à des préſages, dans le tems qu'il neglige l'eſſentiel ; il inſiſte ſur des circonſtances médiocres, lorſqu'il ne dit rien des plus déciſives, & quand il eſt queſtion de nous montrer ce grand homme dans le midi de ſa gloire, il nous en derobe par ſon ſilence la plus grande partie de l'éclat : [negligence ou prévarication qui n'admettent aucune excuſe :]

APPIEN floriſſoit dans le même tems, & on voit bien qu'il a copié Plutarque par-tout. DION a vécu principalement ſous Alexandre Severe : outre les defauts qui lui ſont communs avec les deux autres, on découvre en lui une malignité particuliere contre l'Orateur Romain. [Le Traducteur des *Académiques* en a dit quelque choſe dans ſa Préface.] Ici on attribue toutes ces accuſations Grécques à pure envie, & on les réfute par une expoſition naïve des faits, telle qu'elle ſe trouve dans les Lettres à Atticus. Pour achever d'anéantir l'autorité

té de cet Hiſtorien, on remarque deux choſes : la première, qu'ayant vécu ſous des Empereurs tout-à-fait arbitraires, pour ne rien dire de plus, il avoue lui même qu'il en a reçu de grandes faveurs & même les premières dignitez ; & la ſeconde, qu'il ne diſſimule pas non plus, qu'il a toûjours été dans les idées de la Monarchie. Or, quelle apparence qu'une Créature declarée du pouvoir deſpotique, ait rendu juſtice à un Romain, qui, de vive voix & par écrit, en avoit toûjours été le vigilant & infatigable adverſaire ?

Ayant énervé le témoignage d'un tel homme, il en rapporte les principales calomnies, qu'il juge indignes d'être réfutées, tant par leur atrocité deſtituée de preuves, que par leur propre contradiction ; comme ce qu'il dit entr'autres de la bonne Cérellia, qu'il nous dépeint ſeptuagenaire, & cependant tellement aimée de Ciceron, qu'ils vivoient l'un & l'autre dans un commerce infame. [Ajoutez à cela, que Ciceron couroit alors ſa ſoixantième année & avoit chez lui une jeune Epouſe. Pour combler le ridicule, imaginez-vous que ce fut dans le même tems qu'il travailloit à ces beaux Traitez de Morale qui nous reſtent encore, & où les vices, qu'on lui impute, ſont percez de traits immortels.] Dion nous dit quelque part (c'eſt dans le Liv. 73.) que s'il travailla-à écrire l'Hiſtoire, ce

fut *contre ſa volonté & ſon inclination*, mais qu'il ne pût reſiſter à un *avertiſſement*, ou *ordre d'enhaut*, c'eſt-à-dire, comme il s'en explique, *à une viſion céleſte*. [Si cela eſt, il y a grande apparence qu'un Hiſtorien à viſions, en aura laiſſé couler imperceptiblement quelques-unes dans le cours de ſes Annales.]

Mr. *Middleton* ayant achevé d'arranger les faits ſur les documens les plus authentiques, jugea qu'il n'étoit pas hors de propos de conſulter auſſi les Modernes qui l'avoient précedé dans la même carriere. Il ne voulut pas commencer par-là, de peur de ſe laiſſer prévenir de quelques fauſſes idées, qu'il pourroit mêler enſuite avec les ſources, ou faire comme ces Voyageurs, qui, au lieu de nous donner leurs propres obſervations ſur ce qu'ils ont vû, ſe contentent de nous redire à leur manière ce que d'autres ont déja publié, vrai ou faux. Il a mieux aimé voir de ſes propres yeux, très-perſuadé que, quoiqu'il doive ſe rencontrer avec d'autres en bien des choſes, ſon travail & ſes remarques, fruits de ſa propre induſtrie, auront toûjours quelque choſe d'original. Mais ayant rempli ſon plan, rien n'empêchoit qu'il ne conſultât auſſi ſes prédeceſſeurs, pour voir au moins s'il ne lui ſeroit point échapé quelque choſe d'eſſentiel. Il avoue que cette recherche fut bientôt ſuivie d'un grand dégoût.

Parmi

Parmi un grand nombre de *Vies* de Ciceron qui lui ſont parvenues, il n'a trouvé que de ſimples Eloges ou Panegyriques croquez, mal-faits, & ſouvent de peu de pages. Il en faut excepter deux qui ont leur mérite, & dont il avoue qu'il a fait uſage. Le premier eſt la QUESTURE de Séb. Corradus, *Sebaſtiani Corradi Quæſtura*, & l'autre, la VIE de Ciceron par Fabricius, *M. T. Ciceronis Hiſtoria à Fr. Fabricio Marcodurano*, inſerée, comme chacun ſçait, à la tête des dernieres Editions de notre Auteur. Voici le jugement qu'il porte de l'un & de l'autre.

Le premier, dit-il, eſt l'ouvrage d'un Critique Italien d'un ſçavoir éminent, & qui a paſſé la plus grande partie de ſes jours à éclaircir les monumens qui nous reſtent de l'Orateur : mais c'eſt plutôt une Apologie de Ciceron qu'une Hiſtoire de ſa Vie, ſon principal but ayant été, de défendre le caractère de cet illuſtre Romain contre toutes les objections qui ont jamais été produites contre lui, & en particulier contre les fauſſes repréſentations de Plutarque & les noires calomnies de Dion. La piéce, ajoute-t-il, eſt ingénieuſe, ſçavante, & ſur-tout d'une bonne Latinité : cependant comme ce n'eſt qu'un Dialogue & une allégorie perpétuelle & même forcée, d'un *Queſteur*, ou Tréſorier, qui produit les di-

vers témoignages des actes de Ciceron sur le pied d'une monnoye légitime, par opposition aux faux coins des Historiens Grecs, qu'il rejette; il y a peu de gens qui ayent assez de patience pour en achever la lecture, & encore moins, pour la faire avec plaisir. Avec tout cela, ses remarques sont généralement justes & bien fondées, excepté qu'en quelques endroits son zèle pour son Héros l'emporte sur son jugement, & le pousse même à le défendre où il s'est condamné lui-même.

L'Ouvrage de *Fabricius* n'est qu'un détail simple & succinct des actions & des écrits de Ciceron, digeré dans un ordre lumineux, année par année, suivant la suite des Consuls & les années de l'Orateur, depuis sa naissance jusqu'au jour de sa mort, sans aucune explication ou commentaire, hors les passages formels qui établissent les faits ou la date de ses Ecrits: ce qui est l'unique but qu'il semble s'être proposé. Mais comme l'exécution en est exacte, & doit avoir été très-laborieuse, Mr. *Middleton* avoue ingénûment, & il faut lui en tenir compte, qu'elle lui a été d'un grand secours pour arranger chronologiquement tout le détail de cette Histoire.

[A un témoignage si plein de candeur, nous ajouterons ici, pour le confirmer, celui d'un homme docte encore vivant,

vivant, qui ayant eu deſſein de compoſer la *Vie* de Ciceron, après celle de divers autres, auſſi par ordre Chronologique, & avancé même ſes obſervations, tomba incidemment ſur cet Ouvrage de *Fabricius*, & le trouva ſi juſte & ſi exact, qu'il renonça de bonne grace à ſon projet : c'eſt ce que nous avons appris de ſa propre bouche ; du reſte il étoit du même ſentiment que notre Hiſtorien, ſur le mérite de Plutarque & ſur les viſions de Dion.]

Les Auteurs François n'ont pas été non plus negligez, lorſqu'ils ont coïncidé dans quelque partie du plan de notre Auteur, comme, par exemple, l'Hiſtoire *des deux Triumvirats*, les *Révolutions de la Rép. Romaine*, & l'*Exil de Ciceron*. Notre Biographe rend juſtice à tous : mais comme il avoit été déja lui-même aux ſources où ils ont puiſé, le fruit qu'il en a retiré s'eſt réduit, ou à un examen plus particulier de certains paſſages où il s'eſt trouvé en oppoſition avec eux, ou à ſe rappeller de petites circonſtances qui lui étoient échapées. Sur quoi il donne la palme de l'exactitude à l'Auteur de l'*Exil*, en ce qu'il a appuyé ſon Hiſtoire à chaque page des témoignages originaux & contemporains ; comme on a fait ici d'un bout à l'autre : ce qui eſt, dit-il, la ſeule manière d'écrire l'Hiſtoire, qui puiſſe donner quelque ſatisfaction ;

faute de quoi elle prend l'air de Roman, & ne fait impreſſion ſur nous qu'à proportion de l'idée que nous nous ſommes faite de l'habileté ou de l'intégrité du Compilateur.

Il a paru auſſi une Brochure Angloiſe, qui a pour titre, *Conſiderations ſur la Vie de Ciceron* : laquelle ne donne pas de lui une auſſi haute idée qu'on s'en fera d'après cette hiſtoire. Mr. *Middleton* l'a parcourue avec plaiſir, & il tombe d'accord qu'elle a été compoſée par un homme qui paroit animé d'un zèle ardent pour la Vertu : mais il remarque, que ſe former l'idée d'un grand homme ſur quelques endroits détachez de ſes Ecrits, ou ſur quelques incidens de ſa conduite, ſans enviſager le tout enſemble, ce ſeroit reſſembler à celui qui examineroit avec le Microſcope des parties qui ne doivent être conſiderées qu'en gros. Car dans le cas propoſé, chaque molécule devient une montagne, & la plus petite tache une difformité ; qui s'évanouïſſent pourtant, dès que vous contemplez l'objet total dans ſon vrai point de vûë & dans ſon jour naturel. Ainſi notre Hiſtorien ſe flatte, que ſi l'Auteur vertueux de ces *Conſiderations* veut bien ſe donner la peine d'enviſager toute la teneur de cette hiſtoire, il pourra concevoir une opinion plus avantageuſe d'un homme qui, après avoir conſumé une

une assez longue vie en débats perpétuels contre le vice, contre l'esprit de faction & de tyrannie, eût mort enfin comme un glorieux martyr de la liberté.

On n'oublie pas non plus ici de témoigner une juste reconnoissance à l'illustre Traducteur François des *Lettres à Atticus*, qui non content de bien traduire son Original & de choisir les meilleures notes des autres Commentateurs, a signalé lui-même sa Critique & sa pénétration sur divers passages jusqu'à lui inutilement tentez. [*Grævius*, je m'en souviens, nous disoit souvent, que *ces Lettres étoient presque toutes énigmatiques*, qu'on ne *les entendoit point*, & *que nous ne les entendrions jamais.*] Notre Auteur convient si peu du dernier article, qu'il s'étonne qu'après tous les éclaircissemens de cet illustre Académicien, composez & publiez en François, les Jésuites *Catrou & Rouillé*, qui avoient une si belle occasion d'en faire usage dans leur Histoire Romaine, les ayent tout-à-fait negligez; Mr. *Middleton* n'a pas lû toute leur Histoire, mais il en a lû assez, dit-il, pour se convaincre de leurs bevuës, tant sur les faits que sur les personnes du siécle Ciceronien.

En indiquant ainsi les mépriſes des autres, il ne se flatte point lui-même d'être exempt d'erreur: la justice qu'il se rend, c'est qu'il n'en a point commis volontai-

rement, & qu'il a fait tout ce qu'il a pû pour les éviter. Que ſi, malgré tous ſes ſoins, il eſt tombé dans quelque negligence, ou inadvertence, ou dans quelque faute de jugement, ce qu'il croit très-poſſible, il declare qu'il eſt tout diſpoſé à les reconnoître dès qu'elles lui ſeront montrées, parce que ſon ouvrage en deviendra meilleur, & qu'il n'a eu en vûë qu'un bien général, en offrant aux yeux du Public l'exemple d'un caractère qui lui a paru en tout ſens le plus accompli de toute l'antiquité, & le plus propre à fournir des leçons de prudence & de devoir à toute ſorte de conditions, depuis le ſceptre juſqu'à la houlette, ou, comme il s'exprime, depuis le Prince juſqu'à l'Ecolier. Car ſi on admire Ciceron, ſi on eſt touché de ſes vertus, le réſultat le plus naturel de cette admiration, c'eſt de les imiter. Enfin quand on héſiteroit encore ſur le caractère de ſa perſonne, ſur la régularité de ſes démarches, & ſur la droiture de ſon cœur, ce qu'il ne croit pas qu'on puiſſe faire, il faudra toûjours convenir, que ſes Ecrits ſont ce qu'il y a de plus beau, de plus touchant & de plus utile dans les monumens qui nous reſtent des anciens tems.

Notre Hiſtorien auroit pû ici juſtifier ſon idée par une infinité de témoignages anciens & modernes; mais cet article trou-

trouvera mieux sa place à la fin du Livre, où il a réservé une section entiere à l'examen de ces divins Ecrits : il se contente dans cette Préface de rapporter le jugement d'ERASME, qui en vaut plusieurs, dans une Lettre qu'il écrivit à un Ami, lors sur-tout qu'il étoit le plus en état d'en prononcer. Il ne dissimule point à cet Ami, qu'étant encore jeune, il preferoit Seneque, & même d'autres anciens, à Ciceron, mais que dans un âge plus mûr il a bien changé de goût. Il le trouve admirable pour le stile, & même tout saint pour la morale. Il se sent tout autre quand il le lit, il ne le quitte point sans s'appercevoir qu'il en est devenu meilleur : il voudroit que la jeunesse en fit son étude assidue, & il tombe, sans y penser peut-être, dans la pensée du Naturaliste, que *ce sont des Ouvrages à apprendre par cœur.*

Mr. *Middleton* finiroit ici sa Préface, & nous aussi ce premier Extrait, s'il n'avoit trouvé à propos de l'allonger par ce qu'il nomme une *Idée générale de la République Romaine* depuis sa première institution sous Romulus, jusqu'à la naissance de Ciceron. [Cette addition est d'autant plus necessaire, que tous ceux qui liront cet Ouvrage, ne seront pas également au fait de la constitution de cette ancienne République, qui n'expira proprement qu'avec Ciceron, & qu'il n'est pas possible

de comprendre autrement les diſſenſions inteſtines qui l'agiterent pendant le cours d'une ſi belle vie. Cette matière a été traitée par divers Auteurs. Il me ſemble que le nôtre en a dit plus qu'eux en infiniment moins de mots.]

Ciceron étoit perſuadé, qu'il n'y avoit point de meilleure forme de gouvernement que celle de ſon païs ; & la raiſon qu'il en donne, c'eſt qu'elle participoit en quelque ſorte à la Monarchie, à l'Ariſtocratie, & au gouvernement populaire, ſans avoir les inconveniens d'aucune en particulier.

Le ROI devoit être élû par le Peuple, pour être comme à la tête de l'Etat, tant pour les conduire en guerre contre les ennemis de dehors, que pour maintenir leurs loix au dedans & les faire exécuter.

Le SENAT, choiſi auſſi par le Peuple, étoit comme le Conſeil du Roi, par les avis duquel il devoit régler l'adminiſtration des affaires publiques.

Mais la SOUVERAINETÉ réſidoit toûjours dans le Peuple, c'eſt-à-dire dans le Corps des Citoyens, [dont le bien & la félicité eſt l'objet principal, pour ne pas dire unique de toute eſpece de gouvernement.] C'eſt ce qui paroît par les grandes prérogatives qu'il s'étoit réſervées, comme de faire des *Loix*, de créer les *Magiſtrats*, de declarer la *Guerre*, de faire

faire la *Paix*, & même de juger en dernier reſſort des plus grandes *cauſes*, lorſque les particuliers, ſe croyant lèzez, appelloient du jugement du Prince, ou du Sénat, à l'autorité du Peuple. Quelques Modernes ont conteſté au Peuple Romain ce dernier droit, au moins dans le tems de la Royauté : mais ſi on conſulte Ciceron & ſon Hiſtorien, la choſe n'eſt point problématique. Dans la 4. de ſes *Tuſcul. ch.* 1. entre les Conſtitutions Royales, *Inſtituta Regia*, comme il les nomme, il articule entr'autres, *Provocationes*, le droit des Appels : & Seneque dans ſon *Ep. CVIII.* indique comme un paſſage d'un des Livres de Ciceron *ſur la République*, où il avoit traité cette matière à fond, qu'il étoit permis alors d'appeller du jugement des Rois même à celui du Peuple : *Provocationem ad Populum etiam à Regibus fuiſſe.* D'ailleurs les faits s'y rapportent, & perſonne n'ignore que l'aîné des Horaces ayant été condamné par le Roi Tullus Hoſtilius, pour avoir tué ſa propre ſœur, il en appella au Peuple, & en fut abſous. Tite-Live ſous Auguſte, & Valere Maxime ſous Tibere, y ſont ſi exprès, que ce ſeroit peine perdue que d'alleguer ici leurs témoignages. On les trouvera dans notre Auteur.

C'étoit donc-là la Conſtitution originale de Rome, même ſous la Royauté : ce qui eſt plus que probable par la nature même

même des choſes, puiſque dans la formation & la fondation d'un Etat, où il s'agit principalement d'attirer les peuples, il étoit naturel de les y inviter par les encouragemens les plus propres à cet effet : & quel autre plus efficace que l'aſſurance de leur liberté, le droit de dreſſer leurs propres réglemens, de choiſir leurs directeurs & de redreſſer les torts qui pourroient leur être faits ?

Les Rois furent les premiers, ſelon lui, qui empiéterent ſur la liberté du Peuple, & qui pouſſerent la violence ſi loin, qu'enfin le Peuple ſe crut en droit d'en venir à un ſoulevement général, qui aboutit à l'expulſion de toute la famille Royale, & à l'abolition de la Royauté.

Cependant, quelque grande que fut cette Révolution, ſi le nom de *Roi* fut ſupprimé & rendu odieux, ils en retinrent la puiſſance, les fonctions & les prérogatives ; & du reſte la forme de gouvernement reſta à-peu-près la même. Au lieu d'un Roi, on créa deux CONSULS. Ils avoient, comme lui, les enſeignes de la ſuprême puiſſance, ils préſidoient dans toutes les affaires d'Etat ; ils devoient maintenir les Loix, en faire de nouvelles, s'il étoit néceſſaire, mais avec l'approbation du Peuple ; il pourvoyoient aux beſoins de la guerre, levoient des troupes & ſe mettoient à la tête des armées, & pour faire comprendre au Peuple

ple que ſes droits étoient toûjours ſacrez, *P. Valerius Publicola* confirma par une nouvelle loi leurs anciennes prérogatives, ſçavoir le droit des Appels en toutes ſortes de cas, & la création de toute eſpece de Magiſtrature ; juſques-là qu'en reconnoiſſance de cette ſouveraineté, ce même Conſul ne paroiſſoit jamais dans aucune aſſemblée du Peuple, qu'il ne baiſſât, pour ainſi parler, le pavillon, c'eſt-à-dire ſes faiſceaux devant eux ; ce qui fut depuis la pratique conſtante de tous ſes ſucceſſeurs. Ainſi la République conſerva, avec tout le reſte, le bénéfice de la puiſſance Royale, ſans en courir le danger ordinaire, parce que le pouvoir des Conſuls n'étant que pour un an, & comptable au bout du terme, il ne pouvoit gueres dégénérer en tyrannie.

Dans cette ſituation des affaires, l'Etat ſe diviſa peu-à-peu. Il ſe forma deux partis, qui empiéterent ſucceſſivement l'un ſur l'autre : Le parti Ariſtocratique, ſçavoir celui du Sénat, & le parti Populaire ; toûjours jaloux l'un & l'autre de leurs droits reſpectifs, [& n'ayant plus de ſupérieur pour moderer leurs mouvemens ou leurs prétentions.] D'abord le parti du Sénat, ayant pour lui les Conſuls, ſe trouva le plus fort, & en peu d'années devint ſi inſolent & ſi inhumain, qu'enfin les Plébéïens, las de tant d'oppreſ-

preſſions, ſe retirerent ſur le Mont ſacré, ſans ſe mettre en peine de la défenſe de l'Etat, d'où ils refuſerent de revenir, juſqu'à ce qu'ils eurent obtenu des Peres le droit de créer, d'entre leur propre Corps, une nouvelle eſpece de Magiſtrats, qu'ils nommerent *Tribuns*, dont la perſonne fût inviolable, & l'autorité ſuffiſante pour les proteger, pour ſoutenir leurs droits contre la Nobleſſe & veiller ſur leurs libertez. De cette manière ils gagnerent un Chef, ou pour mieux dire pluſieurs; car les Tribuns, après avoir été juſqu'au nombre de cinq, parvinrent dans la ſuite juſques à dix, qui ſe donnerent tant de mouvemens, qu'enfin ils ouvrirent aux familles Plébéïennes la porte à toutes les Magiſtratures.

Juſques-là on ſoutient qu'ils étoient dans le droit, & on loue leur perſéverance & leurs débats, comme un coup de partie qui porta le Gouvernement de Rome à ſon état de perfection. En effet, il étoit bien juſte que ces honneurs & ces emplois parvinſſent également à tous ceux d'entre les Citoyens qui s'en rendroient dignes par leur vertu. Heureux & ſages s'ils s'en fûſſent tenus-là! Cette eſpece de balance entre les deux partis auroit fait la baze & l'appui de l'Etat. Le Sénat auroit toûjours ſervi de conſeil, & le Peuple y auroit ajouté la ſanction & la force de loi. Mais au lieu d'être

tre contens de cette égalité, ils voulurent dominer à leur tour, & énerver l'autorité du Sénat; & parce qu'ils n'en pouvoient pas venir à bout par leurs harangues, les Tribuns eurent recours à la populace, qu'il leur étoit aisé d'animer, pour introduire des loix toutes factieuses, comme entr'autres de *partager les terres publiques* entre les pauvres Citoyens, de *leur distribuer du bled, d'abolir toutes les dettes.* Rien de plus populaire, ni de plus humain en apparence que ces sortes de loix, mais en effet rien de plus pernicieux pour le repos, pour la discipline, & pour le crédit même de la Societé générale.

Cet abus de la puissance Tribunicienne fut poussé à l'extrême par les deux *Gracques,* qui successivement ne laisserent passer aucune occasion de mortifier le Sénat, en gratifiant le Peuple, jusqu'à ce qu'enfin, par leur obstination pour les loix Agraires, fort goûtées de la populace & détestées par un Sénat qui en penétroit toutes les suites, ils renversérent cet équilibre, qui auroit pû & qui auroit dû faire, comme on l'a dit, toute leur sureté.

La mort violente des deux freres & de leurs principaux adhérens mit fin à la sédition, & ce fut le premier sang citoyen répandu dans les rues de Rome au sujet de leurs dissensions publiques, qui jusqu'alors avoient été composées à l'a-

l'amiable, ou par des conceſſions mutuelles. Il paroît bien étrange à Mr. *Middleton*, que ces deux illuſtres freres, l'ame du Peuple & ſes Dieux tutélaires, ayent été ainſi maſſacrez à la vûë du Public, & abandonnez de la multitude au plus fort de leur faveur: ce qui fait bien voir, dit-il en paſſant, le peu de fonds qu'il y a à faire ſur l'aſſiſtance d'une populace ſans armes, & que les ſéditions, quelques propres qu'elles ſoient à ſecouer un Etat libre, ne ſçauroient pourtant le renverſer, tant qu'une force réguliere ne s'en mêle point. Mais cette conduite vigoureuſe du Sénat, ajoute-t-il, néceſſaire peut-être alors, lui devint fatale dans la ſuite, parce que les Eſprits ambitieux, s'appercevant que la ſédition n'étoit pas ſuffiſante pour ſoutenir leurs attentats, eurent recours à la force des armes.

Dans le fond la popularité des Gracques étoit fondée ſur une affection réelle de la part du Peuple, acquiſe par des bienfaits & des conceſſions extraordinaires: mais quand la force fut jugée néceſſaire pour contrôler l'autorité du Sénat & ſoutenir le parti fauſſement nommé populaire, au lieu de gagner la multitude par des vertus & par des ſervices réels, on trouva plus abregée la voye de la corruption par argent; méthode inconnue du tems des Gracques, mais

mais à la faveur de laquelle les plus puiſſans dans la ſuite eurent toûjours à leur devotion un certain nombre de mercénaires, tout prêts à remplir le *Forum* à la première ſemonce, & à emporter de haute lutte, par leurs clameurs & leur violence, tout ce qu'ils vouloient dans les aſſemblées publiques. La faction & la brigue commençoient, & enſuite la force faiſoit exécuter les réſolutions achetées.

Après la mort des Gracques, le Sénat fut perpetuellement occupé, ou à ſupprimer, ou à modifier certaines Loix qu'ils avoient introduites à ſon préjudice. Une entr'autres lui tenoit fort à cœur : c'étoit celle qui avoit ôté aux Sénateurs le droit de Judicature, qu'ils avoient eu depuis la fondation de Rome, pour le transférer aux Chevaliers. Cependant cette loi étoit équitable : car comme les Sénateurs avec leurs familles étoient en poſſeſſion des charges & du gouvernement, il leur étoit facile d'en abuſer, en ſe ſupportant & s'abſolvant les uns les autres, au grand ſcandale non ſeulement des ſujets de l'Etat, mais même de leurs Alliez ; ce qui avoit fourni aux Gracques le prétexte de la nouvelle loi. D'autre côté, le Sénat avoit de la peine, à ſe ſoûmettre à un ordre inférieur, toûjours jaloux de la puiſſance de la Nobleſſe & diſpoſé à reprimer vigoureuſement toutes ſes violences. Si bien qu'a-

près diverſes tentatives infructueuſes pour la révocation d'une loi ſi gênante, *Q. Servilius Cépio*, qui fut Conſul environ vingt-cinq ans après, en obtint enfin une eſpece d'adouciſſement, qui fut, de joindre dans les Tribunaux de Judicature un certain nombre de Sénateurs aux trois Centuries des Chevaliers, nommez communément *Electi* ou *Judices* : expedient qui plut ſi fort au parti lèzé, qu'ils donnerent à ce Conſul le titre honorable de Patron du Sénat, *Senatûs Patronus*. Ce fut *L. Craſſus*, ce grand Orateur, qui juſtifia cette nouvelle conſtitution devant tout le Peuple, en défendant de toutes ſes forces l'autorité du premier Corps de l'Etat, dont il étoit lui-même un ſi digne membre. *Ciceron* étoit déja né ſous le Conſulat de Servilius. La Harangue de Craſſus, qui mourut peu de tems après, fut publiée dans la ſuite, & admirée de tout le monde comme un chef-d'œuvre. *Ciceron* encore enfant, mais vif & ſpirituel, en fut charmé, & en prit comme les premières teintures de la véritable éloquence & de la plus ſaine politique. C'eſt ce qu'il nous apprend lui-même dans ſon *Brutus*.

Ici finit la Préface de notre Hiſtorien, de laquelle nous avons trouvé à propos de donner une notice un peu exacte ; premièrement, parce qu'elle nous a paru le mériter, & que nous n'avons pas tous les

les jours des Livres de cette importance : en second lieu, pour faire plaisir aux Etrangers, qui ne sont pas tous à portée d'un Ouvrage imprimé uniquement pour les Souscripteurs, & dont la petite Edition in 8vo. qu'on nous promet, & la Traduction Françoise qu'on ne manquera pas d'en faire, ne seront pas si tôt prêtes. Dans la suite nous ne nous étendrons que sur les endroits les plus curieux & les plus nouveaux.

Le Livre est partagé en douze Sections, six pour chaque volume, qui a sa *Table* séparement. Les années de la fondation de Rome y paroissent en marge dès que Ciceron commença à briller dans le Barreau : celles de Ciceron en particulier y sont marquées aussi au dessus des Consuls. Il n'y a point d'*argumens*, ni à la tête des Sections, ni à côté des paragraphes ; mais on y peut suppléer par les Tables, où l'article de l'Orateur est fort détaillé.

Du reste, l'Edition ne sçauroit gueres être plus belle : caractères neufs, papier d'Italie & correction si exacte, qu'on n'y trouve aucune faute, au moins dans le texte. Les Notes, qui renferment les preuves au bas des pages, sont du caractère Elzevier, *typis elegantissimis*. Il y a aussi quelques Remarques en Anglois, qui ont leur mérite par rapport à certains points de Critique ou d'Antiquité qui auroient

roient rompu le fil de l'Hiſtoire ſi on les avoit inſerez dans le corps de la narration. Sous le titre de chaque volume eſt une tête de Ciceron, un peu différente de toutes celles qu'on a vûës juſqu'à préſent. Elle a été gravée, ſi je ne me trompe, d'après une antique de marbre noir du Cabinet du Dr. *Mead*. A la fin de la Préface eſt un cul de lampe, où la *Candeur* & la *Liberté*, reconnoiſſables à leurs attributs, foulant aux pieds l'*Envie*, ſoutiennent chacune d'une main l'Ecuſſon de Ciceron. Chaque Section a ſa Vignette particuliere & ſon Cul de lampe à la fin, qui en expliquent le ſujet : le tout inventé & gravé par Mr. *Gravelot*. En un mot, l'induſtrie Angloiſe & le génie François s'y ſont réunis pour illuſtrer à l'envi la mémoire du meilleur Patriote qui fut jamais.

ARTICLE VII.

A Collection of Parliamentary Debates in England, from the Year 1668 to the preſent Time. C'eſt-à-dire : *Recueil des Debats qu'il y a eu dans le Parlement en Angleterre, depuis l'An 1668, juſques à préſent.* Imprimé a Dublin, & réimprimé à Londres, ſe vend chez Jean Torbuck, dans Clare-Court, pro-

proche de Drury-Lane. 1741. Neuf Volumes in 8vo.

The History and Procedings of the HOUSE of COMMONS of Great-Britain, with the Speeches and Debates in that House, from the death of her late Majesty Queen ANN. Being an exact and impartial Collection not only of all such Speeches and Debates as have already appeared in Print, but likewise several others never before published; with the Numbre *Pro* and *Con* upon every Division. To which is added an Appendix, consisting of I. Several Papers necessary to illustrate some particulars in the course of the Debates. II. The Names of the Members who voted on the most remarkable Points, with their several Posts under the Government. III. Compleat Lists of every Parliament, with the several Alterations therein by undue Elections, double Returns, Deaths and Promotions of the respective Members.

C'est-

C'eſt-à-dire:

Hiſtoire & Procedures de la Chambre des Communes *de la* Grande-Bretagne, *avec les* Diſcours *qu'on a faits dans cette* Chambre, *& les* Debats *qu'il y a eu, depuis la mort de la* Reine ANNE: *Contenant un* Recueil *exact & impartial, non ſeulement des* Diſcours *& des* Debats *qui avoient déja été imprimez, mais auſſi de pluſieurs autres qui n'avoient jamais été rendus publics. Avec le nombre de ceux qui ont voté* pour *ou* contre *ſur chaque ſujet ſur leſquels la* Chambre *s'eſt* diviſée. *A quoi on a ajouté un* Appendix, *qui renferme* 1. *Divers* Ecrits *néceſſaires pour éclaircir certains points dont il eſt fait mention dans les* Debats. 2. *Les Noms de tous les* Membres *qui ont voté ſur les ſujets les plus importans, avec les Emplois qu'ils poſſedoient ſous le* Gouvernement. 3. *Une* Liſte *exacte de tous les* Membres *de chaque Parlement, avec les* Changemens *qui y ſont arrivez par des* Elections *illegales, par des Elections* doubles*, *par la*

* Il y a *Election double* (en Anglois *double*

la Mort de quelques Membres *actuellement ſéans, ou par les* Emplois *auxquels ils ont été promûs**. A Londres, 1741. 3. Voll. in 8. petit caractère. Sans nom d'Imprimeur, ni de Libraire.

LA liberté dont jouïſſent tous les Membres du Parlement de la Grande-Bretagne, de dire tout ce qu'ils jugent à propos ſur les ſujets les plus importans, ne peut que rendre très-curieux & très-intéreſſans les Diſcours qu'ils prononcent. Auſſi n'a-t-on pas manqué de les imprimer, ſur-tout depuis quelques années, & ils ont été très-bien reçus du Public. On en a vû pluſieurs dans des Brochures périodiques qui paroiſſent ici tous les mois. Mais ces Brochures con-

ble Return) lorſque l'Officier qui doit declarer en faveur de quel Candidat ſe trouve la pluralité des ſuffrages, juge qu'ils ſont égaux de part & d'autre. En ce cas c'eſt au Parlement, ou plutôt au Committé des Elections, à decider lequel des deux Membres élus doit avoir ſéance dans la Chambre, ou à ordonner qu'on procede à une nouvelle Election.

* Lorſqu'un Membre de Parlement accepte quelque Emploi de la Cour, ſa place devient par cela même vacante : mais il eſt permis à ceux qui l'avoient élu, de le choiſir encore.

contiennent beaucoup d'autres choſes : on y voit des Extraits des Feuilles volantes qui paroiſſent toutes les ſemaines, comme du *Gazetter*, du *Craftsman*, du *Common-Senſe*, du *Champion* &c. On y voit outre cela quelques Piéces de Poëſie, les Nouvelles de chaque mois, des Catalogues des Livres nouveaux ou réïmprimez. De ſorte que les Diſcours prononcez en Parlement ſe trouvent comme noyez parmi une infinité de choſes beaucoup moins intéreſſantes.

On a ſi bien ſenti la néceſſité qu'il y avoit à publier ces Diſcours à part, qu'on nous en donne deux Collections à la fois, ce qui n'a pas manqué de produire une vive diſpute entre les Libraires qui les ont fait imprimer. Nous ne croyons pas devoir nous mêler de leur différend, mais nous ſommes perſuadez que la qualité de Journaliſtes exige de nous, que nous apprenions au Public ce que chacune de ces Collections a de particulier, & en quoi elles ſe reſſemblent.

Celle que nous avons annoncée la premiére, & qui eſt en neuf Volumes en aſſez gros caractères, contient les Debats du Parlement depuis la Reſtauration, en 1668, juſques à l'année 1731 incluſivement. L'Auteur de cette Collection nous dit dans une courte Préface, que ce qu'on avoit vû des Debats du Parlement, excepté depuis un petit nombre d'an-

d'années, ne rouloit gueres que sur quelque sujet particulier, ou ne contenoit que des Discours particuliers, ou n'étoit que l'Histoire d'une ou de plusieurs Séances, & renfermoit plutôt un Journal de ce qui s'y étoit passé, qu'un Recueil des Discours qui y avoient été prononcez: ou que si on y trouvoit quelques-uns de ces Discours, ils y étoient extrêmement abregez. Telles sont, nous dit-on, les Collections du Chevalier *Simon d'Ewes*, & de *Townshend*, qui renferment l'Histoire des Parlemens qui se sont tenus sous la Reine *Elisabeth*.

Les Collections de *Rushworth*, ajoute-t-on, sont d'une toute autre nature. Il s'étoit formé un Plan beaucoup plus vaste, & le récit de ce qui s'étoit passé dans le Parlement faisoit partie de son Recueil. On auroit pû en profiter pour grossir celui-ci: mais par-là on auroit obligé ceux qui ont la Collection de *Rushworth* à acheter deux fois la même chose. C'est pourquoi l'Editeur se propose d'imprimer à part, par voye de *Supplement*, les Discours qui se trouvent dans *Rushworth*, & d'y ajouter toutes les Piéces importantes qu'on peut avoir omises dans ce Recueil-ci.

On assûre encore dans la Préface, qu'on n'a ni inseré ni omis rien dans ce Recueil par esprit de parti; & que le dessein qu'on a eu étoit, de donner aux

Lecteurs quelque idée de l'Hiſtoire & de la Conſtitution d'Angleterre, ou quelques importantes leçons de Politique, en leur mettant devant les yeux les dangers auxquels la liberté eſt expoſée, ſoit de la part de la Cour, par les efforts qu'elle a faits pour renverſer la Conſtitution de l'Etat, ſoit de la part de certains Eſprits factieux, qui, ſous le beau prétexte d'amour pour la Patrie, ont taché de mettre tout en confuſion, dans le ſeul deſſein de ſatisfaire leurs Paſſions particulieres.

Cette Collection renferme non ſeulement les Debats & les Diſcours de la Chambre Baſſe, mais auſſi ceux de la Chambre Haute, & c'eſt pourquoi le Libraire *Torbuck*, qui les a publiez, a été mis en priſon par ordre des Seigneurs. On trouve outre cela ici les Diſcours du Roi à l'ouverture & à la clôture de chaque Séance, les Addreſſes des deux Chambres, les Meſſages du Roi, & la Copie de quelques *Bils* conſiderables qui ont été rejettez. Au reſte, on nous a aſſuré que l'on continuera cette Collection juſques au tems préſent.

Le Titre de la ſeconde Collection étant fort détaillé, ne nous laiſſe pas grand' choſe à dire. Nous remarquerons ſeulement qu'elle eſt inférieure à l'autre, en ce qu'elle ne renferme pas les Debats de la Chambre Haute. Mais d'un autre côté elle

elle a cet avantage, qu'on y voit au bas des pages de petites Notes, qui font connoître les Membres de Parlement dont on rapporte les Discours, qui marquent les différens Emplois qu'ils ont eus, & en quel tems ils en ont été pourvûs; ce qui ne laisse pas que de faire plaisir au Lecteur.

Cette Collection s'étend jusques à l'année 1733. inclusivement. Elle est dédiée à Son Alteſſe Royale le PRINCE DE GALLES. Le Libraire qui l'a publiée * promet de donner dans peu une Collection semblable en deux Volumes in 8vo, qui contiendra les Debats de la Chambre Basse depuis la Restauration jusques à la mort de la Reine *Anne*, où celle-ci commence; de sorte qu'on aura alors deux Collections complettes, au moins des Discours prononcez dans la Chambre des Communes.

Si on nous demande laquelle de ces deux Collections est preférable à l'autre, nous répondrons, qu'on a vû qu'elles ont chacune leurs avantages particuliers, & qu'on feroit bien de les avoir toutes deux. S'il faut absolument choisir, il nous semble qu'on doit se déterminer pour celle qui, outre les Discours prononcez dans la

* *R. Chandler*, qui ne se nomme pourtant pas dans le Titre.

la Chambre Baſſe, renferme encore les Debats, & ſur-tout les diverſes Proteſtations des Seigneurs; parce que ces Proteſtations renferment toûjours les Raiſons de ceux qui ſe ſont oppoſez à ce qui a été réſolu à la pluralité des voix.

Ces Collections renferment des choſes trop importantes & trop curieuſes pour n'en pas donner des Extraits étendus. Nous nous propoſons donc d'en traduire les Diſcours les plus intéreſſans qui ont été prononcez pour & contre ſur les Affaires les plus conſiderables; ce qui nous fournira de la matière pour pluſieurs Articles. En rapportant ces Diſcours, nous aurons ſoin de faire remarquer les différences que nous avons obſervées dans ces deux Collections; & lorſque nous n'en releverons aucune, il faudra en conclure, qu'il n'y en a point qui ſoit eſſentielle. On ſe ſouviendra ſeulement, que tout ce qu'on dira ici des Debats des Seigneurs, eſt tiré de la Collection en neuf Volumes.

Comme la ſeconde de ces Collections commence à la mort de la Reine *Anne*, & à l'avenement du Roi *George I* à la Couronne, c'eſt auſſi à cette Epoque que nous commencerons nos Extraits, tant parce que l'Hiſtoire étant plus moderne, elle en eſt par cela même plus intéreſſante, que parce que nous pourrons alors com-

comparer toûjours les deux Collections enſemble.

On ſçait que la Reine *Anne* mourut le Dimanche matin 1 d'Août 1714, V. S. Le Parlement s'aſſembla le même jour, mais l'Orateur de la Chambre Baſſe étant abſent, Mr. *Bromley*, Député de l'Univerſité d'Oxford & Secretaire d'Etat, propoſa à la Chambre de s'ajourner juſques au Mercredi ſuivant. Cette propoſition fut appuyée par pluſieurs Membres; mais Mr. le Chevalier *Richard Onſlow*, Député de la Comté de Surrey, s'y oppoſa, repréſentant que dans la conjoncture délicate où l'on ſe trouvoit, il étoit dangereux de s'ajourner pour ſi longtems: il propoſa donc de ne s'ajourner que juſques au lendemain; ce qui paſſa à la pluralité des voix. Cette particularité ne ſe trouve point dans la Collection en neuf Volumes: elle eſt pourtant de quelque importance; puiſqu'on en peut conclure, que le parti du dernier Miniſtère de la Reine *Anne*, déconcerté par la mort imprévûë de cette Princeſſe, cherchoit à gagner du tems. Mais voyant qu'un grand nombre de *Toris* ſe declaroient en faveur de la Maiſon de *Hanovre*, ils ſuivirent le torrent: de ſorte que tout ſe paſſa dans ce Parlement avec aſſez d'unanimité, & il n'y eut pas de grands Debats.

Les choſes ne ſe paſſerent pas tout-à-fait

fait ſi tranquillement dans le premier Parlement convoqué par le Roi *George I.* qui s'aſſembla le 17 Mars 1714--15. V. S. Il y eut d'abord d'aſſez grands Debats dans la Chambre des Seigneurs au ſujet de l'Addreſſe qu'ils avoient deſſein de préſenter au Roi. On y avoit inſeré ces paroles : „ Nous nous aſſûrons que Vo-„ tre Majeſté . . . ſera en état de pren-„ dre . . . les meſures néceſſaires . . . „ pour rétablir parmi les Etrangers la „ reputation de ce Royaume ; & nous „ eſpérons de convaincre toute la Terre „ par nos actions, que la perte de cette „ reputation ne doit pas être imputée „ à la Nation en général ".

Mylord *Trevor*, le Vicomte de *Bolingbroke*, le Comte de *Strafford*, le Duc de *Buckingham*, le Duc de *Shrewsbury*, le Comte d'*Angleſey*, l'Archevêque d'*Tork*, les Evêques de *Londres* & de *Briſtol*, & quelques autres Seigneurs, s'oppoſerent à cette clauſe, & ſoutinrent qu'*elle étoit injurieuſe à la mémoire de la Reine, & contrediſoit méme cet endroit de la Harangue du Roi, où il exhortoit les deux Chambres à éviter avec ſoin tout ce qui ſentoit l'eſprit de Parti.* Mylord *Bolingbroke* en particulier fit un long Diſcours, dans lequel il témoigna beaucoup de zèle pour la mémoire de la Reine, qu'*il étoit*, diſoit-il, *réſolu de défendre de tout ſon pouvoir. J'ai eu l'honneur de la ſervir*, ajouta-t-il, *& ſi j'ai*

j'ai manqué à mon devoir, & commis quelque faute, je suis content de subir la punition qu'on voudra m'infliger; mais il me paroît bien dur d'être censuré & condamné sans être entendu. Il profita de cette occasion pour s'étendre sur les louanges du Roi. *Sa Majesté*, dit-il, *a souvent témoigné beaucoup de respect & de tendresse pour la mémoire de la Reine. C'est un Prince d'une Sagesse, d'une Justice & d'une Equité si distinguées, que je suis persuadé qu'il ne voudroit pas condamner un homme, sans avoir entendu premièrement ce qu'il peut dire pour sa justification; & une Assemblée aussi auguste que celle-ci, devroit imiter un si grand modèle.* Là-dessus ce Seigneur proposa, qu'on adoucît les mots de *rétablir* &c. en mettant *conserver la reputation de ce Royaume*, & en omettant tout le reste de la période.

Le Comte de *Strafford* fit aussi des objections contre la même clause. Il dit entre autres choses, qu'une pareille clause *ne pourroit que flétrir l'honneur de la Nation, lequel n'avoit*, disoit-il, *reçu aucune tâche durant ses Négociations.*

Le Duc de *Sbrewsbury* dit, que *la Chambre devoit dans toutes les occasions témoigner beaucoup d'égards pour l'honneur & la dignité de la Couronne, de laquelle elle tiroit elle-même tout son éclat & tout son lustre.* „ C'est pourquoi, ajouta-t-il, lorsque la „ Chambre des Communes eut inseré „ une pareille clause dans son Addresse „ à la

„ à la Reine, après la mort du Roi *Guil-*
„ *laume*, je témoignai à pluſieurs Mem-
„ bres de cette Chambre, combien je
„ déſapprouvois cette clauſe, parce
„ qu'elle étoit injurieuſe à la mémoire
„ de ce Prince; & pour la même raiſon je
„ ſuis contre cette clauſe à préſent.

Ces raiſonnemens furent refutez par pluſieurs Seigneurs, qui, en témoignant beaucoup de reſpect pour la feuë Reine, ſçurent très-bien la diſtinguer de ſes Miniſtres, & ſoutinrent la néceſſité de la clauſe en queſtion par la mauvaiſe conduite de ceux-ci, à laquelle le Roi lui-même avoit fait alluſion dans ſa Harangue. Le Chancelier en particulier répondit au Diſcours de Mylord *Bolingbroke*, & dit, qu',, on ne prétendoit condamner
„ perſonne en particulier, mais ſeule-
„ ment la Paix en général, parce qu'on
„ en éprouvoit actuellement les mauvai-
„ ſes conſequences: Qu'à la vérité ceux
„ qui avoient conſeillé une pareille paix,
„ méritoient d'être cenſurez; mais que,
„ comme les expreſſions de l'Addreſſe é-
„ toient générales, elles ne regardoient
„ perſonne en particulier; & que le chan-
„ gement du mot de *rétablir* en celui
„ de *conſerver*, ne ſerviroit de rien pour
„ la juſtification des coupables, non
„ plus que le mot de *rétablir* ne pouvoit
„ pas être tiré en conſequence pour la
„ condamnation des innocens". La cho-

ſe

ſe ayant été miſe aux voix, il fut réſolu à la pluralité de ſoixante-ſix voix contre trente-trois, que la clauſe ſeroit conſervée.

L'Addreſſe que la Chambre Baſſe devoit préſenter cauſa auſſi de grands Debats. On y condamnoit aſſez ouvertement la conduite du dernier Miniſtère de la Reine *Anne*, & on inſinuoit, qu'on étoit réſolu de les pourſuivre vigoureuſement. Cela allarma les *Toris*; ils prétendirent ſe juſtifier en jettant tout le blâme ſur la Reine, & en ſoutenant, que condamner la derniere Paix, c'étoit condamner la Reine elle-même, & ternir ſa mémoire. L'illuſtre Mr. *Robert Walpole* * répondit: „ Qu'on n'avoit pas le moindre deſſein „ de noircir la reputation de la Reine; „ qu'au contraire, on vouloit défendre „ ſa mémoire en pourſuivant & puniſ„ ſant ces mauvais Conſeillers qui lui „ en avoient impoſé, & qui lui avoient „ fait prendre des meſures pernicieu„ ſes; au lieu que le Parti oppoſé tâ„ choit de mettre à couvert & de juſti„ fier ces mauvais Conſeillers, en jettant „ tout le blâme de leurs conſeils perni„ cieux ſur cette bonne & pieuſe Prin„ ceſſe, qui n'avoit que de bons deſſeins". *Lorſqu'il en ſera tems*, ajouta-t-il, *on fera rendre compte de leur conduite à ceux qui ont con-*

* Maintenant Chevalier de la Jarretiere, Chancelier de l'Echiquier, &c. &c.

conſeillé la paix: mais à Dieu ne plaiſe qu'on les condamne ſans les entendre. Mr. le Général *Stanhope* * dit à cette occaſion: „ Qu'on avoit pris à tâche de répandre „ dans le Public, que les Miniſtres du Roi „ n'avoient jamais eu deſſein de re„ chercher les Auteurs de la Paix, mais „ ſeulement de les cenſurer d'une ma„ nière générale. Mais qu'il pouvoit aſ„ ſurer la Chambre, que nonobſtant les „ ſoins qu'on s'étoit donnez pour empê„ cher la découverte des mauvaiſes pra„ tiques du dernier Miniſtère, en detour„ nant pluſieurs papiers de l'Office de la „ Secretairerie, le Gouvernement avoit „ ſuffiſamment de quoi prouver que les „ derniers Miniſtres étoient les gens les „ plus corrompus qu'il y eut jamais eu „ à la tête des Affaires. Que dans peu „ de tems on propoſeroit ces preuves à „ la Chambre, & qu'il paroîtroit par-là, „ qu'un certain Général Anglois † avoit „ agi de concert avec le Maréchal de „ *Villars*, s'il n'avoit pas même reçu „ ſes ordres de lui ".

Le Chevalier *Guillaume Windham* entreprit de prouver, que la Paix avoit été très-

* Fait Secretaire d'Etat le 23 Janvier 1716, Chancelier de l'Echiquier le 13 d'Avril 1717, & créé Comte dans la ſuite. *Cette Note eſt tirée du Recueil en trois Volumes.*

† On veut parler du Duc d'*Ormond*.

très-avantageuse au Royaume ; & il offrit à la Chambre de lui montrer une Liste de Marchandises, par laquelle il paroissoit que le Revenu de la Douane étoit augmenté de cent mille Livres Sterling par an depuis la Paix. Mais le Chevalier *Gilbert Heathcote* lui répondit sur le champ ; qu'à la vérité il pourroit produire une Liste de Marchandises venues de France, mais qu'il le défioit de prouver que le transport des Marchandises, & sur-tout de Marchandises de laine, eût augmenté depuis la Paix. Il ajouta, que tout ce qu'on fait venir des Païs étrangers étant consumé en Angleterre, prouve la perte des Anglois, plutôt que leur gain : & que la Nation ne peut gagner que par le transport des Marchandises hors du Païs, ce qui soutient les Manufactures, fournit de l'emploi aux pauvres, & fait entrer de l'argent dans le Païs. Mr *Windham* n'eut rien à répondre à cela.

Le 5 d'Avril de la même année on proposa à la Chambre d'examiner la Proclamation du Roi, par laquelle il avoit convoqué ce nouveau Parlement. La Proclamation ayant donc été lue, le Chevalier *Guillaume Whitlocke* y trouva certaines choses à reprendre, & dit, qu'elle étoit sans exemple & contre les Loix. Voici l'endroit qui l'avoit choqué. C'est le Roi qui parle : „ Dans

„ cette occasion, où Nous convoquons
„ pour la première fois le Parlement de
„ la Grande-Bretagne, Nous ne sçaurions
„ Nous empêcher, vû la justice que Nous
„ Nous devons à Nous-mêmes, & afin
„ qu'on ne Nous impute pas les fautes &
„ la mauvaise conduite des autres, dans
„ un tems où de fausses impressions peu-
„ vent faire le mal le plus terrible & le
„ plus irreparable, avant qu'on ait eu
„ le tems de les éclaircir, Nous ne sçau-
„ rions Nous empêcher de dire, que Nous
„ avons été extrêmement touchez à no-
„ tre avenement à la Couronne, de voir
„ que les Affaires de l'Etat sont dans la
„ plus grande confusion du monde, tant
„ par rapport au Commerce & à l'inter-
„ ruption de la Navigation, que par
„ rapport aux Dettes de la Nation, ayant
„ été surpris de trouver qu'elles étoient
„ considerablement augmentées depuis la
„ Paix. C'est pourquoi Nous ne doutons
„ point, que si les Elections prochaines
„ se font par nos bons sujets avec toute la
„ sureté & la liberté qui leur apartien-
„ nent selon les Loix, & que Nous leur
„ conserverons toûjours, ils ne choisissent
„ pour Membres de Parlement les per-
„ sonnes les plus propres à reformer les
„ désordres présens, à pourvoir à la tran-
„ quillité & au bonheur de nos Royaumes,
„ & au soulagement de notre Peuple, &
„ que dans leur choix ils n'ayent un égard
„ par-

„ particulier pour ceux qui ont témoigné
„ un attachement ſincere pour la ſucceſ-
„ ſion Proteſtante, lorſqu'elle étoit dans
„ le danger le plus imminent".

Quelques Membres ayant ſommé Mr. *Whitlocke* de s'expliquer, il ne jugea pas à propos de le faire; mais il fit quelques excuſes ſur ce qu'il avoit dit. La choſe en ſeroit demeurée-là, ſi le Chevalier *Windham* ne fut pas entré en lice, & n'eut pas même pouſſé l'affaire plus loin; il avança, que la Proclamation étoit non ſeulement ſans exemple & contre les Loix, mais auſſi d'une dangereuſe conſequence pour les Parlemens, qui ne ſeroient plus ce qu'ils doivent être. Les Amis de la Cour ne manquerent pas de rélever une propoſition qui paroiſſoit attaquer directement le Roi. Ils ſommerent Mr. *Windham* de prouver ce qu'il venoit d'avancer. Mais lui, qui voyoit bien qu'il lui ſeroit impoſſible d'entrer dans quelque détail ſans choquer encore plus le Parti de la Cour, s'excuſa de le faire. Il ſoutint cependant avec beaucoup de fermeté ce qu'il avoit dit, ajoutant: „ Que
„ puiſqu'il étoit perſuadé qu'il y avoit
„ dans la Proclamation quelques expreſ-
„ ſions qui étoient d'une conſequence
„ dangereuſe, il ſe flattoit auſſi que chaque
„ Membre avoit la liberté de dire ce qu'il
„ penſoit". On lui répondit, qu'en ef-

fet chaque Membre avoit cette liberté, qui eſt un des plus grands privileges de la Chambre ; mais que, d'un autre côté, la Chambre avoit auſſi la liberté & le pouvoir de cenſurer & de punir, ceux qui paſſoient les bornes de la bienſéance, qui manquoient au reſpect qui eſt dû à la Couronne, & qui abuſoient des privileges de la Chambre, de manière à la rendre mépriſable au dehors. Là-deſſus on le ſomma encore de s'expliquer ; & comme il refuſoit toûjours de le faire, quelques Membres s'écrierent : *à la Tour, à la Tour !* Mais Mr. *Robert Walpole* détourna le coup. „ Mr. l'Orateur, * dit-„ il, je ne ſuis point du tout d'avis que „ l'on ſatisfaſſe le deſir que ce Membre, „ qui cauſe tout ce grand Debat, té-„ moigne d'être envoyé à la Tour : ce „ ſeroit le rendre trop conſiderable. Mais „ comme c'eſt un jeune-homme qui a de „ bonnes qualitez, qui ſe declare zèlé „ partiſan du dernier Miniſtère, & qui „ a été de tous leurs ſecrets, je ſouhai-„ te qu'il ſoit préſent lorſque nous exa-„ minerons la conduite de ſes amis, tant „ afin

* Il n'eſt peut-être pas néceſſaire d'avertir, que dans la Chambre des Communes les Membres ſont obligez de s'addreſſer toûjours à l'Orateur.

„ afin qu'il puiſſe avoir occaſion de les „ défendre, qu'afin qu'il ſoit témoin de la „ candeur avec laquelle nous procede„ rons, & qu'on ne puiſſe pas dire que „ nous profitons du moindre avanta„ ge que nous pouvons prendre contre „ eux".

Le Debat dura encore quelque tems; à la fin on propoſa de s'ajourner, ce qui auroit fait tomber l'affaire; de ſorte que la propoſition fut rejettée à la pluralité de 212 Voix contre 134. On propoſa enſuite cette queſtion: que *le Chevalier* Guillaume Windham *ayant fait des refléxions injurieuſes ſur la Proclamation de Sa Majeſté . . . . s'étoit par-là rendu coupable d'une inſulte manifeſte contre la Perſonne de Sa Majeſté, & avoit violé les privileges de la Chambre.* Cette queſtion occaſionna encore de longs Debats, les Partiſans de la Cour demandant, que Mr. *Windham* eût à prouver ce qu'il avoit avancé, & lui refuſant toûjours réſolument de le faire: il dit enfin, qu'il ſe ſoûmettoit à tout ce que la Chambre jugeroit à propos à la pluralité des ſuffrages. Sur quoi on propoſa qu'il eût à ſe retirer; ce qui ayant paſſé à la pluralité de 208 Voix contre 129, il ſe retira, & les 129 Membres qui s'étoient declarez pour lui, le ſuivirent tous.

Leurs Antagoniſtes ayant alors le champ libre, il fut réſolu unanimement, que Mr. le

Chevalier *Windham* * . . . . *étoit coupable . . . . & que pour cette offense il seroit reprimandé par l'Orateur de la Chambre.*

Le lendemain Mr. *Windham* s'étant rendu dans la Chambre, l'Orateur lui addressa ces paroles : „ Monsieur ; attaquer la Proclamation que le Roi a publiée pour la tenue du présent Parlement, & refuser d'alleguer aucune raison qui fasse voir en quoi cette Proclamation est condamnable, paroît à cette Chambre un si grand affront fait à Sa Majesté, & un usage si peu justifiable de cette liberté de parler, qui est le privilege incontestable du Parlement, qu'elle n'a pas cru devoir laisser passer une telle conduite sans la censurer. Mais voulant faire paroître sa moderation, quoiqu'on n'ait que trop mépriſé sa douceur, elle vous a infligé la peine la plus douce qu'elle a pû, vû la faute que vous avez commise. Elle m'a commandé de vous reprimander ici ; & pour obéir à ses ordres, je vous reprimande". Voici ce que Mr. *Windham* répondit : „ *Monsieur l'Orateur.* Je vous remercie de tout mon cœur de ce que vous vous êtes acquitté d'une manière si franche & si honnête du devoir que votre Charge exigeoit de vous. Comme „ Mem-

* C'est la même proposition qu'on vient de rapporter ci-dessus en *Italiques*.

„ Membre de cette Chambre, je ſçais que „ je dois me ſoûmettre à ce qu'elle a réſo- „ lu. Mais comme je ne me ſens point cou- „ pable d'aucun affront contre Sa Majeſté, „ ni d'avoir violé les privileges de cette „ Chambre, je ne ſçaurois remercier ces „ Meſſieurs, qui, ſous prétexte de dou- „ ceur, m'ont attiré cette reprimande".

Si l'on veut prendre la peine de comparer cette Traduction de la Réponſe de Mr. *Windham*, avec celle qu'en a donné le *Continuateur de Rapin* *, on y verra des différences conſiderables, & nous oſons aſſurer, ou que le Continuateur s'eſt ſervi de quelque mauvaiſe Traduction, ou qu'il n'entend pas l'Anglois.

On trouve enſuite les Procedures du Parlement contre quelques-uns des Miniſtres de la Reine *Anne*. Nous ne nous y arrêterons pas, parce que ce qu'il y a d'eſſentiel dans ces Procedures ſe trouve dans les Procès du Comte d'*Oxford* & de Mylord *Strafford*, qui ont été publiez, & auxquels même on nous renvoye ici. Nous remarquerons ſeulement, que Mylord *Angleſey* dit à cette occaſion dans la Chambre des Seigneurs : „ Qu'il „ étoit à craindre que les meſures violen- „ tes qu'on prenoit, n'ébranlaſſent *le Sce- „ tre dans la main du Roi* „. La plupart des Membres furent extrêmement ſcandaliſez

* Hiſt. d'Anglet. *Tom. XIII, pag.* 42, 43.

ſez de ces expreſſions; quelques-uns mêmes s'écrierent; *à la Tour, à la Tour!* Le Comte de *Sutherland*, un des ſeize Pairs d'Ecoſſe, & qui dans les tems les plus dangereux avoit donné des preuves ſignalées de ſon zèle & de ſon attachement pour la Maiſon de *Hanovre*, ſe leva, & dit: „ Qu'il étoit rempli d'indignation „ d'entendre prononcer de pareilles pa„ roles dans cette auguſte Aſſemblée: „ que ſi on les avoit prononcées par-tout „ ailleurs, il en auroit demandé raiſon „ à celui à qui elles ſeroient échapées; „ mais que tout ce qu'il pouvoit faire, „ c'étoit de prier le Seigneur qui les avoit „ dites, de vouloir bien s'expliquer". Mylord *Sutherland* fut ſecondé par le Duc de *Roxburgh*, autre Pair d'Ecoſſe très-zèlé pour la Succeſſion Proteſtante. Il dit entre autres choſes, *que le Sceptre étoit ſi bien affermi dans la main du Roi, que loin de pouvoir être ébranlé, il écraſeroit tous les ennemis de Sa Majeſté.* Mylord *Berkeley*, & quelques autres Seigneurs ayant ſoutenu Mylord *Sutherland*, le Comte d'*Angleſey* ſe leva, & dit: „ Qu'il n'étoit que „ trop manifeſte, par les tumultes qui „ s'élevoient dans pluſieurs endroits du „ Royaume, que la Nation en général „ ſe declaroit contre ces pourſuites. Que „ pour lui, il étoit ſi éloigné d'approuver „ ces déſordres & ces aſſemblées tumul„ tueuſes, qu'il ſouhaitoit au contraire

„ qu'on

„ qu'on pût les faire ceſſer au plutôt par „ des punitions exemplaires. Qu'il avoit „ dans pluſieurs occaſions donné des preu„ ves ſuffiſantes de ſon zèle & de ſon at„ tachement pour la Revolution, & pour „ la Succeſſion Proteſtante : que ce qu'il „ avoit dit procedoit du même zèle pour „ la paix & la proſperité du Régne de „ Sa Majeſté. Que ſi pourtant il avoit „ eu le malheur de choquer cette au„ guſte Aſſemblée par quelques expreſ„ ſions imprudentes ou paſſionnées, il en „ étoit véritablement faché". Malgré cette Apologie, il y eut encore quelques Seigneurs qui parurent diſpoſez à envoyer Mylord *Angleſey* à la Tour. Mais comme on n'avoit pas mis par écrit les *propres termes* dont il s'étoit ſervi, la Chambre ſe contenta de l'explication qu'il venoit de donner, & la choſe n'alla pas plus loin.

Ce Parlement fut prorogé le 21 de Septembre 1715, & ſe raſſembla le 9 de Janvier ſuivant. Une des Affaires les plus importantes qui y fut traitée, eſt l'Acte par lequel celui qui rendoit les Parlemens triennaux fut revoqué, & il fut ordonné qu'ils dureroient déſormais ſept ans. Comme cette Affaire fait encore actuellement beaucoup de bruit, & que ceux qui prennent le titre de Partiſans de la Patrie, par oppoſition aux Partiſans de la Cour, témoignent ſouhaiter ardemment qu'on rétabliſſe l'Acte qui

qui rendoit les Parlemens triennaux, nous croyons qu'on ſera bien-aiſe de voir ici en détail ce qui fut dit pour & contre ſur ce ſujet dans les deux Chambres.

Le 10. d'Avril 1716, vieux ſtile, le Duc de *Devonſhire* fit un diſcours dans la Chambre Haute, & repréſenta les inconveniens qui accompagnent les élections triennales des Membres de Parlement. „ Elles ne ſervent, dit-il, qu'à „ entretenir les diviſions & les partis; „ elles font naître & fomentent des hai„ nes & des animoſitez dans les famil„ les : Elles cauſent d'ailleurs des dépen„ ſes ruineuſes, & donnent lieu aux „ cabales & aux intrigues des Princes „ étrangers. Il eſt donc de la ſageſſe de „ cette auguſte Aſſemblée, d'appliquer „ un remede convenable à un mal qui „ pourroit être ſuivi des conſequences „ les plus dangereuſes, principalement „ vû l'humeur préſente des peuples. Car „ quoique la Rebellion * ſoit heureuſe„ ment étouffée, l'eſprit de Rebellion „ n'eſt pas encore ſoûmis, & paroît „ n'attendre qu'une occaſion favorable „ pour éclater avec plus de violence „ que jamais. Et comme l'élection d'un „ nouveau Parlement, qui par l'Acte „ trien-

* Cet Acte fut propoſé peu de tems après la Bataille de Preſton, qui mit fin à la Rebellion.

„ triennal doit se faire dans peu, est la „ conjoncture la plus favorable que les „ mécontens & les mal-intentionnez puis- „ sent espérer, je crois qu'il est absolu- „ ment nécessaire de leur ôter cette „ occasion de remuer. C'est dans cette „ vûë que j'ai un *Bill* à proposer à la „ Chambre *pour prolonger la Séance des* „ *Parlemens*, & je prie qu'il soit lû".

Le Duc de *Devonshire* fut secondé par le Comte de *Rockingham*, le Duc d'*Argile*, le Comte de *Dorset*, Mylord *Townshend* & d'autres. Le Duc de *Buckingham*, Mylord *Trevor*, les Comtes de *Nottingham* & d'*Aylesford*, & plusieurs autres Seigneurs, quoiqu'ils ne s'opposâssent pas directement à ce *Bill*, firent cependant de longs discours pour engager la Chambre à en remettre la lecture à une autre fois. Il ne nierent pas que chaque Membre de la Chambre n'eût le privilege de proposer tel *Bill* qu'il jugeoit à propos ; mais ils remarquerent aussi, que la Chambre avoit la liberté de le lire ou de ne le pas lire ; que celui que le Duc de *Devonshire* venoit de proposer étoit d'une si grande consequence, qu'il méritoit d'être examiné & pesé avec tout le soin possible, avant qu'on entrât dans aucune deliberation sur ce sujet : c'est pourquoi ils propoloient que le *Bill* fût laissé quelques jours sur la Table, avant que d'être lû pour la première fois. Les Sei-

Seigneurs qui étoient d'avis qu'on le lût sur le champ, répondirent, qu'ils étoient fort éloignez de vouloir faire passer quelque *Bill* que ce fût par surprise : que leur méthode ordinaire de proceder donnoit à chaque Membre tout le tems requis pour examiner & peser avec soin les *Bils* qu'on leur présentoit. Le Comte de *Dorset* proposa, qu'après que le *Bill* auroit été lû une fois, on en remit la seconde lecture au Samedi suivant, 14. du mois, à quoi toute la Chambre ayant consenti, on lut le *Bill*. Il est si court que nous croyons devoir en donner ici la traduction.

„ Comme, par un Acte de Parlement „ passé la sixième année du Régne de „ feu Leurs Majestez le Roi *Guillaume* & „ la Reine *Marie*, de bien-heureuse mé„ moire, intitulé, *Acte pour convoquer & as„ sembler fréquemment les Parlemens*, il étoit „ ordonné entre autres choses : *Qu'aucun „ Parlement qui seroit convoqué, ou assem„ blé, ou tenu dans la suite, ne pourroit être „ continué au-delà de trois ans tout au plus, „ à compter du jour auquel le dit Parlement „ devoit s'assembler pour la première fois, „ suivant les ordres ou Lettres Circulaires ex„ pediées pour les élections* ; & comme on „ a trouvé par experience que cette „ clause est fort onereuse & préjudicia„ ble à la Nation, par les grandes & „ fréquentes dépenses qu'elle a causées „ dans

„ dans les élections des Membres de „ Parlement, & par les animosités & les „ aigreurs qu'elle a fait naître parmi les „ sujets de ce Royaume, au-delà de ce „ qui s'étoit jamais vû auparavant ; & „ comme il est à craindre, vû la con- „ jonture présente, où une Faction tur- „ bulente & Papiste a dessein & s'effor- „ ce de renouveller la Revolte au de- „ dans, & de causer de nouvelles inva- „ sions au dehors, que cette clause ne ten- „ de à la ruine de la paix & de la sureté „ du Gouvernement, *qu'il soit arrêté* par „ la Sacrée Majesté du Roi, par l'avis „ & du consentement des Seigneurs „ Spirituels & Temporels, & * „ assemblez en Parlement, & par leur „ autorité, que le Parlement présent, „ & tous les autres Parlemens qui seront „ convoquez, assemblez, ou tenus dés- „ ormais, seront continuez chacun res- „ pectivement durant l'espace de † „ ans, & pas plus longtems ; à compter „ du jour auquel, selon les Lettres Cir- „ culaires pour les élections, ce Parle- „ ment

* On laissoit ici un espace vuide, qui devoit être rempli par ces mots *des Communes*, lorsque l'Acte auroit passé à la Chambre Basse.

† Le Nombre d'années devoit être rempli dans la suite comme la Chambre le jugeroit à propos : & on convint du nombre de *sept*.

„ ment devoit s'assembler, & les autres „ devront s'assembler dans la suite; à „ moins que ce présent Parlement, ou „ quelque autre Parlement futur, ne soit „ dissoût plutôt par Sa Majesté, ses Héri- „ tiers, ou Successeurs".

Ce *Bill* ayant été lu la seconde fois le 14 d'Avril, le Chancelier proposa de le mettre en *Grand Committé*; ce qui donna lieu à un nouveau Debat, qui dura depuis deux heures après midi jusques à sept. Le Comte d'*Abingdon* fut le premier qui parla contre ce *Bill*. Il représenta „ que c'étoit un *Bill* d'une nature „ tout-à-fait extraordinaire, puisqu'il re- „ voquoit un Acte que le Peuple regar- „ doit avec raison comme le plus pro- „ pre à assurer ses Droits & ses Liber- „ tez: que si ce *Bill* passoit dans la Cham- „ bre Haute, & étoit aprouvé par les „ Membres de la Chambre Basse, ce se- „ roit de la part de ceux-ci un abus „ manifeste du pouvoir qui leur avoit „ été confié". Le Duc de *Kingston* répondit à cela, que le Parlement avoit droit de reformer les anciennes Loix, aussi-bien que d'en faire de nouvelles.

Le Comte de *Powlet*, en se declarant contre le *Bill*, représenta: „ Qu'avant „ que d'aller plus loin dans une Affaire „ si importante, il étoit à propos de „ chercher quelque moyen par lequel on „ pût découvrir les sentimens de la Na- „ tion

„ tion ſur ce ſujet. Il ſoutint que ce „ *Bill* donnoit à connoître qu'on doutoit „ de l'affection du Peuple, ſans laquelle „ un Roi ne peut jamais être ni tranquille, ni en ſureté. Que le Roi *Guillaume* avoit gagné les cœurs de tous „ ſes ſujets par l'*Acte Triennal* *; & qu'il „ paroîtroit un peu étrange que l'Acte „ le plus populaire fût revoqué préciſément un an après que la ſucceſſion „ Proteſtante avoit eu lieu ". Ce Seigneur tacha enſuite de répondre à ce qu'on alleguoit en faveur du *Bill*: ſçavoir, 1. Que les Elections fréquentes cauſent des dépenſes ruineuſes: 2. Qu'elles font naître des animoſitez & des aigreurs, qui ſont d'une conſequence très-dangereuſe après la derniere Rebellion: 3. Qu'elles empêchent les Puiſſances étrangeres de s'allier avec nous. Il dit „ ſur le premier Article, „ qu'il ne méritoit pas qu'on y fît attention, puiſque toutes ces dépenſes ſont „ volontaires: ſur le ſecond, qu'il étoit „ fâché qu'il y eût eu une Rebellion, „ mais qu'elle étoit déſormais heureuſement appaiſée: ſur le troiſième, qu'il „ ne lui paroiſſoit d'aucun poids; & que „ dans une Affaire qui touchoit de ſi près „ la Conſtitution de l'Etat, il étoit d'avis qu'il falloit avoir plus d'égard pour „ la

* C'eſt ainſi qu'on appelle l'Acte qui rendoit les Parlemens triennaux.

„ la Nation que pour les étrangers. Tou-
„ tes ces conſiderations l'engageoient à ſe
„ declarer contre la propoſition qui avoit
„ été faite de mettre le *Bill* en grand
„ Committé".

Le Comte de *Dorſet* parla enſuite, &
„ s'exprima de cette manière : „ Ceux
„ qui ſe declarent maintenant contre le
„ *Bill*, ſe declareroient en ſa faveur s'ils
„ y trouvoient leur compte. L'Acte
„ Triennal eſt une nouvelle Loi, & a
„ produit un changement dans l'ancien-
„ ne Conſtitution de l'Etat. Et une ex-
„ perience de vingt ans ayant fait voir
„ que cette Loi eſt accompagnée de mille
„ inconveniens, il faut y remedier. Cet-
„ te Loi a jetté les ſemences de l'eſprit
„ mercénaire & de la corruption : car
„ il eſt évident & de fait, qu'il y a un
„ grand nombre de gens qui n'ont point
„ d'autre métier pour vivre, que l'em-
„ ploi de gagner des Communautez, &
„ de les engager, à force de préſens, à
„ choiſir pour Membres de Parlement
„ les perſonnes qu'on leur nomme. Nous
„ en avons fait depuis peu une triſte
„ experience ; puiſque ce fut par de
„ pareils moyens que les derniers Mini-
„ ſtres firent choiſir un Parlement qui
„ autoriſa & approuva toutes leurs meſu-
„ res, quelques pernicieuſes qu'elles fûſ-
„ ſent, & qui faillit à ſacrifier entiere-
„ ment le Commerce & la Liberté de

„ la

„ la Nation. Les Elections triennales „ détruisent tout le credit que les Familles les plus considerables doivent „ avoir dans leurs Provinces, & soûmettent l'excellente Constitution de cet „ Etat au caprice de la multitude : en „ un mot, par ces Elections triennales „ nous n'avons qu'un Gouvernement „ triennal ; ce qui est presque n'avoir du „ tout point de Gouvernement. Toutes „ ces raisons me déterminent en faveur „ du Bill ".

Un autre Seigneur s'exprima à-peu-près en ces termes : „ Je n'ai aucun „ préjugé contre le *Bill* en question ; bien „ loin de-là, j'honore & je respecte le „ Noble Pair qui l'a présenté à la Chambre ; persuadé qu'il le croit avantageux au Roi & à la Patrie. Pour moi, „ le seul but que je me propose, c'est „ de conserver notre excellente Constitution, & que le Roi puisse porter la „ Couronne avec tranquillité, & la transmettre sûrement à sa Famille Royale, „ pour laquelle j'ai un attachement très-„ sincere. La question que nous avons „ à examiner, est de sçavoir, si la nouvelle Loi qu'on propose est avantageuse ou préjudiciable à la Constitution „ de l'Etat. Pour moi, je regarde l'Acte „ triennal comme une partie essentielle de notre ancienne Constitution, „ suivant laquelle il faut que nous ayons

„ des Parlemens fréquens, & même an-
„ nuels. Il ſeroit aiſé de prouver que de
„ longs Parlemens ont toûjours été per-
„ nicieux. Lorſque *Charles I.* ceda en
„ 1640. la prérogative qu'il avoit de diſ-
„ ſoudre les Parlemens, il ſe livra par
„ cela même entre les mains de traîtres,
„ de qui il ne pouvoit attendre que ſon
„ entiere ruine. Après la Reſtauration
„ de *Charles II.*, ce bon Prince éprouva
„ bientôt les inconveniens d'un long
„ Parlement : & dès que la Revolution
„ eût fourni aux peuples une occaſion
„ d'établir ſûrement leurs libertez &
„ leurs droits, on demanda avec inſtan-
„ ce l'Acte Triennal, & on l'obtint enfin,
„ malgré de fortes oppoſitions. Auſſi y
„ avoit-il de très-bonnes raiſons pour
„ faire une pareille Loi : il falloit ſou-
„ tenir & préſerver la Conſtitution de
„ l'Etat ; prévenir les uſurpations & les
„ entrepriſes, ſoit du Parlement ſur la
„ Couronne, ſoit de la Couronne ſur les
„ libertez & les droits du Peuple ; &
„ corriger les excès & les abus que les
„ Miniſtres du Prince pouvoient com-
„ mettre par ambition ou par avarice.
„ Je ne prétens point faire de refléxion
„ contre le préſent Miniſtère ; mais à
„ mon avis, les Sujets ont un droit incon-
„ teſtable de faire de fréquentes Elections,
„ afin de pouvoir par-là remedier aux
„ abus. Pour moi, je me ſuis toûjours
„ de-

„ declaré contre le *Bill* par lequel on
„ vouloit limiter à un certain nombre,
„ dans la Chambre des Communes, les
„ Membres qui tiennent des Emplois de
„ la Cour. Mais ſi on caſſe l'Acte Trien-
„ nal, ce *Bill* deviendra très-néceſſaire,
„ parce que la longueur du tems pen-
„ dant lequel le même Parlement ſiégera,
„ fournira à la Cour l'occaſion, & mê-
„ me la tentation, d'y multiplier le nom-
„ bre de ſes Créatures. On a fait quel-
„ ques refléxions un peu injurieuſes au
„ dernier Parlement; mais il me ſemble
„ que ce Parlement fut choiſi de la mê-
„ me manière que le préſent, c'eſt-
„ à-dire par de grandes dépenſes. J'a-
„ voue que c'eſt-là un très-grand abus;
„ mais on pourroit faire des Loix pour
„ le corriger. Si le *Bill* paſſe, comment
„ un ſeul Membre de la Chambre des
„ Communes pourra-t-il ſe flatter de con-
„ ſerver ſon credit auprès de ceux qui
„ l'ont choiſi? Car ils regarderont ſû-
„ rement ce *Bill* comme une violation
„ de leurs droits, & un uſage infidèle du
„ pouvoir qu'ils avoient confié à leurs
„ Repréſentans. Si cette Chambre des
„ Communes ſe continue elle-même au-
„ delà du tems pour lequel elle a été choi-
„ ſie, elle ne repréſentera plus le Peu-
„ ple, mais ſe ſera érigée elle-même en
„ Chambre de Parlement. Je ſuis fâché
„ qu'il y ait du mécontentement parmi

„ le Peuple ; mais je crains bien que ce *Bill*
„ ne contribue à l'augmenter, plutôt qu'à
„ le diminuer. Je conviens que la plu-
„ part des Membres de la Chambre Baſſe
„ ſont de très-honnêtes gens, qui ont
„ fortement à cœur l'intérêt du Roi &
„ de la Patrie. Mais il me ſemble que
„ ceux qui les ont precedé, ne leur ce-
„ dent gueres en reſpect & affection pour
„ Sa Majeſté; car c'eſt eux qui l'ont éle-
„ vée ſur le Trône, & qui lui ont fixé
„ un Revenu avec tout l'empreſſement
„ imaginable. Tout ce que j'ai dit ne
„ vient que de la crainte que j'ai des
„ mauvaiſes conſequences que ce *Bill*
„ peut entraîner après lui ; conſequen-
„ ces qui pourront peut-être monter à
„ un tel point, que Sa Majeſté ne ſera
„ pas tranquille ſur le Trône. J'ai tant
„ d'obligation à la ſucceſſion Proteſtan-
„ te, que ſi je croyois que ce *Bill* pût
„ être de quelque utilité pour le Roi
„ ou pour ſa Famille, j'y donnerois ma
„ voix de tout mon cœur. Mais comme
„ je penſe tout autrement; je ne voudrois
„ pas qu'un Acte, obtenu ſous le meil-
„ leur de tout les Régnes, fût aboli dès
„ la première année de ce Régne Pro-
„ teſtant. C'eſt pourquoi je ſuis contre
„ la propoſition de mettre le *Bill* en grand
„ Committé".

Celui qui parla enſuite, avoua qu'il eſt néceſſaire que le Parlement s'aſſemble ſou-

ſouvent, afin d'aſſurer la Liberté & les Droits du Peuple, mais il ajouta, „ que „ le *Bill* en queſtion n'étoit pas deſtiné „ à empêcher les fréquentes aſſemblées „ du Parlement, mais ſeulement les fré„ quentes Elections. Qu'il faloit bien „ peſer ce qui étoit avancé dans le pré„ ambule de ce *Bill*; ſçavoir, qu'il y a en„ core une Faction Papiſte & turbu„ lente, qui a deſſein & s'efforce de re„ nouveller la Rebellion dans le Royau„ me. Sur quoi ce Seigneur remarqua, „ que de toutes les Rebellions qu'il „ y avoit eu, la derniere étoit la plus „ monſtrueuſe; parce que toutes les „ autres avoient eu pour prétexte la Li„ berté, au lieu que celle-ci avoit pour „ but l'Eſclavage. Et par rapport aux „ Alliez, il dit, que quoiqu'il ne pût pas „ aſſurer qu'ils s'attendiſſent à ce *Bill*, „ il y avoit pourtant lieu de croire, qu'ils „ ſeroient bien-aiſe qu'il paſſât en Loi; „ parce qu'ils avoient appris par une „ triſte experience, que les meſures les „ mieux concertées pouvoient être ren„ verſées par des Parlemens différens, „ conduits par de nouveaux Miniſtres; „ de ſorte que s'ils n'avoient pas quelque „ ſureté par rapport à l'exécution des „ Traitez que Sa Majeſté faiſoit avec „ eux, il pourroit arriver par une nou„ velle Election, une revolution dans les „ Eſprits qui renverſeroit tout. En un

„ mot, que ce *Bill* fixeroit l'établiſſe-
„ ment préſent ſur un fondement ferme
„ & durable".

Le Duc de *Buckingham* ſe declara contre le *Bill*. Il avoua que l'Acte Triennal pouvoit être ſujet à quelques inconveniens ; mais les meilleures choſes n'en ſont pas exemptes. „ Il faudroit, „ dit-il, chercher quelques moyens pour remedier à ces inconveniens ; mais „ au lieu de cela, on veut caſſer une „ bonne Loi, & changer la Conſtitution „ de l'Etat. Conſiderez bien, Mylords, „ ce que vous faites. Pour empêcher „ qu'on ne ſoit volé ſur les grands chemins, vous défendez de voyager. Si „ un homme ſe caſſe la jambe, le Chirurgien lui ordonnera-t-il le Mercure, „ afin de changer entierement ſon tempérament ? Je conviens qu'il y a une „ grande fermentation dans le Royaume : „ mais il me ſemble que le *Bill* qu'on „ propoſe n'eſt gueres propre à la faire „ ceſſer. Je me ſouviens que quelqu'un a „ dit dans cette Chambre que l'Angleterre ne ſeroit jamais heureuſe, juſques „ à ce qu'elle eût des Parlemens annuels. „ Le Roi *Guillaume*, qui étoit un ſage Prince, tranquilliſa l'eſprit de ſon Peuple „ par l'Acte Triennal, & aſſura ſon propre repos. Mais je crains bien que le „ *Bill* en queſtion n'ait un effet tout contraire ; c'eſt pourquoi je ſuis mainte-

„ nant

„ nant contre le *Bill*, quel que pût être
„ mon jugement dans une autre conjonc-
„ ture. Et il me ſemble que la derniere
„ Rebellion n'eſt pas une raiſon ſuffi-
„ ſante pour caſſer l'Acte Triennal. Les
„ Rebelles ſont des imprudens & des te-
„ méraires, qui ont payé, ou qui paye-
„ ront chérement leur témérité & leur
„ folie : mais ni eux, ni leurs partiſans
„ ne ſont conſiderables. Peut-être té-
„ moigneront-ils leur mécontentement
„ dans quelque coin, & en cachette; mais
„ il n'eſt point, & j'eſpére qu'il ne ſera ja-
„ mais, en leur pouvoir de faire du mal".

Le Comte de *Cholmondley*, qui parla enſuite, repréſenta, „ que le Parlement „ a inconteſtablement le Droit de re-
„ medier aux inconveniens de quelque
„ Loi que ce ſoit . . . . & que, puiſque
„ c'étoit-là le cas de l'Acte Triennal,
„ il falloit y pourvoir. Que ce qu'on
„ avoit dit du long Parlement qui ſe tint
„ ſous *Charles II.*, étoit, ſelon lui, un
„ argument pour, plutôt que contre le
„ *Bill*. Car quoiqu'il y eut dans ce Par-
„ lement un grand nombre de Penſio-
„ naires du Roi, qui lui accorderent
„ beaucoup d'argent dans les commen-
„ cemens, il eſt pourtant certain que,
„ lorſque l'Etat fut en danger, ils vote-
„ rent pour la guerre contre la France,
„ & pourſuivirent vigoureuſement ceux
„ qui avoient trempé dans la conjura-

„ tion des Papiſtes. On a vû depuis peu
„ de quoi un Parlement mercénaire eſt
„ capable, & par quels moyens on peut
„ en faire choiſir un qui ſoit tel; & il
„ eſt aiſé de deviner comment il eſt ar-
„ rivé que la *Liſte Civile* * a été en ar-
„ riere de cinq-cens mille Livres Sterling.
„ Il me ſemble, ajouta-t-il, que le meil-
„ leur moyen d'empêcher que les gens ſe
„ laiſſent corrompre, c'eſt de ſupprimer
„ les fréquentes Elections, qui d'ailleurs
„ font

* En Anglois, *The Civil Liſt*. C'eſt ainſi qu'on appelle le produit de diverſes Taxes & Impots. Ce produit ſe monte par an à ſept-cens quatre-vingt-treize mille Livres Sterling, ſelon les uns, ou à huit-cens trente mille Livres, ſelon les autres. C'eſt ſur ce produit que ſe prend la ſomme annuelle que le Parlement accorde au Roi pour ſa vie. On avoit accordé ſept-cens mille Livres au Roi *Guillaume*, cinq-cens cinquante mille à la Reine *Anne*, ſept-cens mille au Roi *George I*; & l'on a accordé à ſon Succeſſeur tout le produit de la *Liſte Civile*. Lorſqu'on dit que la *Liſte Civile* eſt en arriere, ou qu'il y a une dette ſur la *Liſte Civile*, on entend par-là que les dépenſes ont excedé la ſomme qu'on avoit accordée au Roi. Au reſte on ſçaura, que ce Revenu n'eſt deſtiné qu'à l'entretien du Roi, de la Famille Royale, & des Officiers de la Couronne, & aux autres dépenſes du Gouvernement de l'Etat: mais que le Parlement fournit d'autres fonds pour entretenir les Armées, les Flotes & les Garniſons.

„ font naître des haines & des animosítez
„ dans les familles. Le *Bill* en question
„ me paroît d'autant plus nécessaire ,
„ qu'il servira à assurer nos Alliez, qu'on
„ ne les abandonnera plus dans le besoin ".

Un Seigneur qui répondit à ce Discours, s'attacha particulierement à faire voir, que les différentes parties du Gouvernement servent de bride l'une à l'autre, & empêchent l'établissement du Despotisme. Il donna à entendre, que le Parlement pensionaire de *Charles II.* causa de la peine à ce Prince, parce qu'il lui fit negliger de travailler à gagner l'affection de ses Sujets; & il conclut en disant, qu'il craignoit que la revocation de l'Acte Triennal n'eût le même effet.

Le Debat dura encore long-tems: les mêmes raisons pour & contre le *Bill* furent pressées vivement par plusieurs Seigneurs, & il y eut quelques nouvelles raisons alleguées de part & d'autre. Mylord *Ilay*, frere du Duc d'*Argyle*, remarqua en particulier, „ que dans la
„ suite des tems il étoit arrivé un chan-
„ gement considerable dans les qualitez
„ requises pour avoir droit de suffrage
„ dans les Elections; & cela par la gran-
„ de abondance d'or & d'argent qu'il y
„ a présentement en Europe; tout hom-
„ me qui a quarante Chelings de rente
„ en fonds de terre, a droit de donner
„ sa voix pour l'Election d'un Membre du
„ Par-

„ Parlement pour ſa Comté : mais cette „ ſomme valut autrefois autant que qua„ rante Livres Sterling valent à préſent : „ de ſorte que les *Electeurs* étoient alors „ des Gentilshommes, ou du moins des „ gens à leur aiſe ; au lieu que ce ſont „ maintenant des gens du plus bas „ peuple, ſujets par conſequent à ſe laiſſer „ corrompre. D'où il ſuit, que de fré„ quentes Elections font dépendre le „ Gouvernement du caprice de la mul„ titude, & le rendent très-précaire". Ce même Seigneur dit encore „ que ſi „ les animoſitez du Peuple étoient de„ venues plus grandes depuis l'avenement „ du Roi à la Couronne, cela étoit cauſé „ principalement par quelques perſonnes „ qui, ayant une très-grande opinion „ de leur mérite, étoient fâchées qu'on „ ne les employât pas. „ Ceci lui donna occaſion de juſtifier le Roi par rapport à la diſtribution de ſes graces, & de ce qu'il recompenſoit ceux qui dans les tems les plus difficiles avoient fait éclater leur zèle pour la Succeſſion Proteſtante, & qui avoient hazardé leur vie durant la derniere Rebellion.

Le Comte de *Peterborough* parla enſuite, & dit entre autres choſes, que ſi le Parlement préſent ſe continuoit lui-même au-delà du tems pour lequel les Membres avoient été choiſis, il ne ſçavoit comment exprimer la manière de ſon exiſten-

ce,

ce, „ à moins, dit-il en se tournant du „ côté des Evêques, j'en demande par- „ don à ces Reverends Prélats, à moins „ qu'on n'ait recours à la distinction qui „ se lit dans le Symbole d'Athanase; car „ ce Parlement ne sera ni créé, ni fait, „ mais procedant".

Enfin, après que le Debat eut duré cinq heures, la proposition de le mettre en grand Committé passa à la pluralité de 96. voix contre 61.: mais il y eut 30 Seigneurs qui protestèrent. On trouve ici leur Protestation; elle renferme à-peu-près les mêmes raisons qui avoient été alleguées contre le *Bill* durant le Debat.

Le 16. d'Avril la Chambre des Seigneurs examina de nouveau le *Bill* en grand Committé. Il y eut encore des Debats, mais le *Bill* ne laissa pas de passer à la pluralité de 69. voix contre 36., & il y eut 24. Seigneurs qui protestèrent.

Le *Bill* ayant été porté à la Chambre Basse le 19 d'Avril, il y eut quelqu'un qui proposa d'abord de le rejetter sans le lire. Mais comme ce procedé auroit été sans exemple, la Chambre ne voulut pas y consentir, & lut le *Bill* pour la première fois: on proposa de le lire une seconde, ce qui fit naître de grands Debats, qui durerent deux heures. La principale objection qu'on fit alors contre le *Bill*, c'est „ que c'étoit une entreprise des „ Seigneurs sur la liberté de la Cham- „ bre

„ bre Baſſe ; les Seigneurs voulant par-
„ là lui préſcrire la conduite qu'elle de-
„ voit tenir dans une Affaire qui la regar-
„ doit uniquement comme Protectrice
„ des Droits & de la Liberté du Peu-
„ ple".

On répondit à cela, que même l'Acte Triennal avoit été paſſé premièrement dans la Chambre des Seigneurs, leſquels faiſant partie du Gouvernement, ne ſont pas moins les Protecteurs de la Liberté des Sujets que les Communes. Il fut donc réſolu à la pluralité de 276 voix contre 156., que le *Bill* ſeroit lû une ſeconde fois le Jeudi ſuivant 24. d'Avril.

Ce jour-là on préſenta à la Chambre ſix Requêtes de la part d'autant de Villes contre le *Bill*, leſquelles on ordonna de laiſſer ſur la Table *. On lut enſuite le *Bill*, & ſur la propoſition qui fut faite de le mettre en grand Committé, il s'éleva un grand debat, qui dura depuis deux heures après midi juſques à onze heures du ſoir.

Mr. *Lyddal*, Député de Leſtwithiel en Cornouaille, ouvrit le Debat par le Diſcours ſuivant :

„ *Mon-*

* C'eſt une manière honnête de rejetter une Requête, lorſqu'on ne veut pas faire à ceux qui l'ont préſentée, l'affront de la rejetter directement, ou lorſqu'on a des raiſons pour les ménager.

„ *Monſieur l'Orateur.*

„ Nous avons aujourd'hui à deliberer „ ſur un des ſujets les plus importans & „ les plus conſiderables qui ayent jamais „ été propoſez au Parlement: car il eſt „ certain que lorſqu'il s'agit des Droits & „ de la Liberté des ſujets, on doit pro- „ ceder avec toute la prudence & tou- „ te la précaution poſſible. L'Acte Trien- „ nal étoit ſans doute deſtiné à ſervir de „ barriere & de défenſe à cette Liberté „ & à ces Droits, contre les uſurpa- „ tions tyranniques ou arbitraires de la „ Cour. Et quoique nous ſoyons main- „ tenant ſi heureux, que de voir ſur le „ Trône un bon Prince, qui, ſuivant „ les apparences, aura un Succeſſeur „ qui ne ſera pas moins bon; c'eſt-là „ cependant une bénédiction qui n'eſt „ point aſſurée aux Peuples pour toûjours. „ Perſonne ne ſçauroit être plus diſpoſé „ que je le ſuis à ſoutenir la juſte préroga- „ tive du Roi, parce que c'eſt, ſelon moi, „ le pouvoir de faire du bien. Cepen- „ dant ſi, après l'examen le plus exact, „ je trouvois que ce qu'on propoſe au- „ jourd'hui tendoit à faire trop pencher „ la balance du côté de la Cour, je croi- „ rois que ce *Bill* ſeroit non ſeulement „ préjudiciable & dangereux au Public, „ mais même fatal à la Conſtitution de

„ l'E-

„ l'Etat, & propre à la renverſer. Mais „ afin d'examiner ce ſujet plus exacte- „ ment, il eſt néceſſaire de remonter plus „ haut, & de conſiderer d'où un *Bill* de „ cette nature a tiré ſa première origi- „ ne. L'an 1640. on paſſa un *Bill* pour „ rendre les Parlemens triennaux, ou „ du moins quelque choſe qui en appro- „ choit fort: mais on y inſera une clau- „ ſe fort onereuſe & compulſoire *, qui „ diminuoit conſiderablement le pouvoir „ de la Couronne, & qui étoit certaine- „ ment déraiſonnable en elle-même. „ Cet Acte fut d'ailleurs accompagné de „ pluſieurs circonſtances déſagréables. „ On ne ſçait que trop quelles furent „ les triſtes conſequences de la malheu- „ reuſe diviſion qu'il y eut entre le Roi „ & le Peuple. Après la Reſtauration, „ la 16e. année de *Charles II.*, cet Acte, „ qui avoit été ſuivi d'une longue & ſan- „ glante Guerre Civile, fut caſſé. Les „ choſes en demeurerent-là juſques à la „ Revolution. Quelques années après „ que le Roi *Guillaume* eut été ſur le „ Trône, on lui perſuada de paſſer cet „ Acte, qui, comme je l'eſpère, va expi- „ rer bientôt. Je vous aſſure que rien „ ne m'engageroit à donner plus d'éten- „ due à cet Acte, ou à le changer, ſi, après

„ avoir

* C'eſt que le Parlement ne ſeroit point diſſout ſans ſon propre conſentement.

„ avoir pesé mûrement les raisons de
„ part & d'autre, je n'étois pas persuadé,
„ qu'il y a plus d'inconveniens & de
„ danger à le laisser tel qu'il est, qu'à
„ y faire des changemens. Si vous y
„ en faites, vous fortifierez par-là effi-
„ cacement l'Autorité du Roi; vous éta-
„ blirez sûrement la Succession Pro-
„ testante, en renversant pour jamais
„ toutes les vaines espérances de ses en-
„ nemis, tant dans ce païs que de-delà
„ la mer; vous encouragerez vos Al-
„ liez à se joindre avec vous; vous ferez
„ plus; vous les mettrez en état de pou-
„ voir compter, que désormais tout ce
„ qu'on aura stipulé & concerté avec
„ eux, sera ponctuellement & fidèlement
„ exécuté. Cet essai fera peut-être d'a-
„ bord quelque peine au Peuple, prin-
„ cipalement s'il est irrité par les mali-
„ gnes insinuations de gens mal-intention-
„ nez pour le Gouvernement présent.
„ Cependant il ne faudra que peu de
„ tems, pour connoître par experience
„ que le *Bill* qu'on propose banira du
„ milieu de nous toute division & tout
„ esprit de Parti, & servira ainsi de fon-
„ dement solide & durable à la tran-
„ quillité & au bonheur de ces Royaumes
„ pour l'avenir.

„ D'ailleurs, si nous laissons perdre cet-
„ te occasion, peut-être n'en trouverons-
„ nous point d'autre qui soit aussi favo-

„ rable que celle-ci, non seulement pour „ vaincre, mais même pour déraciner „ cet esprit de *Jacobitisme* qui a si long- „ tems régné parmi nous, & qui a plus „ d'une fois mis la Nation entiere à deux „ doigts de sa perte. Puisque nous avons „ donc enfin, avec beaucoup de peril & „ de peine, assuré notre Religion, nos „ Loix & nos Libertez, qui étoient dans „ le plus grand danger du monde par la „ perfidie du dernier Ministère, & par „ l'étrange procedé du dernier Parle- „ ment triennal, pourquoi voudrions-nous „ si-tôt courir le risque d'en avoir un „ nouveau, choisi premièrement par des „ gens que l'argent de France aura cor- „ rompus, & votant ensuite suivant les „ directions de la France? Puisque le „ Roi & le Parlement exercent de con- „ cert leur pouvoir pour le bien public, „ & pour rétablir l'honneur de la Na- „ tion, pourquoi ne continueroient-ils „ pas à demeurer ensemble, afin de fi- „ nir ce qu'ils ont si unanimement & si „ heureusement commencé?

„ En un mot, Monsieur, on sçait que de- „ puis plusieurs années, ceux qui ont droit „ de suffrage dans les Elections des Mem- „ bres de Parlement, & le peuple de „ tous les Bourgs d'Angleterre, ont été „ engagez dans le Parti du Prétendant, „ & qu'on leur a inspiré de l'averſion „ pour la Succession Protestante par l'ar-

„ gent

„ gent qu'on a répandu parmi eux, &
„ par les principes séditieux qu'on leur
„ a prêchez en chaire : de sorte que
„ c'est par nécessité, plutôt que par choix,
„ qu'il faut appliquer un remede extra-
„ ordinaire à une maladie extraordinai-
„ re. Je ne vous retiendrai pas plus
„ longtems, & je finis ce discours en
„ proposant que le *Bill* soit mis en grand
„ Committé".

Mr. *Shippen*, Député de Newton dans la Comté de Lancastre, se déclara contre le *Bill* par le Discours suivant:

„ Je connois trop le respect que je dois
„ à cette Chambre, & quelles sont les
„ consequences des expressions impru-
„ dentes qui peuvent échaper, pour dire
„ que par quelques-uns des Actes que
„ nous avons déja passez, nous ayons fait
„ une si grande bréche à la Constitution
„ de l'Etat, que la force des Loix en
„ soit en quelque sorte détruite; ou pour
„ avancer, que par quelqu'une de nos
„ Résolutions nous ayons ouvert la por-
„ te à un Gouvernement despotique &
„ militaire, ce qui seroit la plus grande
„ calamité qui pût arriver à un Peuple
„ né libre. De pareilles refléxions peu-
„ vent venir de ceux qui n'ont point
„ séance dans cette Chambre, & qui,
„ quoiqu'ils ayent droit de se plaindre
„ lorsqu'on viole leurs privileges, ne
„ sçauroient toûjours penétrer la profon-

„ deur & la Sageſſe de nos Conſeils, &
„ ne ſont que trop diſpoſez à cenſurer
„ ce qu'ils ne comprennent point. Au-
„ cun Membre ne peut, ſuivant les ré-
„ gles, condamner un *Bill* durant la mê-
„ me Seſſion dans laquelle il a reçu force
„ de Loi. Mais le *Bill* en queſtion, quoi-
„ qu'il ait déja paſſé à la Chambre hau-
„ te, & qu'il ait toute apparence que
„ ce ſera la première Loi que nous fe-
„ rons, n'eſt point encore paſſé; il eſt
„ encore ſoûmis à notre examen, & nous
„ ſommes en droit de l'examiner avec
„ liberté. Je me flate, que non ſeule-
„ ment on nous accorde la liberté de par-
„ ler, mais que c'eſt auſſi ce qu'on at-
„ tend de chacun de nous. J'eſpère donc
„ que, comme l'Affaire qui eſt ſur le
„ tapis a reveillé l'attention de tout le
„ Royaume, ceux qui ſont plus capables
„ de parler que moi (perſonne n'en a
„ plus d'inclination) le feront avec cou-
„ rage, avec fermeté, dans cette occa-
„ ſion, qui ſera peut-être la derniere où
„ nous puiſſions défendre la Liberté de
„ ceux que nous repréſentons.

„ Il me ſemble que toutes les rai-
„ ſons qu'on a alleguées en faveur du
„ *Bill*, ne ſont fondées que ſur de ſim-
„ ples ſoupçons, & ſur de pures imagi-
„ nations; ces raiſons ſont, ou frivoles
„ en elles-mêmes, ou de dangereuſe con-
„ ſequence.

„ La

„ La principale raiſon que l'on preſſe, „ & dans le Préambule du *Bill*, & dans „ le Diſcours de ceux qui ſe declarent „ pour ce *Bill*, eſt que le Peuple eſt ſi „ mal-intentionné, & que les ennemis „ du Gouvernement, tant au dedans du „ païs qu'au dehors, ſont ſi alertes, que „ de nouvelles Elections cauſeront de „ nouveaux tumultes, rallumeront la „ Rebellion, & ſeront dangereuſes pour „ la paix & la ſureté de l'Etat; inconveniens que l'on préviendra en continuant ce bon Parlement, & en rendant „ incertain le tems de ſa diſſolution.

„ Si l'on applique cet argument au „ Miniſtère, je répons ſimplement, que „ cela ne nous regarde point. Que nous „ importe que les Miniſtres ſe ſoient rendus odieux au Peuple ou non? Ils doivent être les objets de notre défiance, „ plutôt que de nos ſoins. Ils peuvent „ être abimez ſans que le Gouvernement „ en ſouffre. Mais ſi l'on applique cet „ argument au Roi, comme on le doit „ faire ſi l'on veut que ce ſoit une raiſon qui nous détermine à paſſer le *Bill*, „ j'oſe dire qu'aucun de ceux qu'on appelle ennemis du Gouvernement, & „ fauteurs de la Rebellion, n'auroit pû „ alleguer un argument plus injurieux „ à ſa Majeſté. Car de quel front aucun „ bon ſujet oſeroit-il ſeulement inſinuer „ que le Roi, dès le commencement de

„ ſon Régne, ſe ſoit conduit d'une ma-
„ nière qui lui ait fait perdre l'affection
„ & l'amour d'un Peuple qui l'a reçu,
„ il n'y a que très-peu de tems, avec
„ les plus grandes acclamations de joye?
„ Quelle idée cela donne-t-il de ſon Gou-
„ vernement, le plus doux ſous lequel
„ on ait jamais vécu ? Cette aſſertion eſt
„ d'autant plus injurieuſe qu'elle eſt fauſ-
„ ſe. Car lors même que ces prétendus
„ mécontentemens étoient à leur plus
„ haut période, il a paru combien ils
„ étoient impuiſſans, combien il s'en fal-
„ loit qu'ils ne fûſſent univerſels, par la
„ facilité & la promptitude avec laquelle
„ on a éteint le feu de la Rebellion; ce qui
„ a fait voir en même tems, que le Roi
„ régne abſolument dans le cœur de ſes
„ Sujets. Maintenant que la Revolte
„ eſt appaiſée, s'il y a encore quelque
„ reſte de mécontens, le ſort de leurs
„ amis les empêchera de faire quelque
„ nouvelle entrepriſe, pendant que leur
„ terreur eſt encore toute nouvelle. D'ail-
„ leurs on a fortifié l'Autorité du Roi :
„ L'Acte de *Habeas corpus* eſt actuelle-
„ ment ſuſpendu, & pourra l'être en-
„ core dans la ſuite. Vous avez une Ar-
„ mée nombreuſe & bien diſciplinée,
„ qui eſt diſperſée par tout le Royau-
„ me, & capable de brider & de te-
„ nir en crainte les Eſprits turbulens.
„ Mais ſuppoſé que le Peuple ſoit auſſi
„ mal-

„ mal-intentionné qu'on le prétend, &
„ que la faction dont il eſt parlé dans
„ le Préambule du *Bill*, ſoit auſſi turbu-
„ lente & auſſi entreprenante qu'on le
„ ſoutient, eſt-ce-là le moyen d'étouffer
„ les animoſitez, de réunir les eſprits
„ diviſez, & de reconcilier les Partis ?
„ Non, Monſieur, ce *Bill* fera naître plu-
„ tôt de nouveaux mécontentemens, là
„ où il n'y en a point encore : Il four-
„ nira aux mal-intentionnez un prétexte
„ pour declamer contre votre conduite,
„ pour dire que vos actions ont été tel-
„ les que vous n'oſez pas riſquer une
„ nouvelle Election; & qui ſçait ce que
„ de pareilles inſinuations pourront pro-
„ duire ! Peut-être que, lorſque les trois
„ ans pour leſquels nous avons été choi-
„ ſis, ſeront expirez, le Peuple dira qu'il
„ n'eſt point repréſenté en Parlement;
„ & cela fournira à la Faction un pré-
„ texte plus plauſible de remuer, qu'elle
„ n'en pourroit trouver dans le tems
„ d'une Election réguliere. Or ſi, en
„ voulant prolonger ce Parlement, on
„ ne ſe propoſe d'autre but que de cal-
„ mer l'eſprit du Peuple, & ſi l'on eſpè-
„ re que l'orage s'appaiſera peu-à-peu,
„ je vous prie de conſiderer que ce Par-
„ lement n'a gueres duré qu'un an, quoi-
„ que nous ayons déja fait tant & de
„ ſi glorieuſes actions ; & ſuivant les
„ Loix, il ne ſera pas néceſſaire de diſ-

„ ſoudre ce Parlement d'un an & demi;
„ & perſonne ne peut s'imaginer que le
„ mécontentement durera ſi longtems,
„ ſous une Adminiſtration ſi ſage, ſi pru-
„ dente, ſi pacifique que celle ſous la-
„ quelle nous vivons.

„ Une autre raiſon qu'on allegue, c'eſt
„ que comme la continuation du préſent
„ Parlement pourra prévenir les revol-
„ tes au dedans du païs, elle empêchera
„ auſſi les invaſions du dehors, en er-
„ gageant nos anciens Alliez à faire de
„ nouveaux Traitez avec nous, ce qu'ils
„ ne feroient pas ſans cela.

„ C'eſt-là un ſecret qui, ſuivant mon
„ opinion, n'auroit pas dû être revélé :
„ C'eſt une raiſon qu'il ne convenoit en
„ aucune manière d'alleguer dans un Par-
„ lement de la Grande-Bretagne : car cela
„ ſuppoſe que nos Alliez donnent la Loi
„ dans nos Conſeils, & qu'ils s'attendent
„ que nous changions la Conſtitution de
„ l'Etat, avant qu'ils daignent nous fa-
„ voriſer de leur amitié ; ce qui eſt une
„ penſée qu'on ne ſçauroit ſouffrir dans
„ cette Chambre, où l'on a levé tant
„ de Millions pour leur ſervice, & qui
„ doit remplir d'indignation tout véritable Anglois, principalement ſi cela vient
„ d'un Etat qui ne s'eſt établi & qui
„ n'a ſubſiſté que par la protection de
„ l'Angleterre. J'eſpère que je ne ver-
„ rai jamais cette Nation reduite à un

„ état

„ état ſi mépriſable, que le Roi ſoit obli-
„ gé de garder ou d'éloigner ſes Miniſtres,
„ de diſſoudre ou de continuer le Par-
„ lement, ſuivant les ordres de quelque
„ Prince étranger ; ainſi qu'on l'avoit
„ entrepris une fois. Sa Majeſté, en
„ qualité de Roi de la Grande-Bretagne,
„ eſt l'Arbitre de l'Europe, & peut don-
„ ner la Loi aux autres Nations : elles
„ rechercheront ſon amitié pour leur
„ propre avantage, car elles ont toû-
„ jours trouvé leur compte à s'allier avec
„ la Couronne d'Angleterre. Les Tré-
„ ſors de la Grande-Bretagne, & les
„ Armées de la Grande-Bretagne les ont
„ fait triompher de leurs ennemis, & ont
„ établi la Balance qu'ils deſiroient.

„ On dit encore, que par ce *Bill* vous
„ rendrez à la Prérogative Royale une
„ partie de ſon pouvoir, qui eſt reſſer-
„ ré par l'Acte Triennal. Si on prétend
„ que ce *Bill* ſe rapporte aux Alliances
„ avec les Princes étrangers, il affoiblit
„ plutôt qu'il ne fortifie la Prérogative :
„ puiſque c'eſt inſinuer que le Peuple a
„ quelque droit de ſe mêler des Trai-
„ tez ; ce qui doit être conſtamment nié
„ par les amis de la Couronne ; car par
„ la Conſtitution de l'Etat, ce droit apar-
„ tient uniquement au Roi. D'ailleurs
„ cet argument, quand même il ſeroit
„ de quelque poids ici, ne fait pas beau-
„ coup d'honneur aux Miniſtres qui con-

„ ſeillent Sa Majeſté ſur les Alliances „ qu'il eſt à propos de faire : car il ſem„ ble donner à entendre, qu'ils appré„ hendent un nouveau Parlement, ou „ que le ſentiment qu'ils ont de leur mau„ vaiſe conduite leur fait craindre que, „ ſans le ſecours de ce *Bill*, ils ne ſe„ ront pas aſſez longtems en place pour „ ſoutenir les Alliances dans leſquelles „ ils ont engagé Sa Majeſté. Il eſt vrai „ que depuis quelque tems nous avons „ eu pour ainſi dire un Miniſtère trien„ nal, auſſi-bien qu'un Parlement trien„ nal; mais il faut eſpérer que les Mi„ niſtres que nous avons actuellement, & „ qui ſurpaſſent ſi fort tous leurs Pré„ deceſſeurs en ſageſſe & en vertu, ſe „ conduiront ſi bien, qu'ils mériteront „ que Sa Majeſté leur continue ſes bon„ nes graces, & le Peuple ſon appro„ bation. Leurs amis devroient donc „ renoncer à cet argument, plutôt que „ de le preſſer, puiſqu'il leur eſt inju„ rieux, & que d'ailleurs il n'eſt point „ fondé.

„ On allegue une autre raiſon, tirée „ des grandes dépenſes auxquelles les fré„ quentes Elections engagent: mais cette „ raiſon eſt ſi foible, qu'elle mérite à pei„ ne qu'on y réponde. Chacun doit „ juger pour ſoi-même, s'il eſt en état „ de ſoutenir les dépenſes néceſſaires „ dans une Election : Car il ne faut pas

„ ſup-

„ ſuppoſer qu'on faſſe de la dépenſe dans „ le deſſein de corrompre quelqu'un ; au „ moins ne doit-on pas le ſuppoſer dans „ cette Chambre, puiſque toute la terre „ ſçait, que les Membres de ce Parlement „ ont été choiſis ſans que perſonne ait „ été gagné par argent, ſans la moin- „ dre violence, & ſans qu'on ait em- „ ployé aucune voye oblique.

„ Ce qu'on dit encore, que les fré- „ quentes Elections empêchent l'admi- „ niſtration de la juſtice, & ſont cauſe „ que les Candidats ne l'exercent pas „ avec impartialité, n'eſt pas moins fri- „ vole que la derniere raiſon que je viens „ de refuter ; ou ſi cet argument prouve „ quelque choſe, c'eſt qu'il faudroit que „ le Parlement fût perpetuel. Car ce- „ lui qui ſe laiſſera gagner par l'eſpé- „ rance de s'aſſurer une place au Parle- „ ment pour trois ans, ne ſera pas moins „ ſenſible à l'eſpoir d'y avoir place „ pendant ſept ans : & ni dans l'un „ ni dans l'autre cas il ne devroit pas „ être admis dans la Chambre. Car rien „ ne ſçauroit changer une pareille diſpo- „ ſition d'eſprit ; celui en qui elle ſe trou- „ ve, ne ſera jamais en état de reſiſter „ à de plus grandes tentations, ni de „ refuſer des Emplois à la Cour.

„ Voilà quels ſont les principaux ar- „ gumens qu'on allegue en faveur du „ *Bill.* Je me flate qu'on eſt maintenant

„ con-

„ convaincu qu'ils ne ſont pas d'un grand „ poids : Mais il me paroît que les raiſons qui doivent nous engager à ne „ faire aucun changement à la Loi ſont „ ſans replique.

„ Premièrement, quand il n'y auroit „ pas un grand nombre d'autres argumens contre ce *Bill*, la manière dont „ il vient ici, eſt une raiſon ſuffiſante „ pour le rejetter. Il nous eſt envoyé „ par les Seigneurs, & comme c'eſt nous „ qu'il regarde principalement, il me „ ſemble qu'il eſt de notre honneur de „ ne pas le recevoir. Nous devons imiter le courage que nos Prédeceſſeurs „ ont témoigné, en reſiſtant à toute entrepriſe de ce genre, & à toute apparence d'innovation de la part des Seigneurs. Nos Prédeceſſeurs étoient ſi „ jaloux de leurs privileges, qu'ils n'ont „ jamais manqué de les ſoutenir même „ dans les occaſions les moins, conſiderables. Serons-nous donc, nous qui „ compoſons cette glorieuſe Chambre „ des Communes, ſi éloignez de les imiter, qu'au contraire nous recevrons „ humblement de la part des Seigneurs „ une nouvelle forme de Gouvernement? Nous ne ſerons pas ſans doute „ ſi traitables que d'acquieſcer indignement, tandis qu'on juge à propos de „ ſaper les fondemens même de cette „ Chambre.

„ Mais

„ Mais quand même quelqu'un d'entre „ nous ſeroit diſpoſé à recevoir les Or- „ dres des Seigneurs, ou pour parler „ ouvertement, les Ordres des Miniſtres, „ qu'il me ſoit permis de le dire; il me „ paroit qu'il n'eſt pas en notre pouvoir „ de conſentir à ce *Bill* : car je ne ſçau- „ rois concevoir par quelle maxime du „ bon-ſens, ou par quelle Loi, nous „ qui ne ſommes que des Repréſentans, „ pouvons étendre, pour notre propre „ avantage, l'autorité qui nous a été con- „ fiée; je ne comprens pas comment, en „ vertu de cette autorité, nous pouvons „ détruire les Droits fondamentaux de „ ceux qui nous ont choiſis pour les „ repréſenter. Je ſçais, il eſt vrai, que „ la doctrine du pouvoir inhérant du „ Peuple a été pouſſée ſi loin, qu'on en „ a fait une doctrine extravagante & „ abſurde. Je ſerois bien fâché qu'on „ me crût capable de la ſoutenir dans „ ce degré d'abſurdité. Mais il eſt évi- „ dent que ce pouvoir, par rapport à la „ part que nous avons dans la *Légiſla-* „ *ture*, * reſide abſolument & unique- „ ment

* Qu'il nous ſoit permis d'employer ce terme, puiſque nous n'en avons point dans notre langue qui exprime préciſement ce que les Anglois entendent par-là, je veux dire le Corps réuni de tous ceux en qui reſide le pouvoir

„ ment dans les Electeurs : Vous n'avez
„ aucun pouvoir en qualité de Législa-
„ teurs, que celui que vous recevez
„ d'eux. Vous avez été choisis en ver-
„ tu de l'Acte Triennal, & ne pouviez
„ par conſequent être choisis que pour
„ trois ans ; à moins que les Electeurs
„ n'ayent pû vous donner plus qu'ils n'a-
„ voient eux-mêmes ; à moins qu'ils
„ n'ayent pû vous donner le droit de les
„ repréſenter pendant un tems plus long
„ que celui durant lequel ils avoient
„ droit eux-mêmes d'être repréſentez.
„ L'autorité qu'on nous a confiée n'eſt
„ qu'une autorité triennale ; & ſi nous
„ entreprenons de l'étendre au-delà de
„ ſa durée légale, dès ce moment nous
„ ne ſommes plus les Députez du Peuple,
„ nous nous choiſiſſons nous-mêmes ; dès
„ ce moment nous agiſſons par un pou-
„ voir uſurpé, & nous érigeons une
„ nouvelle Conſtitution. Si nous pou-
„ vons diſſoudre ou changer une partie du
„ Gouvernement, pourquoi ne pourrions-
„ nous pas diſſoudre ou changer le tout ?
„ C'eſt pourtant-là une doctrine qui,
„ je crois, ne ſera pas ſoutenue dans
„ cette Chambre ; j'oſe dire au moins,
„ qu'elle ne ſeroit pas reçue ailleurs.
„ Mais

de faire des Loix : ſçavoir, Le Roi, les Seigneurs, & le Peuple, repréſenté par ſes Députez.

„ Mais je ſçais que c'eſt parler d'une ma-
„ nière peu agréable, que de diſputer le
„ pouvoir de ceux à qui l'on parle; & peut-
„ être qu'on me croira trop hardi, ſi j'o-
„ ſe ſoutenir dans ce Parlement-ci, qui
„ a donné tant de preuves de ſa toute-
„ puiſſance, que même la *Légiſlature* en-
„ tiere n'a pas le pouvoir de faire tout.
„ Car quoique ce ſoit une maxime du
„ Droit Civil, que l'Autorité du Ma-
„ giſtrat ſouverain n'a point de bornes,
„ cela doit cependant s'entendre avec
„ cette reſtriction, ſçavoir, que le Ma-
„ giſtrat ſouverain n'a pas le droit de
„ renverſer le fondement même ſur le-
„ quel ſon pouvoir eſt établi, & qu'il ne
„ doit pas, ſous quelque prétexte que
„ ce ſoit, changer ou abolir des Loix
„ qui ont une liaiſon ſi étroite avec la
„ Conſtitution de l'Etat, qu'elles en ſont
„ une partie eſſentielle.

„ Une autre raiſon qui me détermine à
„ rejetter le *Bill* en queſtion, c'eſt qu'on
„ ne ſçauroit le faire paſſer en Loi ſans
„ enfreindre l'*Acte d'Union*, qu'on repré-
„ ſente preſque tous les jours dans cette
„ Chambre comme une Loi fondamen-
„ tale & irrévocable. Mais puiſque les
„ Repréſentans de l'Ecoſſe ne font au-
„ cune difficulté ſur ce ſujet, il ne me
„ convient point d'y inſiſter.

„ Mais quand même il n'y auroit point
„ d'objections contre ce *Bill*, quand il

„ ſeroit

„ ſeroit encore plus en votre pouvoir de
„ le paſſer, je crois cependant que vous
„ ne devez point caſſer l'Acte Triennal,
„ qu'à la derniere extrêmité, & à moins
„ que l'Etat ne ſoit dans un danger émi-
„ nent. Cette Loi eſt un des fruits que
„ la Revolution a produits : cette Loi
„ rétablit la Liberté & la fréquente te-
„ nue des Parlemens, autant que cela
„ pouvoit s'accorder avec les circonſtan-
„ ces du tems, où l'on étoit engagé dans
„ la Guerre, & où l'on avoit beſoin de
„ taxes continuelles & onereuſes : cette
„ Loi fut accordée au Peuple par le Roi
„ *Guillaume* au milieu des difficultez dont
„ il étoit environné : & j'avoue que la
„ Politique de ces Miniſtres qui conſeil-
„ leront à Sa Majeſté de conſentir à l'a-
„ bolition de cette Loi, eſt ſi raſinée &
„ ſi ſubtile, que je ne ſçaurois la com-
„ prendre. Car puiſque Sa Majeſté a bien
„ voulu ſe propoſer pour modèle le Roi
„ *Guillaume*, & qu'elle marche ſi glo-
„ rieuſement ſur les traces de ce grand
„ Prince, il paroîtra fort étonnant à tous
„ ceux qui ne ſont pas dans le ſecret des
„ Affaires, que ſous le régne du Roi
„ *Guillaume* on ait fait tout ce qui étoit
„ néceſſaire pour aſſurer la Liberté du
„ Peuple, & pour empêcher que ſes
„ Succeſſeurs ne puiſſent tomber dans
„ les mêmes fautes & dans les mêmes
„ abus que leurs Prédeceſſeurs ; & que

„ ſous

„ ſous le régne d'un autre Prince on
„ faſſe des choſes qui ſemblent deſtinées
„ à étendre la Prérogative Royale, &
„ à violer ou ébranler les Droits & les
„ Privileges des Sujets ; & qui cepen-
„ dant ſous l'un & l'autre régne on ait
„ ſuivi les mêmes principes de Liberté,
„ & les mêmes maximes de Politique.

„ L'Acte Triennal eſt fondé ſur l'an-
„ cien uſage, & ſur la conſtitution mê-
„ me des Parlemens, entant qu'il eſt
„ deſtiné à obliger la Couronne à les
„ aſſembler fréquemment. Car que les
„ Parlemens ayent été tenus fréquem-
„ ment, tous les ſix mois, ou du moins
„ tous les ans, c'eſt ce qui paroit non
„ ſeulement par les meilleures Hiſtoires
„ que nous ayons de leur première inſti-
„ tution, & par deux Actes paſſez ſous
„ *Edouard III.*, mais auſſi par les ordres
„ ou Lettres Circulaires pour élire les
„ Députez, qui ſubſiſtent encore, &
„ par pluſieurs autres Actes & Monumens
„ authentiques. Quelque agréable que
„ pût être dans une autre occaſion un dé-
„ tail hiſtorique des anciens Parlemens,
„ je ſçais qu'il ſeroit ennuyeux ici ; c'eſt
„ pourquoi je me contenterai de citer
„ deux anciens Monumens. Le premier
„ eſt la fameuſe Declaration d'*Edouard I.*
„ touchant le *Cenſus annuus*, ou Tribut
„ annuel, que le Pape prétendoit lui être
„ du de la part de la Couronne d'An-

„ gleterre : le Roi y fait mention de quel-
„ ques arrérages qu'on avoit laiſſé cour-
„ rir, & qui n'avoient pas encore été
„ levez, comme ils auroient dû l'être,
„ *in Parliamento, quod circa Octavas Reſur-*
„ *rectionis Dominicæ celebrari in Anglia con-*
„ *ſuevit.* Mais il promet qu'il en recom-
„ mandera le payement *in alio Parliamento*
„ *noſtro, quod ad finem ſancti Michaelis pro-*
„ *ximè futuri intendimus, dante Domino,*
„ *celebrare.* L'autre Monument eſt une
„ Remontrance du Parlement à *Richard*
„ *II.*, dont voici quelques paſſages —
„ *Quod ex antiquo ſtatuto habent, & con-*
„ *ſuetudine laudabili & approbata, cujus con-*
„ *trarietati dici non volebit.* Que le Roi
„ doit aſſembler *Dominos & Proceres Regni,*
„ *atque Communes, ſemel in anno ad Parlia-*
„ *mentum ſuum, tanquam ad ſummam Cu-*
„ *riam totius Regni.* Que ſi le Roi . . . .
„ *à Parliamento ſuo ſe alienaverit ſuâ ſpon-*
„ *te, non aliquâ infirmitate aut aliqua alia*
„ *de cauſa neceſſitatis, ſed per immoderatam*
„ *voluntatem protervè ſe ſubtraxerit per ab-*
„ *ſentiam temporis quadraginta dierum, tan-*
„ *quam de vexatione populi ſui & gravibus*
„ *expenſis eorum non curans, ex tunc licitum*
„ *omnibus & ſingulis eorum, abſque domigenio*
„ *Regis redire ad propria, & unicuique eorum*
„ *in patriam ſuam remeare.*

„ Il paroît par le premier de ces Mo-
„ numens, qu'*Edouard I.*, qui a été un
„ de nos meilleurs Princes, & un ſi zèlé
„ dé-

„ défenſeur des Loix de ſon Royaume, „ que les Hiſtoriens l'ont appellé avec „ raiſon le *Juſtinien Anglois*, aima mieux „ diſſoudre un Parlement avant qu'il eût „ fini toutes les affaires qui étoient de- „ vant lui, & en aſſembler un nouveau „ au bout de quelques mois, plutôt que „ d'en prolonger les Séances au-delà du „ tems accoûtumé.

„ L'autre Monument nous apprend „ une particularité très-remarquable ; „ c'eſt que *Richard II.*, qui paſſe pour un „ des plus mauvais Princes qui ayent ja- „ mais été aſſis ſur le Trône d'Angleter- „ re, avoit coûtume de s'abſenter du „ Parlement, & d'en prolonger ainſi les „ Séances au-delà du terme convenable „ & accoûtumé ; ce qui lui attira une „ vive Remontrance de la part des deux „ Chambres ; & ce fut, entre autres rai- „ ſons, pour de pareilles pratiques qu'il „ fut enfin dépoſé.

„ Pluſieurs régnes après, *Henri VIII.* „ accomplit ce que *Richard II.* n'avoit fait „ qu'eſſayer ; il continua ſon dernier „ Parlement *ad libitum*, ſans que perſon- „ ne s'y oppoſât. Mais on ne ſçait que „ trop, de quel exorbitant pouvoir ce „ Parlement l'avoit revêtu, & à Dieu ne „ plaiſe qu'il y ait la moindre reſſemblan- „ ce entre le Siécle de ce Prince & le „ nôtre ! car le Parlement agit en Eſ- „ clave, & le Roi ſe conduiſit en Tyran.

„ Mais quand même l'Acte Triennal ne „ seroit pas fondé sur l'ancienne coûtu- „ me du Parlement, c'étoit au moins „ une indulgence très-raisonnable de la „ Couronne, en faveur d'un peuple qui „ avoit fait tant d'effort pour causer la „ Révolution, à cause des abus des Par- „ lemens, & des entreprises qu'on avoit „ faites pour les rendre inutiles. Il est „ vrai que le Roi *Guillaume* refusa une „ fois de donner son consentement à cet „ Acte. Mais il considera dans la suite, „ que ce ne seroit point porter atteinte „ à sa Prérogative Royale, ni diminuer „ en aucune manière son pouvoir, que „ de rétablir l'honneur & la dignité des „ Parlemens, puisqu'ils étoient son plus „ ferme appui, & qu'ils faisoient partie de „ cette Constitution qu'il étoit venu sau- „ ver. Et il comprit qu'il étoit impossible „ de soutenir la splendeur des Parlemens, „ si ce n'est en les assemblant souvent.

„ D'ailleurs, cet Acte étoit non seule- „ ment une indulgence raisonnable en fa- „ veur du Peuple, en ce qu'il fourniſſoit „ aux sujets de fréquentes occasions de „ changer leurs Députez lorsqu'ils n'ap- „ prouvoient pas leur conduite, & en „ ce qu'il obligeoit les Membres du Parle- „ ment à se conduire avec prudence & „ avec circonspection ; mais il étoit aussi „ très-avantageux à la Couronne. Car „ ce n'est que par de fréquens Parlemens

„ que

„ que le Prince peut decouvrir les vé-
„ ritables ſentimens de la Nation, qu'il
„ doit abſolument connoître dans toutes
„ les occaſions qui ſe préſentent. Quel-
„ que incommode que cette Loi puiſſe
„ maintenant paroître à la Couronne; ou
„ quelque oppoſée qu'elle ſoit aux plans
„ & aux projets qu'un Miniſtère entrepre-
„ nant peut avoir formez, j'en appelle à
„ tous les Membres qui ont de l'expérien-
„ ce, & je leur demande, s'ils croyent, ou
„ s'ils peuvent ſeulement s'imaginer, que
„ la Couronne auroit pû obtenir la moi-
„ tié de ces grandes ſommes qui lui ont
„ été accordées depuis la Revolution, s'il
„ n'y avoit pas eu fréquemment de nou-
„ velles Elections? On n'auroit jamais ſouf-
„ fert tranquillement ces Taxes onereu-
„ ſes & perpetuelles de la part d'un vieux
„ Parlement continué pendant longtems.
„ La Couronne ne ſouffre donc, ni in-
„ juſtice, ni déshonneur, lorſque par la
„ Loi elle eſt obligée de faire, ce que ſon
„ propre intérêt, & ce qu'elle doit au
„ Peuple, l'obligeroit de faire, quand mê-
„ me il n'y auroit aucune Loi.

„ Mais quand vous auriez le pouvoir
„ d'abolir cette Loi, ſi vous le faites, la
„ condition du Peuple ſera beaucoup
„ plus triſte que ſi cette Loi ne lui eût
„ jamais été accordée. Car ſes liens ſe-
„ ront formez par l'autorité même de
„ ſes Parlemens, qui eſt la ſeule manière

„ dont il puiſſe perdre ſans reſſource ſes „ Libertez & ſes Droits. Il condamne- „ ra par nous, qui ſommes ſes Repré- „ ſentans, de courts & fréquens Parle- „ mens, & il en établira de longs, qui „ feront penſionaires de la Cour. Ce „ qui eſt une doctrine nouvelle, qui n'a- „ voit jamais été avancée par les Com- „ munes de la Grande-Bretagne.

„ Il faut ſans doute qu'il y ait quel- „ que motif ſecret, quelque raiſon ca- „ chée, qui oblige à faire paſſer ce *Bill* „ d'une manière ſi précipitée. Je crois „ qu'on ne nous dit point la véritable „ raiſon. Pour moi, je ne ſçaurois m'em- „ pêcher de ſoupçonner, que les Mini- „ ſtres ont quelque deſſein, qu'ils crai- „ gnent qui ne ſoit pas agréable à un „ nouveau Parlement, ni approuvé par le „ Corps de la Nation. Je dis qu'il faut qu'ils „ ſe propoſent quelque choſe à faire dans „ la ſuite : car je ſuis perſuadé qu'ils ne „ condamnent pas eux-mêmes ce qu'ils „ ont déja fait. Ils n'ont aucun remords „ de conſcience d'avoir fait ſaiſir un nom- „ bre ſi prodigieux de Gentilshommes, „ & de les avoir tenus en priſon du- „ rant tant de mois, ſans leur faire ſubir „ aucun examen. Car non ſeulement „ ces empriſonnemens étoient néceſſai- „ res pour étouffer la Rebellion, mais „ on nous a dit auſſi, que c'étoit une „ grace, une faveur que l'on faiſoit

„ à

„ à ceux que l'on tenoit ainſi en pri-
„ ſon. Il faut donc qu'ils ayent quel-
„ que nouveau deſſein. Je ne prétens pas
„ dire quel eſt ce deſſein : mais j'oſe dire
„ ce qu'il n'eſt pas, ce qu'il ne ſçauroit
„ être. Ce deſſein ne ſçauroit être d'a-
„ bolir la Clauſe de l'*Acte de Succeſſion* *
„ qui regarde les Etrangers, parce que
„ ce ſeroit une infraction manifeſte de
„ notre nouvelle *Grande-Chartre*, & une
„ violation de notre *Contrat original*, vû
„ le pied ſur lequel le Gouvernement
„ eſt établi maintenant.

„ Je crains d'avoir abuſé de votre pa-
„ tience : mais l'importance de la ma-
„ tière doit en quelque ſorte me ſervir
„ d'excuſe. Je n'ai plus que peu de
„ mots à ajouter. J'eſpère qu'au lieu de
„ mettre ce *Bill* en grand Committé,
„ vous le rejetterez. Car il eſt certain
„ que ce vous ſeroit un déshonneur de
„ le paſſer, & que cela vous ſeroit même
„ préjudiciable, ſi nous pouvons juger
„ de ce qui arrivera par ce qui eſt déja
„ arrivé. Car de longs Parlemens de-
„ viendront naturellement, ou formida-
„ bles au Peuple, ou mépriſables.

„ Nous

* Par l'Acte qui établit la Succeſſion à la Couronne d'Angleterre dans la Branche Proteſtante, il eſt ordonné qu'aucun Etranger, quand même il ſeroit naturaliſé, ne pourra poſſeder aucun Emploi, ni civil, ni militaire.

„ Nous avons un exemple d'un Parle-
„ ment formidable dans le long Parlement
„ de *Charles I.*; ce Parlement s'eſt rendu in-
„ fame, en renverſant la meilleure Conſti-
„ tution qu'il y eut au monde, l'Egliſe &
„ la Monarchie de cette Nation.

„ Le long Parlement de *Charles II.*
„ nous fournit un exemple d'un Parle-
„ ment mépriſable. Si parmi ceux qui
„ m'écoutent il y a quelqu'un qui ait été
„ Membre de ce Parlement, je lui de-
„ mande pardon de ce que je dis; je ne
„ fais que repéter ce que d'autres on
„ dit avant moi. Je me ſouviens d'une
„ célèbre comparaiſon de *Julien Johnſon*,
„ & je la rapporterai d'autant plus vo-
„ lontiers, qu'elle a été fort applaudie
„ par les partiſans de la Liberté, & les
„ amis des Parlemens, & que cet Au-
„ teur eſt eſtimé fort au-delà de ce qu'il
„ mérite, par quelques-uns de ceux qui
„ plaident maintenant en faveur de longs
„ Parlemens. Il dit qu'*un long Parlement*
„ *eſt ſemblable à une eau dormante, qui crou-*
„ *pit toûjours, & qui ſe couvre de méchantes*
„ *herbes.*

„ Je ne prétens point faire d'appli-
„ cation: & perſonne ne peut avoir la
„ moindre apparence de raiſon pour ap-
„ pliquer cette comparaiſon au Parle-
„ ment préſent, qui, bien loin d'être
„ ſemblable à une eau dormante, pour-
„ roit plutôt être comparé à un fleuve

„ rapi-

„ rapide, ou à un torrent irreſiſtible, „ qui, s'il continue, emportera tout ce „ qu'il rencontrera dans ſon chemin".

Voilà comment Mr. *Shippen* finit ſon Diſcours. Il faudroit maintenant rapporter ce qui lui fut répondu, & donner la ſuite de ce Debat. Mais cet Article eſt déja ſi long, que nous ſommes obligez de renvoyer à une autre fois ce qu'il nous reſte à dire ſur cet important ſujet.

ARTICLE VIII.

A Propoſal for publiſhing by Subſcription the Hiſtory of the Excluſion-Bill againſt JAMES Duke of YORCK. By Mr. MALLET.

C'eſt-à-dire:

Projet pour imprimer par Souſcription l'Hiſtoire du Bill d'Excluſion contre JAQUES *Duc d'*YORCK. Par Mr. MALLET.

MR. MALLET s'eſt acquis beaucoup de reputation, non ſeulement en qualité de Poëte, par les Tragédies & quelques autres Poëmes qu'il a publiez; mais auſſi en qualité d'Hiſtorien, par la

Vie du Chancelier Bacon, dont nous avons rendu compte dans cette Bibliothèque *.

L'Hiſtoire qu'il ſe propoſe de publier maintenant, eſt très-curieuſe : & voici ce qu'il nous apprend lui-même de ſon deſſein.

„ L'entrepriſe d'exclure le Duc d'*Yorck* „ de la ſucceſſion à la Couronne de ces „ Royaumes, a été l'évenement le plus „ conſiderable du Régne de *Charles II.*, „ & eſt encore aujourd'hui un point „ d'Hiſtoire très-intéreſſant. L'Ouvra- „ ge qu'on ſe propoſe de publier, contient „ une Relation complette & exacte de „ cet évenement mémorable, de ſon „ origine, de ſes progrès, & de ſes ſui- „ tes : & afin de mettre dans tout leur „ jour les meſures que l'on prit pour „ exclure le Frere du Roi de la Suc- „ ceſſion au Trône, on donne dans cet „ Ouvrage une idée générale des Affai- „ res publiques depuis la Reſtauration „ juſques à la mort de Charles II.

„ Durant le periode dont on donne prin- „ cipalement l'Hiſtoire, le Royaume étoit „ dans une très-grande fermentation. „ C'eſt pourquoi l'Auteur a cru devoir „ s'attacher ſur-tout, à bien developper „ les reſſorts ſecrets qui faiſoient agir les „ deux partis, & à tracer par occaſion, „ mais

* Tom. XV. I Part. *pag.* 130. *& ſuiv.*

„ mais d'une manière impartiale & déſ-
„ intéreſſée, les Portraits des princi-
„ paux Perſonnages qui ſe declarerent
„ pour ou contre l'*Excluſion*.

„ Le tout eſt fondé ſur les témoigna-
„ ges les plus authentiques, tant impri-
„ mez que manuſcrits.

„ L'Ouvrage ſera compris en *un gros*
„ *Volume in Quarto*; il ſera très-bien im-
„ primé, & accompagné des ornemens
„ convenables.

„ On donnera pour chaque Exemplai-
„ re en petit papier *une Guinée*, que l'on
„ payera en ſouſcrivant.

„ Et pour chaque Exemplaire en grand
„ papier *une Guinée & demi*, dont on
„ payera *une Guinée* en ſouſcrivant, &
„ le reſte en recevant un Exemplaire
„ complet. L'Ouvrage ſera imprimé le
„ premier de Mars 1742., ou même plu-
„ tôt. On y ajoutera la Liſte des Sou-
„ ſcripteurs.

On peut ſouſcrire à Londres chez *A. Millar*; vis-à-vis l'Egliſe de S. Clement; *R. Manby*, ſur Ludgate-Hill, *R. Dodſley*, dans Pall-Mall; & *J. Stagg*, dans la Halle de Weſtminſter: chez *J. Leak* & *J. Frederick* à Bath; *A. Kincaid*, *G. Hamilton*, & *J. Balfour*, à Edimbourg; & chez *J. Smith* à Dublin.

ARTICLE IX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE LONDRES.

MR. le Docteur GREY, dont nous avons déja eu plus d'une fois occaſion de parler dans ce Journal, vient de publier un Projet de Souſcription pour imprimer le Livre ſuivant, *Liber Jobi in verſiculos metricè diviſus, cum Verſione Latina* Alberti Schultens, *notisque ex ejus Commentario excerptis, quotquot ad divinum planè Poema illuſtrandum (quoad vel argumenti materiam & filum, vel ſenſuum pathos & ſublimitatem, vel ſtyli copiam & elegantiam) neceſſariæ videbantur. Edidit, atque Annotationes ſuas, ad Metrum præcipuè ſpectantes, adjecit* Ricardus GREY. *S. T. P. Accedit in gratiam Tironum, Vocum difficiliorum Index Analyticus.* L'Auteur, en diſpoſant métriquement le Livre de Job, s'eſt propoſé de rendre l'Ouvrage de Mr. *Schultens*, auquel il donne de juſtes louanges, plus commun & plus à la portée de la plupart des Lecteurs, ſur-tout des Etudians en Théologie. Pour cet effet il a extrait de ce *Tréſor de Littérature Orientale*, comme il l'appelle, les Remarques les plus propres à donner l'intelligence, & à faire ſentir les beautez de ce Poëme. Il y a ajouté quelques notes de ſa façon, qui regardent principalement le Métre de ce Livre, de la maniére qu'il l'a diſpoſé; & il ſe flatte que cette diſpoſition, dont il ne paroît pas que Mr. *Schultens*

ait

ait eu aucune idée, & les régles de Critique qu'il a suivies dans ces Notes, & contre lesquelles Mr. *Schultens* s'est, dit-il, injustement prévenu, serviront à donner, ou à mettre dans un plus grand jour quelques passages difficiles que cet habile homme n'a pas suffisamment éclaircis. Cet Ouvrage sera *un Volume in* 8°; sur quatre colomnes, dont la première contiendra le Texte Hébreu sans points, la seconde, vis-à-vis, le même Texte en caractères Romains, comme on le doit prononcer suivant l'Auteur, la troisième la Version Latine de Mr. *Schultens*, & la quatrième une espece de Paraphrase du Livre. Au dessous seront les Remarques choisies de Mr. *Schultens*, & plus bas les Annotations de Mr. GREY. La Souscription est de *cinq Chelins*, & l'on souscrit chez l'Auteur.

On imprime aussi par Souscription un Recueil de *Poëfies Italiennes* qui n'ont point encore paru, entre lesquelles il y a soixante Sonnets choisis par *Signor Giovan Francesco Nenci*, de Florence, déja connu par sa Traduction Italienne du 1. Livre de la *Henriade*, en particulier sur la Mort de Louis XIV., sur Louis XV. & la Reine son Epouse, sur la mort de l'Empereur, sur Mr. le Cardinal de Fleury, Mr. le Duc de Richemond, Madame la Duchesse de Richemond. Mr. le Comte de St. Florentin Secretaire d'Etat, Madame la Duchesse de Buckingham, Mr. Pope, l'Amiral Vernon, & sur la Beauté des Angloises. L'Ouvrage sera magnifiquement imprimé en *un volume in* 4°. Le prix de la Souscription est de *cinq Chelins*; la moitié en souscrivant, & l'autre moitié en recevant le Livre.

Quoique *l'Histoire de Pamela*, dont on rend

compte dans ce Journal, ait été si bien reçue du Public, qu'il s'en est fait en moins de six mois quatre Editions, & qu'on en imprime actuellement ici une Traduction Françoise qui paroîtra dans peu de jours, elle n'a pas laissé de trouver des Critiques qui l'ont vivement critiquée. Entre les Brochures qui ont paru sur ce sujet, voici celle qui mérite le plus d'attention. PAMELA *censured; in a Letter to the Editor. Shewing &c.* c'est à dire, „ Censure de *Pamela*, en forme „ de Lettre adressée à l'Editeur de ce Livre: „ Où l'on fait voir que, sous le spécieux prétexte „ de cultiver dans l'esprit des jeunes gens de „ l'un & de l'autre sexe les principes de la „ Vertu, on leur inspire les idées amoureuses „ les plus séduisantes; & que les Lettres de *Pa-* „ *mela*, loin d'être depouillées de toutes les „ images propres à enflammer le cœur, sont „ remplies d'incidens, qui ne peuvent manquer d'exciter chez les jeunes gens qui les „ lisent, des sentimens bien différens de ceux de „ la Vertu. Le tout entremêlé de Remarques „ critiques d'un autre genre".

Ridet hoc, inquam, Venus ipsa; rident
Simplices Nymphæ; ferus & Cupido,
Semper ardentes acuens sagittas,
Cote cruentâ.
Horat.

Chez *J. Roberts*, aux Armes d'Oxford.

Le succès qu'a eu *Pamela*, a fait que quelques Libraires se sont avisez d'en promettre une *Continuation*, sous le Titre de *Pamela in High-Life*, *Pamela dans la Grandeur*. Ceci a engagé Mr. *Richardson* à continuer lui-même cette Histo-

riette,

riette, sur des Mémoires qu'il a, dit-il, entre les mains; mais qu'il n'auroit peut-être jamais publiez, si on ne l'y avoit pas forcé en promettant au Public une Continuation, qui ne peut être que le fruit de l'imagination de celui qui y travaille, au lieu que la sienne contiendra des Faits réels.

Le Public ne sera peut-être pas faché de sçavoir, que l'Editeur de *Pamela* est un fameux Imprimeur de cette ville, & que la Critique dont nous venons de parler, est dédiée en forme à Mr. le Docteur *Slocock*, Ministre de *St. Sauveur* dans *Southwark*, qui, à ce que l'on dit, avoit recommandé publiquement en Chaire la lecture de *Pamela*.

Les *Innys* & *Manby* viennent de publier par Souscription les Sermons posthumes de Mr. *Thomas* BISSE, Docteur en Théologie, sur l'Oraison Dominicale. C'étoit en son tems un Prédicateur distingué, dont nous avons déja un Volume de Sermons fort estimez sur la Liturgie de l'Eglise Anglicane contre les objections des Non-Conformistes.

G. Innys & *J. Nourse* ont imprimé & débitent *A Critical Dissertation upon* 1 *Tim. III.* 16. *&c.* C'est-à-dire: „ Dissertation Critique sur „ 1 Tim. III. 16. *Sans contredit le Mystère de la* „ *piété est grand, Dieu a été manifesté en chair,* „ *&c.* Où l'on pose des régles pour s'assurer „ de la véritable leçon de ce passage. On rend „ compte de plus de cent Manuscrits Grecs des „ Epîtres de St. Paul, dont plusieurs n'ont „ point été jusqu'ici collationnez; on examine „ les Ecrits des Peres Grecs & Latins, & les „ anciennes Versions du Nouveau Testament; & „ l'on prouve que la leçon ordinaire de ce „ Texte, *Dieu manifesté en chair*, est la véritable,

„ ble. Ce qui eſt la ſubſtance de huit Sermons „ prêchez dans les années 1737. & 1738., pour „ la Lecture fondée par Madame *Moyer* dans la „ Cathédrale de St. Paul à Londres. Par *Jean* „ BERRIMAN, Maître ès Arts & Vicaire des „ Egliſes de *St. Swithin & Ste. Marie Alder-* „ *mans*".

Mr. *Arthur* BEDFORD, Maître ès Arts & Chapelain de Son A. R. le Prince de Galles, a auſſi publié les Sermons qu'il a prêchez pour la même Fondation dans les années 1739. & 1740., ſous ce titre, *A Defence of the Doctrine of the Holy Trinity, &c.* C'eſt-à-dire : „ Défenſe du „ Dogme de la Ste. Trinité, & de celui de l'Incar- „ nation du Fils de Dieu ; l'un eſt l'autre prouvez „ par le témoignage des plus anciens Juifs : „ En huit Sermons, prononcez dans la Cathédra- „ le de St. Paul, à la Lecture fondée par Ma- „ dame *Moyer*, & puis conſiderablement augmen- „ tez, & accompagnez de Notes". Gros Volume *in* 8°, chez *Rivington & Longman*, proche de St. Paul. Cet Ouvrage eſt dédié à ceux qui ſe deſtinent pour l'Egliſe, dans l'eſpérance, dit l'Auteur, qu'il pourra les exciter à s'appliquer à l'étude de l'Hebreu & des Anciens Auteurs Juifs.

Mr. le Docteur *Leonard* TWELLS a fait imprimer *A Diſſertation on the Chronology of the Septuagint, with an Appendix, &c.* C'eſt-à-dire : „ Diſſertation ſur la Chronologie des *Septante* ; „ avec un *Appendix*, où l'on fait voir que l'anti- „ quité dont ſe vantoient les Chaldéens & les „ Egyptiens, & qu'on a regardé juſqu'ici comme „ fabuleuſe, s'accorde parfaitement avec les cal- „ culs de cette très-ancienne Verſion de l'Ecri- „ ture. Par l'Auteur de *la Défenſe des Septan-* „ *te*,

„ te, & de l'*Examen Critique des Evangiles de* „ *St. Matthieu & de St. Luc.* MAGNA EST „ VERITAS ET PRÆVALEBIT". Chez T. *Woodward*, proche du *Temple*.

Mr. MORGAN, après avoir mis tout en œuvre dans ſon *Philoſophe honnête-homme &c.* pour ſaper la Revélation par ſes fondemens, en tâchant de reduire tout à la Religion naturelle, nous a donné depuis peu un Syſtème complet, ſelon lui, de cette Religion, dans un Ouvrage qui a pour titre: *Phyſico-Theology; Or a Philoſophico-Moral Diſquiſition concerning humane Nature, Free Agency, Moral Government and Divine Providence.* C'eſt-à-dire: „ Théologie Phyſique; „ ou Recherches Philoſophiques & Morales ſur „ la Nature humaine, la liberté des Actions hu- „ maines, le Gouvernement moral & la Provi- „ dence". Cet Ouvrage eſt diviſé en ſept Chapitres: Dans le premier, l'Auteur traite de la Matière en général, des proprietez eſſentielles & des forces méchaniques des corps. Dans le ſecond, il parle de la nature, des proprietez & des qualitez de la Lumière. Le troiſième roule ſur la nature humaine & ſur les loix générales de la Senſation & de l'Intelligence. Le quatrième, ſur le pouvoir d'agir qui eſt en l'homme & ſur la liberté de ſes Actions. Le cinquième, ſur le gouvernement de ſoi-même ou de ſes paſſions & de ſon entendement, où l'on examine & l'on diſcute plus en détail la queſtion de la Liberté humaine. Le ſixième, ſur la nature & les degrez du Juſte & de l'Injuſte, & ſur les cauſes de l'*Erreur morale*. Le ſeptième ſur la Providence Divine, ou le ſoin que Dieu prend de conſerver le Monde. Je ne ſçais ſi, en liſant cet Ouvrage, on trouvera que Mr. *Morgan* eſt meil-

leur

leur Philosophe que Théologien ; mais il y régne, aussi-bien que dans son *Philosophe honnête-homme*, beaucoup de confusion, & de singularité.

On vient de publier en deux Volumes *in fol.* avec Privilege du Roi, une quatrième Edition corrigée & considerablement augmentée de la *Cyclopédie*, ou du Dictionaire des Arts & des Sciences de feu Mr. *Chambers*, Membre de la Societé Royale. Quoiqu'il y ait beaucoup de fautes dans ce Dictionaire, c'est cependant le meilleur & le plus étendu que les Anglois ayent en ce genre.

Oswall a imprimé en un gros Volume *in* 8°. *The Odes, Epodes and* Carmen seculare *of Horace, translated into English Prose, &c.* C'est-à-dire : „ Traduction en Prose Angloise des Odes, Epo„ des, & du *Carmen seculare* d'Horace, aussi „ littérale que les deux Langues peuvent le „ permettre ; avec le Latin à côté, tiré des „ meilleures Editions : Au dessous l'on a rangé „ tous les mots Latins dans leur ordre Gram„ matical ; on y a joint les Notes des meilleurs „ Commentateurs, tant anciens que modernes, „ & de nouvelles Notes Historiques & Géogra„ phiques, où l'on donne la clef de chaque „ Poëme : On a mis à la tête la Vie d'Horace, „ & le Catalogue raisonné des différentes Edi„ tions de son Livre, au nombre de 450, tel „ que l'a publié le Docteur *Douglas* ; & à la fin „ une ample Table des Matières. Par *David* „ WATSON, Maître ès Arts du Collége de *St.* „ *Leonard* ; dans l'Université de *St. André*". Le même Auteur se propose de publier bientôt dans le même goût, les Satires, les Epîtres & l'Art poëtique d'Horace.

Mr. TURNBULL, Docteur en Droit, dont nous

avons

avons déja parlé plusieurs fois dans ce Journal, nous a donné un nouvel Ouvrage de sa façon sous ce titre : *The Principles of Moral and Christian Philosophy &c.* C'est-à-dire : „ Principes „ de la Philosophie Morale & Chrétienne : En „ deux Volumes *in* 8°. dont le premier contient „ des Recherches sur le Gouvernement bon & „ sage du Monde Moral ; & le second tend à „ prouver, que la Doctrine du Christianisme „ sur la Nature de Dieu, sur la Providence, la „ Vertu, & une Vie à venir, est conforme à la „ véritable Philosophie". Chez *J. Noon* dans *Cheapside.*

Mr. TURNBULL a aussi depuis peu traduit en Anglois, l'Ouvrage Latin du célèbre *Heineccius* „ sur le Droit de la Nature & des Gens, & l'a „ accompagné de Notes & d'Additions consi- „ derables.

On trouve à la Haye chez
P. DE HONDT.

Supplement de la Méthode pour étudier l'Hiſtoire, avec un Supplement au Catalogue des Hiſtoriens, & des Remarques ſur la bonté & le choix de leurs Editions, par Mr. L'Abbé Lenglet du Freſnoy. Paris 1740. 3 vol. 12.

——— idem. 2 vol. 4°.

——— idem. 2 vol 4°. grand Papier.

Hiſtoire des Rois des deux Siciles, contenant ce qu'il y a de plus intéreſſant dans l'Hiſtoire de Naples, depuis la fondation de la Monarchie juſqu'à préſent. Paris. 1741. 4 vol. avec des Cartes Géographiques 12.

Eſſai ſur la Critique & ſur l'Homme, par Pope. Lond. 1741. 4.

Maittaire Index in Annales Typographicos. Lond. 1741. 2 vol. 4°.

——— idem Liber. Ch. maj.

Plutarchi Apophtegmata & Laconica. Gr. Lat. Studio Maittaire. Lond. 1741. 4.

Gemmæ Antiquæ cœlatæ, or, a Collection of Gems, by George Ogle. Lond. 1741. 4°. avec 50 figures.

Battles of the late Prince Eugene and of the late John Duke of Marlborough &c. the wole illuſtrated with variety of Copper Plates of Battles, Sieges, Plans, &c. London 1736. 2 vol.

Jo: Harduini Commentarius in Novum Teſtamentum; accedit ejuſdem Autoris Lucubratio, in cujus prima Parte oſtenditur, Cepham, à Paulo reprehenſum, Petrum non eſſe; in altera parte, Joannis Apoſtoli de Sanctiſſima Trinitate locus explanatur, & eidem Autori fuo vindicatur. Hagæ Com. 1741. fol.

BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

OU

HISTOIRE DES OUVRAGES

DES SÇAVANS DE LA

GRANDE-BRETAGNE:

Pour les Mois

DE JUILLET, AOUT ET SEPTEMBRE,

M D C C X L I.

TOME DIX-SEPTIEME,

SECONDE PARTIE.

A LA HAYE,

Chez PIERRE DE HONDT.

M D C C X L I.

TABLE DES ARTICLES.

ART. I. Mr. JEAN WARD; *Ses Vies des Professeurs du Collége de* Gresham *à* Londres. Second Extrait. pag. 229.

II. Mr. DE VOLTAIRE; *Ses Lettres sur les* Anglois; *seconde Edition, considerablement augmentée.* 251.

III. *Lettre d'un* QUAKER *à* FRANÇOIS DE VOLTAIRE, *au sujet de ce qu'il dit des Quakers dans ses Lettres sur les* Anglois. 260.

IV. *Histoire & Procedures de la* Chambre des Communes *de la* Grande-Bretagne, *avec les Discours qu'on a faits dans cette Chambre, & les Debats qu'il y a eu, depuis la mort de*

la Reine ANNE. Second Extrait. 270.

V. *Académiques de* CICERON, *avec le Texte Latin de l'Edition de* Cambridge. Second Extrait. 320.

VI. Mr. GUILLAUME WARBURTON; *son Traité de la Divinité de la Mission de* Moïse, *demontrée suivant les Principes d'un* Déiste *religieux, par la consideration que, sous l'Economie* Mosaïque, *il n'est point fait mention des Recompenses & des Peines d'une Vie à venir.* Tome Second. 370.

VII. *Remarques de* Pierre le Motteux *sur* Rabelais, *traduites librement de* l'Anglois *par* Mr. DE MISSY, *& accompagnées de diverses Observations du Traducteur; Edition revûë, corrigée & augmentée.* 410.

VIII. *Nouvelles Littéraires.* 428.

BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

OU

HISTOIRE DES OUVRAGES

DES SAVANS DE LA

GRANDE-BRETAGNE.

POUR LES MOIS DE JUILLET, AOUT ET SEPTEMB. MDCCXLI.

ARTICLE PREMIER.

The Lives of the Professors of Gresham College, &c.

C'eſt-à-dire :

Les Vies des Profeſſeurs du Collége de Greſham, &c. par Mr. JEAN WARD. Second Extrait. [*Voyez le Titre entier Tome XVII. Part. II.* Q &

& le premier Extrait dans la première Partie de ce Volume; pag. 60. & suiv.]

NOUS avons rendu compte de l'Etabliſſement de ce Collége, & de la Vie du Fondateur. Il nous reſte à parler maintenant des Profeſſeurs qui y ont enſeigné. Mais comme il ſeroit trop long de rapporter l'Hiſtoire de tous, nous nous contenterons de faire connoître ceux qui ſe ſont acquis le plus de reputation, & nous donnerons la Vie d'un Profeſſeur en chaque Faculté.

Le premier & peut-être le plus célèbre de ceux qui ont rempli la chaire de Théologie au Collége de *Greſham*, eſt ANTOINE WOTTON. Il étoit né à Londres, & fit ſes humanitez au Collége d'Eaton près de Windſor. De-là il fut envoyé à l'Univerſité de Cambridge, où il fut immatriculé le 1. d'Octobre 1579. Il y prit le degré de Bachelier ès Arts l'an 1583, celui de Maître ès Arts l'an 1587, & celui de Bachelier en Théologie l'an 1594. Il fut quelque tems Membre du Collége du Roi, & Chapelain du Comte d'Eſſex.

La Chaire de Profeſſeur Royal en Théologie étant devenue vacante l'an 1596, par la mort du Docteur *Whitaker*, *Wotton* la diſputa avec le Docteur *Jean Overall*: celui-ci l'emporta, parce qu'il avoit plus d'amis que ſon Compétiteur, mais *Wotton* ſe tira ſi bien de cette diſpute,

pute, qu'il fut généralement applaudi.

Vers le commencement de Mars 1596 il fut fait Profeſſeur en Théologie au Collége de *Greſham*; mais il ne commença d'y faire des Leçons qu'au mois d'Octobre 1598, le Collége n'ayant pas été ouvert avant ce tems-là. *Wotton* s'étant marié bien-tôt après, il fut obligé de quitter ſon Profeſſorat, ſuivant les Réglemens du Fondateur.

Il fut choiſi enſuite Prédicateur de l'Après-dinée dans l'Egliſe de *Alhollows Barking* à Londres. Mais l'an 1604. *Bancroft*, Evêque de Londres, lui défendit de prêcher, parce qu'on l'accuſa entre autres choſes d'avoir dit en Chaire : *Dieu veuille ouvrir les yeux du Roi, afin qu'il puiſſe ſoutenir conſtamment la vérité, ſans aucun égard pour l'Antiquité.* On prétendit que le Prédicateur avoit voulu inſinuer par-là, *que le Roi étoit aveugle, qu'il étoit chancelant dans la Foi, & qu'il favoriſoit le Papiſme.* On ne ſçait point combien de tems *Wotton* fut ſuſpendu. Mais il paroit, dit Mr. *Ward*, que ſa ſuſpenſion fut levée, puiſqu'en 1609. il publia un Volume de Sermons ſur une partie du I. Chap. de l'Evangile ſelon S. Jean, où il prend le titre de Miniſtre d'*Alhollows Barking*. Mais il ſe pourroit auſſi que ces Sermons euſſent été prêchez avant qu'il fut ſuſpendu : & malgré ſa ſuſpenſion il pouvoit ſe dire Miniſtre de cette Egliſe, puiſqu'il

croyoit ſans doute que la défenſe qu'on lui avoit fait de prêcher, étoit injuſte.

Il s'attira auſſi, quelque tems après, l'indignation de pluſieurs Eccléſiaſtiques de Londres, à cauſe de ſes ſentimens ſur la Juſtification. Il ſoutenoit qu'elle ne conſiſte que dans le pardon des péchez. Son principal Antagoniſte fut *George Walker*, Miniſtre de S. Jean l'Evangéliſte à Londres. Il témoigna pendant quelque tems beaucoup de zèle contre lui, comme contre un ſectateur de Socin, l'accuſant d'Héréſie & de Blaſphème: enfin le 2. de Mai 1614. il lui écrivit une Lettre, le priant de conſentir à une Conférence de huit Miniſtres, dont ils en choiſiroient quatre chacun de ſon côté. *Wotton* y donna les mains, & il amena avec lui *Balmeford*, *Rander*, *Gataker* & *Hiks*: & *Walker* choiſit *Storke*, *Downham*, *Weſtfield* & *Gouge*. *Gataker* propoſa, que *Walker* eut à dreſſer un Ecrit en deux colomnes, dont l'une contiendroit les Erreurs & les Sentimens hérétiques & blaſphématoires de Socin, & l'autre les Opinions de *Wotton* qu'il prétendoit qui étoient conformes à celles de Socin, afin qu'en les comparant les unes aux autres, on pût juger ſi l'accuſation étoit bien fondée. *Walker* y conſentit, & *Wotton* demanda ſeulement qu'on lui communiquât ſon Ecrit deux ou trois jours avant leur prochaine Aſſemblée, afin qu'il

qu'il y préparât une réponse. Cette demande étoit si raisonnable qu'on ne put pas la refuser. L'Accusation & la Défense ayant donc été produites & lues, on convint unanimement, après quelques disputes, qu'il ne paroissoit pas qu'il y eût aucune Hérésie, ni aucun Blasphème dans ce que *Wotton* avoit avancé & soutenu. Il souhaita là-dessus, que les Théologiens qui avoient assisté à cette Conférence lui donnassent un Témoignage par écrit, signé de leurs propres mains, de ce qu'ils venoient de décider. Surquoi ils lui donnerent un Certificat en ces termes: „ Nous sous-signez ne „ sommes pas tout-à-fait d'accord avec „ Mr. *Wotton* sur quelques points de la „ Doctrine de la Justification, tels qu'il „ les a expliquez dans son Ecrit; ce- „ pendant nous ne croyons pas que la „ différence qu'il y a entre ses sentimens & „ les nôtres soit assez grande, ni assez con- „ siderable, pour qu'on puisse avec justice „ l'accuser d'Hérésie ou de Blasphème ".

Après cela les choses furent assez tranquilles pendant quelques années; & *Wotton*, qui avoit promis de s'expliquer plus clairement sur le sujet dont il s'agissoit, publia en 1624. un Traité *De Reconciliatione Peccatoris*. Il l'écrivit en Latin, croyant avec raison, qu'il n'étoit pas à propos de disputer en langue vulgaire sur un sujet abstrait, qui ne pou-

voit que faire naître des doutes & des ſcrupules dans l'eſprit du commun des Chrétiens. Il declare dans ce Traité, qu'il eſt d'accord avec l'Egliſe Anglicane, avec la plupart des premiers Reformateurs, & particulierement avec Calvin, & qu'il n'avoit deſſein que de combattre, d'un côté l'opinion de Flaccus Illyricus, de Hemmingius, & de quelques autres Théologiens Reformez qui ont adopté leur ſentiment, & de l'autre côté, l'opinion de l'Egliſe Romaine, ainſi qu'elle a été expliquée dans le Concile de Trente.

Walker ne fut pas content de cet Ouvrage; & il renouvella l'accuſation d'Héréſie contre *Wotton*, dans un Livre qu'il ne publia que pluſieurs années après la mort de ce Théologien; ce qui engagea *Gataker* à écrire un Narré de la Conférence dont nous avons parlé; il y rend compte de l'Accuſation de *Walker*, & de la Défenſe de *Wotton*. Ce Théologien, qui étoit fort zèlé pour la Reformation, publia pluſieurs Ouvrages pour la défendre, ce qui l'expoſa au reſſentiment de ceux qui favoriſoient le Papiſme. Un de ceux qui écrivirent contre lui, fut *Richard Mountagu*, enſuite Evêque de Chicheſter, qui avoit une grande connoiſſance des Peres & de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Quoiqu'il eût écrit fortement contre les Catholiques-Romains dans ſa Refutation d'un Livre intitulé *A Gag for the*

the new Gospel *; c'eſt-à-dire: *Baillon pour le nouvel Evangile*, on ne laiſſa pas de l'accuſer, d'avoir abandonné la cauſe Proteſtante au lieu de la defendre, en avançant certaines choſes qui favoriſoient le Papiſme: ce qui engagea *Mountagu* à publier pour ſa juſtification un autre Ouvrage, intitulé *Appello ad Cæſarem*: *J'en appelle à Céſar*. Mais bien loin de s'y juſtifier, il y avança des propoſitions qui tendoient ſi directement à rétablir le Papiſme, que le Parlement l'auroit pourſuivi, ſi le Roi *Charles I.* ne l'en eût empêché. Cependant ſon Ouvrage fut refuté l'année ſuivante par le Docteur *Sutcliffe* Doyen d'Exceter, *Henri Burton*, *François Rowſe* Laïque, *Tates* Miniſtre de Norfolk, le Docteur *Carleton* Evêque de Chicheſter, & *Wotton*. „ *Sutcliffe*, „ dit-on †, cenſura vivement; *Rowſe* „ avoit de bonnes intentions; *Burton* „ écrivit avec clarté, l'Evêque *Carleton* „ avec pieté, *Tates* ſçavamment, & *Wot-* „ *ton* avec beaucoup de ſolidité ". Notre Auteur nous renvoye ici au *Dictionnaire Général Hiſtorique & Critique* ‡, où l'on

* Imprimé à Londres l'an 1624, *in* 4°.

† Fuller, Church Hiſt. of Britain. *B.* IX, *pag.* 119, *& ſeq.*

‡ Qui contient la Traduction de celui de Mr. *Bayle*, avec un grand nombre d'Articles nouveaux.

l'on trouve, ſous l'Article de MONTAGU ou MOUNTAGU, un curieux détail de toute cette diſpute.

Quoique le mérite & le ſçavoir de *Wotton* fûſſent généralement reconnus, il ne paroît pas qu'il ait eu d'autre Bénéfice que la Charge de Prédicateur de l'après-midi dans l'Egliſe de *Alhollows*. Il mourut le 11 de Décembre 1626, & fut enterré dans ſon Egliſe. Voici la Liſte de ſes Ouvrages.

An Anſwer to a Popiſh Pamphlet of late newly furbiſhed, and the ſecond time printed, intitled, Certain Articles, or forcible Reaſons, diſcovering the palpable abſurdities, and moſt notorious errors of the Proteſtant Religion. C'eſt-à-dire: „ Réponſe à une Brochure Papiſte réimpri„ mée depuis peu, & intitulée, *Raiſons „ qui font voir les abſurditez palpables, & „ les erreurs manifeſtes de la Religion Pro„ teſtante*". A Londres, 1605.

A Defenſe of Mr. Perkins Booke, called A reformed Catholick, *againſt the cavils of a Popiſh Writer, one D. B. P. or W. B. in his deformed Reformation.* „ Défenſe du „ Livre de Mr. Perkins, intitulé Le Ca„ tholique Reformé, contre les chicanes „ d'un Auteur Papiſte, dans ſa *Reforma„ tion difforme*". A Londres 1606. Ce W. B. étoit *William* ou *Guillaume Biſhop*, Prêtre Papiſte, qui fut fait enſuite Evêque titulaire de Calcedoine.

The

The Tryal of the Roman Clergy's title to the Church. „ Examen du Droit que le Cler-„ gé Catholique-Romain prétend avoir „ de se nommer l'Eglise". A Londres 1608.

Sermons on part of Chapter I. of S. John's Gospel. „ Sermons sur une partie du Cha-„ pitre I. de l'Evangile selon S. Jean ". A Londres, 1609.

Run from Rome; or, the Necessity of separating from that Church. „ La Nécessité de „ se separer de l'Eglise de Rome ". A Londres, 1624.

Antonii Wottoni, Londinatis, Angli, de Reconciliatione peccatoris; ad Regium Collegium Cantabrigiense: Libri IV. In quibus Doctrina Ecclesiæ Anglicanæ de Justificatione impii explicatur & defenditur. Basileæ, 1624. *Walker* * nous apprend, que les Professeurs de Leide ne voulurent pas permettre qu'on y imprimât cet Ouvrage, & qu'ils empêcherent aussi qu'il ne fût publié à Amsterdam. Ce fut apparemment, ajoute Mr. *Ward*, pour prévenir de nouvelles disputes, si-tôt après la tenue du Synode de Dort.

An Answer to a Book, intitled, Appello ad Cæsarem, *written by Mr. Richard Mountagu.*

* Dans son Histoire de la dispute de *Wotten* & de lui. Elle est intitulée, *A true Relation of the chiefe Passages between Mr. Antony Wotton and George Walker, &c. pag.* 25.

tagu. „ Réponſe au Livre de Mr. Richard „ Mountagu, intitulé, *J'en appelle à „ Céſar* ". A Londres, 1626. Tous ces Livres ſont *in* 4°.

Wotton mit auſſi une Dédicace à la tête d'une Traduction Angloiſe que *Samuel Wotton*, un de ſes fils, avoit faite de la Logique de Ramus: Il l'addreſſa à Jaques Vicomte de Doncaſter, fils d'Edouard Lord Denny & Baron de Waltham, à qui il avoit auſſi dédié quelques-uns de ſes propres Ouvrages, & qui paroît avoir été ſon ami particulier, & ſon protecteur.

Parmi les Profeſſeurs en Aſtronomie qui ſe ſont acquis le plus de reputation on trouve CHRISTOPHLE WREN. Il étoit d'une ancienne Famille, originaire de Bincheſter dans la Comté Palatine de Durham: il nâquit le 20. d'Octobre 1632. à Eaſt-Knoyle dans la Comté de Wilts, où ſon Pere étoit Miniſtre. Il étoit encore fort jeune lorſqu'il fit paroître un genie propre aux Sciences, & principalement aux Mathématiques. Il n'avoit qu'environ quatorze ans quand on l'envoya étudier au Collége de Wadham à Oxford. Avant l'âge de ſeize ans il avoit déja fait des découvertes dans l'Aſtronomie, dans la Gnomonique, dans la Statique & dans les Méchaniques. Voici ce que dit de lui le célèbre Mr. *Oughtred*: *Dn. Chriſtophorus Wren, Collegii Wadhamenſis commenſalis generoſus, admirando prorſùs inge-*

*ingenio juvenis, qui nondum ſexdecim annos natus, Aſtronomiam, Gnomonicam, Staticam, Mechanicam, præclaris inventis auxit, ab eoque tempore continuò augere pergit. Et revera is eſt, à quo magna poſſum, neque fruſtrà, propediem expectare *. Chriſtophle Wren* prit le degré de Bachelier ès Arts le 18. de Mars 1650, étant alors dans ſa dix-huitième année: Au commencement de Novembre 1653. il fut choiſi Membre du Collége d'*All-Souls* (*toutes les Ames*) & il fut fait Maître ès Arts le 11. de Décembre ſuivant. Quelque tems après il fut admis dans cette ſçavante Aſſemblée qui donna naiſſance à la Societé Royale †.

Mr. *Rooke*, Profeſſeur en Aſtronomie au Collége de *Greſham*, ayant été choiſi pour remplir la Chaire de Geométrie dans le même Collége, Mr. *Wren* fut élû pour occuper celle qu'il laiſſoit vacante: ce fut le 7. d'Août 1657. il n'avoit pas encore 25. ans accomplis. Dans la Harangue inaugurale qu'il prononça à cette occaſion, il propoſa quelques méthodes pour expliquer par les loix de la Nature la Retrogradation ‡ de l'ombre au Cadran d'Achaz. Voi-

* *Præf. ad Clav. Mathem. On trouve la* Vie *de Mr.* Oughtred *dans le* Diction. Génér. Hiſt. & Crit.

† Nous en avons parlé dans notre premier Extrait.

‡ 2 Rois XX, 11.

Voici celle qui nous paroît la plus ſimple & la plus vraiſemblable. Suppoſé qu'il ait paru tout d'un coup une *Couronne* & un *Parélie* dans le ciel. On ſçait que le demi diamètre des plus grandes Couronnes eſt à-peu-près de 22. degrez : mais il y a auſſi des Couronnes dont le demi diamètre n'eſt que de dix à onze degrez. Le Parélie paroit à l'extrêmité de la Couronne : en ce cas le Parélie eſt éloigné du ſoleil de dix degrez. Suppoſé donc que le Parélie ait paru immédiatement après le coucher du ſoleil, il faut néceſſairement que l'ombre que le Parélie aura produite ſur le Cadran, ait paru élevée de dix degrez au-deſſus de l'Horiſon, & il aura ſemblé aux Spectateurs que c'étoit l'ombre du ſoleil qui avoit retrogradé. Cela n'empêche pas que ce phénomène n'ait pû être un ſigne pour Ezechias, comme l'Arc-en-ciel, autre phénomène naturel, fut un ſigne pour Noé & pour ſa famille. Voici les propres paroles de Mr. *Wren:* § *Quid ſi Parelium ſubitò apparuiſſe dicerem? Pareli ſanè in halonum peripheriis ſemper apparent. Sunt halones majores, ſemidiametrum obtinentes* 22. *circiter graduum, coronæ albicantes, & coloribus languentibus pictæ : Sunt & halones interiores,* 10 *aut* 11. *circiter graduum, ma-*

§ *Dans ſa* Harangue, *que Mr.* Ward a *inſerée dans* l'Appendix, N°. VIII. *pag.* 29. *& ſeq.*

magis saturis coloribus variegatæ, in quarum circumferentia .... lucet Parelius .... Cùm ergo absit 10 gradibus à sole Parelius, ponamus verum solem nuperrimè occidisse ; igitur Parelius subitò enascens potuit vicariam umbram decem gradibus horizonte altiorem projicere, & pro sole vero retrogresso reputari .... Neque sic miraculis parùm piè detrabo. Hebræorum enim Regi hæc umbræ insolita retrocessio in signum erat : erat & Iris diluvianis patribus signum, quæ si nunquam postea affulsisset, quis Iridem, verè Thaumantiam, pro miraculo non haberet ?

Mr. *Wren* ne fut pas longtems Professeur à *Gresham* : car le 5. de Février 1661. il fut choisi pour remplir la Chaire de Professeur en Astronomie à Oxford, fondée par le Chevalier *Henri Savil* en 1619. *, & il y commença ses fonctions le 15. de Mai de la même année, & le 12. de Septembre il fut fait Docteur en Droit Civil. On peut voir combien il répondit à l'attente de Mr. *Oughtred*, par le témoignage que lui rend un Juge competent : c'est le célèbre *Isaac Barrow*, dans la Harangue qu'il prononça l'année suivante au Collége de *Gresham*. Voici ses paroles : *Certissimè constat ut præcociores neminem unquam præstulisse spes, ita nec*

* *Il fonda aussi la même année une Chaire de Professeur en Geométrie.* Ward, Lives &c. *pag.* 124.

nec maturiores quemquam fructus protuliſſe; prodigium olim pueri, nunc miraculum viri, imo dæmonium hominis; atque, ne mentiri videar, ſuffecerit nominaſſe ingenioſiſſimum & optimum Chriſtophorum Wrennum.

Le 20. de Mai 1663. il fut choiſi Membre de la Societé Royale, étant un de ceux qui avoient été nommez par le Conſeil de cette Societé dès qu'elle eut obtenu la Chartre du Roi. Il contribua beaucoup à remplir le but de cette Societé, par les belles decouvertes qu'il fit en Aſtronomie, en Phyſique, & dans les autres parties de la Philoſophie. On en peut voir un curieux détail dans l'Hiſtoire de la Societé Royale de l'Evêque Sprat, dont notre Auteur rapporte ici un long paſſage.

Comme il étoit grand Architecte, il voulut faire un Voyage en France, pour y examiner les Edifices les plus fameux. Il mit ſes Obſervations par écrit, & les envoya à un de ſes amis. Mr. *Ward* nous dit, que le Manuſcrit s'en conſerve encore, mais il n'a pas jugé à propos de nous donner les Obſervations de Mr. *Wren*.

Une grande partie de la Ville de Londres ayant été détruite par un Incendie qui commença le 2. de Septembre 1666, Mr. *Wren* traça le Plan d'une nouvelle Ville; & voici ce qu'en dit Mr. *Oldenburgh*, dans une Lettre au célèbre Mr. *Boyle*, datée du 18. du même mois: „ Mr. *Wren* a fait „ un Plan pour une nouvelle Ville, & il „ l'a

„ l'a préſenté au Roi, qui l'a lui-même
„ communiqué au Conſeil, en témoi-
„ gnant l'approuver beaucoup. Je fus
„ hier matin chez Mr. *Wren*, où je vis ſon
„ Plan, qui me paroît pourvoir ſi bien à
„ la ſureté, à la commodité & à la beau-
„ té de la Ville, que je ne crois pas
„ qu'il y ait rien à déſirer par rapport à
„ ces trois articles eſſentiels. Mais de
„ ſçavoir s'il a bien conſideré le nombre
„ prodigieux d'habitans qu'il y a à Lon-
„ dres, ou ſi la Politique permet qu'on y
„ ait égard, c'eſt ce qui me paroît dou-
„ teux. Je dis à Mr. *Wren*, que ſi j'avois
„ eu occaſion de lui parler plus tôt, je
„ lui aurois propoſé de faire examiner
„ & approuver ſon Plan par la Societé
„ Royale, avant que de le montrer au Roi;
„ ce qui auroit fait honneur à la Societé,
„ & auroit contribué beaucoup à fermer
„ la bouche à ceux qui demandent per-
„ petuellement: *Qu'ont-ils fait?* Il me ré-
„ pondit, qu'il avoit été ſi preſſé de finir
„ ſon Plan avant qu'on en propoſât quel-
„ que autre, qu'il n'avoit pas eu le tems
„ de conſulter la Societé Royale. C'eſt
„ pourtant un honneur pour cette Societé
„ que ce Plan ait été dreſſé par un de ſes
„ Membres; puiſqu'autant que j'en puis
„ juger, il eſt impoſſible qu'aucun autre
„ Plan en approche. Et je me flatte que
„ lorſqu'on le préſentera au Parlement,
„ on nommera l'Auteur, & on ne man-

„ quera

„ querá pas de marquer qu'il eſt Membre
„ de la Societé Royale.

Ce Plan fut en effet préſenté au Parlement peu de tems après. Il y eut là-deſſus trois opinions différentes dans la Chambre. Les uns vouloient, qu'on bâtît une Ville toute nouvelle ſuivant le Plan de Mr. *Wren*: d'autres, qu'on ſuivît l'ancien Plan, mais qu'on rebâtît la Ville de briques, au lieu qu'auparavant la plupart des maiſons n'étoient que de bois: d'autres enfin prenoient un certain milieu; ils ſouhaitoient qu'on fît un Quai le long de la riviere, & qu'on élargît certaines ruës, mais du reſte ils vouloient que l'on conſervât, autant qu'il ſeroit poſſible, les anciens fondemens, & les voutes qui n'étoient pas ruinées: & c'eſt à-peu-près ce qui fut exécuté, à l'exception du Quai. Si l'on avoit ſuivi le Plan de Mr. *Wren*, Londres auroit été une Ville ſuperbe. Les Rues en auroient été larges & tirées au cordeau, & ſe ſeroient croiſées à angles droits: les Egliſes, les Marchez, & les Edifices publics auroient été ſituez de manière à ne point embaraſſer les rues: & il y auroit eu en différens endroits quatre Portiques, auxquels les principales rues auroient abouti. Ce Plan a été gravé en 1724. par Mr. *H. Hulsbergh*, ſur l'Original de l'Auteur, aux fraix de ſon fils Mr. *Chriſtophle Wren*; mais il n'a jamais été publié.

Le

Le Chevalier Jean *Denham* étant mort au mois de Mars 1668., Mr *Wren* lui fucceda en qualité d'Architecte du Roi. Depuis ce tems-là il eut la direction d'un grand nombre d'Edifices publics, qui lui ont acquis une reputation immortelle. Mr. *Ward* en nomme pluſieurs, & entre autres l'Egliſe de S. Etienne dans Walbrooke à Londres, qui, au jugement des Connoiſſeurs, eſt un chef-d'œuvre. Malheureuſement cette Egliſe eſt ſi environnée de maiſons, qu'on ne la voit preſque pas: elle ſera bien plus cachée encore déſormais par l'Hôtel qu'on bâtit actuellement pour la demeure des Lords Maires de Londres.

Vers l'an 1673. Mr. *Wren* épouſa *Foy*, fille du Chevalier Thomas Coghill de Bleckington dans la Comté d'Oxford, de laquelle il eut un fils, qu'il nomma *Chriſtophle* comme lui. Etant devenu veuf peu de tems après, il épouſa en ſecondes nôces *Jane*, fille de Mylord Fitz-Williams, Baron de Lifford en Irlande. Il eut d'elle un fils & une fille qui ſont morts. L'an 1680. il fut choiſi Préſident de la Societé Royale.

Il a été Architecte & un des Commiſſaires de l'Hôpital des Invalides à Chelſea, & en 1684. il fut fait *Contrôleur du Château de Windſor*. Il a été député deux fois au Parlement, ſçavoir en 1685. & en 1700. En 1718. on lui ôta la charge d'Ar-

chitecte du Roi: mais il conserva celle d'Architecte de l'Abbaye de Westminster depuis l'an 1698, jusques à sa mort, qui arriva le 25 de Fevrier 1723; il étoit alors dans sa 91. année.

Il n'a jamais rien fait imprimer: mais plusieurs de ses Ouvrages ont eté publiez par d'autres, & quelques-uns même sur de simples brouillons qui n'étoient point achevez, & qu'il ne destinoit pas au Public. Ils n'ont pas laissé d'être tous bien reçûs; en voici le Catalogue.

Horologiographia Geometrica. C'est un Ouvrage que Mr. *Oughtred* avoit composé en Anglois, & que Mr. *Wren* traduisit en Latin pendant qu'il étudioit au Collége de Wadham à Oxford. Mr. *Oughtred* publia ensuite cette Traduction à la fin de sa *Clavis Mathematica.*

Tractatulus ad periodum Julianam spectans, Chronologiæ summè utilis. Ce petit Traité, qui contient une méthode pour trouver telle année que l'on voudra de la Période Julienne, les Cycles étant donnez, fut inseré dans les *Prolegomènes* du *Theatrum Historicum & Chronologicum* de Helvicus, imprimé à Oxford en 1651,, & a été mis dans toutes les Editions qui s'en sont faites depuis. L'Auteur n'y est pas nommé; mais il est sûr que c'est Mr. *Wren*; puisque dans le titre d'un Exemplaire qui a apartenu à son pere, & qui est actuellement dans la Bibliothèque de son fils,

OR

on trouve ces paroles écrites de la propre main du pere de notre Mr. *Wren*: *Denique filio meo modestius renitenti incentivum adhibui, ut* Tractatulum illum Algebraicum, Julianæ periodo (è Cyclis in Historia datis) expiscandæ accomodatissimum, *sudante jam (hoc) prælo Oxonienſi, præfigi ſineret.* Il paroît par le tems auquel ce Traité fut imprimé, que l'Auteur n'avoit gueres que dix-neuf ans lorſqu'il le compoſa.

Oratio inauguralis habita Londini in Collegio Greſhamenſi, per Chriſtophorum Wren, A. M. Aſtronomiæ Profeſſorem electum, anno 1657. *ætatis ſuæ* 25. Cette Harangue paroit pour la première fois dans l'Appendix que Mr. *Ward* a ajouté à la fin de ces Vies des Profeſſeurs de *Greſham*. Le Manuſcrit lui en a été communiqué par le Docteur *Mead*, qui le tenoit du fils de l'Auteur.

De recta tangente Cycloidem primariam. Εὐθυσμὸς *curvæ lineæ Cycloidis primariæ ſecundùm methodum Antiquorum demonſtratus. De dimenſione Cycloidum protractarum & contractarum. De Problemate Kepleriano per Cycloidem ſolvendo.* Mr. *Wren* ayant communiqué ces quatre Traitez au Docteur *Wallis* au commencement de Juillet 1658., celui-ci les publia par voye d'Appendix à la fin de ſon Traité *de Cycloide*.

Solutio Problematis Mathematici. Une feuille *in folio*. Il s'agit d'un Problème qui avoit été propoſé l'an 1658. par un Mathéma-

ticien de France en ces termes: *Spectatissimos viros Matheseos Professores, & alios præclaros in Anglia Mathematicos, ut hoc Problema solvere dignentur*, Jean de Montfert *maximè desiderat. Extremis Ellypseos diametris, distantia centri ab aliquo puncto in axi transverso, ubi linea eundem secet sub angulo dato, in numeris datis; segmenta ejusdem lineæ, (si opus est) productæ, & intra transversum axem & Ellypsin terminatæ, in numeris invenire.* Mr. *Wren* ayant résolu ce Problême, en proposa dans la même feuille un autre aux Mathématiciens de France: c'étoit un Problême qui avoit déja été proposé par *Kepler*, & que Mr. *Wren* avoit résolu géométriquement. Le voici. *Aream datam semi-circuli dati, vel Ellypseos datæ, ex quocunque puncto diametri cujuscunque, etiam si libet productæ, in data ratione secare . . . Rogo igitur præstantissimos in Gallia Mathematicos, ut problema Keplerianum solvere dignentur, numericè quidem, si fieri possit, saltem geometricè.*

Méthode pour la Construction des Eclipses du Soleil; en Anglois; Mr. *Wren* avoit trouvé cette Méthode dès l'an 1660.; & elle fut ensuite publiée par Mr. *Flamstead*, dans sa *Doctrine de la Sphère*. C'est, dit Mr. *Ward*, la Méthode qu'on a généralement suivie depuis, comme la plus courte & la plus aisée.

Cerebri & Calvariæ figuræ eruditissimè delineatæ. Il traça ces figures à la priere du Doc-

Docteur *Wallis*, pour être inserées dans le Traité de ce Sçavant, intitulé, *Cerebri anatome*, qui fut publié l'an 1664.

Description de l'Eglise Cathédrale de Salisbury, en Anglois. On conserve dans les Regîtres du Chapitre de cette Eglise, le Manuscrit de l'Auteur, écrit de sa propre main, & daté de l'an 1668.; & on l'a imprimé dans l'Ouvrage intitulé, *The History and Antiquities &c.* c. à d. „ Histoire & „ Antiquitez de l'Eglise Cathédrale de „ Salisbury, & de l'Eglise Abbatiale de „ Bath"; à Londres, 1723, 8. On y dit que cette *description* est une excellente piéce, composée par un homme d'un mérite distingué, que le Dr. *Ward*, Evêque de Salisbury, avoit prié de se rendre dans cette Ville en 1669.*, pour y examiner la Cathédrale.

Outre ces Ouvrages de Mr. *Wren*, il y a plusieurs piéces de lui, inserées dans les Mémoires de la Societé Royale, & un Ecrit intitulé, *An Hypothesis, &c. Hypothèse & Problême touchant les Cometes qui parurent en* 1664. & 1665, que Mr. *Hooke* a publié dans son livre intitulé *Cometa*, imprimé en 1670.

Il y a encore plusieurs piéces de lui, que l'on conserve dans les Regîtres de la Societé Royale, mais qui n'ont jamais été imprimées, & trois ou quatre autres Manuscrits

* Il falloit dire 1670. suivant notre Auteur.

nuſcrits qui ſont entre les mains de quelques Particuliers.

N'oublions pas de remarquer, que Mr. *Wren* fut un des Commiſſaires nommez par *Charles II.* pour chercher un lieu propre à bâtir un Obſervatoire. Il choiſit l'endroit le plus élevé du Parc de Greenwhich, & il aſſiſta de ſes conſeils le Chevalier *Jonas Moore*, qui avoit la direction du Bâtiment.

Mr. le Chevalier *Chriſtophle Wren*, fils de celui dont nous venons de parler, & qui eſt encore plein de vie, publia en 1708. un Ouvrage intitulé, *Numiſmatum antiquorum ſylloge, populis Græcis, Municipiis, & Coloniis Romanis cuſorum; ex Cimeliarcho Editoris.* Londini in 4°. Cet Ouvrage, qui eſt dédié à la Societé Royale, contient les inſcriptions de pluſieurs Médaillons Grecs, gravées ſur quatre Tables, avec deux autres Tables d'anciennes Inſcriptions. Cela eſt ſuivi des Légendes des Monnoyes des Empereurs grandes & moyennes, depuis Jules Céſar, juſques à Aurelien, avec l'explication de ces Légendes: & l'on trouve à la fin un Appendix, contenant des Médailles des Rois de Syrie & d'Egypte, & de pluſieurs Villes. Tout cela n'eſt qu'un échantillon d'un grand Cabinet de Médailles Grecques & Romaines, & d'autres Antiquitez dont Mr. *Wren* a fait une collection. Comme il ne mit point ſon nom à cet Ouvrage, on l'attribua à ſon pere; mais

mais Mr. *Ward* nous assure qu'il est du fils.

Nous parlerons des autres Professeurs dans le Journal suivant.

ARTICLE II.

Letters concerning the English Nation, by Mr. DE VOLTAIRE. *The Second Edition, with large additions: &c.*

C'est-à-dire:

Lettres de Mr. DE VOLTAIRE sur les Anglois: *Seconde Edition, considérablement augmentée. A Londres. Pour C. Davis dans Pater-noster-Row.* MDCCXLI. *Petit in-Octavo. Pages 255. sans compter la Préface, la Table des Lettres & celle des Matières.*

LEs Ouvrages de Mr. *de Voltaire* seront toûjours recherchez. Les Lecteurs qui n'entendent que l'Anglois, sont bien-aise d'en avoir des Traductions, & de lire même par ce moyen ce qu'il a écrit sur l'Angleterre. La première Edition de la Traduction de ses *Lettres sur les Anglois* s'est débitée. En voilà une seconde, qui se débitera d'autant mieux, qu'on y a ajouté une Piéce qui

n'avoit encore paru que dans des Editions Françoiſes, & qui véritablement n'apartient pas au ſujet principal de l'Ouvrage, mais qui ne laiſſera pas de faire preférer cette ſeconde Edition à la première : C'eſt la longue Lettre qui contient les Remarques de Mr. *de Voltaire* ſur les *Penſées de Paſcal*. Cette Lettre, ainſi que les autres, a été miſe en Anglois par un Traducteur habile & dont la reputation eſt bien établie. C'eſt Mr. *Lockman*: & on le ſçait aſſez en Angleterre, quoique ſon nom ne ſe liſe pas au titre de l'Ouvrage.

On a une Traduction Angloiſe des Penſées de Paſcal, de la façon de Mr. *Baſile Kennet*, Docteur en Théologie, imprimée à Londres pour J. Pemberton, in Octavo en M D C C X X X I. Mais Mr. *Lockman* ne paroît pas s'y être attaché. Il a traduit lui-même les morceaux citez par Mr. *de Voltaire*.

Il a mis au bas des pages quelques *Remarques*, moyennant leſquelles on peut comparer ſa Traduction avec celle du Dr. *Kennet* lorſque cela eſt de quelque uſage. Paſcal dit dans un endroit : *Les defauts de Montagne ſont grands; il eſt plein de mots ſales & deshonnêtes : Cela ne vaut rien &c.* La Traduction du Docteur porte comme s'il y avoit : *Les defauts de Montagne ſont grands, il eſt plein de mots ſales & deſ-*

honnêtes;

honnêtes: *Passe pour cela*: En Anglois: *Let this pass for nothing.*

Les Remarques de Mr. *Lockman* regardent aussi quelquefois celles de Mr. *de Voltaire*. Mr. *de Voltaire* dit, sous le Numero XXVIII. *que de tous les Animaux l'homme est le plus parfait, le plus heureux & celui qui vit le plus longtems.* „ Il faut supposer „ que cela est dit en termes généraux „ . . . Les Naturalistes les plus dignes „ de foi nous apprennent, qu'il y a quel„ ques Animaux qui vivent plus long„ tems que l'homme". C'est la Remarque du Traducteur.

Pascal trouve que *les sentimens* de Montagne *sur l'homicide volontaire & sur la mort sont horribles*: Au sujet de quoi voici la reflexion de Mr. *de Voltaire*. „ Monta„ gne parle en Philosophe, non en Chré„ tien; il dit le pour & le contre de „ l'homicide volontaire. Philosophique„ ment parlant, quel mal fait à la Societé „ un homme qui la quitte, quand il ne „ peut plus la servir? Un vieillard a la „ pierre, & souffre des douleurs insup„ portables; on lui dit, si vous ne vous „ faites tailler, vous allez mourir; si l'on „ vous taille, vous pourrez encore ra„ doter, baver & trainer pendant un an, „ à charge à vous-même & aux vôtres. „ Je suppose que le bon-homme prenne „ alors le parti de n'être plus à charge „ à personne: Voilà à-peu-près le cas

„ que Montagne expoſe". Mr. *Lockman* fait-là-deſſus une remarque. „ Quelque „ juſte [dit-il] que puiſſe être la re- „ fléxion de Mr. *de Voltaire*, philoſo- „ phiquement parlant ; & quoi qu'il en „ ſoit de pluſieurs fortes raiſons par les- „ quelles on peut la combattre ; je ne „ crois pas qu'il ſoit à propos en aucune „ façon d'encourager le Suicide en An- „ gleterre. La température de notre Cli- „ mat diſpoſe tant de perſonnes à la mé- „ lancolie, qu'au lieu de leur chercher „ des raiſons en faveur du Suicide, il „ faudroit chercher tous les moyens poſ- „ ſibles de les en détourner. Des gens „ grièvement tourmentez de leurs va- „ peurs, & qui prennent enfin la triſte „ réſolution de ſe détruire, ne conſide- „ rent pas, ſelon toutes les apparences „ . . . s'ils ſont dans le cas poſé par Mr. „ *de Voltaire* . . . Et peut-être trouvent- „ ils une ſatisfaction confuſe à voir, qu'un „ homme qui fait figure dans le Monde „ lettré, leur donne quelques ouvertu- „ res favorables à leur deſſein. Je me „ ſouviens qu'il y a quelques années, que „ dans un de nos Colléges de Juriſcon- „ ſultes, chez un homme qui venoit de ſe „ tuer, on trouva ſur la table de ce „ même homme, un Livre François dont „ l'Auteur écrit en faveur du Suicide, & „ que le Livre étoit ouvert à l'endroit „ où le Suicide eſt encouragé avec le plus

„ de

„ de force . . . . . [Mr. *Lockman* laisse ici en blanc le titre du Livre, & finit par cette consideration:] „ Quand „ une pareille action ne seroit que de la „ plus légere consequence pour la per- „ sonne même qui se détruit, il faut „ considerer au moins combien peuvent „ en souffrir sa patrie, sa famille, ses „ amis; sur-tout si c'est un homme d'un „ rang distingué & d'un caractère re- „ spectable."

Ces petites Observations de Mr. *Lockman*, que nous sçavons qui est un des plus sinceres partisans de Mr. *de Voltaire*, prouvent (pour le dire en passant) qu'il est très-possible de faire quelquefois des reflexions critiques sur ses Ouvrages, sans être du nombre de ses ennemis, & sans garder même une neutralité d'indifférence dans l'espece de guerre qu'on lui fait depuis quelques annees.

Le titre de cette nouvelle Edition ne dit point qu'elle ait été *corrigée*: Et l'on est porté à croire qu'elle ne l'a point été, lorsqu'on jette les yeux sur l'*Errata*, qui est exactement semblable à celui de la premiere Edition: Il indique même certaines fautes qui réellement se retrouvent dans la seconde. Un Critique qui n'aimeroit pas Mr. *de Voltaire*, & qui seroit fâché de s'entendre annoncer une seconde Edition Angloise de ses Lettres, ne manqueroit pas de saisir ces indices de

de ſuppoſition, & d'en conclure, que ce n'eſt ici qu'une prétendue Edition nouvelle, revêtue d'un titre menteur; ou que ce n'eſt que la première, qui ne pouvant ſe débiter, ſe reproduit ſous le titre de ſeconde, pour attirer les Acheteurs, qui pourront être dupez par cette apparence de ſuccès. Nous pouvons aſſurer cependant comme une choſe de fait, & comme un fait même dont l'explication ne ſeroit pas fort difficile s'il falloit s'y engager, que c'eſt bien réellement une ſeconde Edition : que ſi l'Errata indique des fautes qui ne ſont pas corrigées dans le Livre, il en indique d'autres qui le ſont : & qu'outre celles-là il y en a dans la première Edition, leſquelles n'étoient point marquées dans l'Errata, & qui ont été corrigées dans la ſeconde, différente au ſurplus par le papier, par le caractère, par le nombre des pages &c.

En donnant l'Extrait de cet Ouvrage lors de la première Edition, on obſerva que, dans la *Lettre ſur les Anti-Trinitaires*, certains Lecteurs étoient choquez d'une épithète donnée à Luther, à Calvin, & à Zwingle : mais qu'il falloit rendre juſtice à Mr. *de Voltaire* : & que cette épithète, qui s'étoit gliſſée, l'on ne ſçavoit comment, dans la Traduction, n'étoit point dans l'Original, dont on avoit quelque

quelque connoiſſance, quoiqu'il ne fût pas encore imprimé dans ce tems-là, & dans lequel un homme qui le connoiſſoit très-bien, avoit aſſuré qu'il y avoit ſimplement : *Luther, Calvin, Zwingle, tous Auteurs qu'on ne lit plus.* Au lieu de ces dernieres paroles il y avoit dans l'Anglois: *Tous miſerables Auteurs*: ALL OF'EM WRETCHED AUTHORS. Cela eſt changé dans cette ſeconde Edition, où on lit : *whoſe writings no body in this age reads.* Je vois cependant qu'il y a quelque choſe d'un peu plus fort dans l'Edition de Rouen, MDCCXXXIV, qui eſt la ſeule Edition Françoiſe que je puiſſe actuellement conſulter, & où je trouve : *Tous Ecrivains qu'on ne peut lire.* Quoi qu'il en ſoit de cette petite diverſité, voilà toûjours un exemple des corrections que le Traducteur a faites dans ſa nouvelle Edition.

Il me permettra à préſent de lui en indiquer une que je crois qu'il auroit dû faire. Il fait dire à ſon Auteur, dans la *Lettre ſur l'Attraction*: *La chute des Corps accélérez ſur la terre*: THE FALLING OF ACCELERATED BODIES ON THE EARTH. Il paroît par l'Original (lequel on n'étoit pas à portée de conſulter lorſque l'on faiſoit l'Extrait des Lettres qui regardent les découvertes de Newton) que Mr. *de Voltaire* s'eſt exprimé avec plus de juſteſſe. Il y a dans le François: *La*

chute

chute accélérée des Corps tombant ſur la terre.

Je me ſouviens d'avoir rélevé, dans l'Extrait de la *Lettre ſur le Gouvernement*, une erreur de fait. Il eſt dit dans cette Lettre, que *le Dénier de St. Pierre* étoit *environ un Ecu de notre monnoye:* & j'ai avancé dans mon Extrait, que ce n'étoit qu'un *Dénier ſterling*, ou autrement *un Sol courant d'Angleterre.* Je vois cependant que l'*Ecu* revient & dans la nouvelle Edition Angloiſe, & dans la Françoiſe de même, au moins dans celle que j'ai entre les mains. Cela m'a fait ſoupçonner que je pouvois m'être trompé: J'ai voulu examiner le fait, & voir d'abord ſi *Rapin*, ſur la foi de qui j'avois parlé, avoit des garans bien ſûrs de ce qu'il dit. J'ai été à la ſource où il paroît avoir puiſé: j'ai conſulté le Diſcours hiſtorique & politique de *Nathanael Bacon*, ou plutôt de *Jean Selden*: (car Bacon, cité par Rapin comme Auteur de cet Ouvrage, n'en eſt gueres que l'Editeur, ainſi que quelqu'un l'a déja obſervé dans un autre endroit:) & ſi je n'y ai pas trouvé une Diſſertation parfaitement ſatisfaiſante ſur la matière en queſtion, j'y ai du moins trouvé cette matière traitée aſſez ſoigneuſement, pour me perſuader qu'on peut faire fonds ſur ce que l'Auteur en a dit. Or on pourroit prouver clairement, par certains détails où il entre, que bien loin

qu'il

qu'il s'agiſſe d'un *Ecu* ou environ de notre monnoye, comme l'a cru Mr. *de Voltaire* ſur quelque autorité qui m'eſt inconnue; il ne s'agit pas même d'un *Chelin*, comme ſemble l'avoir cru par une mépriſe l'Ecrivain que je cite au bas de la page *; il ne s'agit enfin que d'un *Sol* d'Angleterre, lequel on ne peut nommer intelligiblement un *Dénier*, comme on le fait en François, qu'en le qualifiant *Dénier* STERLING, parce qu'en fait de Monnoye Angloiſe le terme de *Dénier* n'eſt connu aujourd'hui que pour déſigner le Sol courant ou la douzième partie du Chelin, lequel eſt le Sol Sterling. Juſques-là donc *Rapin* paroît avoir accuſé juſte: Mais pour être exact il auroit dû ajouter, ou j'aurois dû le faire à ſon defaut, que le *Sol* ou *Dénier de St. Pierre*, lors de l'inſtitution de ce tribut, valoit environ autant

* C'eſt l'Auteur anonyme de l'Hiſtoire d'Angleterre par demandes & par réponſes, en Anglois & en François: p. 21. de la cinquième Edition. La mépriſe conſiſte apparemment, en ce que l'Auteur a pris le SOL *de St. Pierre* (comme l'appellent les Anglois) pour un *Sol ſterling*, qui ſe déſigne communement par le nom de *Chelin*. Ce petit ouvrage, au reſte, qui a eu beaucoup de ſuccès, & qui peut très-bien le mériter, malgré l'inexactitude que j'y réleve, eſt de la façon de Mr. *Lockman*.

tant que trois Sols & demi, argent courant d'aujourd'hui. C'eſt-là du moins ce qu'on peut inférer d'une évaluation probable que *Selden* a faite : ſuivant laquelle il compte, que deux-cens Livres de ce tems-là valoient environ ſept-cens Livres de notre tems. Notez au reſte, que quand je parle de l'inſtitution du *Dénier de St. Pierre* comme de l'inſtitution d'un *Tribut*, c'eſt ſans conſequence. Selden fait voir que ce prétendu *Tribut* n'étoit originairement qu'un don gratuit du Roi, & un don même que le Roi ne faiſoit pas aux dépens de tous les ſujets domiciliez de ſon Royaume, mais ſeulement aux dépens de ceux de ſes Fermiers qui avoient une Maiſon d'un certain rapport.

ARTICLE III.

A Letter from one of the People call'd Quakers, *to* Francis de Voltaire, *occaſioned by his Remarks on that People in his Letters concerning the English Nation: &c.*

C'eſt-à-dire :

Lettre d'un *Quaker* à *François de Voltaire*, au ſujet de ce qu'il dit des *Quakers* dans les Lettres ſur les Anglois. *A Lon-*

Londres. Chez T. Sowle Raylton & Luc Hinde, à la Bible, dans George-Yard, Lombard Street: & Chez P Vaillant dans le Strand: & chez J Roberts dans Warwick-lane. MDCCXLI. *In Octavo. Pages* 48. *ſans compter huit pages pour la Préface.*

I. CETTE Lettre eſt ſignée *Joſias Martin*, & en date du vingt-cinq de Septembre MDCCXXXIII. La Préface nous apprend, qu'elle a été envoyée dans ſon tems à Mr. *de Voltaire*, & qu'on ne la rend publique que parce qu'on voit qu'il n'en a pas fait uſage dans les Editions Françoiſes de ſes Lettres, pour y corriger les fautes qu'on lui avoit indiquées. *La douceur de ſon ſtile*, dit-on, *& la délicateſſe de ſon expreſſion, ont quelque choſe de fort agréable & de fort amuſant: Mais des erreurs de fait, quand elles ſont ainſi ornées, en deviennent d'autant plus dangereuſes..... Où a-t-il lû que lorſque* George Fox *fut envoyé par un Juge de paix aux petites Maiſons de Derby, ce fut* POUR Y ÊTRE FOUETTÉ, *que* L'ON NE MANQUA PAS D'EXÉCUTER . . . LA SENTENCE DU JUGE; *qu'enſuite il étoit encore* FOUETTÉ DE TEMS EN TEMS; *& qu'un jour il fut* MIS AU PILORI ? *Où a-t-il trouvé que* FOX SE MIT À TREMBLER, À FAIRE DES CONTORSIONS ET DES GRIMACES, À RETENIR SON HA-

LEINE, A LA POUSSER AVEC VIOLENCE? *Ce ſont-là des choſes qu'ignorent les gens les plus ſçavans dans l'Hiſtoire des* Quakers. . . . . Il dit *qu'ils furent quelquefois perſécutez ſous* Charles II, *non pour leur* RELIGION, *mais pour ne vouloir pas payer les Dîmes au Clergé, pour tutoyer les Magiſtrats, & refuſer de prêter les ſermens préſcrits par la Loi. Il auroit dû conſiderer que toutes ces choſes ſont des points de* RELIGION *pour les* Quakers. *Mais il a omis la cauſe principale de la Perſécution qu'ils ſouffrirent dans ce tems-là : c'étoient les Aſſemblées publiques qu'ils faiſoient pour ſervir Dieu . . . . C'eſt-là au moins de la* RELIGION. *Il cite l'Epître dédicatoire de* Barklay *à* Charles II. *& dit, que ce qui eſt plus étonnant, c'eſt que cette Lettre écrite au Roi par un Particulier obſcur, eut ſon effet,* ET LA PERSÉCUTION CESSA. *C'eſt une mépriſe. La Perſécution dura encore pluſieurs années, & ne ceſſa qu'après* LA MORT *de* Charles II. *Il avance dans ſa quatrième Lettre, que* Penn (*qui étoit allé en Allemagne*) *repaſſa bien-tôt en Angleterre ſur la nouvelle de la maladie de ſon Pere, & qu'il* VINT RECUEILLIR SES DERNIERS SOUPIRS. *C'eſt une erreur encore : car il eſt certain que le Pere étoit mort avant que le Fils allât en Allemagne.*

II. La *Préface* nous donne ces Remarques comme un ſupplement à la *Lettre* dont il s'agit à préſent. En voici un Abregé, dans le quel nous laiſſons parler le *Quaker* lui-même. „ Ami

„ *Ami* VOLTAIRE,

„ Ayant lû tes *Lettres sur les Anglois*, „ & ayant remarqué plusieurs choses qui „ demandent correction dans celles qui „ regardent les *Quakers*, j'ai voulu t'en- „ voyer mes Observations, pour préve- „ venir, s'il étoit possible, le progrès de „ certaines erreurs: Et je le fais avec „ d'autant plus de confiance, que dans „ ta *Lettre sur l'Incendie d'Altena*, tu fais „ profession de *preférer la vérité à tout.*

I. „ Tu dis dans ta première Lettre, „ que ton *Quaker te parla d'un ton d'In-* „ *spiré, pour te prouver que tous les Sacre-* „ *mens étoient d'invention humaine, & que le* „ *mot de Sacrement ne se trouvoit pas une* „ *seule fois dans l'Evangile.* Je doute que „ dans cet endroit tu ayes été fort scru- „ puleux sur le choix de tes expressions. „ Car si par les *Sacremens* tu entens le „ Bâtême d'eau & cette Cène du Sei- „ gneur qui se fait avec du pain & du „ vin, je puis t'assurer que les *Quakers*, „ encore qu'ils y reconnoissent bien des „ choses ajoutées par les hommes, sont „ néanmoins si éloignez de regarder ces „ pratiques mêmes comme d'invention „ humaine, qu'ils les regardent au con- „ traire, comme des Ordonnances de „ Dieu, dont l'une (qui n'est au fond

„ que la Pâque des Juifs) apartient à „ l'économie de Moïse; & l'autre à „ celle de Jean.

II. „ Dans ta deuxième Lettre, après „ avoir donné une idée burlesque des „ Discours qui se prononcent dans nos „ Assemblées, & avoir demandé à ton „ guide, pourquoi les plus sages d'entre „ nous souffroient de pareilles sottises, „ tu lui fais répondre: *Nous sommes obli-* „ *gez de les tolérer, parce que nous ne pou-* „ *vons pas sçavoir si un homme qui se leve* „ *pour parler, sera inspiré par l'Esprit ou* „ *par la Folie: Dans ce doute nous écoutons* „ *tout patiemment, nous* PERMETTONS *mê-* „ *me aux Femmes de parler.* Cette réponse „ a plus l'air d'être de toi que de ton „ guide. Un *Quaker* auroit dit: *Jesus-* „ *Christ promet, que là où deux ou trois se-* „ *ront assemblez en son nom il sera au milieu* „ *d'eux: Nous nous assemblons pour éprou-* „ *ver la vérité de sa promesse: Nous atten-* „ *dons en silence que l'Esprit de Dieu agisse;* „ *& si nous permettons à chacun de parler,* „ *c'est parce que nous ignorons qui y sera dé-* „ *terminé par un Esprit* qui souffle où il „ lui plaît: Jean III: *C'est que cet usage* „ *est convenable à notre édification & conso-* „ *lation mutuelle: C'est qu'il est conforme à* „ *la pratique des premiers Chrétiens: C'est* „ *que Dieu a promis que dans les derniers tems* „ *il répandroit son Esprit sur* TOUTE *Chair,*

„ *&*

„ *& que ſes* FILS *& ſes* FILLES *prophétiſe-*
„ *roient : &c.* *

III. „ Tu fais dire encore à ton *Qua-*
„ *ker*, que *deux ou trois de nos Dévotes ſe*
„ *trouvent ſouvent inſpirées à la fois, &* que
„ *c'eſt alors qu'il ſe fait un beau bruit dans*
„ *la Maiſon du Seigneur.* Je ne crois pas
„ que cela ſoit jamais arrivé. Quand deux
„ ou trois perſonnes ſe trouvent inſpi-
„ rées à la fois, nous nous entendons:
„ *Les Eſprits des Prophetes ſont ſoûmis aux*
„ *Prophetes :* 1 Cor. XIV. 32. & nous
„ nous réglons ſcrupuleuſement ſur la
„ direction de l'Apôtre, qui a dit: *Si un*
„ *autre qui eſt aſſis a quelque revélation, que*
„ *le premier ſe taiſe: Car vous pouvez tous*
„ *prophetiſer l'un après l'autre* &c. Ibid.
„ V. 30,

* Le *Quaker* cite au bas de la page, *la Paraphraſe & les Notes* du célèbre *Jean Locke* ſur 1. Cor. XI. où il remarque que les premiers Chrétiens, ſoit hommes ou femmes, qui éprouvoient en eux l'accompliſſement de l'Oracle de *Joel*, ne pouvoient prononcer leurs prophéties nulle part plus convenablement que dans leurs Aſſemblées Religieuſes : A quoi le *Quaker* ajoute ces paroles de *Fénelon : C'eſt l'Eſprit conſolateur qui fait par lui-même tout ce qu'il lui plaît. Rien de tout ce qu'il ne fait pas dire n'eſt parole de vie : Ce qu'il fait dire*, PAR QUELQUE BOUCHE QUE CE SOIT, *ſe fait ſentir & opère juſqu'au fond de l'ame &c.* Oeuvres ſpirituelles : Lettre LX.

„ ℣. 30, 31. Quant aux Femmes, je ſçais
„ qu'on ſe prévaut d'un paſſage ou deux
„ du même Apôtre, pour leur défendre
„ de parler dans l'Egliſe : de parler au
„ moins pour prêcher : car on leur per-
„ met de le faire pour prononcer des
„ Pſeaumes, des Répons, des Confeſſions:
„ Mais je ſçais auſſi qu'il eſt inconcevable
„ que l'Apôtre donne des avis, comme
„ il le fait, ſur la manière dont les *Fem-*
„ *mes*, auſſi-bien que les Hommes; doi-
„ vent prier & *prophetiſer* en public.
„ [1 Cor. XI. 2, 3.] & qu'il veuille en mê-
„ me tems interdire aux Femmes de *pro-*
„ *phétiſer*, ce qui n'eſt autre choſe, ſelon
„ ſa propre définition, que parler pour
„ l'édification, exhorter & conſoler : 1
„ Cor. XIV. 3. Les *Quakers* concluent
„ de-là avec raiſon, que la défenſe de St.
„ Paul ne porte que contre des diſcours
„ arbitraires, ou des queſtions plus pro-
„ pres à être propoſées par les Femmes
„ à leurs Maris dans une converſation
„ domeſtique, que dans une Aſſemblée re-
„ ligieuſe. Tu as beaucoup loué le juge-
„ ment de *Jean Locke* : C'eſt-là ſon ſen-
„ timent, & c'eſt par-là qu'il concilie les
„ contradictions apparentes de l'Apôtre,
„ dans les Notes ſur 1 Cor. XI.

IV. „ Dans ta troiſième Lettre tu dis,
„ qu'un Sergent ayant donné à *George Fox*
„ un grand ſoufflet, *Fox tendit l'autre joüe*.
„ *& pria le Sergent de lui donner un autre*
„ *ſouf-*

„ *soufflet pour l'amour de Dieu* : & qu'enſui-
„ te *ceux qui lui infligerent la pénitence du*
„ *fouet, furent bien ſurpris quand il les pria*
„ *de lui appliquer encore quelques coups de*
„ *verges pour le bien de ſon ame.* Ce petit
„ conte eſt tout ce que tu pouvois rap-
„ porter de moins vraiſemblable ſur ſon
„ ſujet, comme en jugeront tous ceux
„ qui connoiſſent ſes principes & ſa façon
„ de penſer. Pour te faire une juſte idée
„ de cet Homme, il t'auroit falu lire *Le*
„ *Journal de ſa Vie*, imprimé environ trois
„ ans après ſa mort *; & un petit Ouvrage
„ de la façon de notre Ami *Guillaume*
„ *Penn*, imprimé pour la première fois
„ avec le *Journal de Fox*, auquel il ſer-
„ voit d'Introduction ; & réimprimé bien-
„ tôt après ſeparément, ſous le titre
„ *d'Expoſé ſuccint de l'origine & du progrès des*
„ *Quakers, de leurs Principes fondamentaux,*
„ *de leurs Sentimens, de leur Culte &c.* † Je
„ m'aſ-

* Le titre du Livre en Anglois eſt : *A Journal or Hiſtorical Account of the Life, Travels, and Sufferings of that eminent and faithful Servant of Jeſus-Chriſt*, GEORGE FOX. Une ſeconde Edition de cet Ouvrage, en deux volumes in Octavo, ſe vend chez *Raylton & Hinde* à la Bible, dans *George-Yard*.

† En Anglois : *A brief Account of the Riſe and Progreſs of the People called Quakers, in which their fundamental Principles, Doctrines, Worſhip, Miniſtry, and Diſcipline, are plainly declared,*

„ m'assure, Ami *Voltaire*, que si tu avois „ vû le portrait de *George Fox* dans cet „ Ouvrage de *Guillaume Penn*, ton respect „ pour la mémoire de celui-ci ne t'au- „ roit pas permis de dire de celui-là, „ qu'il étoit *faintement fou*. C'est à toi à „ présent de prévenir l'abus que pour- „ ront faire de tes Lettres les Compila- „ teurs de ta Nation, lorsqu'ils travail- „ leront à des *Dictionaires Historiques*, & „ composeront des *Mémoires*.

V. „ Ce que tu dis de l'Inspiration de „ *Fox*, & de la raison pour laquelle ses „ Sectateurs sont appellez *Quakers* ou „ *Trembleurs*, ne mérite ici mon attention, „ que parce que tu t'exprimes, ce semble, „ comme si tu croyois qu'ils affectent des „ mouvemens convulsifs. Tu peux avoir „ ouï dire cela; nos ennemis l'ont dit, „ & il est vrai que nous n'avons pas re- „ fusé le nom de *Trembleurs*, quoiqu'on „ nous l'ait donné d'abord par dérision. „ Il est donc à propos que tu sçaches, que „ si nous *tremblons*, c'est comme *Moïse*: „ Heb. XII. 21. c'est comme *Jérémie*: „ XXIII. 9. c'est comme *Daniel*: X, 11. „ c'est comme l'homme contrit & *trem-* „ *blant*, à qui Dieu promet des regards fa- „ vorables par Esaïe: LXVI. 2. c'est „ com-

clared, to prevent the Mistakes and Perversions *that Ignorance and Prejudice may make to abuse the credulous.*

„ comme des gens frappez de cette parole „ d'un Apôtre : *Travaillez à votre salut „ avec crainte & tremblement:* Phil. II. 12. „ c'eſt comme cet Apôtre lui-même: „ 1 Cor. II. 3: c'eſt comme *Fénelon*, „ Archevêque de Cambrai. Lis, mon „ Ami, la concluſion de la première „ Partie de ſon excellent Traité de l'Exiſ- „ tence de Dieu ; & tu verras que ce „ grand Homme, ainſi que le grand Apô- „ tre des Gentils, & ainſi que *George Fox*, „ étoit un *Trembleur*, un *Quaker*.

VI. „ Ta quatrième Lettre ſemble „ être principalement conſacrée à la „ louange de *Guillaume Penn*. La narration „ y eſt vive, & en bonne partie elle eſt „ vraye, quoiqu'un peu trop poëtique. „ Mais un endroit qui a beſoin d'être „ rectifié, c'eſt celui où tu dis de *Penn*, „ que *de retour chez le Vice-Amiral ſon Pere, „ au ſortir du Collége . . . il l'aborda le „ chapeau ſur la tête, & lui dit : Je ſuis „ fort aiſe, l'Ami, de te voir en bonne ſanté.* „ Cela n'eſt point probable. Le ſtile d'un „ *Quaker* eſt, de dire *mon Pere* à ſon Pere, „ *mon Oncle* à ſon Oncle &c. Il ne refuſe „ aux hommes d'autres titres que ceux „ que l'Ecriture ſainte n'autoriſe pas, ou „ qui ne ſont pas conformes à la véri- „ té: &c. ——— . ”

Nous ne pouſſerons pas plus loin cet Abregé. Ce qui ſuit, juſqu'à la fin de la Lettre, ne regarde pas proprement l'Ou-

vrage de Mr. *de Voltaire*. Ce ſont quelques reflexions favorables au Quakériſme, dans leſquelles on voit que l'Auteur a de la Littérature, tant ancienne que moderne, & qu'il ne tiendroit pas à lui que Mr. *de Voltaire* ne devînt bientôt un bon *Quaker*.

ARTICLE IV.

A Collection of Parliamentary Debates, &c. *Hiſtoire & Procedures du Parlement de la Grande-Bretagne* &c. Second Extrait. [Voyez le premier, avec les Titres entiers, dans la première Partie de ce Tome XVII, *pag.* 148, *& ſuiv.*]

ON a vû dans notre premier Extrait les Debats qu'il y eut dans la Chambre des Seigneurs au ſujet du Bill deſtiné à revoquer l'Acte *Triennal*, & à continuer chaque Parlement pendant ſept ans. Ce Bill ayant paſſé dans la Chambre haute, trouva auſſi de grandes oppoſitions dans celle des Communes. Nous avons rapporté le Diſcours que Mr. *Lyddal* fit en faveur du Bill *, & celui de Mr.

* Bibl. Britan. *Tom.* XVII, 1 *Part. pag.* 191. *& ſuiv.*

Mr. *Shippen* contre ce Bill * Mr. *Hampden* & le Chevalier *Richard Steele* lui répondirent. Voici le Discours du premier.

„ Mr. l'Orateur.

„ Cette Chambre est maintenant sur „ le point d'exercer un pouvoir qui lui „ apartient de droit, & qui est con„ forme à la Constitution de l'Etat: je „ veux dire le pouvoir qu'elle a, com„ me partie de la *Législature*, d'abolir les „ Loix, de les étendre, ou de les restrain„ dre, de la manière qui lui paroît la plus „ utile pour le bien public. Quoique ce „ droit de changer les Loix apartienne „ inconteſtablement à la *Législature*, on „ ne doit cependant l'exercer qu'avec „ beaucoup de précaution: car ce n'est „ pas moins un crime d'énerver des Loix, „ qui par l'experience se trouvent être le „ soutien de la Constitution, que de ne „ pas abolir celles qui n'ont pas répon„ du au but pour lequel elles avoient „ été faites, ou, ce qui est pis encore, „ qui se sont trouvées préjudiciables à „ l'Etat.

„ On ne sçauroit que louer le zèle de „ ceux qui, durant ce debat, témoignent „ un grand attachement pour la Consti„ tution présente de l'Etat, & qui pa„ roissent craindre les consequences de la „ moindre innovation qu'on y voudroit „ faire:

* *Là-même, pag.* 195. *& suiv.*

„ faire: Je ne ſuis point ſurpris de voir „ qu'on objecte, d'une manière ſi popu- „ laire, que ſi l'on paſſe le Bill pour la „ ſuſpenſion des Elections *triennales*, on „ ſapera par-là les fondemens des Li- „ bertez Angloiſes.

„ Mais ſi, après un examen impartial, „ il ſe trouve que l'*Acte triennal*, qui avoit „ été fait pour le Bien de la Nation, n'a „ en aucune manière répondu à ce but, „ je me flatte qu'on m'accordera, que le „ danger qu'il y a à le ſuſpendre, eſt „ plus imaginaire que réel..... Un „ des principaux argumens qu'on allé- „ gue pour continuer l'*Acte triennal*, c'eſt „ qu'il eſt conforme aux anciennes Loix „ de ce Royaume, ſuivant leſquelles il „ faut qu'il y ait de fréquens Parlemens. „ Je trouve, il eſt vrai, par les Loix „ que j'ai examinées, qu'il faut que le „ Parlement s'aſſemble fréquemment; „ mais je ne trouve nulle part que ce „ ſoit une Maxime fondamentale de cet „ Etat, qu'il y ait de fréquentes Elections. „ Si l'on veut remonter juſques au com- „ mencement des Parlemens, on trou- „ vera dans les Actes des années, 4. 5. „ & 36. d'Edouard III., que *pour reformer „ divers abus & redreſſer les griefs, il faut „ que le Parlement s'aſſemble tous les ans, „ & même plus ſouvent s'il eſt beſoin.* Mais „ que l'on examine de quelle manière „ ces Parlemens ſe tenoient. Lorſque

„ le

„ le Roi avoit assemblé un Parlement, „ il continuoit ses séances pendant dix „ ou vingt jours, après lesquels il étoit „ prorogé ou dissout: & il y avoit de „ longs intervalles entre les Parlemens, „ qui souvent n'étoient point convoquez „ durant plusieurs années . . . C'est ce que Mr. *Hampden* prouve par plusieurs exemples depuis le Régne d'*Edouard III.* jusques à celui de *Guillaume III.* sous lequel l'*Acte triennal* fut passé. Il examine ensuite les avantages & les desavantages de cet Acte.

„ On prétend, dit il, que par les „ Elections *triennales* le peuple a souvent „ l'occasion d'exclure du Parlement ceux „ dont la conduite lui déplait, ou qui „ lui paroissent trop dévouez à la Cour: „ mais je voudrois que l'on considerât, „ combien peu de Membres il y a, qui „ ayant accepté quelque Emploi, n'ont „ pas été choisis de nouveau *: La raison „ en est claire; c'est que le peuple, qui „ aime la dépense, juge qu'un homme „ qui a un Emploi à la Cour est mieux „ en état d'en faire, que celui qui n'en „ a point. Mais supposé qu'un homme „ soit assez méchant pour sacrifier ses „ propres sentimens aux profits de son „ Emploi, ne sera-t-il pas beaucoup plus „ ex-

* Voyez la Note qui est à la page 151. de la premiere Partie de ce Tome XVII.

„ exposé à la tentation, lorsqu'il vien-
„ dra au Parlement après avoir dépensé
„ cinq-ou six-cens Livres Sterling, & s'ê-
„ tre par-là incommodé dans ses affaires,
„ que s'il avoit possedé sa place dans le
„ Parlement pendant plusieurs années,
„ sans avoir été exposé à la fatigue & aux
„ dépenses des frequentes Elections? J'en
„ appelle à tous les Membres, & je leur
„ demande, si les dépenses des Elections
„ n'ont pas augmenté depuis que l'*Acte*
„ *triennal* est en force? Et posé que l'on pût
„ citer quelques exemples où elles ont
„ diminué, on en pourra citer un beau-
„ coup plus grand nombre où elles ont
„ augmenté: de sorte qu'au moins à cet
„ égard le but de l'*Acte triennal* n'a point
„ été rempli.

„ Ces dépenses, dit-on, sont volon-
„ taires: si ceux qui les font en sont in-
„ commodez, ils ne doivent s'en prendre
„ qu'à eux-mêmes. Mais lorsqu'on voit
„ que la contagion de dépenser se répand
„ généralement par tout le Royaume au
„ tems des Elections, & qu'elle est ac-
„ compagnée d'une grande dissolution
„ dans les mœurs, il est tems que la *Lé-*
„ *gislature* en prenne connoissance, &
„ prévienne les dangereuses suites d'un
„ si grand mal. Considere-t-on bien les
„ divisions que causent les Elections,
„ & l'impossibilité où l'on est, vû le petit
„ intervalle qu'il y a d'une Election à
„ l'au-

„ l'autre, de reparer le mal produit par „ l'animosité des partis? De sorte que „ l'état où nous sommes n'est presque „ qu'un état de guerre perpetuelle: C'est- „ là une consequence aussi fatale qu'elle „ est indubitable; une consequence dis- „ je, de ce même Acte, qui étoit desti- „ né à assurer la tranquillité des Sujets.

„ On dit encore, que la raison pour „ laquelle on veut revoquer cet Acte, „ c'est que le plus grand nombre des „ Membres de ce Parlement-ci sont des „ *Whigs*: Et quoiqu'on accorde que ce „ Parlement a fait beaucoup de choses „ pour le service de Sa Majesté & de la „ Nation, on prétend cependant que le „ dernier Parlement n'a pas moins mérité „ l'approbation du Roi & du peuple. „ On insiste fort sur ce que ce sont les „ *Toris* qui ont donné la Liste civile. „ Mais s'ils ne l'avoient pas accordée, je „ crois que le Roi n'en auroit pas été „ longtems privé. On dit que le Roi „ fut reçû ici avec des acclamations „ de joye de la part de tout le peuple. „ Pourquoi donc cette joye a-t-elle „ cessé si tôt? Le Roi a-t-il fait quelque „ chose qui puisse lui avoir aliené le cœur „ d'un si grand nombre de ses sujets? Ou „ ses Ministres l'ont-ils engagé à prendre „ des mesures qui lui ont fait perdre „ l'affection du peuple? Si les Ministres „ sont coupables, d'où vient que l'on a

„ si

„ ſi fort manqué à l'amour que l'on doit „ à la Patrie, juſqu'à negliger de repré- „ ſenter au Roi, ou à cette Chambre, les „ crimes de ceux que Sa Majeſté em- „ ploye? Mais ſi, ni le Roi, ni ſes Miniſtres, „ n'ont donné aucun lieu à ces mécon- „ tentemens, il faut que ceux qui à l'ar- „ rivée du Roi ont témoigné tant de „ zèle pour ſon ſervice, ayent été de „ vrais hypocrites, qui ne penſoient rien „ moins que ce qu'ils faiſoient paroître. „ Que l'on reflèchiſſe ſur la diſpoſition „ où les eſprits ſont encore actuellement; „ combien n'y a-t-il pas de gens qui ſont „ cruellement irritez des pourſuites que „ l'on a été obligé de faire contre ceux „ qui avoient projetté la ruine de la Pa- „ trie? A quel degré de fureur cet eſprit „ de revolte ne les a-t-il pas porté du- „ rant la derniere Rebellion? Et avec „ quels ſoins, quels artifices n'a-t-on „ pas répandu parmi le Peuple un zèle „ faux & mal-entendu pour la cauſe de „ l'Egliſe, comme ſi elle eût été en „ danger.

„ Il paroît par toutes ces conſidera- „ tions, & par pluſieurs autres marques „ de la mauvaiſe volonté du Peuple, que „ les eſprits, loin d'être bien diſpoſez „ pour une nouvelle Election, ſont plu- „ tôt enclins à rétablir celui qu'on a „ eu ſoin de leur repréſenter comme „ le ſeul qui ait droit à la Couronne,

„ &

„ & qui doit venir vous délivrer tous
„ de l'oppreſſion ſous laquelle vous gé-
„ miſſez. . . . .

„ Ce ne ſont pas-là les ſeules raiſons
„ qui me déterminent en faveur du Bill
„ qu'on propoſe. Je le crois néceſſaire
„ pour diſpoſer les ſujets à s'attacher
„ chacun à ſa vocation, en leur ôtant
„ pour quelque tems l'occaſion de ſe di-
„ viſer par rapport aux Elections: Pour
„ ôter à ceux qui auroient la volonté de
„ troubler l'Etat, le pouvoir de le faire:
„ Pour prévenir une nouvelle Rebellion;
„ car il y a autant de raiſon d'en crain-
„ dre une cette année, qu'il y avoit
„ l'année paſſée: Pour dompter l'eſprit
„ turbulent de ceux qui ont prêté ſer-
„ ment au Roi, & ont pris cependant
„ les armes contre lui, ou ont aſſiſté
„ les Rebelles: Pour reprimer cette mal-
„ heureuſe diſpoſition du Peuple, qui lui
„ a fait approuver une paix honteuſe,
„ après une Guerre dont les ſuccès
„ avoient été ſi heureux: Pour décon-
„ certer les Projets que le Régent de
„ France, ou quelque autre Prince
„ étranger pourroit former, de troubler
„ l'Etat dans un tems où les Elections,
„ ou l'approche des Elections, auroit ex-
„ cité une grande fermentation dans les
„ eſprits; Enfin, pour donner aux Eccléſ-
„ ſiaſtiques un intervalle de tems, du-
„ rant lequel ils puiſſent renoncer à la

„ Politique *, & prendre soin de leurs „ Troupeaux, de la manière que l'E- „ criture le leur préscrit.

Mr. le Chevalier *Richard Steele* se declara aussi en faveur du Bill; voici son Discours, qui n'est pas long: „ Il est évi- „ dent, dit-il, que ce n'a jamais été la „ Coûtume ni le Droit de ce Royaume, „ de choisir tous les ans un nouveau Par- „ lement: Et puisqu'il y a maintenant „ une loi, par laquelle le Parlement „ s'assemble tous les ans dans un certain „ tems, il reste à examiner, si le periode „ de trois ans répond au but qu'on s'é- „ toit proposé en rendant les Parlemens „ *triennaux*. Dans le Préambule de l'*Acte* „ *triennal* il est dit, qu'il a été fait pour „ établir *une plus grande union, & une* „ *meilleure intelligence entre le Roi & le Peu-* „ *ple*. Mais il a produit un effet tout „ contraire; & l'experience a justifié ce „ qu'un grand Homme † dit de cet Acte „ lorsqu'on l'eut passé; qu'il rendoit le „ *Roi triennal, le Ministère triennal, & les* „ *Alliances triennales*. Nous expérimentons „ cela dans toutes les Affaires de l'Etat; „ & les Etrangers, qui observent ce qui se „ passe chez nous, remarquent très-bien „ les disputes dans lesquelles nous som- „ mes

* C'est que les Eccléſiastiques se mêlent beaucoup des Elections dans leurs Paroisses.

† Feu le Comte de *Sunderland*.

„ mes néceſſairement engagez de tems à
„ autre par cette loi. Depuis qu'elle
„ a été faite, la Nation a été dans une
„ fermentation continuelle. La première
„ année d'un Parlement *triennal* ſe paſſe
„ dans des animoſitez & dans des déci-
„ ſions pleines de reſſentiment au ſujet
„ des Elections *. Dans la ſeconde Seſſion
„ on commence à parler d'affaire, mais
„ dans le deſſein de cenſurer ce que la
„ pluralité a fait dans les Parlemens pré-
„ cedens, plutôt que par un zèle déſin-
„ téreſſé pour le bien public. Dans la
„ derniere Seſſion on continue, mais avec
„ longueur, le peu de bien qu'on avoit
„ commencé dans la ſeconde. L'approche
„ des Elections oblige les Membres à vo-
„ ter en eſclaves, conformement à la vo-
„ lonté de ceux de qui ils dépendent †.
„ C'eſt ainſi que l'Etat a été pendant
„ long-tems comme un Vaiſſeau agité par
„ la tempête. Le Pilote & les Mariniers
„ n'ont été occupez qu'à empêcher le
„ Vaiſſeau de perir: l'Art de la Naviga-
„ tion leur a été inutile, & ils n'ont ja-
„ mais oſé faire voile. On objecte, que
„ ſi

* C'eſt qu'on préſente toûjours des Requêtes au Parlement, au ſujet des Elections illégales, ou des Elections *doubles*. Voyez la Note de la pag. 150. de la 1. Part. de ce Tome. XVII.

† C'eſt de peur de n'être pas choiſis pour le Parlement ſuivant.

„ ſi nous faiſons le changement dont il „ s'agit, nous abuſerons du pouvoir qui „ nous a été confié. Mais ce pouvoir „ c'eſt celui de travailler au bien pu- „ blic. Le Roi, les Seigneurs & les „ Communes ſont ceux en qui reſide ce „ pouvoir, & lorſqu'ils ne l'exercent que „ pour l'avantage de l'Etat, ils s'acquittent „ de leur devoir, auſſi-bien en chan- „ geant ou en aboliſſant des Loix, qu'en „ les confirmant, ou en en faiſant de nou- „ velles. Le periode de tems, dans le „ cas dont il s'agit, n'eſt qu'une conſide- „ ration ſubordonnée; & ceux qui ſont „ contre le changement qu'on propoſe, „ parlent d'une manière trop outrée, „ lorſqu'ils diſent que nous allons don- „ ner atteinte à la Conſtitution de l'Etat. „ On objecte encore, que nous ne ferons „ que donner un plus grand pouvoir aux „ Miniſtres, qui pourront en uſer d'une „ manière arbitraire. Il eſt vrai que „ les Miniſtres ſont des hommes comme „ les autres; ſujets aux infirmitez humai- „ nes, ils peuvent devenir plus méchans „ encore par le pouvoir & l'autorité dont „ ils jouiſſent: Mais l'Acte qu'on propo- „ ſe n'augmente point leur autorité, „ quoiqu'il puiſſe la leur faire exercer „ plus long-tems. Cependant ils ſont reſ- „ ponſables au Parlement de toutes leurs „ actions, & ils jouiront de leur Em- „ ploi préciſement aux mêmes condi-

„ tions,

„ tions, ſoit que l'Acte paſſe, ou qu'il „ ne paſſe pas. Puis donc qu'une expe- „ rience ſûre a fait voir qu'il n'a pû „ reſulter aucun bien de ce periode de „ trois ans que le Parlement duroit, à „ quoi nous en tiendrons-nous? Le mal „ qu'on peut faire à des individus, ou à „ des ſocietez entieres, ſe fait d'ordi- „ naire par ſurpriſe; mais le bien ne peut „ ſe procurer que peu-à-peu, & ſuivant „ que les occaſions s'en préſentent. Un „ ſeul coup frappé dans certains momens „ peut détruire l'Etat; mais la Refor- „ mation d'un Etat ne peut ſe faire qu'à „ loiſir & par degrez. Tous les maux „ qu'on peut faire à la Nation ſous un „ Parlement *ſeptennal*, peuvent être faits „ ſous un Parlement *triennal*; mais on „ ne ſçauroit eſpérer de celui-ci, ce qu'on „ peut attendre de l'autre. Nous pou- „ vons craindre que les Miniſtres ne nous „ faſſent du mal; mais ce n'eſt pas-là „ une raiſon pour les mettre hors d'état „ de nous faire du bien. Toutes ces con- „ ſiderations me déterminent en faveur „ du Bill, qu'on propoſe.

Il ſe fit enſuite encore quelques Diſcours contre le Bill: mais comme on ne faiſoit gueres qu'y expliquer & étendre ce qui avoit déja été dit par d'autres, nous ne les rapporterons pas. Cependant nous ne ſçaurions nous empêcher de faire mention de deux particularitez, qui méritent

quelque attention. La première regarde un mot qui échapa à Mr. *Snell*, Député de la Ville de Gloceſter. En ſe declarant contre le Bill, en faveur duquel la plupart des Membres d'Ecoſſe s'étoient declarez, il dit, qu'il *ne s'étonnoit pas de voir que des gens, qui avoient ſacrifié la Conſtitution de leur propre Patrie*, ſoutinſſent qu'il étoit néceſſaire de changer celle du Parlement.* Mr. *Thomas Smith*, Député de Glaſcow †, réleva ces expreſſions, comme ſi on avoit voulu attaquer par-là Mr. *Haldane*, un des Deputez d'Ecoſſe, qui avoit voté pour le Bill; & il dit, que Mr. *Snell* n'auroit pas l'audace de parler ainſi par-tout ailleurs. Mr. *Smith* fut ſoutenu par Mylord *Conings-by*, & comme il y avoit lieu de craindre que la diſpute ne s'échauffât, l'Orateur de la Chambre dit, que comme tous les Membres avoient le privilége de s'expliquer, Mr. *Snell* devoit jouir de la même liberté: ce qu'il fit en diſant, qu'il n'avoit point prétendu attaquer perſonne en particulier, & qu'il n'avoit parlé que de la Nation Ecoſſoiſe en général. Le

* Il vouloit parler des Ecoſſois, qui avoient conſenti à l'*Acte d'Union*. Voyez là-deſſus la *Bibliothèque Angloiſe de Mr. A. de la Chapelle*, *Tom.* VI, 2. *Partie pag.* 281. *& ſuiv.* & ſur-tout le Diſcours du Duc d'*Hamilton*, *là-même pag.* 321.

† Et un des Commiſſaires nommez pour régler ce qui étoit dû à l'Armée.

Le Chevalier *David Dalrymple*, autre Député d'Ecoſſe, répondit à cela, que cette explication aggravoit l'injure, bien loin de la diminuer, & qu'il demandoit ſatisfaction. Quelques autres Membres s'étant auſſi écriez *à la Barre*, *à la Barre*, Mr. *Snell* demanda pardon des expreſſions imprudentes qui pourroient lui être échapées : ſurquoi on laiſſa tomber l'affaire, & il pourſuivit ſon Diſcours. Cette particularité ne ſe trouve point dans l'Edition en neuf Volumes: Elle n'eſt pourtant pas inutile, puiſqu'elle fait voir, que même parmi les Anglois il y a encore des gens, qui regardent comme une lâcheté le conſentement que les Ecoſſois ont donné à l'Acte d'Union.

Voici l'autre particularité * que nous avons promiſe. Mr. *Lechmere* propoſa d'ajouter au Bill une clauſe, par laquelle il fût défendu à ceux qui recevoient quelque penſion du Roi, d'avoir ſéance dans l'une ou dans l'autre Chambre. Mais le Général *Stanhope* repréſenta, qu'il étoit à craindre qu'une pareille clauſe ne fit échouer le Bill ; puiſque ce qui regardoit la Chambre Haute étoit contraire aux Priviléges des Seigneurs. Il ajouta, que ſi on ſe défioit des Membres des Communes qui recevoient quelques Penſions de la Cour, on pour-

* Cette particularité ne ſe trouve pas non plus dans l'Edition en neuf Volumes.

pourroit faire un Acte particulier pour les exclure du Parlement. La clauſe propoſée par Mr. *Lechmere* fut donc rejettée. Mais il ne paroit pas que l'on ait mis ſur le tapis le Bill contre les Penſionaires de la Cour, que pluſieurs années après; car la première fois qu'il en eſt fait mention dans la ſuite, c'eſt ſous le Régne de *George II*. le 1. de Février 1730-31. Le Bill fut paſſé dans la Chambre des Communes, mais les Seigneurs le rejetterent. Remarquons que Mr. *Lechmere*, qui propoſa la clauſe dont nous venons de parler, étoit un zèlé *Whig*. Sous le Régne de la Reine *Anne* il fut un des Commiſſaires que la Chambre des Communes nomma pour pourſuivre le fameux Dr. *Sacheverel*: il fut du Committé ſecret établi par la Chambre la première année du Régne de *George I.* pour examiner la conduite du dernier Miniſtère de la Reine *Anne*. Il étoit alors Solliciteur général; il fut fait Procureur général le 14. de Mars 1717-18; Chancellier du Duché de Lancaſter le 12. de Juin 1717. & le Roi le créa Baron du Royaume le 15. d'Août 1721. Cependant ce même Mr. *Lechmere* voudroit que le Parlement ne fût pas dans la dépendance de la Cour, & il propoſe pour cet effet une clauſe pour éloigner de la Chambre tous ceux qui reçoivent quelque penſion du Roi. Il ne faut donc pas s'imaginer, que tous ceux qui ſe declarent pour l'indépen-

pendence du Parlement, ſoient des *Toris*, ou des *Jacobites*.

Le Parlement ayant été prorogé, ſe raſſembla le 20. de Février 1716-17. Une des principales Affaires qui y furent traitées regardoit la *Guerre contre la Suede*. Le Roi avoit promis dans ſa Harangue, qu'il feroit communiquer au Parlement les Lettres des Miniſtres de Suede, par leſquelles il paroiſſoit évidemment, que les Suedois avoient deſſein d'exciter une nouvelle Rebellion en Angleterre, & d'y faire une deſcente pour placer le Prétendant ſur le Trône.

Le 21. de Février les Communes ordonnerent qu'on dreſſât un Bill, qui autoriſât Sa Majeſté à défendre le Commerce avec la Suede, pour autant de tems qu'elle le jugeroit néceſſaire à la ſûreté & à la paix du Royaume. Quelqu'un propoſa de declarer la Guerre à la Suede; mais le Général *Stanhope* * répondit, qu'il ſeroit aſſez tems de le faire, lorſque le Roi de Suede auroit refuſé de deſavouer les pratiques de ſes Miniſtres.

Le 3. d'Avril ſuivant, le Roi envoya à la Chambre un Meſſage, par lequel il lui apprenoit, que pour prévenir les deſſeins du Roi de Suede, il croyoit qu'il étoit néceſſaire de prendre des meſures avec quelques Princes étrangers; & que, comme

* Alors Secretaire d'Etat.

me cela ne pouvoit ſe faire ſans quelques dépenſes, il eſpéroit que la Chambre des Communes lui accorderoit les ſecours dont il auroit beſoin pour s'acquitter des engagemens dans leſquels il ſeroit obligé d'entrer pour la ſureté & le bien de l'Etat. La conſideration de ce Meſſage fut renvoyée au lendemain, auquel jour le Général *Stanhope* propoſa d'accorder un Subſide au Roi. Il preſſa fort les avantages qui reviendroient à la Nation, & la ſureté où elle ſe trouveroit, ſi on mettoit Sa Majeſté en état de réduire le Roi de Suede; & il s'étendit fort à montrer, combien on avoit de raiſons de ſe confier en l'honneur & en la ſageſſe du Roi, puiſqu'on devoit être perſuadé, que les ſommes que l'on jugeroit néceſſaires pour le deſſein dont il s'agiſſoit, ſeroient menagées avec toute l'économie poſſible.

Mr. *Shippen* répondit là-deſſus à-peu-près en ces termes: „ C'eſt un grand malheur „ qu'un Prince auſſi ſage & auſſi éclairé „ que l'eſt Sa Majeſté, connoiſſe auſſi peu „ les uſages du Parlement & la manière „ de proceder dans cette Chambre, qu'il „ connoît la langue du Païs. S'il en eût été „ inſtruit, il ne nous auroit pas envoyé un „ pareil Meſſage, qui, j'oſe le dire, eſt „ ſans exemple, & contre les formes Par- „ lementaires: ce qui me fait croire qu'il a „ été d'abord dreſſé par quelque Miniſtre „ étranger, & traduit enſuite en Anglois.

„ De-

„ Depuis que le Roi eſt monté ſur le Trô-
„ ne, on a fait dans cette Chambre bien
„ des refléxions malignes contre le der-
„ nier Miniſtère, comme s'ils avoient ſa-
„ crifié l'intérêt de la Patrie : d'un autre
„ côté, on nous a dit ſouvent, que Sa Ma-
„ jeſté avoit rétabli la reputation & l'hon-
„ neur de la Nation, dont on a déja vû
„ les heureux effets dans l'état floriſſant
„ de notre Commerce. Après tout cela,
„ je ne ſçaurois qu'être extrêmement ſur-
„ pris, de voir qu'on demande un Subſide
„ pour mettre Sa Majeſté en état de pren-
„ dre de nouvelles meſures, afin d'aſſu-
„ rer ce Royaume contre ce qu'on pour-
„ roit avoir à craindre dans la ſuite de
„ la part des Suedois. La néceſſité de ce
„ Subſide que l'on preſſe aujourd'hui, me
„ paroit incompatible avec les glorieux
„ avantages que l'on prétend que Sa Ma-
„ jeſté nous a obtenus. Si les nouvelles
„ Alliances que l'on veut faire, & les
„ nouvelles meſures qu'on a deſſein de
„ prendre, ne peuvent s'obtenir qu'à
„ force d'argent, je ne ſçaurois m'empê-
„ cher de croire, que de pareils Conſeils
„ ne produiront jamais le bonheur ni la
„ ſureté de l'Etat. Car dès que les Etran-
„ gers viendront à goûter la douceur de
„ notre argent, nous pourrons nous aſ-
„ ſurer qu'ils ne s'attacheront à nos in-
„ térêts, qu'autant que nous continue-
„ rons à pourvoir à leurs néceſſitez ".

Mr.

Mr. *Hungerford*, qui ſeconda Mr. *Shippen*, dit, qu'il ne comprenoit pas quel beſoin on avoit de nouvelles Alliances, moins encore qu'il fût néceſſaire de les achetter à force d'argent. Que toute la Terre devoit être fort ſurpriſe, de voir qu'une Nation, qui étoit, il n'y avoit pas long-tems, la terreur de la France & de l'Eſpagne, parût craindre à préſent un Ennemi auſſi peu redoutable que le Roi de Suede; principalement pendant qu'on avoit une ſi bonne Flotte en mer, & une ſi grande Armée ſur terre.

Le Général *Stanhope* dit là-deſſus, qu'il étoit ſurpris que l'on ſe paſſionnât ſi fort ſur un ſujet de cette nature; que le Roi étoit un Prince de tant de probité & de tant d'honneur, & qui avoit déja donné des preuves ſi convainquantes du tendre ſoin qu'il prenoit de l'intérêt de la Nation, qu'on pouvoit s'en remettre entierement à ſa ſageſſe dans l'affaire dont il s'agiſſoit. „ C'eſt pourquoi, ajouta-t-il, je „ ſuis d'opinion, que ceux-là ſeuls peu„ vent refuſer ce qu'on demande, qui ne „ ſont pas amis du Roi, ou qui ſe défient „ de la probité de ſes Miniſtres.

Ces dernieres paroles choquerent pluſieurs Membres: & Mr. *Lawſon*, Député de la Comté de Cumberland, dit là-deſſus, „ Qu'il étoit fort ſurpris des expreſſions „ imprudentes qui venoient d'échaper „ à ce digne & honorable Membre, pour „ lequel

„ lequel toute la Chambre avoit beaucoup
„ de reſpect. Mais puiſqu'il a jugé à pro-
„ pos de parler ſi ouvertement, je me
„ flatte, pourſuivit Mr. *Lawſon*, que
„ j'ai droit de dire, que s'il faut que
„ chaque Membre de cette Chambre qui
„ parle avec liberté ſur les ſujets que
„ l'on debat, ſoit accuſé d'être ennemi
„ du Roi, toutes les fois qu'il n'approuve
„ pas les meſures des Miniſtres, je ne
„ vois pas quel ſervice nous pourrons
„ rendre ici à notre Patrie: c'eſt pour-
„ quoi je ſuis d'opinion que nous n'a-
„ vons rien à faire, ſi ce n'eſt de nous
„ retirer chez nous, & de laiſſer au Roi
„ & à ſes Miniſtres la liberté de prendre
„ tout ce qu'ils voudront.

Malgré ces oppoſitions, la Chambre réſolut à la pluralité des voix, d'examiner en grand Committé la propoſition du Général *Stanhope*. En conſequence de cette réſolution la Chambre ſe changea en grand Committé le 8. d'Avril ſuivant, & il y eut encore alors de grands débats.
„ Ceux qui étoient contre la propoſi-
„ tion, repréſenterent, qu'il étoit contre
„ les formes Parlementaires d'accorder
„ un Subſide avant qu'on ſçût à quoi il
„ étoit deſtiné, & avant qu'on eût mis
„ devant la Chambre une eſtimation de
„ la dépenſe: Que le Meſſage du Roi
„ étoit tellement ſans exemples, que ſes
„ Miniſtres mêmes paroiſſoient diviſez
„ ſur

„ ſur ce ſujet *: Que c'étoit un grand
„ malheur qu'il y eût de pareilles divi-
„ ſions entre eux, parce que cela em-
„ pêchoit que le Parlement fût bien in-
„ formé de l'état des choſes: Qu'on ne
„ comprenoit pas bien quelle néceſſité
„ il y avoit de faire de nouvelles Allian-
„ ces, puiſqu'on avoit des Troupes ré-
„ glées en Angleterre, & une Flotte
„ conſiderable en mer, qui ſuffiſoient
„ pour défendre les Royaumes de Sa
„ Majeſté contre tout ce qu'on pouvoit
„ appréhender de la part de la Suede:
„ Si on avoit deſſein de faire une guerre
„ offenſive contre cette Couronne, pour-
„ quoi n'avoit-on pas embarqué une
„ partie de nos Troupes ſur la Flotte?
„ Principalement puiſque nous ſommes
„ maintenant en ſûreté chez nous, par
„ la ſuppreſſion entiere de la Rebellion,
„ & par la concluſion de la triple Al-
„ liance, que le Régent de France a
„ déja commencé d'exécuter fidèlement,
„ en obligeant le Prétendant à paſſer les
„ Alpes. Cependant ſi la Cour inſiſte
„ ſur la néceſſité d'entrer dans de nou-
„ veaux engagemens contre la Suede,
„ il eſt à propos de préſenter une
„ Addreſſe à Sa Majeſté, pour la prier
„ de communiquer à la Chambre la na-
„ ture

* En effet, pluſieurs des Miniſtres avoient voté contre la propoſition du Général *Stanhope*.

„ ture de ces engagemens, & la ſomme
„ dont on aura beſoin pour les remplir “.
Le Général *Stanhope* répondit à cela:
„ Que la découverte de la conſpiration
„ que les Miniſtres de Suede avoient tra-
„ mée conjointement avec les Mécon-
„ tens d'Angleterre, prouvoit ſuffiſam-
„ ment la néceſſité où l'on étoit de con-
„ ſerver un Corps de Troupes réglées
„ dans la Grande-Bretagne. Que le Traité
„ de la triple Alliance paroiſſoit à la
„ vérité nous garantir de tout danger du
„ côté de la France : mais qu'il falloit
„ remarquer, que ce Traité y avoit ſouf-
„ fert de grandes oppoſitions, & qu'il
„ auroit infailliblement échoué, ſi le Ré-
„ gent ne l'avoit fortement appuyé; &
„ que, quoique juſques alors on eût tou-
„ tes les raiſons poſſibles de ſe louer de
„ la bonne-foi & de la candeur de ce
„ Prince, la bonne Politique exigeoit
„ cependant, que l'on ne comptât ſur ce
„ Traité qu'auſſi long-tems qu'il ſeroit de
„ l'intérêt de la France de l'obſerver.
Pour ce qui eſt de l'Addreſſe qu'on pro-
poſoit de préſenter au Roi, il dit: „ Qu'el-
„ le ſeroit injurieuſe à la Prérogative
„ Royale, Sa Majeſté ayant le droit de
„ faire les Alliances qu'elle juge à pro-
„ pos pour le bien de l'Etat, ſans être
„ obligée de les communiquer au Parle-
„ ment: Prérogative qui eſt fondée ſur
„ de très-bonnes raiſons: car ſi le Roi
„ étoit

„ étoit obligé de découvrir le secret „ des Affaires à un si grand nombre de „ Personnes, cela feroit nécessairement „ échouer les Négociations les plus im- „ portantes.

Mr. le Chevalier *Gilbert Heathcote, Alderman* de Londres, représenta les pertes que les sujets de la Grande-Bretagne avoient souffertes de la part des Suedois, qui avoient pris & confisqué un grand nombre de leurs Vaisseaux : il ajouta, que le Roi de Suede ayant refusé d'en donner satisfaction, ayant même taché d'exciter une nouvelle Rebellion dans les Etats de Sa Majesté, il y avoit des raisons suffisantes pour lui declarer la Guerre.

A cela Mr. *Gould*, Député de Shoreham, repliqua : Que les Hollandois ayant autant souffert de la part des Suedois que les Anglois, ils avoient le même intérêt qu'eux à leur declarer la Guerre ; de sorte qu'avant que le Parlement fût plus loin, il seroit à propos d'engager la Hollande à défendre tout Commerce avec la Suede, comme l'Angleterre avoit fait.

Le Général *Stanhope* répondit à cela : Qu'il ne doutoit nullement que les Etats Généraux n'entrassent volontiers dans toutes les mesures qu'on jugeroit nécessaires pour le bien & l'intérêt des deux Nations, & en particulier pour obtenir satisfaction de la part des Suedois : Que leurs

Leurs Hautes Puiſſances avoient donné depuis peu une preuve ſignalée de leur ferme attachement à la Couronne de la Grande-Bretagne, en faiſant ſaiſir ſur leurs terres les Miniſtres de Suede à la requiſition de Sa Majeſté: mais que la forme de leur Gouvernement, & le bien de leurs ſujets, qui ne ſubſiſtent preſque que par le Commerce, ne leur permettoient pas de prendre des réſolutions auſſi vigoureuſes & auſſi promptes qu'on pouvoit le ſouhaiter; de ſorte qu'il ne ſeroit pas juſte de l'exiger d'eux.

Mr. *Craiggs* * prouva la néceſſité de faire de nouvelles Alliances contre la Suede, en faiſant remarquer, combien on devoit ſe défier du Czar de Moſcovie, qui par ſon inactivité contre les Suedois, & par le poſte qu'une partie de ſes Troupes avoit occupé, donnoit beaucoup d'ombrage à l'Empire. Le Chevalier *Guillaume Thompſon* † dit; „ Que penſera-„ t-on dans le monde de ce Parlement, „ ſi nous refuſons un ſubſide au Roi dans „ cette preſſante néceſſité?

D'un autre côté Mr. *Compton* ‡, l'Orateur

* Secretaire de Guerre, & enſuite Secretaire d'Etat.

† Procureur général.

‡ Il a été fait depuis Comte de *Wilmington*; & il eſt actuellement Préſident du Conſeil.

teur de la Chambre, & Mr. *Smith**, dirent qu'ils n'étoient point contre le subside, mais contre la manière de le demander & de l'accorder, qui étoit opposée aux régles du Parlement: l'Orateur proposa qu'on licentiât une partie des Troupes, & que l'argent qu'on épargneroit par-là fût employé à l'exécution des nouveaux engagemens dans lesquels on croiroit qu'il seroit à propos d'entrer. Le Général *Mordaunt* & quelques autres représenterent, qu'il seroit dangereux & contre la bonne politique, de licentier une partie des Troupes dans les circonstances où l'on se trouvoit. Mr. *George Caswall* † dit, qu'il aimoit mieux payer des gens pour se battre à sa place, que de se battre lui-même: Qu'il étoit plus avantageux aux Anglois de faire la Guerre hors du païs, & de joüir de la paix chez eux pour augmenter leur Commerce, & diminuer les dettes de l'Etat; & que, comme il en coûteroit beaucoup moins d'employer des Etrangers contre les Suedois, que non pas des Troupes Angloises, il étoit d'avis que l'on consentît à la demande du Roi. Enfin vers les cinq heures du soir la proposition du Général *Stanhope* fut approuvée par le Grand Com-

* Un des Receveurs de l'Echiquier.
† Il fut fait Chevalier durant cette Session.

Committé à la pluralité de 164. voix contre 149. Le lendemain 9. d'Avril, Mr. *Farrer* en fit le Rapport à la Chambre, & il y eut alors un nouveau Debat *: on insista encore sur l'irrégularité de la demande, qui étoit, disoit-on, sans exemple. Sur quoi Mr. *Richard Hampden* † dit; Qu'il se souvenoit qu'un grand homme alors présent dans la Chambre ‡ (il vouloit parler de Mr. *Compton*, l'Orateur) avoit proposé, il y avoit dix ou onze ans, de payer une somme de neuf-cens mille Livres Sterling, que le Gouvernement avoit dépensée, sans qu'on en rendît compte à la Chambre. Mr. *Compton* répondit à cela, qu'il s'étonnoit qu'on voulût faire tirer à consequence une affaire qui s'étoit passée il y avoit si long-tems, & qui n'avoit rien de commun avec celle dont il s'agissoit.

La résolution d'accorder un subside au Roi, pour le mettre en état de prendre des

* Nous n'expliquons pas ici la manière de proceder dans la Chambre-Basse; nous supposons qu'on la sçait: ceux qui l'ignorent, pourront s'en instruire dans *l'Etat Présent d'Angleterre* de Mr. Miége, *Part.* 1. *Chap.* XXXV.

† Petit-fils du célèbre Patriote JEAN HAMPDEN. V. Rapin, Hist. d'Angl. à la Table des Matières, au mot HAMBDEN.

‡ Il venoit d'être fait premier Commissaire de la Trésorerie, & Chancelier de l'Echiquier, à la place de Mr. *R. Walpole*.

des mesures contre la Suede avec les Princes étrangers, fut enfin approuvée, mais seulement à la pluralité de 153. contre 149. On jugea que si la Cour l'avoit emporté de si peu, cela venoit de ce qu'il y avoit dans la Chambre-Basse un parti contre le Ministère, & qui étoit dirigé par Mylord *Townshend.* Là-dessus, dès le soir même, le Roi ôta à ce Seigneur la Charge de Viceroi d'Irlande; & le lendemain matin Mr. *Robert Walpole*, Mr. *Methuen* & Mr. *Guillaume Pulteney* resignerent leurs Emplois.

Le 12. d'Avril la Chambre étant en grand Committé, le Général *Stanhope* proposa d'accorder deux-cens cinquante mille Livres Sterling pour le subside dont on étoit convenu. Là-dessus il y eût pendant quelques minutes un grand silence dans la Chambre. Mr. *Pulteney* le rompit le premier, en témoignant combien il en étoit surpris. Il ajouta, que pour lui, il n'avoit encore rien dit sur le sujet en question, parce qu'il croyoit qu'il auroit été indécent de s'opposer à une proposition qui venoit de la Cour, pendant qu'il avoit l'honneur d'y posseder quelque Emploi: mais qu'ayant resigné son poste, afin de pouvoir agir avec toute la liberté qui convient à un Anglois, il ne pouvoit pas s'empêcher de se declarer contre le subside, vû qu'on le demandoit d'une manière qui étoit sans exem-

exemple, & contre les régles du Parlement; qu'il ne pouvoit pas se persuader qu'aucun Anglois eut conseillé au Roi d'envoyer un pareil message; mais qu'il ne doutoit pas que les résolutions d'un Parlement Britannique ne fissent trembler un Ministère Allemand.

Mr. *Pulteney* fut soutenu par Mylord *Finch* *, qui censura même quelques démarches qu'on avoit faites par rapport à l'Alliance du Nord. „ Il paroît, dit-il, „ par le Mémoire que le Ministre de Russie a présenté, & par la réponse qu'on „ y a faite, que les mesures qu'on avoit „ prises tendoient à nous brouiller avec „ le Czar ". Le Général *Stanhope* entreprit là-dessus de justifier le Roi & ses Ministres, tant par rapport au Czar, que par rapport au Roi de Suede. Il dit par rapport au premier, „ Que la froideur „ qu'il paroissoit y avoir depuis peu entre le Roi & le Czar, venoit de ce que „ Sa Majesté refusoit d'être garant des „ Conquêtes du Czar, & de ce qu'elle „ l'avoit sollicité à retirer ses Troupes „ du Duché de Mecklenbourg. A l'égard du premier Article, ajouta-t-il, „ la conduite de Sa Majesté mérite des „ applaudissemens, & devroit lui attirer „ les remercîmens d'un Parlement Bri-

„ tan-

* Présentement Comte de *Winchelsea*.

„ tannique, puiſqu'il paroît par-là, que Sa „ Majeſté prenoit grand ſoin de ne pas „ engager la Nation dans des querelles „ étrangeres: c'eſt à quoi le Roi s'étoit „ principalement attaché depuis ſon heu„ reux avenement à la Couronne ; & je „ puis vous aſſurer que la Grande-Bre„ tagne eſt libre de tout engagement, & „ qu'elle peut prendre les meſures qui „ s'accorderont le mieux avec ſes inté„ rêts. Pour ce qui eſt des inſtances „ que Sa Majeſté a fait faire auprès du „ Czar, & des meſures qu'elle peut „ avoir concertées pour faire ſortir les „ Troupes Ruſſiennes du Duché de Meck„ lenbourg, Sa Majeſté l'a fait en quali„ té d'Electeur & de Prince de l'Empire. „ Je ſuis perſuadé que tous les Membres „ de cette Chambre m'accorderont, qu'on „ n'a jamais entendu que la Dignité de „ Roi de la Grande-Bretagne dût lier les „ mains du Roi par rapport à ſes inté„ rêts en Allemagne, & en qualité de „ Prince de l'Empire. Je prie encore ces „ Meſſieurs de conſiderer, que long-tems „ avant que Sa Majeſté montât ſur le „ Trône, la Grande-Bretagne étoit dans „ une union très-étroite avec l'Empereur „ & l'Empire; de ſorte que ſi, en vertu „ des anciennes Alliances, l'Empereur „ demandoit à la Grande-Bretagne d'em„ ployer auprès du Czar les inſtances „ que Sa Majeſté y a employées en qua-

„ lité

„ lité d'Electeur, on ne pourroit pas ſe
„ diſpenſer d'accorder une demande ſi
„ juſte.

„ Par rapport à la Suede, la conduite
„ du Roi eſt non ſeulement irreprochable,
„ mais digne des plus grandes louanges.
„ Sous le Régne de la feue Reine on tra-
„ vailla à procurer une Neutralité dans
„ le Nord, par laquelle le Roi de Suede
„ auroit pû conſerver ce qu'il poſſedoit
„ en Allemagne. La Régence de Stock-
„ holm goûta cette ouverture, mais le
„ Roi la rejetta avec hauteur & avec un
„ ſouverain mépris, declarant qu'il regar-
„ deroit comme ſes ennemis, tous ceux
„ qui voudroient exiger de lui une pa-
„ reille neutralité. Durant le cours
„ de cette Négociation le Roi, alors
„ Electeur de Hannovre, employa tous
„ ſes bons offices en faveur de la Suede.
„ Tout cela ayant été ſans effet par l'ob-
„ ſtination du Roi de Suede, & le Roi
„ de Danemarc ayant reconquis les Du-
„ chez de Bremen & de Verden, Sa Ma-
„ jeſté, en qualité d'Electeur de Hanno-
„ vre, les achetta de ſon propre argent:
„ & quoiqu'elle n'ait jamais penſé à
„ engager l'Angleterre dans aucune guer-
„ re pour ſoutenir cette acquiſition; ce-
„ pendant, ſi l'on veut ſe donner la pei-
„ ne de jetter les yeux ſur la Carte pour
„ voir où Bremen & Verden ſont ſituez,
„ je me flatte qu'on ne ſera pas indiffé-

„ rent par rapport au poſſeſſeur de ces „ Duchez, & qu'on m'accordera, qu'il „ vaut infiniment mieux, pour l'interêt „ de la Grande-Bretagne, qu'ils ſoient „ entre les mains du Roi, que s'ils étoient „ entre les mains du Czar, qui ne donne „ déja que trop de jalouſie à l'Empire; ou „ du Roi de Suede, qui a voulu exciter „ une nouvelle Revolte dans ce païs, & „ qui donne retraite dans ſes Etats à nos „ Rebelles fugitifs.

Mr. *Jean Smith* * répondit au Général *Stanhope*, mais ſans vouloir examiner en détail la conduite des Miniſtres par rapport aux Affaires étrangeres, il ſe contenta de la cenſurer par rapport aux Affaires domeſtiques. „ N'étoit-ce pas „ une faute, dit-il, de n'avoir pas ſçû „ conſerver la paix au dedans du païs, „ après que Sa Majeſté fut montée ſur le „ Trône avec des acclamations de joye „ univerſelles, & avec l'applaudiſſement „ de tous ſes ſujets? Lorſque la Rebel- „ lion commença, n'étoit-ce pas une „ faute de n'avoir pas publié une Pro- „ clamation, pour offrir le pardon à tous „ ceux qui s'en retourneroient tranquille- „ ment chez eux, comme cela avoit été „ prati-

* Un des Receveurs de l'Echiquier Il avoit été Orateur de la Chambre-Baſſe dans le Parlement qui fut choiſi en 1707.

„ pratiqué dans d'autres occaſions? N'é-
„ toit-ce pas une faute, après que la
„ Revolte fut appaiſée, & que les prin-
„ cipaux Auteurs en eurent été pour-
„ ſuivis & punis, d'entretenir les animo-
„ ſitez, & de pouſſer les gens au deſeſ-
„ poir, en ne paſſant pas un Acte de
„ Grace & de pardon général, en tenant
„ tant de gens dans une ennuyeuſe & dure
„ priſon, & en pardonnant à quelques-
„ uns, ſans leur laiſſer les moyens de vi-
„ vre? N'eſt-ce pas une faute, de ne
„ pas ſe fier à une *Vote* ou Réſolution
„ du Parlement d'exécuter tous les en-
„ gagemens dans leſquels le Roi jugera
„ à propos d'entrer; & au lieu de cela,
„ d'inſiſter qu'on accorde un ſubſide d'une
„ manière ſi oppoſée aux formes Parle-
„ mentaires? N'eſt-ce pas une faute de
„ ſe ſaiſir de cette occaſion pour exci-
„ ter des diviſions, & pour rendre ſuſ-
„ pects pluſieurs des plus zèlez parti-
„ ſans du Roi? En un mot, n'eſt-ce pas
„ une faute de former des partis & des
„ cabales, afin de faire propoſer & paſ-
„ ſer un Bill pour caſſer l'Acte contre la
„ Conformité occaſionelle *?

Le

* On ſçavoit que c'étoit-là le deſſein de la Cour. Et le Dr. *Hoadley*, Evêque de Bangor, avoit fait devant le Roi un Sermon ſur ce Texte; *Mon Régne n'eſt pas de ce monde*; afin de

Le Général *Stanhope* repliqua, qu'il avoit eu l'honneur de servir le Roi depuis son heureux avenement à la Couronne; mais que, comme il y avoit d'autres gens, dont les uns avoient des Emplois & les autres les avoient resignez, qui avoient eu plus de part que lui dans l'Administration des Affaires, il leur laissoit le soin de se justifier eux-mêmes: qu'il vouloit cependant répondre à un article essentiel, en assûrant le Committé, qu'il y avoit déja quelque tems que le Roi lui avoit commandé de dresser un Acte d'Amnistie.

Mr. *Barrington Shute*, Député de Berwick, parla de cette manière: „ Il est „ vrai que le Roi monta sur le Trône „ avec des acclamations de joye de „ presque tous ses sujets: mais le mécon„ tentement qui parut peu de tems après, „ ne fut pas cause par la mauvaise condui„ te des Ministres, mais par le ressentiment „ de quelques personnes à qui on avoit „ ôté de grands Emplois: Cependant Sa „ Majesté, dans les changemens qu'elle „ fit alors, suivit les régles de la Pru„ dence, de la Justice & de la Reconnois„ sance; puisqu'elle avança ceux qui, „ dans

montrer que le Souverain n'a aucun Droit sur la Conscience des hommes, & que les erreurs dans lesquelles ils sont, ne doivent point les priver des avantages auxquels la Naissance leur donne droit, en qualité de Citoyens de l'Etat.

„ dans les tems les plus difficiles, avoient
„ donné des preuves inconteſtables de
„ leur attachement & de leur zèle pour
„ la Maiſon de Hannovre; à la place de
„ ceux qui, ſous le Régne précedent, a-
„ voient été elevez aux Emplois, comme
„ les Inſtrumens les plus propres à ren-
„ verſer la Succeſſion Proteſtante, & qui ſe
„ ſont depuis revoltez ouvertement con-
„ tre le Roi. Les autres fautes dont on
„ accuſe les Miniſtres peuvent ſe reduire
„ à deux: 1. De n'avoir pas fait paſſer un
„ Acte d'Amniſtie; 2. De vouloir caſſer
„ l'Acte de la *Conformité occaſionelle*. A
„ l'égard du premier point, il y a eu des
„ ſentimens différens là-deſſus: & vû l'eſ-
„ prit inquiet & remuant du parti mé-
„ content, il eſt difficile de décider, ſi
„ une Amniſtie ſeroit un moyen propre
„ à les ramener; puiſqu'il eſt manifeſte
„ qu'on s'eſt moqué des exemples réiterez
„ de clémence que Sa Majeſté a donnez
„ depuis ſon avenement à la Couronne,
„ & qu'on en a même abuſé. Pour ce
„ qui eſt de l'Abolition de l'Acte contre
„ les *Non-Conformiſtes*, rien, à mon avis,
„ n'eſt plus juſte ni plus raiſonnable: &
„ je ne ſçaurois aſſez m'étonner, qu'un
„ Gentilhomme *, à qui on avoit ôté
„ ſon Emploi ſous le dernier Régne, &
„ à qui on l'a rendu ſous celui-ci, puiſſe re-
„ gar-

* Il veut parler de Mr. *Jean Smith*.

„ garder comme des fautes, d'un côté, „ de n'avoir pas accordé une Amniſtie „ aux Ennemis declarez du Roi, & de „ l'autre, de vouloir contenter ſes véri- „ tables amis.

Mr. *Smith* répondit, qu'il avoit toûjours été d'avis qu'il falloit accorder la liberté de Conſcience aux Non-Conformiſtes; qu'il avoit même voté contre le Bill de la *Conformité Occaſionelle*; mais que cet Acte ayant paſſé en Loi; il ne croyoit pas qu'on pût le caſſer, ſans cauſer de grands troubles dans l'Etat.

Mr. *Tonge* * dit, que quelques jours auparavant il s'étoit declaré contre la Propoſition d'accorder un ſubſide ſuivant le Meſſage du Roi, parce qu'il croyoit que cela étoit contre les formes Parlementaires: qu'il étoit alors d'avis, qu'il falloit préſenter une Addreſſe à Sa Majeſté, pour la prier d'entrer dans les Engagemens qu'elle jugeroit à propos, & l'aſſurer que les Communes la ſoutiendroient: mais que, puiſque les Membres étoient convenus à la pluralité des voix d'accorder un Subſide, ils s'étoient mis par-là dans la néceſſité, ou d'accorder la ſomme que l'on demandoit pour l'affaire en queſtion, ou de dire au Roi qu'il faloit abandonner

* Un des Commiſſaires nommez pour régler ce qui étoit dû à l'Armée.

ner cette affaire, quoiqu'en accordant le Subſide on l'eût en quelque ſorte jugeé néceſſaire. Mr. *Gould*, & même Mr. *Walpole* s'étant declarez pour la ſomme de 250000. Livres qu'on demandoit, elle fut accordée ſans que la Chambre ſe diviſât.

Il y eut encore dans cette Seſſion un aſſez grand Debat ſur un ſujet bien particulier. Le 12. de Mai, Mr. le Chevalier *Guillaume Windham* propoſa de prier le Dr. *Snape* de prêcher devant la Chambre dans l'Egliſe de Ste. Marguerite le 29. du même mois, jour de la Reſtauration de *Charles II.* Il fut ſecondé par Mr. *Shippen*, & par tous les Membres qui avoient depuis peu reſigné leurs Emplois. Mr. *Horace Walpole* dit, que ce n'étoit pas la coûtume de refuſer un homme, qu'un Membre de la Chambre avoit jugé à propos de nommer; & que Mr. *Snape* étoit non ſeulement un homme de mérite & d'un grand ſçavoir, mais qu'il avoit auſſi l'honneur d'être un des Chapelains du Roi. Mr. *Robert Walpole* ajouta, qu'il ſçavoit que le Dr. *Snape* étoit ſçavant & honnête homme; qu'il lui avoit non ſeulement confié l'éducation de ſes propres Enfans, mais qu'il l'avoit auſſi recommandé au Duc de *Devonshire* & à Mylord *Townſhend*, qui lui avoient confié leurs Fils.

Mr. *Lechmere* dit là-deſſus, qu'il ne pouvoit que s'étonner de voir, qu'un Membre

bre qui avoit été un des Commiſſaires nommez pour pourſuivre le Docteur *Sacheverel*, parlât maintenant en faveur d'un Théologien qui avoit ſoutenu le même ſyſtême *d'obéiſſance paſſive* & de *non-reſiſtance*, pour lequel l'autre avoit été pourſuivi, & qui avoit attaqué depuis peu un zèlé défenſeur de la Revolution & de la Succeſſion Proteſtante. Mr. *Aiſlabie* répondit à cela, qu'il avoit donné ſa voix au Dr. *Snape*, parce qu'il le croyoit ſçavant & honnête homme. „ Pour ce qui eſt d'avoir „ écrit contre le Sermon de l'Evêque de „ *Bangor*, ajouta-t-il, je ne croïs pas que „ ce ſoit-là une raiſon ſuffiſante pour lui „ refuſer de prêcher devant la Chambre: „ ce ſeroit juger d'avance une Diſpute, „ dont la connoiſſance ne nous apar- „ tient pas proprement ". Mr. *Hungerford* parla auſſi en faveur de Mr. *Snape*; & il dit, que ſi la Cour ne s'en étoit pas mêlée, le Docteur auroit fait voir bien du païs à l'Evêque: mais que le Roi ayant ordonné à ſes Miniſtres de licentier une partie de l'Armée, ils avoient par mépriſe licentié la Convocation. Il fut donc réſolu à la pluralité de 141. voix contre 131. que l'on prieroit Mr. *Snape* de prêcher devant la Chambre.

Le Parlement ayant été prorogé, ſe raſſembla le 21. de Novembre 1717. & le 4. de Décembre on propoſa d'accorder un Subſide pour l'entretien de l'Armée. Mr. *Ship-*

Shippen fut un de ceux qui se declarerent le plus fortement contre cette Proposition; le discours qu'il fit à cette occasion mérite qu'on le rapporte presque tout entier. Voici à-peu-près comment il s'exprima.

„ Ce qui a été avancé en faveur de la „ Proposition qu'on vient de faire, peut „ se reduire à ces deux articles: 1. Que „ le seul danger qu'il y a à continuer „ l'Armée, c'est la dépense qu'il en coûte „ à l'Etat. 2. Que nous devons consentir „ au nombre des Troupes que l'on pro- „ pose, parce que c'est le Roi qui les „ demande, & qu'il est le meilleur juge „ de ce qui est necessaire pour le bien de „ l'Etat.

„ Je n'objecterai point contre le pre- „ mier Article, qu'il est équivoque, & „ qu'il est difficile de comprendre ce „ qu'on veut dire par le danger de la dé- „ pense. Car quoique la dépense soit un „ sujet qui mérite certainement toute „ l'attention de cette Chambre, qui est „ obligée de disposer de l'argent du pu- „ blic avec toute la frugalité possible; „ cependant ce n'est-là ni le seul, ni le „ principal argument qu'on puisse alleguer „ contre des Troupes réglées, entrete- „ nues en tems de paix. Le principal „ argument, s'il m'est permis de le dire, „ c'est que le pouvoir Civil, & le pou- „ voir Militaire ne sçauroient subsister

„ long-

„ long-tems enſemble; & que des Trou-
„ pes réglées, entretenues en tems de
„ paix, empêcheront néceſſairement l'ex-
„ écution des Loix de l'Etat. Il me pa-
„ roit donc fort étrange que la dépenſe
„ de l'Armée ſoit regardée comme le ſeul
„ inconvenient, & cela par un homme *
„ que ſa profeſſion, & le poſte qu'il occu-
„ pe, obligent à prendre la défenſe des
„ Loix; & que l'on preſſe une pareille
„ raiſon dans un lieu comme celui-ci, où
„ l'on a accordé de ſi bonne grace tant
„ de Millions pour maintenir les Loix.

„ La ſeconde raiſon n'eſt pas plus con-
„ cluante que la première, comme je me
„ flatte de le montrer dans la ſuite de
„ ce Diſcours . . . . . .

„ Ce que nous avons à examiner main-
„ tenant, c'eſt, s'il y a quelques raiſons,
„ qui, vû les circonſtances où nous nous
„ trouvons, doivent nous déterminer au-
„ delà de ſeize-mille hommes, avec des
„ Officiers pour preſque le double de ce
„ nombre: & ſi, poſé que nous les en-
„ tretenions, nous agirions (ainſi que Sa
„ Majeſté ſouhaite que nous le faſſions)
„ conformement à la Conſtitution de cet
„ Etat, & par conſequent ſuivant les prin-
„ cipes ſur leſquels le Gouvernement du
„ Roi eſt fondé.

„ Or,

* Mr. le Chevalier *Joſeph Jekyl*, alors Chef de Juſtice de Cheſter, & enſuite Maitre des Rolles.

„ Or, ſuivant cette liberté de parler, „ à laquelle nous avons tous droit, je „ demande qu'il me ſoit permis de dire „ ce que je penſe. Il me ſemble qu'il eſt „ ſi peu néceſſaire pour notre protection „ d'entretenir le nombre de Troupes que „ l'on propoſe, qu'au contraire cela ſera „ incompatible avec notre ſureté, & „ un fardeau exceſſif, que les bons ſujets „ de Sa Majeſté ne pourront pas porter. „ Et je ne crois pas qu'il ſoit poſſible d'al- „ leguer aucun argument, au moins ſuis- „ je aſſuré qu'on n'en a point allegué, „ qui puiſſe engager une Chambre des „ Communes, dans un tems où, à l'ex- „ ception de quelques animoſitez domeſti- „ ques, nous jouiſſons d'une profonde „ paix, à ſe ſoûmettre à une choſe, que „ chaque Membre, chaque amateur de „ la Liberté, ne peut regarder que comme „ un grief, & un grief auquel on ne „ doit jamais ſe ſoûmettre que dans les „ circonſtances les plus déplorables & „ les plus deſeſpérées, où on ne le choi- „ ſit encore que comme un moindre mal.

„ Je ſçais que ces aſſertions contredi- „ ſent ce qui eſt avancé dans le ſecond „ paragraphe de la Harangue de Sa Ma- „ jeſté * ; mais nous devons regarder „ cette

* Le Roi y diſoit, qu'il avoit reduit ſes Troupes à un nombre qui ne pouvoit point être à charge à ſes Sujets.

„ cette Harangue comme un Ouvrage
„ des Miniſtres ; de ſorte qu'il nous eſt
„ permis d'en examiner toutes les Pro-
„ poſitions, principalement *celles qui pa-*
„ *roiſſent ajuſtées au Meridien de l'Allemagne,*
„ *plutôt qu'à celui de la Grande-Bretagne.*
„ *Le ſeul malheur du Régne de Sa Majeſté,*
„ *c'eſt qu'elle n'eſt inſtruite, ni de notre langue,*
„ *ni de notre Conſtitution :* C'eſt pourquoi
„ il eſt du devoir des Miniſtres Anglois
„ de l'informer, que notre Gouverne-
„ ment n'eſt point établi ſur les mêmes
„ fondemens que celui des Etats qu'elle
„ poſſede en Allemagne, où, par leur
„ ſituation, & par la forme du Gouver-
„ nement, on eſt obligé de tenir des
„ Troupes réglées en tems de paix. Et l'on
„ ne doit point du tout s'étonner, que le
„ Roi, qui a paſſé la plus grande partie
„ de ſa vie en Allemagne, croye que ſeize-
„ mille, ou même trente-deux mille hom-
„ mes puiſſent être entretenus par une
„ Nation auſſi riche & auſſi puiſſante que
„ celle-ci, ſans que le peuple en ſoit foulé.
„ Mais lorſqu'il viendra à comprendre,
„ que même le plus petit nombre de
„ Troupes réglées tenues ſur pied en tems
„ de paix, ruineroit la tranquillité & la
„ ſureté de ſon peuple, pour lequel il
„ témoigne de ſi tendres égards, il ſera
„ ſans doute convaincu que ceux-là agiſ-
„ ſent le plus conformément à leur de-
„ voir & à ſes intérêts, qui, comme de

„ vé-

„ véritables ſujets de la Grande-Bretagne „ ſe declarent contre l'entretien d'un „ plus grand nombre de troupes, que ce „ qui a été jugé & Trouvé ſuffiſant dans „ les mêmes circonſtances, pour ſoute„ nir la Couronne, & maintenir la ſu„ reté de l'Etat.

„ Je ne comprens donc pas comment „ on peut ſe perſuader, que ce ſeroit ren„ dre ſervice au Roi que d'accorder une „ demande ſi extraordinaire ; car cela „ ſuppoſe non ſeulement de la méfiance, „ mais même de la foibleſſe dans le Gou„ vernement ; comme ſi on ne pouvoit „ compter ni ſur l'affection du peuple „ au dedans, ni ſur nos Alliez au dehors ; „ ce qui eſt une penſée ſi injurieuſe au „ Roi, & ſi contraire à ce qu'il a ſolem„ nellement declaré de deſſus ſon Trône, „ que perſonne n'oſeroit avancer rien „ de ſemblable ouvertement dans cette „ Chambre, ni ailleurs ; cependant, ſi „ j'oſe le dire, tout cela eſt renfermé „ dans la Propoſition qu'on a faite. Il „ eſt vrai que rien ne ſçauroit aliéner du „ Roi les cœurs de ſes ſujets : mais de „ ſemblables entrepriſes ſe ſont autrefois „ trouvées fatales à des Princes d'une „ ſageſſe & d'une vertu moins conſom„ mées. Et il ne faut pas s'imaginer que „ le même grief ne ſoit pas également „ dangereux ſous un bon Prince que ſous „ un mauvais : Il l'eſt quelquefois da-

„ vantage, parce qu'on s'y attend moins, „ & qu'on eſt moins ſur ſes gardes.

„ Sa Majeſté a eu la bonté de dire, que „ ce Parlement, dans les Seſſions préce- „ dentes, s'eſt diſtingué par un grand „ zèle pour le bien public; ſans doute „ qu'elle n'aura pas lieu de penſer que „ ce zèle ſoit diminué maintenant, ſi dans „ cette occaſion le ſort de quelques au- „ tres Nations nous ſert d'avertiſſement; „ ſi nous croyons que d'entretenir plus „ de Troupes réglées qu'il n'eſt abſolu- „ ment néceſſaire, ſoit une experience „ trop dangereuſe pour être ſouvent „ réïterée.

„ Que l'on parcoure toute l'Europe, „ & l'on trouvera que c'eſt par cette mé- „ thode même que quelques-uns des Peu- „ ples les plus braves & les plus libres „ ont perdu leur Liberté. On verra que „ les Magiſtrats Civils ont de tems à autre „ été perſuadez par de prétendues néceſ- „ ſitez à accorder & à entretenir des „ Troupes réglées en tems de paix: ils „ croyoient d'abord, ou on leur faiſoit „ accroire, que ces Troupes n'étoient „ deſtinées qu'à fortifier leur autorité, à „ leur aſſurer la jouïſſance de tous leurs „ Droits religieux & civils; à obſerver „ les deſſeins ambitieux des Nations voi- „ ſines, & à préſerver la Balance de l'au- „ torité. Intentions glorieuſes, ſi elles „ avoient été bien réelles! Mais quoique

„ les

„ les Magiſtrats Civils euſſent employé
„ toutes les précautions poſſibles, quoi-
„ qu'en établiſſant ces Troupes ils euſſent
„ ſtipulé expreſſement, qu'elles ſeroient
„ licentiées dès que l'occaſion pour la-
„ quelle on les avoit levées n'auroit
„ plus lieu; ils s'apperçurent cependant
„ trop tard, que cette condition n'étoit
„ point obligatoire; qu'ils avoient érigé
„ un pouvoir ſupérieur à eux-mêmes;
„ que la Soldateſque ayant goûté une fois
„ les douceurs de l'autorité, ne veut plus
„ s'en deſſaiſir; & que leurs Princes mê-
„ mes, après qu'on leur avoit fait ces
„ conceſſions pour un tems ſeulement,
„ commençoient à penſer qu'il étoit plus
„ aiſé & plus commode de gouverner
„ par le moyen d'une Armée, que d'être
„ lié & gêné par les Loix du païs. Main-
„ tenant ces peuples portent la chaîne
„ qu'ils ſe ſont eux-mêmes miſe autour du
„ col; ils déplorent la perte de cette Li-
„ berté qu'ils ont malheureuſement con-
„ ſenti à miner, & qui n'auroit jamais
„ pû être minée ſans leur conſentement.
„ Mais qu'eſt-il beſoin d'aller cher-
„ cher ſur ce ſujet des raiſons chez les
„ Nations voiſines? La nôtre propre con-
„ noît trop bien ce que peuvent produire
„ des Troupes réglées en tems de paix,
„ pour n'en pas appréhender tout, quel-
„ que ſpécieux prétexte qu'on allegue
„ pour les entretenir. Ce ſeroit abuſer

„ de votre patience, que d'entrer ici dans „ le détail des malheurs que la Nation „ a souffert par-là: je ne veux donc point „ remonter jusques aux Régnes passez; „ mais je ne sçaurois m'empêcher de re- „ marquer. . . . que ce fut-là le grand „ grief dont on s'étoit plaint dans la „ Declaration des *Droits du Peuple* *, & „ dont la Revolution devoit nous déli- „ vrer. Le Roi *Guillaume* lui-même ne „ put obtenir après la paix de Ryswik „ que dix-mille hommes, quoiqu'il eût „ en tête un Prince plus entreprenant & „ plus puissant qu'aucun qu'il y ait main- „ tenant en Europe. . . . D'ailleurs on „ declare tous les ans dans l'Acte qui „ régle la Discipline de l'Armée, qu'il est „ contre les Loix de conserver des Trou- „ pes réglées en tems de paix: & com- „ me une des fins de la Revolution étoit „ de nous en delivrer, il est certain aussi, „ qu'entre les glorieux avantages qu'on „ s'est proposé par l'Acte de Succession, „ celui d'être préservé pour jamais de „ toute entreprise pareille, est un des plus „ considerables.

„ On a avancé que le consentement „ du Parlement concilie tout; . . . . & „ je sçais que dans la Declaration des „ Droits,

* En Anglois, *the Bill of Rights*. Voyez-la dans Rapin, *Tome X. pag. 192, & suiv.*

„ Droits, & dans l'Acte touchant l'Ar-
„ mée il eſt dit, qu'entretenir des Trou-
„ pes réglées en tems de paix n'eſt con-
„ tre les Loix, que lorſque cela ſe fait
„ ſans le conſentement du Parlement.
„ Mais cela n'affoiblit point mon raiſon-
„ nement par rapport aux inconveniens
„ & à l'oppreſſion dont j'ai parlé: Car
„ quoique dans ces Actes declaratoires
„ le Parlement ne ſemble établir ſes
„ Droits que contre les uſurpations de
„ la Couronne, de la part de laquelle de
„ pareilles oppreſſions paroiſſent plus à
„ craindre que de la part des Repré-
„ ſentans du Peuple, cependant le con-
„ ſentement du Parlement ne change
„ point la nature des choſes, & ne ſçau-
„ roit empêcher que les mêmes cauſes ne
„ produiſent les mêmes effets. Une Ar-
„ mée, quoiqu'entretenue du conſente-
„ ment du Parlement, connoîtra bientôt,
„ comme toute autre Armée, ſes pro-
„ pres forces: elle mettra en uſage ce
„ que le ſentiment de ſa propre conſer-
„ vation lui ſuggerera, elle ſe réſoudra
„ à détruire cette autorité qui eſt in-
„ compatible avec la ſienne, plutôt que
„ de ſouffrir tranquillement qu'on la con-
„ gedie. Une Armée, quoiqu'entretenue
„ avec le conſentement du Parlement,
„ ſera aiſement diſpoſée à commettre des
„ outrages & des deſordres dans le païs,
„ lorſqu'elle n'aura point d'ennemis étran-

„ gers à combattre. Je souhaite qu'on
„ n'ait pas fait quelque chose de sembla-
„ ble l'année passée; je souhaite qu'il ne
„ nous vienne point de plaintes de la
„ part de quelques-unes de nos Corpo-
„ rations les plus considerables qui dé-
„ putent au Parlement; je souhaite, dis-
„ je, qu'on ne se plaigne pas que les
„ Soldats ont prétendu vivre à discre-
„ tion, & qu'ils ont insulté les princi-
„ paux Magistrats, pour avoir voulu
„ exercer l'autorité que nous leur avons
„ confiée, & redresser les griefs des
„ pauvres Cabaretiers, & des autres ha-
„ bitans. Bien plus; tant s'en faut que
„ le consentement du Parlement change
„ le genie & l'inclination d'une Armée,
„ qu'une Armée Parlementaire, com-
„ posée à-peu-près du même nombre de
„ Soldats que l'on demande à présent,
„ commit de plus grands maux, & porta
„ de plus terribles coups à la Constitu-
„ tion de l'Etat, qu'aucune Armée Roya-
„ le ait jamais fait; & cette Armée étoit
„ la créature d'un Parlement qui s'étoit
„ établi lui-même. Mais quand même on
„ accorderoit, que le consentement du
„ Parlement peut rendre une Armée plus
„ traitable & plus docile qu'elle ne le
„ seroit sans cela, je ne crois pas cepen-
„ dant qu'il soit à propos qu'un Parle-
„ ment, qui veut agir d'une maniére rai-
„ sonnable, & conformément aux princi-
„ pes

„ pes ſur leſquels ſon propre pouvoir &
„ le Gouvernement du Roi ſont établis,
„ familiariſe cette Nation avec une force
„ militaire. Car le nom ſeul d'une Armée,
„ & la terreur qu'il inſpire, ſuffiroit, ſans
„ autre oppreſſion, pour abbattre le cou-
„ rage du peuple, pour éteindre l'amour
„ de la Liberté, & pour porter les hom-
„ mes à acquieſcer baſſement & indigne-
„ ment à l'eſclavage.

„ Nous avons déja ſuſpendu quelques
„ Loix, nous en avons aboli d'autres
„ par complaiſance pour les beſoins des
„ Miniſtres. Mais, je vous conjure, n'al-
„ lons pas plus loin, ne continuons pas à
„ entretenir l'Armée, ou la plus grande
„ partie de l'Armée: car auſſi long-tems
„ qu'elle ſera ſur pied, la Conſtitution
„ de l'Etat ſera ſuſpendue, ou du moins
„ à la merci de ceux que nous armerons
„ contre elle.

Pluſieurs Membres de la Chambre furent choquez de quelques expreſſions de Mr. *Shippen*; ce ſont celles que nous avons marquées ci-deſſus en Italiques. Mr. *Lechmere* en particulier, qui les avoit miſes par écrit pendant que Mr. *Shippen* les prononçoit, dit, que c'étoit une Invective ſcandaleuſe contre le Roi & contre ſon Gouvernement, & que la Chambre ne devoit pas les laiſſer paſſer ſans en témoigner la plus grande indignation; c'eſt pourquoi il propoſa, que celui qui

avoit prononcé ces paroles fût envoyé à la Tour. Mr. *Lechmere* fut secondé par Mr. *Spencer Cooper* *, le Chevalier *Joseph Jekyll*, & quelques autres. Surquoi Mr. *Walpole* dit, que si les paroles en question avoient été véritablement prononcées par le Membre qu'on en accusoit, la Tour seroit une punition trop légere pour son imprudence: mais que, comme ce qu'il avoit dit dans la chaleur du Discours pouvoit avoir été mal-entendu, il étoit d'avis qu'on lui laissât la liberté de s'expliquer. Quelques autres Membres parlerent aussi en faveur de Mr. *Shippen*, afin de lui donner occasion de se retracter, ou d'excuser ce qu'il avoit dit. Mais comme il ne jugea pas à propos de le faire, il s'éleva un Debat, pour sçavoir si les paroles mises par écrit étoient précisement celles qu'il avoit prononcées: Quelqu'un insinua, qu'il n'y avoit point d'exemple qu'on eût censuré un Membre pour des paroles prononcées en grand Committé: mais le Chevalier *Charles Hotham* † en produisit: enfin Mr. *Shippen* ayant soutenu ce qu'il avoit dit, la Chambre décida à la pluralité des voix, qu'il avoit

* Il avoit été fait Chef de Justice de Chester le 30. de Mai 1717. à la place du Chevalier *Joseph Jekyll*, qui avoit été fait Maître des Rolles le 27. du même mois.

† Fait Colonel de Dragons le 18. Juillet, 1717.

avoit prononcé les paroles qu'on avoit miſes par écrit; qu'elles étoient injurieuſes au Roi, & attaquoient injuſtement ſa Perſonne & ſon Gouvernement, & que pour cette offence Mr. *Shippen* fût envoyé priſonnier à la Tour de Londres.

Il y eut le lendemain encore quelque Debat au ſujet de l'Armée; mais la Cour ne laiſſa pas de l'emporter.

Nous continuerons dans les Journaux ſuivans à rendre compte de ces Debats. Nous ajouterons ſeulement ici, que la Collection en neuf Volumes ſe trouve maintenant augmentée de cinq, qui contiennent les Debats des deux Chambres juſques à l'an 1737. incluſivement. Mais qu'il nous ſoit permis de rélever une faute qui eſt echapée aux ſçavans Auteurs de la *Bibliothèque Raiſonnée*, ou plutôt au Correſpondant qui leur fournit les Nouvelles Littéraires de ce païs. Il dit *, que „ la *Chambre des Communes* en a deſap„ prouvé l'Impreſſion (*des Debats*) & a „ fait mettre le Libraire en priſon, pour „ le punir d'avoir oſé publier *des Extraits* „ *de ſes Journaux* ".

Premièrement, ce n'eſt pas la Chambre des Communes, mais celle des Seigneurs qui a fait mettre le Libraire *Torbuck* en priſon.

En

* Biblioth. Raiſonn. *Tom.* XXVI, 2. *Partie*, *pag.* 470.

En ſecond lieu, les Debats ne contiennent pas des Extraits des Journaux du Parlement; car les Diſcours qui ſe font dans l'une ou l'autre Chambre pour ou contre les ſujets qui y ſont propoſez, ne ſont point couchez ſur les Journaux.

ARTICLE V.

Académiques de Ciceron, avec le Texte Latin de l'Edition de Cambridge, &c. Second Extrait.

DAns le premier Exrait de cet Ouvrage on n'a indiqué qu'un petit nombre de remarques ſur le premier Livre, qui eſt fort court; ainſi, pour garder les proportions, étendons-nous un peu davantage ſur le ſecond: nous y trouverons aſſez de matière pour amuſer pendant quelques momens ceux qui aiment la Littérature. Mais commençons par examiner un Article de *l'Huetiana* qui traite *de la Critique, & de l'abus qu'on en a fait*: c'eſt à la page 295. de l'Edition de Hollande.

Mr. *Huet* convient que la Critique eſt un Art; il en fait même l'hiſtoire: il dit qu'il a été en uſage chez les Grecs & chez les Romains; que *Ciceron* & *Ariſtote* ne l'ont pas dédaigné: celui-ci à l'égard d'*Homere*, & l'autre par rapport au Poëme de *Lucrèce*. Il avouë même que cet Art

Art redévint néceſſaire dès la renaiſſance des belles-Lettres : & il a raiſon aſſurément ; car il n'y avoit pas moyen de s'en fier ni aux MSS. d'alors, ni aux premières Editions. Il ajoute, que ce fut en les corrigeant que les *Politiens*, les *Scaligers*, les *Murets*, les *Gruters*, les *Saumaiſes*, & après eux les *Voſſius* & les *Heinſius*, devinrent de leurs jours les *Princes des belles-Lettres*. Il donne encore pour modèle d'un ſage Critique, JEAN-FRÉDERIC GRONOVIUS, dont il vante la ſageſſe & la modeſtie, autant que la penétration & la ſagacité. Tout cela eſt fort bien juſques-là. „ Mais „ ce travail, continue-t-il, quoique né„ ceſſaire dans l'uſage des Lettres ancien„ nes, m'a toûjours paru *bas & peu digne* „ de l'eſtime qu'il s'eſt attiré & de l'ap„ plication d'un Eſprit *noble & élevé* Je „ n'ai jamais fait grand *cas* de cette étude, „ qui fait conſiſter le *ſouverain degré* de „ l'érudition dans des *conjectures hazar„ dées* ſur quelques mots mal entendus, „ ou dans le changement de quelques „ lettres mal arrangées. J'appelle ces „ Critiques les *Sarcleurs* du champ de la „ Littérature. Que ſi je me trouve quel„ quefois obligé d'être Sarcleur de mon „ propre fonds, je veux que la culture „ que j'y donne m'en faſſe manger les „ fruits.

Si cet Art étoit néceſſaire dans l'uſage des Lettres anciennes, s'il l'étoit encore pen-

pendant l'enfance de l'Imprimerie, pourquoi ſeroit-il devenu bas aujourd'hui? Tout au plus il ſeroit devenu inutile. Encore faudroit-il pour cela que tout fût fait, & qu'il n'y eût plus rien à glaner dans le vaſte champ de la Critique. Pour ne rien dire ici du Vieux Teſtament, les MSS. du Nouveau ſont-ils donc ſi unanimes, ou ſi épurez, qu'il n'y ait plus de doutes ſur les vrayes leçons? Cette varieté des différens *Copiſtes* prouve-t-elle leur inſpiration? Et l'autorité des *Etiennes*, qui ont comme fixé le Texte Grec, eſt-elle ſuffiſante pour nous aſſurer de la bonté de leur choix? . . . On aura recours à la *Vulgate*: je le veux: mais le Concile de *Trente* qui l'a autoriſée dans l'uſage de l'Egliſe, ne l'a pas canoniſée: D'ailleurs, comment l'accorderons-nous avec le Grec dans les paſſages de la derniere importance? Car il n'en eſt pas de la *Théologie revélée* comme de la *Théologie Naturelle*: Celle-ci ne doit être qu'une déduction de certains principes généraux, qui paroiſſent évidens à notre eſprit: mais à l'égard de l'autre, il faut quelque choſe de plus. Comment déciderons-nous, par exemple, du fameux paſſage de la 1. Ep. à Tim. Ch. III. ℣. 16. La *Vulgate* porte, *quod manifeſtatum eſt in carne*: & le MS. *d'Alexandrie*, l'un des plus anciens, ΘΣ ἐΦανερώθη ἐν σαρκὶ, *Dieu a été manifeſté en chair*: le caractère, l'encre s'y rapporr-

portent : on y lit en lettres quarrées, comme tout le reſte ΘΣ, avec la petite ligne au milieu du Θ : il eſt vrai qu'elle eſt d'une encre plus noire & viſiblement moderne: mais apparemment c'eſt quelque main étourdie, qui ayant voulu marquer plus fortement ce qui étoit déja comme effacé, l'a rendu ſuſpect. Mais ſans nous arrêter davantage à ces ſortes de varietez, que ferons-nous de certains autres paſſages qui, quoique moins importans, ne laiſſent pas d'avoir beſoin de Critique? De celui de l'Evangile ſelon S. Jean, Ch. I. ℣. 16. *De la plénitude duquel nous avons tous reçu grace pour grace:* χάριν ἀντὶ χάριτος? De celui de l'Ep. aux Gal. Ch. IV. ℣. 25. où il eſt dit, qu' *Agar ſe rapporte à Sina, montagne en Arabie*; ce qui ne fait rien, au moins en apparence, au raiſonnement de S. Paul? De celui de l'Epître à Philemon, ℣. 9. *J'aime mieux*, dit-il, *vous prier par charité, étant tel que je ſuis, Paul* AVANCÉ EN AGE, *& de plus à préſent priſonnier pour la cauſe de J. C*? On convient, & S. Luc le dit, que S. Paul n'étoit qu'un *jeune-homme* lorſque S. Etienne ſouffrit le martyre. Donnons-lui, quand il fut priſonnier à Rome, trente ans de plus. De bonne-foi, eſt-ce une raiſon à alleguer, dans le tems qu'il en a tant d'autres & d'un poids bien ſupérieur? Le Grec porte, ὡς Παῦλος πρεσβύτης, après avoir dit τοιοῦτος ὢν, *étant tel.* Ne croiroit-on pas qu'il étoit pour

pour le moins ſeptuagenaire? Cependant l'opinion commune lui donne vingt ans de moins. Si on liſoit en ajoutant une ſeule lettre, ὁ Παῦλος πρεσβεύτης, &c. *Paul Ambaſſadeur de J. C. & à préſent dans les liens*: à la bonne-heure, c'eſt ſon ſtile, & ce ſtile eſt très-conforme à la dignité de l'Apoſtolat. Mr. *Huet* auroit-il regardé cette Critique, qui eſt d'un excellent homme, comme la production d'un Eſprit bas? J'en doute fort: il ſçavoit trop bien qu'*Eraſme*, beau genie & l'un de ſes Héros, étoit d'avis qu'on examinât les MSS. du N.T. ſûr le même pied que les autres, puiſqu'ils avoient paſſé à-peu-près par les mêmes mains.

Si nous venons aux Auteurs profanes, où l'on peut ſe donner plus de carriere, Mr. *Huet* croyoit-il qu'il n'y eut plus rien à faire, lui qui a corrigé divers endroits de *Virgile* très-heureuſement, pluſieurs de l'*Anthologie*, pluſieurs de *Manilius* & de quantité d'autres. L'Art en eſt-il plus ignoble aujourd'hui, ſous ombre que les mépriſes les plus groſſieres des Copiſtes ont été indiquées, & qu'il n'en reſte que quelques-unes qui ont échapé aux plus clairvoyans? Il me ſemble au contraire, que l'Art eſt devenu plus ſubtil, & par conſequent plus honorable; à moins qu'on ne confonde le métier de Correcteur avec l'emploi d'un véritable Critique. Il donne *Grenovius le Pere* pour un

un grand maître dans cet art: & il a raiſon ſans doute. Tous les ſuffrages ſont unanimes là-deſſus: mais cela n'a pas empêché que ſon Petit-fils ne nous ait redonné l'*Abbréviateur de Trogue Pompée*, repurgé de diverſes fautes qui y reſtoient encore, malgré tous les ſoins de *Voſſius* & de *Grévius*. Après cela, Mr. *Huet* a bonne grace de ſe jetter ſur la *témérité* de certains Critiques & ſur leurs *conjectures hazardées*: tout cela eſt très-condamnable. Mais alors il ne s'agit plus du *bas*, il s'agit du *faux*, qui ne ſçauroit s'ajuſter avec les régles de l'Art. *J'appelle*, dit-il, *ces Critiques les Sarcleurs du champ de la Littérature.* Hé bien, ſi le champ eſt bien ſarclé, il produira plus de fruit, & ce fut par-là qu'un habile Romain ſe juſtifia de ſortilége contre des voiſins fainéans & envieux, qui l'accuſoient de faſciner leurs terres au profit de la ſienne, quand il fit décharger dans le *Forum* tous ces inſtrumens d'agriculture qui l'avoient enrichi: *Voilà*, dit-il, *tous mes enchantemens & toutes mes forcelleries!.. Que ſi je me trouve quelquefois obligé de ſarcler mon propre fonds, je veux que ma culture m'en faſſe manger les fruits.* Ainſi la nobleſſe & les fruits de l'Art ne ſont pas pour tout le monde. Je croyois pourtant que l'Agriculture Littéraire étoit un bien commun, & que tout homme qui a quelque eſprit & quelque ſça-

voir, pouvoit, à force d'étudier un Auteur & de l'éplucher, en penétrer le fin & l'économie, en diſtinguer le fort & le foible, & en garder le meilleur pour ſon uſage. Ainſi la véritable Critique n'eſt point eſſentiellement différente d'une étude appliquée: *Sarcler* un Auteur, c'eſt en cueillir, c'eſt en manger actuellement le fruit. Mais il eſt tems de venir aux *Académiques*.

CHAP. I. *Ciceron* commence ce deuxième Livre par l'éloge de *Lucullus: Quibus temporibus fiorere in foro maximè potuit, caruit omninò rebus urbanis*: c'eſt-à-dire, que dans le tems qu'il auroit pû fleurir dans le barreau, il ſe vit obligé de renoncer au ſéjour & aux affaires de la Capitale. Le ſens eſt clair, & l'Orateur s'explique lui-même dans la ſuite, *tota florens ætas peregrinata abfuit ab oculis fori & curiæ*. Cependant *Gruter* nous donne, comme une trouvaille, une leçon empruntée d'un vieux MS. *Caruit omninò rebus* HUMANIS: *ut enim* URBANUS *admodùm adoleſcens* & la ſuite. Mais en adoptant cette leçon, il auroit dû l'expliquer: car où eſt celui qui comprend ce *caruit rebus humanis*? Voici apparemment ce que c'eſt. La première Edition de *Rome*, qui eſt de 1471, porte en autant de lettres, *caruit omninò rebus humanis: ut enim* urbanis *admodùm adoleſcens*: & c'eſt ainſi, je crois, que *Gruter* aura trouvé dans ſon MS.

Cet

Cet *urbanis* vraisemblablement avoit été mis en marge comme une correction, a la place d'*humanis*, & un Copiste postérieur l'ayant trouvé-là, l'a remis dans le texte comme il a pû.

Itaque cum totum iter & navigationem consumpsisset, partim in percunctando à peritis, partim in rebus gestis legendis, in Asiam factus *Imperator venit, cum esset Româ profectus rei militaris rudis:* c'est-à-dire, qu'étant parti de Rome assez novice dans le métier de la guerre, il prit si bien ses mesures le long de sa route, pour acquérir les connoissances qui lui étoient nécessaires, qu'en *arrivant en Asie il se trouva Général.* C'est une façon de parler familiere à toutes les langues, pour marquer les progrès rapides d'un bon esprit, lorsqu'il n'est point déplacé. Cependant Mr. *Walker*, au lieu de *factus*, voudroit qu'on lût *perfectus*: qui a plus de rapport à la *capacité* dont il s'agit. *Cui non accedo*, dit le Commentateur, *nam satis superque est, eum naturâ, ingenio, studioque factum Imperatorem antequam imperaret.* La perfection est une idée gênante, disoit *S. Evremond*, si ce n'est pas une belle chimère.

CHAP. II. Il y avoit des gens à Rome, qui objectoient à *Ciceron* son amour pour les Livres Grecs; voici de quelle maniere il reçoit ce reproche: *Ego autem, cum Græcas litteras M. Catonem in senectute*

ctute didiciſſe acceperim ; P. autem Africani hiſtoriæ loquantur, in legatione illa nobili, quam ante cenſuram obiit, Panætium unum omninò comitem fuiſſe ; nec litterarum Græcarum, nec Philoſophiæ jam ullum auctorem requiro. Pour moi, dit-il, depuis que j'ai ſçu que *Caton* l'ancien commença à apprendre le Grec dans ſa vieilleſſe, & que le ſecond des *Africains*, dans cette Ambaſſade fameuſe qui préceda ſa Cenſure, ne prit avec lui, au rapport de nos Annales, que le Philoſophe *Panétius*, je n'ai plus beſoin d'approbateur pour juſtifier mon attachement à l'érudition Grecque & Philoſophique... Il n'y a que cet *auctorem* qui peut faire quelque peine. Voici la note : *Hoc eſt*, fautorem, commendatorem, *non* ſcriptorem, *ut nuper non nemo de Scipione eodem verba Paterculi interpretatus eſt.* Ces paroles ſont, *omniſque doctrinæ & auctor & admirator.* En effet, l'Auteur des *Révolutions Romaines* cite dans ſa Dédicace le paſſage de *Paterculus*, & paroît l'entendre comme ſi le ſecond des *Africains* eût laiſſé quelques Ouvrages de ſa façon. Pour excuſer en quelque ſorte l'Ecrivain François, on ne diſſimule point ici que le ſçavant *Bentley*, dans cet endroit de *Ciceron*, & conſequemment dans celui de *Paterculus*, voudroit qu'on lût *fautorem.*

Quod ſi cum fungi munere debeamus,

non

non modò operam noſtram nunquam à populari cœtu removemus, ſed ne litteram quidem facimus, niſi forenſem; quis reprehendet noſtrum otium, qui in eo non modò noſmet ipſos hebeſcere & languere nolumus, ſed etiam ut plurimis proſimus enitimur? Si dans le tems, veut-il dire, que nous étions en charge, nous n'avons jamais ſouſtrait à nos concitoyens, ni le ſecours de nos conſeils, ni celui de nos bons offices, ni même fait un trait de plume (*une panſe d'a*) qui n'eût du rapport à nos emplois, qui condamnera à préſent notre loiſir (c'eſt-à-dire ſon ſéjour à la Campagne) où loin de nous laiſſer aller à une langueur ſtupide & hébétée, nous faiſons tous nos efforts pour nous rendre utiles à plus de monde? On voit dans cette Traduction une oppoſition plus marquée des tems qu'elle ne le paroît dans l'Original; & voici les raiſons que l'Editeur a euës pour la faire ſentir: 1. La vérité de l'Hiſtoire, qui eſt aſſez connuë. 2. Les Editions de *Veniſe*, qui portent *debebamus*. 3. L'autorité d'un MS. de *Daviſius*, qui confirme cette leçon. 4. Et enfin un paſſage parallèle de la 1. Tuſcul. ch. 3. *Ut ſi occupati* PROFUIMUS *civibus noſtris*, PROSIMUS *etiam, ſi poſſimus, otioſi.* De tout cela on conclut, qu'on pourroit lire tout le paſſage de cette manière: *Quod ſi, cum fungi munere* DEBEBAMUS, *non modò operam noſtram nunquam à populari cœtu*

REMOVIMUS, *sed ne litteram quidem* FECIMUS *nisi forensem; quis reprehendet nostrum otium*, & le reste, comme il est plus haut. La même opposition est encore plus marquée dans l'exorde du second Livre des *Offices*.

CHAP. III. Quoique les Académiciens ne reconnûssent ni évidence, ni certitude, à parler à la rigueur, ils ne desespéroient pourtant pas de la trouver, puisqu'ils faisoient profession de la chercher avec toute l'ardeur imaginable. *Quamquam nostra quidem causa facilior est, qui* verum *invenire sine ulla contentione volumus, idque summâ curâ studioque conquirimus.* Ce passage n'a pas besoin de commentaire: seulement on peut avertir, que l'Edition de *Rome*, au lieu de *contentione*, porte *contatione*, apparemment pour *cunctatione*, c'est-à-dire sans délai, sans tergiversation, sans mauvaise honte; ou, comme il s'exprime ailleurs, *sine ulla dubitatione*, De Nat. Deor. Lib. I. 1. On ne décide pas; mais cette petite variante auroit dû être conservée.

CHAP. IV. Les remarques de Mr. *Durand* ne sont pas toutes de pure critique: *Dicam enim non mea*, dit le modeste *Lucullus*, *nec ea in quibus, si vera non fuerint, vinci me malim, quàm vincere.* Premièrement, il renonce à la gloire de l'invention, & en second lieu, à celle de la victoire, supposé que ses raisons ne soient

ſoient pas juſtes. En un mot, il aime mieux être battu, que de triompher dans une mauvaiſe cauſe. Sur quoi le Commentateur fait cette remarque, Que ſi l'honneur du combat eſt pour le Vainqueur qui démontre la vérité, le profit eſt pour le vaincu, qui la trouve dans ſa propre défaite. *Egregiè*, dit-il, *is enim, qui verum dedit, quod habebat, nihil quidem perdidit, ſed nihil ſibi lucratus eſt: qui autem verum, quod quærebat, invenit, is & lucrum fecit & vicit.*

Dans la remarque ſuivante, la Critique conduit à la Morale. *Luculle*, ayant fait l'éloge d'*Antiochus*, & d'*Heraclyte de Tyr*, qui étoit Académicien, rapporte quelque choſe de leurs conférences: *Cum quo*, dit-il, *Antiochum ſæpe diſputantem audiebam, ſed utrumque leviter.* C'eſt la leçon ordinaire, qui n'eſt pas mauvaiſe; mais Mr. *Walker* prefère *leniter*: & il a raiſon ſans doute, comme on le voit par le caractère qu'on nous donne ici d'*Antiochus*, dont la douceur étoit admirable: d'ailleurs, les Editions de *Rome* & de *Veniſe* y ſont expreſſes, & outre cela un MS. de la Bibliothèque du Roi. Voici l'expoſition de ce *leniter*: *Hoc eſt, non animoſè, aut invidioſè, ut ſolent diſputatores, & ipſi plerumque philoſophi; ſed animo ſedato, & ad verum exquirendum compoſito.*

Plus bas *Lucullus* ajoute, que ce même *Antiochus*, tout ſage & moderé qu'il é-

toit, publia un livre contre *Philon*, qui avoit prétendu concilier les deux Académies: *Nec se tenuit, quin contra suum doctorem librum etiam ederet, qui* SOSUS *inscribitur.* Ici, ni les Editions ni les MSS. ne fourniſſent aucune lumiere. Seulement il y a des parchemins qui portent *Solus*; mais le plus grand nombre eſt pour *Sosus*. Mr. *Davies* avouë, qu'il ne peut rien faire ni de l'un ni de l'autre. Mr. *Durand* a été plus heureux. En parcourant un des volumes de la *Bibliothèque Grecque* de *Fabricius*, (c'eſt celui où il traite des *Philoſophes Stoïciens*) il a trouvé un *Sosus*, compatriote & ſans doute contemporain d'*Antiochus*. *Etienne de Byſance* nous en inſtruit. Dans l'article d'*Aſcalon* il obſerve, que cette ville a donné la naiſſance à pluſieurs hommes célèbres, & entr' autres aux Philoſophes ſuivans: *Antiochus* ſurnommé *le Cygne*, *Sosus*, *Antibius & Eubius*, *tous Stoïciens illuſtres.* D'où il eſt aiſé de conjecturer, que ce fut au Philoſophe *Sosus*, ſon compatriote & bon Stoïcien, comme lui, qu'*Antiochus* addreſſa ſa complainte: rien n'étant plus ordinaire en ce tems-là, que d'intituler ſes compoſitions du nom de celui à qui on les dédioit. Mr. d'*Olivet* a indiqué, après Mr. *Durand*, le même paſſage de *Fabricius*.

CHAP. VI. Pour faire voir que les dou-

doutes des anciens Philoſophes ne concluoient pas contre les Dogmatiques, *Lucullus* remarque trois choſes. 1. Qu'à l'égard de *Socrate*, s'il faiſoit profeſſion *de ne rien ſçavoir*, il ne parloit ainſi que par modeſtie, ou plutôt par ironie contre les Sophiſtes ; ce qu'on appuye ici du témoignage de *Voſſius le Pere*. 2. Que par rapport à *Platon*, bien loin d'avoir ſapé les principes de la ſcience, il les a évidemment ſuppoſez. 3. Et qu'enfin à l'égard de leurs prédeceſſeurs, ſi dans cette enfance de la Philoſophie ils ont connu peu de choſes, leur ignorance ne porte aucun préjudice aux ſçavantes découvertes qu'on a faites depuis : *Sed fuerint illa vetera, ſi vultis incognita, nihilne eſt igitur actum, quòd inveſtigata ſunt, poſteaquam Arceſilas Zenoni, ut putatur, obtrectans.... conatus eſt clariſſimis rebus tenebras obducere.* Ce paſſage ainſi couché n'eſt point intelligible : mais Mr. *Bentley*, avec ſa penétration ordinaire, a d'abord trouvé la vraye leçon : *Sed fuerint illa* Veteribus, *ſi vultis, incognita; nihilne eſt igitur actum?* Quòt *inveſtigata ſunt, poſteaquam* & le reſte. Mr. *Durand* félicite d'abord le Profeſſeur de Cambridge ſur cette eſpece de divination : *Quid eſt divinare, ſi hoc non eſt?* En effet, elle ſe trouve, cette leçon, en autant de lettres dans l'Edition de *Veniſe* de 1494., dans celle d'*Alde* de 1515., & dans quelques autres.

D'ailleurs *Veteribus* se trouve aussi dans un MS. & dans une conjecture de Mr. *Walker*.

Lucullus, dans le même endroit, nous apprend deux choses très-notables: la première, qu'il y avoit des Philosophes qui regardoient l'*Evidence* comme quelque chose de si clair, qu'elle étoit au dessus de toutes les définitions; & la seconde, qu'il y avoit des idées si simples & si claires, qu'elles n'avoient pas besoin d'être définies. *Sed tamen orationem nullam putabant illustriorem ipsâ evidentiâ reperiri posse; nec ea, quæ tam clara essent, definienda censebant.* Cela fait voir que l'opinion de *Descartes* sur l'Evidence est fort ancienne, & que celle de Mr. *Locke* sur les *Idées simples* n'a pas été ignorée. Mais puisque nous en sommes sur ce sujet, qu'on nous permette d'égayer un peu cette critique par un fait assez curieux, & qui a du rapport à ce passage de *Ciceron*. Vers la fin du siécle passé, Mr. *Jaques Saurin*, celui-là même qui a tant brillé depuis à Londres & à la Haye, & qu'on y a regardé comme le *Chrysostome* des Protestans, étudioit en Philosophie à Geneve sous Mr. *Leger*, & s'escrimoit à son tour, comme les autres, sous la présidence de cet habile homme. Un Samedi donc, jour destiné à ces sortes de disputes, le Répondant avoit mis à la tête de ses Corollaires le prin-

principe de *Lucullus: Evidentia eſt Criterium Veritatis.* Sur quoi le jeune *Saurin* s'avance bien armé, indique d'abord, ſelon la coûtume, le Corollaire qu'il va attaquer, & débute enſuite à la manière ordinaire:

Evidentia non eſt criterium veritatis,
Ergo falſum Corollarium.

Le Défendant ayant réſumé, ſe diſpoſoit à nier la majeure: *Non*, lui ſouffla doucement le Profeſſeur, *nicz la conſequence*: & conſequence niée en conformité. L'Aggreſſeur, qui ne s'attendoit pas à ce tric, pour parler à l'Angloiſe, ſe récria auſſi-tôt, *Conſequentia non poteſt negari.....* SED *unde patet*, lui dit le Préſident, *iſta conſequentia?...* UNDE *patet?* repliqua le jeune-homme, *ex evidentia rei....* ERGO, reprit le Modérateur, *Evidentia eſt criterium veritatis.* Tant il eſt vrai que ceux-là même qui attaquent l'Evidence, la ſuppoſent, bon gré malgré, dans tous leurs raiſonnemens. Feu Mr. *Bernard*, dans un de ſes Journaux, avoit indiqué le fait; mais on le rapporte ici avec toute la préciſion hiſtorique.

CHAP. VIII. *Lucullus* ajoute: *Quid? quod ſi iſta vera ſunt, RATIO omnis tollitur* (à vobis ſcil.) *quaſi quædam lux lumenque vitæ.* On voit bien que *lux* & *lumen* ne vont pas bien enſemble. Ici Mr. *Bentley*, d'un

d'un petit trait de plume, remedie à tout, il corrige *dux lumenque vitæ*, ce qui eſt preſque indubitable: ajoutez-y, pour l'appuyer, ce petit mot d'un Poëte Philoſophe, auſſi pur dans ſa Latinité que ſuſpect dans ſa Morale, Lib. II. de Nat. Rer. ℣. 171.

——— *Dux vitæ dia voluptas.*

Du reſte, la conjecture eſt d'autant plus vraiſemblable, que dans les MSS. les plus anciens que nous ayons, le *d* eſt ordinairement formé de deux lettres, ſçavoir du *c* & de *l*, qui ne ſont preſque point liées. On en pourroit donner divers exemples, tous tirez des plus vieux parchemins de la Bibliothèque du Roi: mais cela n'eſt pas néceſſaire depuis que divers lambeaux en ont été gravez, & que le P. *Montfaucon*, dans ſon *Diarium Italicum*, nous a donné un Fragment original d'une lettre de *S. Auguſtin*, encore exiſtant dans la Bibliothèque Ambroſienne. Si l'on y prend garde, tous les *d* y ſont formez comme je l'ai dit. Or il eſt très-probable que le *c* ſe trouvant dans *Ciceron* ou trop écarté, ou effacé, le Copiſte n'a conſervé que *l*, qui a fait *lux* & que de-là s'eſt introduite l'erreur. Les exemples de cette eſpece de mépriſe ſourmillent dans l'Edition de *Rome* de 1471.

CHAP. X.

CHAP. X. Cette même Edition nous fournit une variante qui n'eſt pas à mépriſer. C'eſt au ſujet de la mémoire, que *Lucullus* faiſoit tant valoir contre les Académiciens. *Itaquè alia viſa ſic adripit* (mens) *ut his ſtatim utatur; alia recondit; e quibus MEMORIA oritur. Cetera autem ſimilitudinibus conſtituit.* Tout cela eſt aſſez clair: cependant l'Edition de *Rome* porte *conſtruit*, au lieu de *conſtituit*: & il paroît que *Victorius* a fait uſage de cette leçon. En effet, la plupart des idées complexes que nous nous formons, ou par *addition*, ou par *ſouſtraction*, ou par *compoſition*, ou par *ampliation*, ou par *analogie*, ſont toutes en quelque ſorte de la conſtruction de notre eſprit. Il ſemble même qu'*Horace* y ait fait alluſion dans la première de ſes Epîtres:

Quid verum atque decens curo, & rogo, & omnis in hoc ſum:
CONDO & COMPONO, *quæ mox depromere poſſim.*

Remarquez en paſſant l'habileté du Poëte, qui dans la lenteur du dernier vers a exprimé celle de la méditation.

Lucullus continue ainſi: *Ex quibus efficiuntur notitiæ rerum, quas Græci cùm ἐννοίας, tum προλήψεις vocant.* Sur quoi on remarque en faveur des jeunes gens: SUNT *autem ἔννοιαι cognitiones quædam in mente*

mente quasi repositæ: προλήψεις verò eædem cognitiones, quando considerantur ut præceptiones rerum, quas statim ADRIPIMUS, *quum sensibus & judicio incipimus uti. Utrasque autem,* NOTITIAS *vocat Romanus Academicus, rem potiùs quàm vim Græcam exponens: ut obiter moneat & hoc, Ne simus verborum aucupes:* NON ENIM VOCABULORUM OPIFICEM, *ut ait ille,* SED RERUM INQUISITOREM DECET ESSE SAPIENTEM. Ces dernieres paroles sont d'un Fragment de *Ciceron*, que *S. Augustin* nous a conservé dans ses *Anti-Académiques*, & nous voudrions bien y en découvrir beaucoup d'autres de même valeur, falut-il les acheter de quelques-uns de ses petits miracles.

Voici encore une remarque où entre *S. Augustin.* Les Académiciens se trouvant pressez sur la nécessité qu'il y a d'agir, & sur l'expérience uniforme de la plupart des hommes, se sauvoient dans les lueurs du Probable: *Volunt enim*, dit *Lucullus*, *probabile aliquid esse, & quasi verisimile.* Sur ce QUASI, voici la note du Commentateur: *Cautè loquitur Cicero: si enim admittant Academici aliquid simile* VERO, *cognoscant* VERUM *necesse est, cui faciant aliquid* simile; *quo argumento præcipuè usus est adversus eos Augustinus. Valentia* répond, que l'objection de ce Pere ne porte que sur le mot Latin *verosimile*, & non pas sur le Grec πίθανον, *pro-*

probable: mais l'Editeur réhabilitera l'objection dans ſon *Anti-Académique*.

CHAP. XVII. *Lucullus*, après avoir attaqué, ſe met auſſi ſur la défenſive: l'une des objections les plus ſpécieuſes contre l'Evidence, c'eſt que dans le ſommeil, ou dans le délire, nous croyons voir des choſes que nous ne voyons point. *At enim dum videntur, eadem eſt in ſomnis ſpecies ac eorum quæ vigilantes videmus.* Et voici ſa réponſe: *Plurimùm intereſt; ſed id omittamus: illud enim dicimus non eandem eſſe vim, neque integritatem dormientium & vigilantium nec mente, nec ſenſu.* Il ſemble qu'il y ait peu de ſuite dans ces paroles. *La différence eſt grande*, dit *Lucullus, mais laiſſons cela...* & cependant il revient à la différence. Ici tous les Commentateurs n'ont rien dit, & le nouvel Editeur n'a rien remarqué. Mais depuis ayant conſulté l'Edition de *Rome*, il a été frappé d'y trouver une *varieté* qui ſuppoſe un *hiatus* de cette manière: *Primum intereſt..... ſed id omittamus*, & le reſte: ce qui l'a fait penſer qu'il pouvoit manquer quelque choſe dans le MS. ſur lequel elle a été faite. Mais en ſuppoſant un vuide dans cet endroit, comment le remplir? Voici à préſent ſa conjecture, qu'il ne donne que pour ce qu'elle vaut: *Primum intereſt*, quod eas res, naturâ diverſas, mente quoque & ſermone ſeparemus: *ſed id omittamus; illud*

lud enim dicimus, non eandem esse vim &c. Il faut bien, veut-il dire, qu'il y ait de la différence entre ces objets, puisque, premièrement, nous les distinguons, & dans nos idées, & dans le langage ordinaire: mais laissons cela, & contentons-nous de répondre &c. Il en est de ces sortes de restitutions, comme à l'égard de certaines Antiques, où il manque un bras, ou une main, ou un orteil; on n'exige pas que le Sculpteur, qui les répare avec du stuc, égale la beauté du reste, il suffit qu'il adoucisse en quelque sorte la difformité de la mutilation.

CHAP. XXII. *Ciceron*, en répondant à *Lucullus*, tâche d'énerver l'autorité de son Héros, qui avoit quitté la nouvelle Académie pour revenir sous le drapeau de l'ancienne, c'est-à-dire de l'Evidence: *Quamvis igitur fuerit acutus* (Antiochus) *ut fuit, tamen inconstantiâ levatur auctoritas.* Le Commentateur rétorque l'objection contre *Ciceron* même: *Et ipse Cicero*, dit-il, *è vetere in novam, ut illa è nova in veterem, remigraverat: Sed Oratorum artes notæ; quanquam & veniam meretur, qui se non* SAPIENTEM, *sed* MAGNUM OPINATOREM *totiès professus est.*

Ciceron ne laisse pas de rechercher la cause de cette espece de defertion d'*Antiochus*. Les uns vouloient qu'il n'eût fait cette démarche que par vaine gloire:

re : *Speraſſe enim fore, ut ii, qui ſe ſequerentur*, Antiochei *vocarentur*. Mais pour lui, plus équitable, il ſoupçonne que c'eſt par foibleſſe, & pour n'avoir pas eu le courage de faire face contre tous les Philoſophes : [ſous-entendez, comme lui, *Ciceron*, va faire, à l'exemple de *Carnéade*.] La raiſon en eſt, dit-il, qu'il n'en eſt pas de la Nouvelle Académie comme des autres ſectes, qui ont toutes certains principes communs ; au lieu que pour elle, ſes véritables décrets lui ſont particuliers, & qu'ainſi elle doit prendre à partie toutes les autres, & en ſoutenir l'aſſaut. *Itaque ceſſit*, dit-il, *& ut ii qui ſub nube ſolem non ferunt, item ille, quùm æſtuaret, veterum, ut Mænianorum, ſic Academicorum umbram ſecutus eſt.* C'eſt ici un de ces paſſages deſeſpérez qui ont fort exercé les Critiques. La première de toutes les Editions porte *ſub nubes* ; les Editions de *Veniſe*, *ſub nube* ; *Lambin*, *qui niſi ſub nube* ; & Mr. *le Clerc*, *qui ſine nube ſolem non ferunt*. Ce qui n'eſt point probable, car eſt-ce ſoutenir les ardeurs du Soleil, que d'avoir une bonne nuée qui vous en garantit? Mr. *Bentley*, *qui ſubinde ſolem non ferunt*, leçon qui n'a rien d'abſurde ; Mr. *Davies*, *qui ſudum dum eſt*, *ſolem non ferunt* : comme ſi, lorſque le Soleil eſt incommode, il étoit néceſſaire d'avertir que le tems eſt ſec. La nouvelle Edition de Mr. l'Abbé *d'Olivet*

paſſe là-deſſus comme chat ſur braize. Mr. *Durand* eſt perſuadé qu'il manque un verbe dans la conſtruction : *& ut ii qui. . . . . , ſolem non ferunt ; item ille, cùm æſtuaret. . . . . umbram ſecutus eſt.* Mais comme ce verbe n'étoit pas commun, il ſoupçonne que les Copiſtes l'ont dénaturé & en ont fait *ſudum*, qui ſe trouve dans quelques MSS. Voici ſa note : „ Ego verò ſic totum locum lego „ & intelligo : *Itaque ceſſit* (Antiochus) „ *& ut ii qui ſubſudant* (præ calore inter- „ no ſcil.) *ſolem non ferunt : item ille, cùm* „ *æſtuaret* (ex illo concurſu Philoſopho- „ rum, quem ſuſtinere non poterat) „ *veterum, ut Mænianorum, ſic Academi-* „ *corum umbram ſecutus eſt*". Et voici ſa traduction : „ Ainſi il ceda au nombre, „ & comme ceux qui commencent à ſuer, „ ont de la peine à ſoutenir les rayons du „ Soleil, lui de même, ſe ſentant un peu „ échauffé contre tant de gens, il courut „ ſe mettre à l'ombre de la Vieille Aca- „ démie, comme nous cherchons en été „ celle de nos Ménianes" [certaines failles avancées devant le *Forum.*]

CHAP. XXV. *Ciceron*, en rapportant le grand paradoxe de *Metrodore de Chio*, le traduit ainſi : *Nego ſcire nos ſciamuſne aliquid, an nihil ſciamus ; ne id ipſum quidem neſcire, aut ſcire ; nec omninò ſitne aliquid, an nihil ſit.* „ Je nie que nous ſçachions ſi „ nous ſçavons quelque choſe, ou ſi nous

„ ne

„ ne ſçavons rien; que nous ſçachions „ même ce que c'eſt que de ſçavoir, ou „ de ne ſçavoir pas; ni abſolument s'il ex- „ iſte quelque choſe, ou s'il n'exiſte „ rien". Ce ſont proprement ces dernieres paroles qui ſurprennent, pour ne pas dire qui révoltent. On a bien vû des Philoſophes, même parmi les Chrétiens, qui ont avancé, qu'il n'étoit pas poſſible de prouver l'exiſtence des corps, à moins qu'on ne ſuppoſe celle d'un Dieu qui ne peut nous tromper. On a vû des Impies qui ont oſé nier l'exiſtence particuliere ou individuelle de nos ames, rapportant le tout à l'ame du monde, & ſi l'on y prend garde, c'étoit l'opinion de *Spinoſa*: mais on n'apprend pas que jamais perſonne ſe ſoit aviſé de ſuppoſer, comme une choſe poſſible, un néant univerſel & excluſif à tout Etre quelconque. Quel debut pour un Philoſophe qui va traiter de la Nature, *initio libri qui eſt de Natura*, dit *Ciceron* ! Mr. *Durand* croiroit volontiers, *que Metrodore* a voulu dire, que *nous n'étions pas ſûrs qu'il y eût quelque choſe hors de nous. Eò enim furoris proceſſiſſe illos*, remarque-t-il, *ut ſe eſſe negarent, vix mihi perſuadeo.* Ses raiſons ſont, que nous n'avons pas l'Ouvrage de cet Ancien; que le titre *de Natura*, ſemble annoncer toute autre choſe; & qu'enfin ce ne ſeroit pas la premiere fois que *Ciceron* auroit mal

pris la penſée de ceux qu'il allegue: témoin *Epicure* & ſon ſyſtême. Si vous ne conſultez que l'Orateur Romain, vous vous en ferez une étrange idée; mais jettez les yeux enſuite ſur l'expoſé de *Diogene* ou de *Gaſſendi*, & vous trouverez que c'eſt tout autre choſe. *Ciceron* étoit Orateur, mais il n'étoit pas toûjours Philoſophe.

Autre adouciſſement qui confirme la remarque précedente. *Ciceron* reproche à l'Epicurien *Timagore*, de nier une vérité qui eſt reconnue de tout le monde, ſçavoir qu'en preſſant le coin de l'œil, on voit double la lumiere d'une lampe: *Itaque Timagoras Epicureus negat ſibi unquam, cùm oculum torſiſſet, duas ex lucerna flammulas eſſe viſas.* Pour excuſer, ou plutôt pour éclaircir l'opinion de *Timagore*, on remarque ici ſur ce *flammulas duas*, que l'une, qui eſt la véritable, a bien plus de vivacité que l'autre: *Alteram tamen, eamque veram, & acriorem & dilucidiorem eſſe, quis expertus neget? & hoc voluiſſe Timagoram facilè crediderim.*

Dans la page ſuivante on réfute encore *Ciceron*. *Lucullus* lui avoit demandé, S'il n'étoit pas content des ſens que Dieu lui avoit donnez, & ce qu'il auroit à répondre ſi ce même Dieu lui en faiſoit la queſtion?.. Ah! je voudrois qu'il me la fît, replique l'Orateur, & vous entendriez beau jeu.... Notre vûë ne s'étend

tend pas fort loin.... Je vois d'ici ma Cumane, mais je ne vois point ma Pompeiane... Je vois Pouzoles, mais je ne vois pas mon Ami Alvianus, qui se promene peut-être sur le port.... Les Histoires nous parlent d'un je ne sçais qui, dont la vûë s'étendoit distinctement jusqu'à cent trente-cinq mille pas de distance.... Il y a des Oiseaux qui voyent encore plus loin... Après toute cette rhétorique il ajoute: *Responderem igitur audacter isti vestro Deo, me planè his oculis non esse contentum:* Je répondrois donc hardiment à votre Dieu, que je ne suis point content des yeux qu'il m'a donnez. Outre *l'impieté* que cette réponse découvre, pour ne rien dire ici de *l'ingratitude*, il y a un faux qui saute aux yeux: car elle suppose que les bienfaits du Créateur ne doivent admettre ni varieté, ni limitation. D'ailleurs, ceux qui ont la vûë si perçante, dont le nombre est fort petit, en sont eux-mêmes quelquefois incommodez. *Audacter planè*, dit le Commentateur; *qui enim tam acriter cernunt, vividâ rerum varietate & multitudine acriùs perstringuntur.* Le reste dans l'Anti-Académique.

CHAP. XXVI. Voici un passage qui a bien embarassé les Critiques, & sur lequel pourtant on nous donne une conjecture plausible. *Sed ut minuam controversiam*, dit *Ciceron, videte, quæso, quàm in parvo-*

lis ſitis. On ne comprend pas ce qu'il veut dire avec ſon *parvulus. Parvi*, ou *parvuli*, dans le Traité *de Finibus*, ne ſignifient que des *enfans*; qui ne viennent point ici. *Lambin*, qui avoit tant de ſçavoir & de penétration, corrige, *videte quæſo quàm in parvulis ſitam*, c'eſt-à-dire *controverſiam*; & en effet elle ne roule, cette controverſe, que ſur quatre propoſitions, que *Ciceron* articule immédiatement après, & ſur leſquelles il fait voir que les deux partis s'accordent, à l'exception d'une ſeule. Ainſi le ſens eſt clair, mais l'expreſſion ne l'eſt pas: D'autres ont ſubſtitué *pauculis*, qui vaut beaucoup mieux. Mr. *Bentley* avoit conjecturé, *Videte, quæſo, quàm impares nobis ſitis*; voyez l'avantage que nous avons ſur vous. Mr. *Durand* partage ce *parvolis* & en fait deux mots, pour déterminer la vraye manière de lire: *Videte, quæſo, quàm in parvo lis ſita ſit.* Voyez, je vous prie, à combien peu de choſe ſe réduit toute notre diſpute: de quatre articles nous ne diſputons que ſur un ſeul. C'eſt le ſtile de l'Orateur dans ſes harangues; *In parvo controverſia poſita eſt.*

Pour diſtinguer les objets & fonder l'Evidence, *Luculle* avoit établi la maxime des Stoïciens: *Qu'à la vérité bien des choſes ſe reſſemblent dans la Nature, mais que cependant rien n'eſt parfaitement égal à une autre choſe.* C'eſt le grand principe de

Mr.

Mr. *Leibnitz*, dans cette belle controverſe Epiſtolaire entre lui & le Dr. *Clarke*, que nous devons à la feuë Reine *Caroline*, & dont les piéces ſont devant le Public depuis long-tems. *Ciceron* a beau ſe récrier : *Hoc Stoicum eſt, nec admodum credibile.....* IMMO *verò*, répond le Commentateur, *certiſſimum Leibnitzio, & aliis: nam neque inter folia, neque poma, neque grana, ulla ſimilitudo perfecta & adæquata.*

Mais ſi dans la Nature l'égalité parfaite ne ſe trouve pas, que direz-vous *Lucullus*, des ouvrages de l'Art? C'eſt une inſtance de la part de *Ciceron: Sed ſi hominum ſimilitudo tanta eſſe non poteſt, ne ſignorum quidem?... Dic mihi; Lyſippus eodem ære, eadem temperaturâ, eodem cœlo, aquâ, ceteris omnibus, centum Alexandros ejuſdemmodi facere non poſſet? Quâ igitur notione diſcerneres?* Sur quoi on fait quelques remarques: 1. Qu'il n'eſt pas équitable d'amener ici, par rapport à la recherche de la vérité, les ouvrages de l'Art, qui, après tout, ne ſont jamais portez à une égalité parfaite, ni pour la matière, ni pour la forme; ce qui paroit dans les chef-d'œuvres des meilleurs Artiſans. 2. Sur cet *Alexandros ejuſmodi*, ou *ejuſdemmodi*, on ſoupçonne qu'il y avoit un *Alexandre* de *Lyſippe* dans cette avant-cour où ils étoient alliz: ce qui eſt d'autant plus probable, que perſonne n'ignore combien *Hortenſius* étoit magnifi-

que en ces sortes de choses; & que *Ciceron*, pour égayer une matière séche d'elle-même, fait entrer dans sa réponse tout ce qu'ils voyoient: ici un *Alexandre*, dont il parlera encore à la fin du livre; tout à l'heure son *Cachet* qu'il avoit dans la main, *hoc annulo*; bientôt la *Mer*, sur le bord de laquelle ils étoient assis; un *Vaisseau* qui passe, *videsne navem illam?* les *Poissons* qui nagent à leurs pieds, *piscículos illos*; sa propre Campagne, *Cumanum è regione video, Pompeianum non cerno*; le *Soleil* même, qui vers son Couchant lui donnoit dans le visage, *ipse enim hic radiatus me intueri videtur*; & enfin le *Batelier*, qui lui fait signe de terminer la dispute. 3. Reste cet *aqua*, qui embarasse les Interprêtes: mais peut-être n'est-ce qu'une faute de Copiste pour *atque*; ATQUE *ceteris omnibus*, ces sortes de mots dans les MSS. s'écrivant presque toûjours par abbréviation.

CHAP. XXVIII. Sur la Dialectique, *Ciceron* fait des difficultez peu dignes de lui: *Rerum natura*, dit-il, *nullam nobis dedit cognitionem finium, ut ulla in re statuere possimus quatenùs.* La source de son préjugé est, qu'il n'a pas voulu faire attention à cette maxime générale, qu'*Aristote* même, son héros, n'a pas oubliée: que *les grandeurs sont rélatives.* On remarque ici qu'*Horace*, tout Académicien qu'il étoit, a posé un principe tout contraire

traire au ſien : *Eſt modus in rebus, ſunt certi denique fines &c.*

CHAP. XXXVI. Quoique les Stoïciens admîſſent l'Evidence, & par conſequent *l'aſſention* dans les choſes claires, ils exigeoient pourtant la *ſuſpenſion* dans les choſes incertaines. *Ciceron* fait uſage de cette batterie contre *Lucullus : Illud ferre non poſſum : Tu, cùm me incognito adſentiri vetas, idque turpiſſimum eſſe dicas & pleniſſimum temeritatis ; tantùm tibi adroges, ut exponas diſciplinam ſapientiæ ; naturam rerum omnium evolvas ; mores fingas ; finem bonorum malorumque conſtituas ; officia deſcribas ; quam* vitam *ingrediar definias ; atque etiam diſputandi & intelligendi judicium dicas te & artificium traditurum ; perficies ut ego iſta innumerabilia complectens, nuſquam labar, nihil opiner* ? Tout cela coule ; il n'y a que ce *vitam*, qui ne revient pas au nouvel Editeur, dont voici la note : *Lege omninò* VIAM : *nam de vita quidem, jam mores finxit, fines bonorum conſtituit, officia deſcripſit : quid ſupereſt, niſi* via *quoque, quâ is progredi debeat, definiatur* ? C'eſt le ſtile de *Ciceron* : ici même, *ſequor igitur eas* VIAS *quas didici ab Antiocho*, chap. XXX. & dans *Herenn.* Lib. IV. ch. 56. *Aut ſi neſciunt quam* VIAM *ſequi debeant* : & enfin dans le Liv. V. *de Finib.* chap. 6. *Inventa vitæ* VIA *eſt* : ſans parler ici de *Lucrece*, Liv. I. VIAM *endogredi ſceleris* : & ainſi preſque par-tout.

C'eſt un grand principe d'équité, que de *diſtinguer toûjours le caractère perſonnel de ceux qui errent, des conſequences qu'on pourroit tirer de leurs principes.* *Ciceron* ne l'a pas ignoré. En tems & hors tems, il attaque de toutes les manières les *opinions* des Epicuréens, mais il reſpecte toûjours le *mérite* perſonnel. Il donne de grands éloges à *Phedre* & à *Zénon*, à *Scyron* & à *Polydeme*; & voici un trait bien délicat pour *Atticus*, dont perſonne n'ignore quels étoient les vrais ſentimens: *Suſtinuero Epicureos*, dit-il, *tot meos familiares, tam bonos, tam inter ſe amantes viros!* On voit bien pour qui eſt cette admiration. *Ut Atticus ille Ciceronis*, dit la remarque, *utilis amicis, gratus omnibus, nemini gravis, ſuorum verò deliciæ & amor perpetuus.* Ainſi *Eraſme* écrivoit des douceurs à *Luther* & à *Melanchton*; *Grotius* recherchoit l'amitié de *Crellius* qui l'avoit réfuté; & le P. *Merſenne*, tout Minime qu'il étoit, avoit commerce de lettres avec *Ruarus*, grand Unitaire.

CHAP. XXXVIII. Cette remarque ne tombe point ſur le texte, mais en voici une qui attaque une leçon très-plauſible. *Ciceron* introduit ici le *Straton* de Mr. *Bayle*, qui ſe moque du ſyſtème de Démocrite. *Somnia cenſet hæc eſſe Democriti, non docentis, ſed optantis.* Tous les MSS. & toutes les Editions ſont unanimes: ce qui eſt un préjugé favorable

pour

pour la leçon commune. Cependant *Guyet*, qui ne goûtoit point cet *optantis*, soupçonnoit qu'on devoit lire *potantis*. Cela seroit bon s'il s'agissoit d'un Philosophe voluptueux, *quasi potator aut vinolentus Democritus fuerit*, dit la remarque. *Davisius* retient *optantis*, & prétend le démontrer par ce passage de la 2. Tuscul. ch. XII. *Optare hoc quidem est, non docere.* Mr. *Durand* ne se rend point, & conjecture *oscitantis*, qui a du rapport à *somnia*, & qui d'ailleurs est appuyé par un passage formel de la *Nature des Dieux*: *Quæ* OSCITANS *Epicurus hallucinatus est de Natura Deorum.* Mais que fera-t-il du passage des Tusculanes? Voici sa reponse : il distingue les occasions & les systêmes. Ici il s'agit du systême des Atomes, & *optare* n'y vient pas: *Nam quid amabo optabile est*, dit-il, *in illo atomorum concursu, aut in ea Deorum natura umbratili?* Mais dans les Tusculanes il s'agit de la Morale & du principe le plus sublime des Stoïciens: *At cum dicit Tusculanâ secundâ*, optare id esse, non docere, *rem habet cum Zenone, non de somniis aut lana caprina, sed de summa rerum, de virtute scilicet. Zenonis enim effatum erat*, Nihil bonum nisi quod honestum; nihil malum nisi quod turpe. *Cui jam respondet Cicero*, optare id quidem est, non docere. *Ergo* oscitentur *Epicurus & Democritus*, somniaque *sua effutiant, dum modò* optet *Zeno, sed honestè & magnificè.* Si la remarque du Com-

Commentateur n'eſt pas déciſive, elle jette pourtant quelque lumiere ſur ces divers paſſages.

Mais voici un endroit des plus curieux de ces Académiques. On ſçait que le bon *Lactance* s'eſt moqué des *Antipodes*, & s'eſt amuſé même à les réfuter. *Ciceron* étoit plus traitable: „ Ne dites-vous pas encore, dit-il aux Stoïciens, qu'il y a vis-„ à-vis de nous, de l'autre côté de la Ter-„ re, des peuples que vous nommez *An-„ tipodes*, parce qu'ils doivent avoir les „ pieds oppoſez aux nôtres? Pourquoi „ donc vous fâchez-vous contre moi, „ qui ne mépriſe point ces idées, plus „ que contre certaines gens qui, dès qu'ils „ vous entendent ſur ce chapitre, com-„ mencent à hauſſer les épaules, com-„ me ſi vous extravaguiez?

De la doctrine des Antipodes au ſyſtême de *Pythagore* il n'y a pas infiniment loin. Ainſi *Ciceron* continue: „ HICE-„ TAS de Syracuſe croyoit, au rapport „ de *Théophraſte*, que non ſeulement le „ Ciel, mais le Soleil même, la Lune, „ les Aſtres, enfin tout ce qui eſt au „ deſſus de nos têtes, étoit en repos, tandis que la Terre ſeule étoit en mouvement dans cet Univers; qu'en tournant „ & ſe roulant, pour ainſi dire, avec „ une extrême vîteſſe autour de ſon axe, „ il en réſultoit pour nous dans le Ciel „ les mêmes apparences, que ſi, elle de-„ meu-

„ meurant immobile, le Ciel tournât „ tout autour. Il y en a même qui pré- „ tendent, que *Platon* a coulé la même „ doctrine dans son *Timée*, mais non pas „ si clairement. Et vous, *Epicure*, quel „ est votre système? Parlez; croyez-vous „ que le Soleil soit aussi petit qu'il le „ paroît? *Moi!* dit-il; *peut-être plus petit...* „ Vous riez, *Lucullus*; mais sçachez qu'il „ se moque aussi de vous, comme vous „ vous moquez de lui... Mais *Socrate* „ est à l'abri de toutes ces risées; mais „ *Ariston* de Chio en est à couvert, lui „ qui prétend, comme l'autre, qu'on ne „ peut rien sçavoir de tout cela.

C'est la traduction de Mr. *Durand*; dont il est juste que nous rapportions aussi quelques lambeaux. Il remarque sur l'article d'*Hicétas*, que ce fut ce même passage, & un autre de Plutarque, qui firent penser à *Copernic* qu'il pouvoit y avoir un meilleur système que celui qui avoit la vogue de son tems. C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans la Préface de son livre *des Révolutions des Corps célestes*. Ainsi nous devons en quelque sorte à *Ciceron* les exploits de *Copernic*. Voici le passage de *Ciceron*.

HICETAS Syracosius, ut ait Theophrastus, cœlum, solem, lunam, stellas, supera denique omnia stare censet; neque præter terram, rem ullam in mundo moveri: quæ cùm circum axem se summâ celeritate convertat &

torqueat, eadem effici omnia, quæ si stante terrâ cœlum moveretur.

Voici la note du nouvel Editeur copiée, mais fort abregée dans la nouvelle Edition de *Paris* : „ Hic est celeberrimus ille „ Ciceronis locus, qui *Nic. Copernico* ani- „ mum dedit, ut aliam quàm quæ suis tem- „ poribus probabatur, cœlestium corpo- „ rum rationem excogitaret. Sed ipsum „ in sua *Præfatione* ad *Paulum III.* Pon- „ tificem Romanum audiamus. *Quare hanc mihi operam sumsi, ut omnium Philosophorum, quos habere potuerim, libros relegerem; indagaturus, anne ullus unquam opinatus esset, alios esse motus Sphærarum Mundi, quàm quos illi ponerent, qui in Scholis Mathemata profiterentur. Ac repperi quidem apud Ciceronem primum Nicetam* (Hicetam) *sensisse terram moveri. Posteà & apud Plutarchum... Inde igitur occasionem nactus, cœpi & ego de Terræ mobilitate cogitare*, &c. „ Vide & „ Aristotelem *de Cœlo* Lib. II. c. 13. ubi „ fusiùs ista tractantur." En effet, non content d'y exposer le système des Philosophes *Italiques*, comme il les nomme, c'est-à-dire Pythagoriciens, *Aristote* leur fait des difficultez qui ne sont pas petites, & qui ne peuvent être levées qu'en supposant les principes de l'*Attraction*, tels que Mr. *Newton* les a expliquez.

Mais à propos de l'*Attraction*, nous sera-t-il permis de remarquer ici par occasion, que le même *Copernic*, que nous venons

venons d'entendre, l'a soupçonnée comme un pur effet de la sagesse & de la puissance du Createur, pour l'unité & la conservation du tout ensemble? Voici comme il exprime sa pensée au chap. 9. des mêmes *Révol.* Liv. I. *Equidem existimo, Gravitatem non esse aliud, quàm* APPETENTIAM *quandam naturalem partibus inditam à divina providentia* OPIFICIS *universorum, ut in unitatem integritatemque suam sese conferant, in formam globi coeuntes. Quam affectionem credibile est etiam soli, lunæ, ceterisque errantium fulgoribus inesse, ut ejus efficaciâ in ea, quâ se repræsentant rotunditate, permaneant.* Ainsi il a entrevû le principe, & le Chancelier *Bacon* après lui: mais la gloire de le pousser, de l'étendre & le démontrer, étoit réservée à l'incomparable NEWTON.

Pour revenir à *Hicetas*, on voit bien que l'Orateur Romain n'expose que très-imparfaitement son système. *Gassendi* est surpris qu'il mette la *Lune* au nombre des Corps non-mobiles: *Mirari autem subit Ciceronem &c.* mais il ne considere pas, qu'il ne s'agit ici proprement que de la *Terre*, & de son *mouvement diurne* autour du Soleil, son discours étant trop rapide & trop abregé pour s'arrêter à la théorie des autres planètes.

Ce n'est pas qu'on prétende que *Ciceron* fût Astronome ou Mathématicien; il ne donne point ici une grande idée de sa capa-

capacité en Geométrie. Il chicane les définitions du *Point*, de la *Ligne*, de la *Surface*; mais il ne dit rien des *Axiomes*: c'étoit pourtant-là où il en faloit venir; car tout le monde conçoit que *le tout eſt plus grand que ſa partie*; que *deux choſes égales à une troiſième ſont égales entr'elles* &c. Il nous auroit divertis, s'il avoit bien voulu nous apprendre ce que *Carnéade* pouvoit oppoſer à des perceptions de cette évidence. *Sextus Empiricus* les a combattues, mais il n'a convaincu perſonne.

MAIS après avoir donné quelque idée des Remarques & de la Traduction du Commentateur, il eſt juſte de dire auſſi notre ſentiment ſur l'Ouvrage même. Ce n'eſt pas certainement une des moindres piéces de l'Orateur, ni du côté de l'économie, ni du côté de l'eſprit, ni du côté de la diction. Les objections de *Lucullus* ſont fortes. *Ciceron* en convient dans une Lettre à *Atticus: Antiochea illa ſunt valdè πίθανα*; mais elles ont ce defaut, qu'elles ont paſſé par la plume d'un homme prévenu pour le ſentiment contraire. C'eſt le ſort de toutes ces compoſitions, anciennes ou modernes, où le même Auteur eſt Avocat *pour* & *contre*. Dans ce cas-là, il ne ſe peut gueres que le parti du cœur ne l'emporte: or il n'y a point de doute que ce parti, chez *Ciceron*, ne fût celui de la Nouvelle

Aca-

Académie. Il l'avoue ici dès l'entrée, avant que de faire parler *Lucullus*; il l'avoue encore dans l'exorde de sa replique, & il est prêt d'en faire serment: Il l'avouë dans le second Livre de la *Divination*. Il repète le même aveu à son propre fils, dans ses *Offices*, lorsqu'il va lui donner les leçons les plus graves du Portique. Dès l'entrée de son premier Livre sur la *Nature des Dieux*, il fait l'éloge de la *prudence* des Académiciens au sujet de leur *suspension*, qui étoit universelle quant au dogme, si elle ne l'étoit pas quant à la nécessité d'agir: & cependant, qui le croiroit? c'est dans le même endroit où de sçavans Interprêtes ont trouvé *Ciceron* aussi dogmatique qu'on le puisse être, sous ombre que nos Exemplaires portent, *causam principiumque Philosophiæ esse scientiam*; sans considerer que les Moines ont si peu respecté ces Livres, qu'ils en ont supprimé plusieurs, tronqué une grande partie, & falsifié plusieurs passages. Enfin, dans le premier Livre *de Legibus*, après avoir supposé les principes les plus orthodoxes, il conjure les Académiciens de ne point venir déranger ce système: Pour l'Académie, dit-il, *je suis d'avis de l'appaiser*; car si nous *la laissons faire &c.* Tant il est vrai qu'elle lui tenoit encore fort à cœur, lors même qu'il étoit sur le point de voir terminer ses doutes au port de l'immortalité. Or je

demande, si un homme comme lui, grand Orateur, il est vrai, mais grand Académicien, disciple de *Philon* & adorateur de *Carnéade*, étoit bien propre à faire valoir les raisons d'*Antiochus*, en faveur d'une évidence qu'il ne croyoit point. C'est comme si on donnoit à un *Claude*, ou à un *Tillotson*, la tâche laborieuse de défendre la *présence réelle*: Ainsi l'attaque est foible, en comparaison de la réponse.

Mais la réponse même, toute oratoire & vehémente qu'elle est, ne paroîtra pas convaincante à tout le monde. Ce qu'il dit contre les sens, & principalement contre la vûë, qu'il représente comme toûjours trompeuse & infidèle, est injurieux à la Divinité, & même contradictoire; puisqu'il est de fait, que les sens, d'accord avec notre intelligence, nous procurent toutes les utilitez réelles dont nous jouïssons. Le ridicule qu'il prétend jetter sur les idées d'*Epicure*, par rapport au même sujet, retombe sur lui, de l'aveu même de *Valentia*, sans parler ici des raisons de *Diogene Laërce* & de *Gassendi*. Le grand nombre de véritez qu'il reconnoît d'ailleurs, mais dont il prétend que nous ne sommes pas sûrs, forment contre lui un puissant préjugé. Car il suivroit de-là que Dieu, ou la Nature, auroit offert à notre usage une multitude innombrable d'idées & de sensations vrayes, qui, prises séparément, peuvent n'être

que

que des impostures: *egregiam verò laudem!* Sa Dialectique ne vaut pas mieux: *Valentia*, son admirateur, en convient de bonne-foi. Sa grande raison, ou plutôt son cheval de bataille contre l'évidence, est l'opposition perpetuelle qu'il trouve entre tous les Philosophes: d'où il semble vouloir conclure qu'il n'y a rien de certain; mais malheureusement pour lui, il lui est échapé une reflexion qui le bat en ruine: *Etenim*, dit-il au ch. XXII. *de ceteris sunt inter illos* (Philosophos scil.) *nonnulla communia: hæc Academicorum est una sententia, quam reliquorum Philosophorum nemo probet.* C'est-à-dire, que tous les Philosophes, à l'exception des Académiciens, ont entr'eux *quelques principes communs.* Je n'en demande pas davantage. Ajoutez à cela, que ce que les autres nomment *certain*, les Académiciens le nomment *probable.* Or selon eux, & selon *Ciceron*, le probable peut être vrai, quoique nous n'en soyons pas sûrs. Qu'il me soit permis de lui dire à cette occasion: *Vide, quæso*, Marce Tulli, *quàm in parvo posita sit controversia!* On peut encore lui opposer les premiers principes des Mathématiques, qui comprennent ceux de l'Arithmétique & de l'Algèbre, reçus & employez unanimement & avec succès par tous les particuliers, & même par toutes les Nations, non seulement dans la *théorie*, mais même dans la *pratique.*

Lucullus le pince ſur le ſerment qu'il fit, d'avoir bien *compris* la conjuration; mais il auroit pû le pouſſer encore plus vivement. Il auroit pû lui dire: „ Vous „ avez découvert, vous avez confondu „ les conſpirateurs, vous les avez mis „ dans les fers après une dûë conviction, „ vous avez procedé contre eux capitalement: ſur ce pied-là, ayant recueilli les voix du Sénat, les uns étoient „ pour la tranſportation, mais vous & *Caton*, vous avez prononcé pour le dernier „ ſupplice, & moi avec vous. Pour *Caton* & „ moi, nous devions être fort tranquilles; „ parce que nous étions convaincus & du „ fait & du droit; mais vous, vous ne pouviez l'être ni de l'un ni de l'autre, Academiquement parlant, & on vous demandera toûjours, comment, ſur de ſimples probabilitez, vous avez opiné à la „ mort de pluſieurs Concitoyens? Par vos „ propres principes, il ſe pouvoit qu'ils ne „ fûſſent pas ſi criminels, il ſe pouvoit „ même qu'ils fûſſent innocens. " Le reſte dans l'*Anti-Académique*.

Avec tout cela, il faut convenir que *Ciceron* plaide ſa cauſe avec eſprit, avec adreſſe, & même avec une eſpece d'enthouſiaſme: ce n'eſt pas une lecture, c'eſt un ſpectacle, dit S. *Auguſtin: Ita peræquè propè de omnibus ſectis copioſiſſimè Cicero jucundiſſimum legentibus quaſi ſpectaculum præbet.* Cont. Academ Lib. III. cap. 7. L'ironie,

nie, la raillerie, la licence même s'en mêle quelquefois : on en jugera par ce trait contre les Stoïciens :

„ Sans doute que votre Sage " (leur dit-il, après avoir indiqué en peu de mots les opinions diverſes des anciens Philoſophes ſur les premiers principes de la Phyſique) „ ſans doute que votre Sage, ayant écouté tous ces Philoſophes, „ en choiſira un, auquel il s'attachera „ préférablement. Ainſi il faudra que „ tous les autres, perſonnages de tant „ de mérite & en ſi grand nombre, rejettez & condamnez par lui, ſe retirent triſtement chez eux. Et du reſte, „ quelque ſyſtême qu'il embraſſe, il ſe le „ mettra tellement dans la tête, & l'y „ tiendra auſſi ferme & auſſi bien compris, que tout ce qu'il aura ſaiſi par „ les ſens; & parce qu'il s'eſt declaré Stoïcien, il ne ſera pas plus perſuadé qu'il „ fait jour à préſent, qu'il le ſera que „ ce Monde, par exemple, eſt un Etre „ ſage; qu'il eſt doué d'eſprit & d'intelligence, que c'eſt à cette Intelligence, „ que lui, Stoïcien, doit ſon être & ſa „ formation, comme ce Monde lui doit „ la ſienne; que la même Intelligence, „ ou Ame du Monde, modere tout, „ meut tout, gouverne tout : il faudra „ encore qu'il ſe fourre dans l'eſprit, que „ le Soleil, la Lune, les Aſtres, chaque „ Etoile même, la Terre, la Mer, ſont

„ autant de Divinitez ; parce qu'une cer-
„ taine Intelligence animée s'insinuë dans
„ tous ces Etres, & les penètre en tout sens,
„ sans préjudice neanmoins de la catastro-
„ phe épouvantable qui doit survenir un
„ jour, lorsque ce Monde, comme vous
„ l'annoncez, sera livré en proye aux
„ flammes. Que toutes ces choses soient
„ vrayes, (vous voyez que je ne suis
„ pas bien loin de convenir avec vous
„ de quelque vérité) j'y consens ; mais
„ ne venez pas me dire, que notre esprit
„ les conçoive & les comprenne : car en
„ ce cas-là je me jetterai sur la négative".
Peut-on attaquer un systême avec plus d'esprit & d'urbanité, sans s'écarter du sien propre ? Ce qu'il ajoute est encore plus fort, mais non pas si poli.

„ Aussi-bien, dès que votre Sage, votre
„ Stoïcien, vous aura articulé toutes ces
„ belles choses syllabe après syllabe,
„ ARISTOTE surviendra à l'improviste,
„ & avec ce fleuve d'éloquence pure &
„ majestueuse que nous lui connoissons,
„ il le tournera en ridicule, comme un
„ homme qui extravague : & à l'égard
„ de vos deux grands principes, la for-
„ mation & la dissolution du Monde, il
„ vous dira sur le premier, qu'il faudroit
„ supposer un projet bien nouveau, pour
„ donner un commencement à un ou-
„ vrage si admirable; & sur le second, que
„ ce Monde est si bien lié & si bien affer-

„ mi

„ mi de tous côtez, qu'il n'y a aucune „ force étrangere en état d'entreprendre „ de ſi grands changemens, comme il n'y „ a ni vieilleſſe, ni durée, qui puiſſe „ alterer l'éclat ou la conſiſtence dont il „ jouït. Ainſi, en vertu de vos engage- „ mens, vous ſerez obligé de rejetter „ ceci, & de ſoutenir tout le reſte avec „ autant d'âpreté, que s'il s'agiſſoit de „ votre tête, ou de votre reputation: & „ à moi, on ne me laiſſera pas la per- „ miſſion de douter! . . . .

Les Stoïciens enſeignoient, que *Dieu avoit fait toutes choſes pour l'homme*; préjugé qui a trouvé tant d'oppoſition en ces derniers tems. *Ciceron* en a bien connu le foible. „ Pourquoi ce Dieu, leur dit-il, „ puiſqu'il faiſoit tout pour l'homme (car „ c'eſt ce que vous prétendez) a-t-il créé „ tant de ſortes de ſerpens & de viperes? „ Quelle raiſon avoit-il de répandre ſur „ mer & ſur terre tant de poiſons & „ de venins? Vous ſoutenez qu'il n'eſt „ pas poſſible que toutes ces créatu- „ res ayent été formées avec tant d'art & „ de délicateſſe, ſans le concours d'une „ main ou d'une providence divine: & „ vous ne craignez point de ravaler une „ majeſté ſi grande, juſqu'à l'occuper à „ finir des abeilles ou des fourmis; en- „ ſorte qu'à vous entendre, on diroit qu'il „ s'eſt trouvé auſſi parmi vos Dieux un

„ MYRMECIDE, qui a voulu ſe diſtinguer „ par ces ſortes de petits ouvrages.

On voit bien que toutes ces libertez, & quantité d'autres que nous ne rapportons pas, ont beſoin de correctifs, qui paroîtront ſans doute dans l'Edition in 4. qu'on nous fait eſpérer des *Philoſophiques*. En attendant, remarquons ici, que ce *Myrmecide* a bien la mine de nous avoir procuré les *Natures Plaſtiques* de Mr. *Cudworth* & de Mr. *Grew*, qui ont donné lieu à une diſpute aſſez vive entre deux combattans fameux qui ne ſont plus. Notre intention n'eſt pas de la renouveller : ajoutons ſeulement pour la gloire de la vérité, que Mr. *Bayle* étoit ſi peu éloigné d'admettre des Natures Plaſtiques, que ſi Mr. *Le Clerc* avoit bien voulu leur accorder quelque idée, ou quelque connoiſſance de leurs propres ouvrages, jamais il ne ſe ſeroit aviſé de lui faire la moindre difficulté ſur ce ſujet: c'eſt ce que nous avons ſçu de ſa propre bouche, durant le fort de la conteſtation. Il étoit même perſuadé que les animaux de tous les ordres & de toutes les eſpeces, & les inſectes mêmes, avoient une portion d'intelligence, telle quelle, qui les dirigeoit dans tous leurs beſoins.

Finiſſons par un beau paſſage ſur la Morale des Anciens: „ *Chryſippe* ſoutient „ en pluſieurs endroits, qu'il n'y a pro-

„ pre-

„ prement ſur les vrais biens que trois
„ ſentimens ſoutenables. Par-là il re-
„ tranche & il écarte la multitude inuti-
„ le des objets. Il prétend donc que le
„ vrai bien conſiſte, ou dans l'*Honnête*,
„ ou dans l'*Agréable*, ou dans l'un & l'au-
„ tre conjointement. Car pour ceux
„ qui le placent dans une certaine exemp-
„ tion de toute peine, ils évitent bien le
„ nom odieux de volupté, mais ils reſtent
„ toûjours dans le voiſinage de l'écueil;
„ ce qu'on peut dire auſſi de ceux qui
„ aſſocient l'*Honnête* avec l'*Agréable*, c'eſt-
„ à-dire avec la *Volupté* : d'où ne s'é-
„ loignent gueres non plus ceux qui ajou-
„ tent à l'*Honnête* ces premiers avantages
„ de la nature dont nous parlions. Ainſi
„ ce Philoſophe laiſſe en entier ces trois
„ ſentimens, qu'il croit qu'on peut ſou-
„ tenir probablement. A la bonne-heu-
„ re; quoique pour moi, je ne me laiſſe
„ gueres ébranler du point fixe des vrais
„ biens, tel qu'il a été propoſé par *Polémon*
„ & les Peripatéticiens, & même par
„ *Antiochus*. Avec tout cela, je ne ſens
„ que trop avec quelle douceur enchan-
„ tereſſe la *Volupté* flatte nos ſens! quel-
„ quefois même je me laiſſe aller juſqu'à
„ donner les mains aux idées d'*Epicure*
„ ou d'*Ariſtippe*. . . La VERTU me rap-
„ pelle, ou plutôt elle me retire par la
„ main : elle me dit que ces mouvemens

„ ſont de la brute; que l'homme eſt uni
„ avec la Divinité. . . Je pourrois me
„ mettre entre deux, & tenir la balance
„ égale, & parce qu'*Ariſtippe*, comme ſi
„ nous n'avions point d'ame, donnoit tous
„ ſes ſoins au corps, & que *Zénon*, com-
„ me ſi nous n'avions point de corps,
„ donnoit tous ſes ſoins à l'ame, m'en
„ tenir à *Calliphon* " (*qui joignoit la Vertu avec le Plaiſir*; *il en a parlé plus haut*:) „ dont
„ *Carnéade* défendoit les idées avec tant
„ d'ardeur, qu'on eut dit qu'il les approu-
„ voit. . . Mais ſuppoſé que je penche à
„ ſuivre ce dernier, la VERITÉ elle-même,
„ la Raiſon droite & ſévère, ne viendra-
„ t-elle pas s'y oppoſer & me prendre à
„ partie ? Toi, me dira-t-elle, qui ne
„ ſçaurois ignorer que *l'Honnête* conſiſte à
„ mépriſer la Volupté, voudrois-tu les
„ aſſocier, & joindre en quelque façon
„ l'*Homme* avec la *Bête*?

Nous ne faiſons point d'excuſe à nos Lecteurs ſur la longueur de ce paſſage: nous remarquons ſeulement qu'un grand Poëte, qui, pour des raiſons que chacun ſçait, c'eſt-à-dire en bon Courtiſan, n'a jamais fait l'honneur à *Ciceron* de le louer, l'a pourtant imité en divers endroits, & entr'autres dans cette belle *Epître à Mécenas*, où il dépeint ſi bien la foibleſſe humaine, & en particulier la ſienne propre:

Nunc agilis fio & mergor civilibus undis,
Vir-

Virtutis veræ cuſtos, rigiduſque ſatelles:
Nunc in ARISTIPPI *furtim præcepta relabor,*
Et mihi res, non me rebus ſubjungere conor.

Voilà l'imitation, & voici l'Original dans le paſſage allegué : *Sit ſanè ita, quanquam à Polemonis & Peripateticorum finibus non facilè divellor. Verumtamen quùm video quàm ſuaviter voluptas ſenſibus noſtris blandiatur, labor eò, ut adſentiar Epicuro aut Ariſtippo.* La différence qu'il y a entr'eux, c'eſt que le Poëte ſe laiſſe aller; au lieu que l'Orateur Philoſophe tend les mains à la Vertu, ou plutôt vers le Ciel. . . .

Le combat n'eſt pas encore fini, on a ſeulement écarté le *Plaiſir* de la ſocieté qu'il vouloit avoir avec *l'Honnête* : „ Il „ ne reſte donc plus ſur l'arène que deux „ combattans, ſçavoir *l'Honnête* & la *Volupté*, qui doivent entr'eux terminer le com„ bat; ſur le ſort duquel je ne vois pour„ tant pas que *Chryſippe* s'inquiète beau„ coup. Cependant ſi vous ſuivez l'une, „ je veux dire la *Volupté*, voilà bien des „ choſes qui tombent, & ſur-tout la ſo„ cieté parmi les hommes, & la tendreſ„ ſe du ſang, & l'amitié, & la juſtice, & „ toutes les autres vertus, dont aucune „ ne peut conſerver ſon être, ſi elle „ n'eſt gratuite : car pour celle qui n'eſt „ portée à ſon devoir qu'en vûë du plai„ ſir, comme d'une eſpece de recompen„ ſe, ce n'eſt point une Vertu, ce n'eſt „ qu'une

„ qu'une imitation fauſſe & hypocrite de „ la Vertu". Nos *Fenelons*, nos *Saurins*, dans leurs Traitez de l'Amour pur, ont-ils porté la morale à une préciſion plus ſublime ?

„ Mais d'autre côté, continue-t-il, ſi „ vous prêtez l'oreille aux raiſons de „ l'*Honnête*, que n'entendrez-vous point „ de la part des autres ? Ils vous diront „ naïvement, qu'ils ne comprennent pas „ même ce que vous voulez dire avec „ votre *Honnête*, à moins que vous ne „ qualifiïez ainſi ce qui nous donne quel- „ que relief ou quelque vent parmi le „ peuple : ils vous ſoutiendront, que la „ ſource de tous les biens eſt dans le „ corps ; que c'eſt-là la régle, la meſu- „ re, la préſcription de la nature mê- „ me, de laquelle quiconque s'écartera, ne „ ſçaura jamais quel parti prendre dans la „ vie. . . . Vous croyez donc que quand „ j'entens de pareilles choſes, & une in- „ finité d'autres ſur le même ton, je n'en „ ſuis point ému. . . . ? Je le ſuis au- „ tant que vous, *Lucullus*, & ne vous „ imaginez-pas que je ſois moins homme „ que vous : la ſeule différence qu'il y a „ entre nous, c'eſt que vous, dès que „ vous êtes ému, vous acquieſcez, vous „ conſentez, vous approuvez, vous vou- „ lez que ce que vous avez admis ſoit „ vrai, certain, bien conçû & bien com- „ pris &c : & que moi, je ne crois pas

„ qu'il

„ qu'il y ait rien à quoi je puiſſe conſen-
„ tir, que je ne riſque en même tems de
„ donner mon acquieſcement à une cho-
„ ſe fauſſe ". . . . Ainſi le voilà retombé dans ſon Académiſme. Il eſt orthodoxe dans le cœur ; il l'eſt quand il faut agir, quand il faut défendre l'Etat, quand il faut donner des leçons à ſon fils, à ſes parens, à ſes concitoyens : mais faut-il raiſonner, faut-il diſputer dans les formes & pied-à-pied contre un adverſaire ; la fécondité de ſon genie lui fournit mille difficultez, qui l'embaraſſent tout le premier. Ce caractère n'eſt pas ſans exemple, même parmi les Chrétiens.

Dans le Journal prochain nous parlerons du Livre de *Valentia*, & même de ſa perſonne & de ſes autres Ouvrages, ſur quoi nous avons tout prêt un Mémoire des plus inſtructifs.

ARTICLE VI.

The Divine Legation of Moſes, &c. * *La Divinité de la Miſſion de Moïſe, démontrée ſuivant les principes d'un Déiſte, religieux, par cette conſideration,*

* Voyez tout le Titre Anglois dans le *Tome XI.* de cette Biblioth. *Part.* 1.

tion, que sous l'Economie Judaïque il n'eſt point fait mention du Dogme des Recompenſes & des Peines d'une vie à venir. Par Mr. GUILLAUME WARBURTON, Maître ès Arts, & Chapelain de Son Alteſſe Royale le PRINCE de Galles, *Tome II.* Divisé en deux Parties, contenant enſemble 678. *pages*; outre un Appendix qui en contient 72. A Londres, chez Fletcher Gyles, vis-à-vis de Gray's-Inn, dans Holbourn, 1741, 8o.

VOici enfin la continuation d'un Ouvrage, dont nous avons commencé à rendre compte il y a plus de trois ans *: L'Auteur en prépare un troiſième Tome, dans lequel il achevera la tâche qu'il s'eſt propoſée.

Le premier Volume étoit dédié aux *Incrédules*, & celui-ci l'eſt aux *Juifs*. Comme l'Auteur expoſe fort clairement ſon ſujet dans ſa Dédicace, nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que d'en donner ici le précis, afin de faire connoître aux Lecteurs, ce qu'ils doivent s'attendre à trouver dans ce nouveau Volume.

Mr.

* Biblioth. Britann. *Tom. XI. Part.* 1. *pag.* 75. *Part.* 2. *pag.* 268. *Tom. XII. P.* 1. *pag.* 1. *P.* 2 *pag.* 215.

Mr. *Warburton* dit aux *Juifs*, qu'il croit qu'il y a deux raiſons principales qui les retiennent dans leur aveuglement. La premiére, c'eſt qu'ils s'imaginent que la Religion de Moïſe eſt tellement parfaite dans toutes ſes parties, qu'elle ſuffit pour remplir abondamment tous les beſoins du genre humain; pour rendre l'homme capable de goûter le ſouverain bien, pour le lui propoſer & pour lui en procurer la poſſeſſion. De-là les Juifs concluent, que la Loi a été établie dans le deſſein qu'elle fût obſervée durant tous les Siécles.

La ſeconde, c'eſt l'opinion où ils ſont que les Propheties, que nous diſons qui ſe rapportent à JESUS, ne ſe rapportent à lui que dans un ſens ſubordonné, ou d'accommodation; ce qui eſt, ſelon eux, une manière d'expliquer l'Ecriture tout-à-fait fanatique & viſionaire, inventée uniquement pour ſoutenir une mauvaiſe cauſe.

Notre Auteur dit donc, qu'il s'eſt attaché à faire voir, qu'en effet la Religion Judaïque a toute la perfection, qu'une Religion qui vient de Dieu ne ſçauroit manquer d'avoir; c'eſt-à-dire, qu'elle eſt propre à remplir le but pour lequel elle a été inſtituée, & qui étoit, de ſeparer la Race d'Abraham des Peuples idolâtres: mais qu'elle n'eſt parfaite que

que dans ce ſens reſtreint & relatif, & non pas dans un ſens abſolu.

Il dit que cette *perfection* ne conſiſtoit pas à perfectionner la Nature humaine, pour la rendre capable de goûter le ſouverain bien: & que c'eſt ce qu'il prouve par le genie même de tout le Culte religieux des anciens Juifs, & par les Loix établies contre les diverſes eſpeces d'Idolâtrie qui étoient en uſage dans ces premiers tems. Mr. *Warburton* ſe fortifie ici de l'autorité du célèbre *Maimonides*, qui, en prouvant la même thèſe d'une manière invincible, ne ſongeoit gueres qu'il ouvroit par-là aux gens ſenſez de ſa Nation l'entrée dans le Chriſtianiſme. Des Auteurs Juifs plus modernes ont bien apperçu cette conſequence: C'eſt pourquoi *Orobio*, dans ſa diſpute avec *Limburg*, employe un Chapitre * entier à refuter, ou plutôt à nier le fait. Mais s'il eſt vrai que le Culte religieux des Juifs ne conſiſte que dans un nombre de Cérémonies onéreuſes, & relatives aux ſuperſtitions des premiers tems, il faut avouer que ce Culte ne ſçauroit perfectionner la Nature humaine, ainſi que ſe le doit

* Ce Chapitre eſt intitulé, *Quod Ritualia non erant præciſè ut Iſraël ab aliis populis ſepararetur; neque Lex, neque Populus propter Meſſiam: ſed hic propter Populum, ut ei inſerviret.* Pag. 86. *Edit. Gaud.*

doit propoſer un Dieu tout bon, dans une Revélation deſtinée pour tous les hommes, & qui doit durer à perpétuité.

La Religion Judaïque n'a pas non plus cette perfection qui conſiſte à propoſer à l'homme le ſouverain bien, & à lui en procurer la poſſeſſion. C'eſt ce qu'on fait voir en prouvant, non ſeulement que la Loi de Moïſe n'a point revélé les Peines & les Recompenſes d'une autre Vie, mais qu'elle a même évité ſoigneuſement de faire mention d'aucun Dogme qui pût conduire à celui-là; qu'aucune Tradition Moſaïque n'a ſuppléé à cette omiſſion; mais que ce Dogme d'une Vie à venir ne devint un Dogme national que dans les derniers tems de la République des Juifs. . . . Or il eſt certain qu'une Religion à laquelle il manque un Dogme ſi eſſentiel, ne ſçauroit avoir une perfection abſolue.

On montre enſuite par voye de conſequence, que la punition des enfans pour les crimes des peres, ne ſçauroit ſe juſtifier qu'en ſuppoſant que la Loi ne parle point des Peines & des Recompenſes d'une autre Vie. Par la même ſuppoſition on concilie les declarations oppoſées de Moïſe & des Prophetes, par rapport à cette eſpece de punition, & l'on fait voir qu'il y a une parfaite harmonie entre eux.

La ſeconde raiſon qui retient les Juifs

dans leur incrédulité n'eſt pas mieux fondée. Pour le prouver, on remonte juſqu'à la première origine du Langage & de l'Ecriture, & l'on fait voir par-là, que le double ſens que l'on donne aux Propheties eſt naturel, raiſonnable & conforme aux régles de la Logique. On montre auſſi, que cette méthode d'inſtruire étoit ſi bien accommodée à l'état des hommes, qu'il auroit été dangereux de les inſtruire d'une autre manière ſur la venue du Meſſie.

De-là on prouve par voye de conſequence, que l'hiſtoire de la conduite de Dieu envers les Juifs, même avant la Loi, ne ſçauroit être bien entendue, ni juſtifiée contre les objections des Incrédules, ſi ce n'eſt en ſuppoſant la vérité de la Rédemption du genre humain par les ſouffrances & par la mort de Jeſus-Chriſt. On en donne une preuve convaincante dans l'hiſtoire du commandement donné à Abraham de ſacrifier ſon fils. On montre que c'étoit-là une revélation de cette Rédemption, mais une revélation dans laquelle, au lieu de paroles, Dieu employe une action.

Voilà l'expoſition que Mr. *Warburton* lui-même nous donne de ſon Sujet, mais nous pouvons aſſurer nos Lecteurs, qu'il fait beaucoup plus qu'il ne promet. Il examine par occaſion pluſieurs Sujets, qui d'abord ne paroiſſent avoir aucun rapport avec ſon but principal, mais dont il ſçait cependant tirer des conſe-

ſequences qui éclairciſſent & confirment les propoſitions qu'il avance. Tout cela eſt accompagné, j'ai penſé dire orné, d'une belle érudition, & ſi Mr. *Warburton* ne perſuade pas toûjours ſes Lecteurs, au moins y en a-t-il peu à qui il n'apprenne quelque choſe de nouveau. Cet Ouvrage eſt trop curieux & trop intéreſſant pour nous borner à l'idée générale que l'Auteur en donne dans ſa Dédicace aux Juifs. Il n'y a qu'un Extrait bien détaillé qui puiſſe faire connoître ce qu'il contient.

On a vû dans le Titre, que ce Volume eſt diviſé en deux parties, qui renferment les Livres IV. V. & VI. de tout l'Ouvrage. Le IV. Livre, qui eſt le premier de ce Volume, en occupe plus de la moitié. On y prouve la grande Antiquité de l'Empire d'Egypte; on fait voir que les Arts y fleuriſſoient avant le tems de Moiſe: & l'on montre que cette grande Antiquité éclaircit & confirme la vérité de la Religion Moſaïque.

Ce Livre eſt partagé en ſix Sections. Dans la première on fait voir, que tous les peuples ayant prétendu que leur Religion étoit revélée, il ſuit de-là, qu'il faut qu'il y ait eu quelque Revélation véritable, & qu'en particulier celle des Juifs l'étoit.

Pour établir cette thèſe, on remarque, qu'il ne peut y avoir eu que deux raiſons qui ayent engagé le genre humain à admet-

tre les Revélations qu'on lui propoſoit La première, c'eſt le ſentiment intérieur qu'avoient les hommes du beſoin où ils étoient d'une Revélation divine qui fût la régle de leurs actions. La ſeconde, une ancienne Tradition que Dieu s'étoit réellement revélé à leurs Ancêtres. L'une ou l'autre de ces deux raiſons doit avoir eu lieu; & il eſt impoſſible qu'il y en ait eu une troiſième. Car un effet univerſel doit être produit par une cauſe auſſi univerſelle: & dans le cas dont il s'agit, la cauſe ne peut être que la Nature même de l'homme, ou une Tradition quis'eſt conſervée d'âge en âge. Il eſt vrai que les Princes ou les Prêtres pouvoient, par politique & pour des vûës particulieres, prétendre à une Revélation divine; mais il faut qu'une raiſon connue à tous les hommes les ait diſpoſez tous à admettre une Revélation.

Mr. *Warburton* croit, que ces raiſons ont contribué toutes deux à diſpoſer les hommes à recevoir une Revélation quelle qu'elle fût. Ils ont ſenti la foibleſſe & la corruption de la Nature humaine. Ils ont compris qu'ils avoient beſoin de guides; cela joint à la Tradition obſcure qui s'étoit conſervée parmi eux, que la Divinité s'étoit réellement revélée aux hommes, les a diſpoſez à recevoir facilement toutes les fauſſes Revélato ns qu'on leur propoſoit.

Mais,

Mais, disent les Incrédules, cet aveuglement & cette corruption de l'homme ne viennent que de sa propre faute, parce qu'au lieu de cultiver sa Raison, & d'en suivre les principes, il se laisse mener en aveugle où l'on veut le conduire. Mr. *Warburton* répond à cela; Que cet aveuglement & cette corruption, qui avoient eu lieu dès le commencement du monde jusqu'à Jesus-Christ, auroient, suivant les apparences, continué jusques à la fin des siécles: car ce n'étoit point des égaremens produits par quelque cause particuliere, comme le climat, la nature du Gouvernement, ou le siécle dans lequel on vivoit; c'étoit le fatal effet de la foiblesse humaine. Foiblesse causée, il est vrai, par la faute même de l'homme, mais à laquelle l'homme n'a jamais pû remedier, comme l'experience l'a fait voir; c'est pourquoi il s'addresse au Ciel, & il semble qu'il ait raison de n'attendre du secours que de-là.

L'Incrédule insiste encore; il accordera peut-être que la condition de l'homme a besoin de remede; mais il prétendra que la Revélation n'est pas un remede suffisant: ce qu'il prouvera par l'état corrompu des Chrétiens, qui semble exiger une nouvelle Revélation, pour rétablir l'efficace de l'ancienne.

Notre Auteur remarque là-dessus, qu'il

y a une extrême différence entre la corruption du monde Payen & celle du monde Chrétien. Les fauſſes Revélations avoient donné aux Payens de fauſſes idées des Attributs de la Divinité; de ſorte qu'en vivant dans la corruption, ils agiſſoient conſéquemment, & ne faiſoient que ſuivre leurs principes; leur aveuglement étoit donc digne que la bonté de Dieu y apportât du remede. Mais parmi les Chrétiens; les vicieux agiſſent directement contre leurs principes; ce qui eſt un degré de méchanceté qui ne peut que provoquer la juſtice de Dieu.

Ce qu'on vient de dire eſt une forte préſomption, que Dieu a véritablement découvert ſa volonté au genre humain par le moyen d'une Revélation. Et cette Revélation doit avoir quelque marque caractériſtique qui la diſtingue de toutes celles qui ſont fauſſes.

Si l'on veut faire paſſer en revûë les nombreuſes Religions des Payens, on trouvera que, quoiqu'elles prétendiſſent toutes être divines, & qu'elles fûſſent toutes indépendantes les unes des autres, il y avoit cependant une ſi parfaite harmonie entre elles, & une ſi grande conformité dans leur Culte, qu'il faut néceſſairement en conclure, qu'elles étoient ou toutes fauſſes, ou toutes véritables. Il eſt impoſſible qu'elles ayent été toutes véritables, puiſqu'elles étoient con-

contraires les unes aux autres dans plusieurs choſes, tant de ſpéculation que de pratique, & que l'on prétendoit cependant avoir été toutes revélées.

Mais parmi ce nombre prodigieux de Revélations prétenduës, on en trouve une dans un coin obſcur de la terre, habité par une ſeule famille, qui eſt ſi diametralement oppoſée à toutes les autres Religions, qu'on eſt tenté d'en conclure, qu'on a enfin trouvé ce que l'on cherchoit. La grande marque qui diſtingue le Judaïſme de toutes les autres Religions, c'eſt que *le Judaïſme prétend venir de la première Cauſe de toutes choſes, & condamne toutes les autres Religions comme autant d'Impoſtures.*

Parmi les nombreuſes Revélations que les Payens ont prétendu qu'ils avoient reçu, il n'y en a pas une ſeule qu'on ait attribuée à la première Cauſe, ni qui établiſſe le Culte d'un ſeul Dieu dans le Service public. Tant eſt fondée la remarque d'*Euſebe* *, qui dit, que *l'honneur d'être initié dans la connoiſſance du Dieu Créateur de l'Univers, & d'être inſtruit dans la pratique de la vraye pieté envers lui, étoit reſervé au ſeul Peuple Juif.* On parle ici du Service public; parce qu'on a fait voir dans le premier Volume, que le Dogme d'un ſeul Dieu étoit enſeigné dans les Myſtères à un petit nombre de gens, & il

* Prep. Evang. *Lib. I. Cap. 9. pag. 20.*

il eſt clair qu'*Euſebe* y fait alluſion, puiſqu'il oppoſe les Hébreux aux Payens, parmi leſquels il n'y avoit que peu de perſonnes choiſies qui fûſſent initiées dans la connoiſſance du Créateur, & puiſqu'il employe les termes mêmes qui étoient conſacrez dans les grands Myſtères; comme ſont ceux d'Ἐποπτεια, *l'Inſpection du ſecret*; Θεωρία, *la Contemplation*; & Δημιεργὸς, *le Créateur*, qui en étoient le ſujet.

Comme les Juifs étoient diſtinguez des autres peuples par le Culte public du ſeul vrai Dieu, ils ne l'étoient pas moins parce qu'ils condamnoient comme fauſſes toutes les autres Religions, ainſi que Mr. *Warburton* l'a montré dans ſon premier Volume *.

Dans toute l'Antiquité Payenne il n'y a rien de plus ſurprenant, que de voir que parmi tant de Revélations continuelles, il n'y en ait pas une qui prétende venir de la première Cauſe, ni qui condamne les autres comme fauſſes. Cependant il n'y a rien à quoi les Auteurs modernes faſſent moins d'attention. Mais les anciens Peres, mieux inſtruits que nous de l'état du Paganiſme, ont été frappez d'une particularité ſi ſinguliere: & c'eſt peut-être parce qu'ils n'ont pas pû l'expliquer, qu'ils ont eu recours à l'operation du Démon. Voici comment notre

* Voyez notre ſecond Extrait, Bibl. Brit. *Tom. XI. Part. 2. pag.* 299-302.

notre Auteur croit qu'ils ont pû raisonner.

Si ces impostures n'avoient été que des Inventions purement humaines, on ne conçoit pas qu'aucun faux Prophete, ni aucun Philosophe spéculatif, parmi tous ceux qui ont policé des Etats, qui étoient instruits d'une Cause première, & qui affectoient la singularité, ayent jamais prétendu qu'ils avoient reçu leurs Revélations du seul vrai Dieu; ou qu'ils n'ayent jamais condamné les autres Revélations comme fausses, n'eût-ce été que pour élever la leur au dessus des autres. Mais bien loin de-là, ils ont été si éloignez d'avancer rien de pareil, qu'au contraire ceux qui se vantoient d'être inspirez par *Jupiter*, ne l'ont jamais représenté comme le Créateur de toutes choses, mais seulement comme une Divinité locale & tutélaire; comme *le Jupiter de Crête*, par exemple, ou *le Jupiter de Libye*. De plus, ceux qui ont prétendu établir le *meilleur* système de Religion, n'ont pas entendu par-là le *meilleur* en lui-même, mais seulement le meilleur par rapport à la Societé particuliere pour laquelle ils vouloient l'établir. Tout cela paroît inexplicable, si on ne suppose pas qu'il y avoit-là quelque chose de surnaturel. Mais dès qu'on admet que le Démon y a eu part, tout devient intelligible. Car

on conçoit aiſément, que s'il avoit permis à ſes Suppots de prétendre qu'ils étoient inſpirez par la Cauſe premiére, l'Idolâtrie en auroit ſouffert beaucoup : & s'il leur eut permis de condamner toutes les autres Religions comme fauſſes, cela auroit obligé les hommes à faire des recherches, & à examiner toutes les Religions : ce qui n'auroit pû que mettre fin bientôt aux progrès de l'Idolâtrie. C'eſt ainſi que les Peres ont pû raiſonner ; & notre Auteur défie les Incrédules, avec toute leur Logique, de montrer que ç'auroit été raiſonner mal.

Mais ſans avoir ici recours au Démon, notre Auteur croit pouvoir alleguer des raiſons naturelles d'un phénomène ſi ſurprenant. Premiérement donc, ceux qui en ont impoſé aux peuples, agiſſoient tout à la fois en qualité de Prophetes & en qualité de Politiques. En qualité de Prophetes, ils trouvoient qu'il étoit néceſſaire de prétendre qu'ils étoient inſpirez du Dieu pour lequel le peuple avoit le plus de vénération ; & ce Dieu étoit pour l'ordinaire quelqu'un de leurs Ancêtres, ou quelque Citoyen, à qui les ſervices qu'il avoit rendus à l'Etat avoient procuré les honneurs divins, & qui étoit devenu par-là un Dieu tutélaire & local. En qualité de Politiques, ils jugeoient qu'il étoit très-utile, que le Fondateur même de la Socie-

Societé, ou le Pere de la Tribu, fût l'objet du Culte national; parce qu'un peuple grossier s'accommodoit beaucoup mieux d'un Dieu à qui il apartenoit en particulier, que d'une Divinité dont les soins étoient plus répandus. Cette pratique a donné lieu à deux opinions, qui en étoient des consequences inévitables, & qui empêchoient en même tems qu'on ne prétendît avoir reçu quelque Revélation de la part d'un seul Dieu, Créateur de l'Univers. La premiére opinion, qui étoit celle des Théologiens, étoit, que la Cause première ne se mêle pas immédiatement du Gouvernement du Monde, mais qu'elle l'abandonne à des Divinitez locales & tutélaires, qui sont ses Substituts. La seconde, qui étoit l'opinion des Législateurs, étoit, qu'il seroit d'une consequence fatale à la Societé, de découvrir au peuple la Cause première de toutes choses.

En second lieu, on croiroit que puisqu'on enseignoit dans les Mystères l'existence d'un Dieu, Créateur de l'Univers; & que les Législateurs, & ceux qui prétendoient à l'Inspiration, étoient tous initiez, il semble que ce Dogme auroit dû se glisser dans quelque Religion Payenne. Mais cela même, qu'il étoit enseigné dans les Mystères, étoit un obstacle à sa publication; puisqu'on ne le revéloit aux Initiez que sous le sceau du secret.

Puis donc que dans le Culte public, la pre-

première Cauſe étoit ou inconnue ou rejettée, & qu'on n'y adoroit que des Divinitez locales & tutélaires, dont chacune avoit ſon diſtrict particulier, & ne s'embaraſſoit gueres de celui des autres, il ſuit de-là, qu'aucune Religion ne pouvoit accuſer les autres de fauſſeté, parce qu'elles étoient toutes appuyées ſur le même fondement.

Voilà donc une différence eſſentielle entre la Religion des Juifs, & toutes les autres Religions du monde; * & voilà une marque caractériſtique qui diſtingue la véritable Religion de celles qui ſont fauſſes.

Tout ce qu'on vient de voir, ne ſert pour ainſi dire que d'Introduction. Dans la ſeconde Section l'Auteur diviſe ſa matière. Il faut ſe ſouvenir ici des trois Propoſitions qu'il avoit entrepris de prouver: ſçavoir 1. Qu'*il eſt néceſſaire pour le bien-être d'une Societé civile, qu'on preſſe le Dogme des Recompenſes & des Peines d'une autre Vie.*

2. Que *tout le genre humain, & particulierement les Nations les plus ſages & les plus éclairées de l'Antiquité, ont cru & enſeigné unanimement la néceſſité de ce Dogme.*

3. Que *le Dogme des Recompenſes & des Peines d'une autre Vie ne ſe trouve point dans la*

* Avant *Jeſus-Chriſt*, s'entend.

la Diſpenſation Moſaïque, & n'en fit jamais partie.

On a vû dans nos Extraits précedens, comment l'Auteur a prouvé les deux premières Propoſitions. Il avoit alors à combattre les Incrédules & les Libertins. Pour établir la troiſième, il a à diſputer contre les Amis mêmes de la Revélation, qui ayant mal compris la nature de l'Economie Judaïque & celle de l'Economie Chrétienne, ſe font un ſcrupule d'avouër la vérité qu'on entreprend de prouver ici. C'eſt ce qui oblige Mr. *Warburton* à prendre un grand détour, avant que d'en venir à la preuve de ſa thèſe. Il a donc jugé à propos, d'expliquer premièrement la *Politique* de Moïſe. Mais pour s'en former une juſte idée, il faut connoître le genie & les mœurs des Hébreux, & le caractère & l'habileté de leur grand Légiſlateur.

Mais comme ce peuple & ſon Conducteur, lorſqu'ils reçurent la Loi, ne faiſoient que de ſortir d'Egypte, où le peuple avoit été dans l'eſclavage & dans l'oppreſſion, & où leur Chef avoit été élevé à la Cour du Prince, & inſtruit dans toutes les Sciences des Egyptiens; il eſt impoſſible que le genie & les mœurs des Iſraëlites n'ayent reçu quelque teinture de ceux chez qui ils avoient fait un ſi long ſéjour. Auſſi l'Ecriture nous aſſure-t-elle, que *Moïſe fut inſtruit dans toute la ſageſſe des Egyptiens*

Egyptiens, & que le peuple étoit fort attaché à leurs ſuperſtitions & à leurs Idolâtries. Il eſt donc néceſſaire d'examiner, en quel état étoient la ſuperſtition & le ſçavoir des Egyptiens dans ces tems reculez. C'eſt pourquoi l'Auteur entreprend de prouver ces quatre Propoſitions.

I. „ Que le ſçavoir des Egyptiens, du-
„ quel il eſt parlé dans l'Ecriture, & leurs
„ ſuperſtitions, qui y ſont condamnées,
„ ſont préciſement le même ſçavoir & les
„ mêmes ſuperſtitions que les Ecrivains
„ Grecs leur attribuent, celui-là com-
„ me la gloire, & celles-ci comme l'op-
„ probre de l'Egypte.

II. „ Que le peuple Juif étoit extrême-
„ ment attaché aux mœurs de l'Egypte,
„ & tomba très-ſouvent dans des ſuperſti-
„ tions Egyptiennes: & que pluſieurs des
„ Loix qui leur furent données par le mi-
„ niſtère de Moïſe, furent établies en
„ partie par complaiſance pour leurs pré-
„ jugez, & en partie en oppoſition à ces
„ ſuperſtitions.

III. „ Que le ſçavoir que Moïſe avoit
„ acquis en Egypte, & les Loix qu'il éta-
„ blit, ſoit par complaiſance pour les pré-
„ jugez du peuple, ſoit en oppoſition
„ aux ſuperſtitions Egyptiennes, ne ſçau-
„ roient fournir une objection raiſon-
„ nable contre la divinité de ſa Miſſion.

IV. „ Qu'au contraire tout cela en con-
„ firme fortement la divinité.

Mr.

Mr. *Warburton* explique ici par occaſion une expreſſion du Titre de ſon Ouvrage, que quelques perſonnes ont mal entendue. Il y promet de démontrer la divinité de la Miſſion de Moïſe *ſuivant les principes d'un Déiſte religieux*. Que faut-il entendre par-là? C'eſt qu'il y a des principes véritables, mais qui ſont généralement admis par les Ennemis de la Religion, & preſque auſſi généralement rejettez par ſes Défenſeurs; on les appelle à cauſe de cela, des *principes de Déiſtes* (*Deiſtical principles*). Telle eſt, par exemple, *la grande Antiquité du ſçavoir des Egyptiens*, que l'Auteur entreprend de prouver; telle eſt encore cette autre thèſe pour laquelle il établit celle-là; qu'*il n'eſt point parlé du Dogme d'une Vie à venir dans l'Economie Moſaïque*. C'eſt par ces principes *Déiſtiques* que l'Auteur entreprend de renverſer tout le ſyſtême des Déiſtes.

Dans la troiſiéme Section il commence à établir la première des quatre Propoſitions que nous venons d'indiquer. On convient, dit-il, que tous les Auteurs Grecs s'accordent à repréſenter l'Egypte comme la Monarchie la plus ancienne & la plus puiſſante qu'il y eut au monde. Pour prouver ce qu'ils avancent, ils donnent une Hiſtoire détaillée des Coûtumes & des Inſtitutions civiles & religieuſes qui ont été en uſage en Egypte depuis les tems les plus reculez, & qui font voir que

que les Egyptiens devoient être un peuple poli & puiſſant.

On peut répondre à cela, que les Grecs ſont à tous égards des témoins peu dignes de foi; ils étoient fort ignorans, & fort remplis de préjugez. Ils ont vécu longtems après l'époque dont il s'agit; & quoiqu'ils ayent appris des Egyptiens ce qu'ils rapportent, ils ne l'ont appris pourtant qu'après la deſtruction de cet Empire, lorſqu'il étoit déja devenu la conquête des Aſiatiques ou des Européens; lorſque tous les anciens Ecrits étoient détruits ou perdus, & que les Egyptiens s'étoient déja conformez aux mœurs de leurs nouveaux Maîtres, qui étoient les Grecs eux-mêmes.

Il n'eſt pas moins certain, que les Grecs étoient extrêmement remplis de préjugez. Ils ſe croyoient les premiers habitans de la Terre, & prétendoient n'être redevables à perſonne des avantages dont ils jouïſſoient. Mais lorſque le commerce qu'ils eurent avec les autres Nations les eut convaincu, que bien loin de ne devoir rien à perſonne, ils devoient preſque tout aux Egyptiens; il donnerent, il eſt vrai, le premier rang à ceux-ci, mais par un principe de vanité, ils leur donnerent auſſi une antiquité des plus extravagantes. D'un autre côté les Egyptiens firent par un principe d'intérêt, ce que les Grecs avoient fait par vaine gloire. L'Egypte

étoit

étoit le païs où l'on se rendoit de l'Orient & de l'Occident pour y puiser des connoissances ; & comme rien ne rend les Sciences plus recommandables que l'Antiquité, les Egyptiens, pour se donner du crédit, forgerent des Monumens qui reculoient les commencemens de leur Monarchie jusques dans les tems inconnus. Les Anciens nous ont conservé quelques-uns de ces prétendus monumens, & les Modernes les ont refutez.

Voilà l'objection que l'on fait contre le témoignage des Grecs. Quoique Mr. *Warburton* ne soit point intéressé à décider la question, parce qu'elle ne renverse point l'usage qu'il fait de l'autorité des Grecs, il avoue pourtant que s'il n'y avoit point d'Ecrits plus anciens que les leurs, & qui confirmassent leur témoignage, il ne pourroit qu'être très-suspect. Et que, s'il y a des Ecrits beaucoup plus anciens qui contredisent leur témoignage, il doit être entierement rejetté. Mr. *Warburton* nous assure donc, qu'il ne fera aucun usage de ce que les Grecs disent sur la grande Antiquité de l'Egypte, lorsque cela ne se trouvera pas confirmé par l'Ecriture Sainte : & qu'il rejettera entierement ce témoignage des Grecs lorsqu'il sera contredit par l'Ecriture, soit que ce témoignage soit favorable ou non à l'opinion qu'il soutient.

On convient donc que les Grecs s'ac-

cordent à repréſenter l'Egypte comme l'Empire le plus ancien & le mieux policé qu'il y eût au monde. Voyons comment cela eſt confirmé par l'Ecriture Sainte.

Dès le tems d'Abraham on trouve un Roi d'Egypte qui porte le nom commun de *Pharaon* ; d'où il ſemble qu'on puiſſe conclure, que la Police civile étoit à-peu-près la même alors, qu'elle fut du tems de Joſeph & de Moïſe. L'Egypte abondoit ſi fort en blé, qu'elle pouvoit fournir ceux qui en manquoient en tems de famine. Les préſens que Pharaon fit à Abraham paroiſſent dignes d'un grand Roi : Et ſi l'on veut comparer la conduite de Pharaon avec celle d'Abimelec Roi des Philiſtins, dans une circonſtance ſemblable, on ſera porté à en inférer, que le premier doit avoir été tout autrement puiſſant que le ſecond.

Lorſque Joſeph fut conduit en Egypte, les Iſraëlites y portoient vendre des Epiceries, du Beaume & de la Myrrhe, dont leurs Chameaux étoient chargez : ils y trafiquerent auſſi de jeunes Eſclaves : tout cela fait voir, ſuivant notre Auteur, que les Egyptiens étoient un peuple riche, luxurieux, & que leur puiſſance étoit grande & bien affermie.

Lors de la ſortie des Iſraëlites, il faut que le Luxe & le pouvoir des Egyptiens ayent été extrêmes : ce qui paroît par les

Villes

Villes de Munition qu'ils faiſoient bâtir, & ſur-tout par le nombre prodigieux de gens qu'ils employoient à préparer ſeulement les matériaux dont on avoit beſoin pour les Edifices publics. Les Egyptiens avoient auſſi alors une Milice réglée & diſciplinée; & ce qui eſt plus extraordinaire encore, ils avoient de la Cavalerie, dont les Grecs ont ignoré l'uſage même long-tems après la guerre de Troye. Remarquons encore, que durant tout le tems que nous venons de marquer, c'eſt-à-dire depuis Abraham juſques à Moïſe, l'Ecriture repréſente conſtamment l'Egypte comme une Monarchie unique, gouvernée par un ſeul Roi; marque certaine de ſa puiſſance; & des grands progrès qu'elle avoit fait dans la Politique. Au lieu que tous les peuples, au ſortir de la barbarie, ſont diviſez en petits Etats, qui ſe réuniſſent peu-à-peu, à meſure que les Arts ſe perfectionnent.

A ces preuves générales de l'Antiquité des Egyptiens, l'Auteur en ajoute de particulieres, tirées de leurs Etabliſſemens religieux & civils. Voici ce que *Diodore de Sicile* dit de leurs Etabliſſemens religieux. * „ Toute l'Egypte étoit divi-„ ſée en trois portions. La première „ apartenoit au Collége des Prêtres, „ qui

* Je me ſers de la Traduction de Mr. l'Abbé Terraſſon. Tom. I. pag. 156.

„ qui étoient dans une vénération sin-
„ guliere, soit par le respect que l'on
„ portoit aux Dieux dont ils étoient les
„ ministres, soit par la sagesse & par les
„ lumieres qu'ils avoient puisées dans
„ une éducation très-distinguée. Leur
„ revenu étoit employé aux fraix de
„ tous les Sacrifices qui se font dans l'E-
„ gypte, à l'entretien des Officiers sub-
„ alternes dont ils ont besoin, & à la
„ subsistence de leurs propres familles.
„ Les Egyptiens croyoient que les Dieux
„ devoient être servis par des personnes
„ consacrées à eux, & qu'il ne falloit
„ jamais changer leur Culte; & ils ne
„ vouloient pas, d'un autre côté, que ceux
„ dont les conseils étoient utiles à tout le
„ monde, manquassent de rien pour eux-
„ mêmes. En effet, les Prêtres étoient
„ toûjours attachez à la personne du Roi,
„ pour l'aider de leurs instructions & de
„ leurs avis, souvent même de leurs soins
„ & de leurs personnes, dans les affaires
„ importantes. . . . . Ainsi ce n'est pas,
„ comme chez les Grecs, ou un seul hom-
„ me, ou une seule femme qui est revêtu
„ du sacerdoce; mais c'est une Societé de
„ plusieurs personnes, qui transmettent
„ à leurs descendans la science & la pra-
„ tique du Culte des Dieux. D'ailleurs
„ ils sont exempts de toute charge, & ils
„ sont, par leur rang & par leur crédit,
„ les premiers du Royaume après le
Roi *"

Roi *", *Herodote* nous apprend †, que de tous les Colléges des Prêtres celui d'Héliopolis étoit le plus fameux pour la ſageſſe & le ſçavoir. Et *Strabon* ‡ nous dit, qu'il y avoit encore de ſon tems de très-ſpacieux Edifices, qui, ſelon la Tradition, avoient été autrefois la demeure des Prêtres qui s'attachoient à l'étude de la Philoſophie & de l'Aſtronomie.

Le récit de ces trois célèbres Hiſtoriens eſt parfaitement d'accord avec celui de Moïſe, qui nous apprend que les Prêtres d'Egypte étoient un Ordre diſtinct dans l'Etat, & qu'ils avoient des Terres dont le revenu leur étoit approprié; que lorſqu'il y eut dans le païs une ſi cruelle famine, que le peuple fut obligé de vendre ſes Terres à la Couronne pour avoir du pain, celles des Riches ne furent point aliénées, mais qu'ils furent entretenus gratuitement §. Moïſe, en parlant du Prêtre d'*On*, confirme encore le récit de *Diodore* ſur l'accès que les Prêtres avoient auprès du Roi. Car le terme de l'Original *Cohen*, ſignifie un Ami, un Conſeiller Privé du Roi, auſſi-bien qu'un Prêtre, comme *Cocceius* le fait voir dans ſon Dictionaire. Enfin Moïſe confirme encore le récit d'*Herodote* & de *Strabon*,

* Diod. Sic. Bib. Hiſt. *p.* 46. S^r, *Ed.*
† *Lib.* II, *Cap.* 3.
‡ Geogr. Lib. XVII.
§ Gen. XLVII. 22.

Strabon, en nous apprenant que Pharaon, ayant donné à Joseph l'emploi de premier Ministre, lui fit épouser la fille du Prêtre d'*On*; ce que les *Septante* & la *Vulgate* ont très-bien traduit par *Héliopolis*. Il paroît par toutes les circonstances de cette Histoire, que le Roi avoit dessein de faire à Joseph le plus grand honneur possible: & ce que nous apprennent les Historiens Grecs, fait voir que dans ce mariage Pharaon avoit principalement en vûë l'établissement de son Favori. L'administration des Affaires publiques étoit entre les mains des Prêtres, qui n'auroient pas souffert volontiers qu'un Etranger eût été à la tête des Affaires. Le meilleur moyen donc de prévenir leur envie, c'étoit de faire entrer Joseph dans leur famille & dans leur Ordre; & c'est ce que Pharaon exécuta, en faisant épouser à Joseph la fille d'un Prêtre de l'Ordre le plus célèbre & le plus distingué.

Un autre Article remarquable sur lequel les Historiens Grecs s'accordent avec Moïse, regarde les Cérémonies religieuses des Egyptiens. *Herodote* dit expressément, qu'*ils regardoient comme une profanation le Sacrifice de toute espece de Bestiaux, excepté celui des Cochons, des Taureaux, des Veaux nets & des Oyes* *; & ailleurs, que *les Geniſſes, les Beliers & les Boucs étoient estimez*

* Herodot. *Lib.* II. *Cap.* 45.

eſtimez ſacrez *. Ce n'eſt pas que les Egyptiens adoraſſent des Animaux vivans du tems de Moïſe : On prouve dans la ſuite, qu'ils ne rendoient encore alors un ſervice religieux qu'aux Images des Animaux. Cela même pourtant ne pouvoit que rendre les Animaux ſacrez, & empêcher qu'on ne les offrît en ſacrifice. Ici encore l'Ecriture nous apprend, que lorſque Pharaon voulut engager Moïſe à ſacrifier à Dieu dans le païs, ſuivant les cérémonies de ſa famille, le Prophete répondit : *Il n'eſt pas à propos de faire ainſi; car nous ſacrifierions à l'Eternel notre Dieu l'abomination des Egyptiens. Voici ſi nous ſacrifiions l'abomination des Egyptiens devant leurs yeux, ne nous lapideroient-ils pas* † ? Si donc *Herodote* ne s'eſt pas éloigné de la vérité dans ce qu'il dit des anciennes ſuperſtitions des Egyptiens, il eſt clair que les Iſraëlites ne pouvoient pas éviter de ſacrifier l'abomination des Egyptiens. Et *Herodote* lui-même nous apprend §, avec quelle animoſité & quel eſprit de vengeance ils pourſuivoient ceux qui ſe rendoient coupables de cette impieté imaginaire.

L'Antiquité de l'Egypte ne paroît pas moins par le progrès qu'on y avoit fait dans les Arts utiles à la ſocieté. Voici, par

* *Ibid. Cap.* 41.
† *Exod.* VIII. 26.
§ *Lib.* II. *Cap.* 65.

par exemple, ce qu' *Herodote* nous apprend de l'état où étoit la Médecine. „ Chaque maladie a ſon Médecin particulier, „ qui ne s'attache qu'à en étudier la nature, & à la guérir, ſans ſe mêler des autres maladies. De ſorte que tout le païs „ fourmille de Médecins : car les uns ont „ ſoin des Yeux, les autres de la Tête, les „ autres des Dents, les autres du Ventre, „ les autres des Maladies cachées" *. On ne doit pas être ſurpris après cela de trouver pluſieurs Médecins parmi les Domeſtiques de Joſeph. *Joſeph commanda à ceux de ſes Serviteurs qui étoient Médecins, d'embaumer ſon Pere : & les Médecins embaumerent Iſraël* †. Un nombre de pareils Domeſtiques paroîtroit aujourd'hui une affectation ridicule de magnificence, même dans un premier Miniſtre. Mais il n'en étoit pas ainſi chez les anciens Egyptiens ; car puiſqu'il y avoit un Médecin pour chaque maladie, il falloit néceſſairement qu'il y eût pluſieurs Médecins dans chaque famille un peu diſtinguée ; ce qui eſt une preuve bien forte de la grandeur, du luxe & de la politeſſe d'un peuple. Auſſi eſt-ce par la connoiſſance de la Médecine que les Egyptiens ſe ſont particulierement diſtinguez, comme il paroît, non ſeu-

* Herodot. *Lib. II. Cap.* 84.
† Gen. L. 2.

ſeulement par les plus anciens Auteurs Grecs, mais auſſi par les Ecrits des Prophetes. Il y a un paſſage remarquable dans Jerémie. En prédiſant la deſtruction de l'Armée d'Egypte, qui devoit être ruinée près de l'Euphrate, il caractériſe les Egyptiens par leur habileté dans la Médecine. *Monte en Galaad, & prends du beaume, Vierge fille d'Egypte. Envain employes-tu remede ſur remede; car il n'y a point de guériſon pour toi* *. Le Prophete ſe plaît dans cette eſpece de figure, qui conſiſte à déſigner un peuple par quelque circonſtance caractériſtique. Ainſi dans le même Chapitre il s'exprime de cette manière: *L'Egypte eſt comme une* TRÈS-BELLE GENISSE: *mais la deſtruction vient, elle vient de Aquilon. Même les gens de guerre, qu'elle entretient chez ſoi à ſes gages, ſont comme des* VEAUX ENGRAISSEZ, *car ils ont tourné le dos.* On ſçait que le Culte d'*Iſis* & d'*Oſiris*, ſous la figure d'une Geniſſe ou d'un Taureau, étoit ce qu'il y avoit de plus célèbre & de plus ſacré dans la Religion des Egyptiens.

Un ſçavant Auteur †, craignant que l'Antiquité de l'Egypte ne fût préjudiciable

* Jer. XLVI. 11.

† Mr. Schuckford, *dans ſon Livre intitulé*, The ſacred and Prophane Hiſtory of the World connected, &c. *Tom. I. pag.* 359--367.

ble à la Religion, a taché de refuter le témoignage d'*Hérodote*, & celui de *Diodore de Sicile*. Il remarque que les Médecins de Joseph n'etoient pas employez à guérir les Malades, mais simplement à embaumer les Morts: & il prétend que ce qui a trompé les Historiens Grecs, c'est qu'ils ont pris pour l'Art de la Médecine, ce qui n'étoit qu'une cérémonie purement religieuse. Mr. *Warburton* répond à toutes les raisons de ce Sçavant, & prouve en même tems fort au long l'Antiquité de la Médecine.

Une autre preuve de la grande Antiquité de l'Egypte est tirée de leurs *Cérémonies Funèbres*. Voici ce que nous en apprend *Herodote*. „ Lorsqu'il meurt quelque personne considerable dans une famille, toutes les femmes de la maison „ se salissent la tête ou le visage avec de „ la bouë. Puis laissant le cadavre entre les mains des Domestiques, elles „ marchent en procession par la Ville, „ ayant leurs habits ceints autour des „ reins, & la gorge decouverte; elles „ se frappent elles-mêmes, & sont suivies de toutes leurs parentes. D'un autre côté marchent les hommes ceints „ de la même manière, & se frappant „ aussi eux-mêmes. La procession finie, „ ils portent le corps pour le faire saler; „ car il y a des gens établis exprès pour „ cet office, & c'est leur métier..... Ils „ com-

„ commencent par tirer le cerveau au „ travers du né par le moyen d'un in- „ ſtrument de fer recourbé, &c. . . . A- „ près cela on met le corps dans du Ni- „ tre, où on le tient SOIXANTE-DIX „ JOURS; mais il n'eſt pas permis de l'y „ tenir plus long-tems *" *Diodore de Sicile* s'accorde avec *Herodote* dans toutes les circonſtances eſſentielles du Deuil, & dans ce qui regarde la manière d'embaumer les cadavres, excepté qu'il ſemble différer dans le nombre des jours. „ Ils „ oignent, dit-il †, enſuite le corps pen- „ dant plus de TRENTE JOURS avec „ de la Gomme de Cédre, de la Myrrhe, „ du Cinnamome & d'autres Parfums, „ qui non ſeulement contribuent à la „ conſerver dans ſon entier pendant très- „ long-tems, mais qui lui font encore ré- „ pandre une odeur très-ſuave. Ils ren- „ dent alors aux Parens le corps &c. ‡". L'Ecriture non ſeulement explique & confirme ce que ces Hiſtoriens diſent ſur les ſoins onereux qu'on prenoit d'embaumer les corps, mais elle concilie auſſi la contradiction apparente qu'il y a au ſujet du nombre des jours pendant leſquels

* Herodot. *Lib.* II. *Cap.* 85. 86.

† Je me ſers de la Trad. de Mr. L'Abbé Terraſſon *Tom. I. pag.* 195.

‡ Diod. Sic. *Lib. I. pag.* 58.

quels le Cadavre reſtoit chez les Embaumeurs. *Les Médecins*, dit Moïſe, *embaumerent Iſraël: & on employa* QUARANTE JOURS *à l'embaumer (car c'étoit la coûtume d'embaumer les corps pendant quarante jours) & les Egyptiens le pleurerent* SOIXANTE-DIX JOURS *. Or les deux Hiſtoriens Grecs que nous venons de citer nous apprennent, que le deuil duroit auſſi long-tems que le corps etoit chez les Embaumeurs; & ſuivant *Herodote*, il y demeuroit ſoixante-dix jours. Cela explique pourquoi les Egyptiens *pleurerent Iſraël ſoixante-dix jours*. Pendant ce tems-là le corps étoit dans le Nitre, dont l'uſage étoit, de ſécher toute l'humidité nuiſible qui y reſtoit; ce qui pouvoit ſe faire au bout de trente jours; les quarante qui reſtoient (les ἐφ' ἡμέρας πλείους τῶν τριάκοντα de Diodore, *plus de trente jours*) étoient employez à oindre le corps avec de la Gomme & des Aromates, pour le conſerver, ce qui étoit proprement l'*embaumer*. Cela explique ce que dit Moïſe, *on employa quarante jours à l'embaumer, car c'étoit la coûtume d'embaumer les corps pendant quarante jours*. Voilà donc les deux Hiſtoriens Grecs d'accord entre eux: & voilà comment eux & l'Ecriture Sainte s'expliquent & ſe confirment réciproquement.

Si

* *Gen.* L. 2. 3.

Si l'on dit que, quoique Moïse parle ici d'embaumer, cette pratique n'étoit pourtant pas aussi commune que les Historiens Grecs le prétendent, & qu'elle ne l'est devenu que plusieurs siécles après; Mr. *Warburton* répond, qu'il paroît que cette pratique étoit universelle en Egypte du tems de Joseph, puisqu' *une troupe de Marchands Ismaëlites avoient des chameaux chargez d'Epiceries, de Beaume, & de Myrrhe, qu'ils alloient vendre en Egypte* *.

Mais la grande Antiquité de l'Egypte ne se prouve pas seulement par les circonstances dans lesquelles les Historiens profanes s'accordent avec l'Ecriture Sainte, mais aussi par celles où ils semblent la contredire. En voici un exemple. *Diodore de Sicile* dit † expressément, que *les Terres de l'Egypte étoient partagées entre le Roi, les Prêtres & les Soldats*; & Moïse ne dit pas moins expressément, qu'*elles étoient partagées entre le Roi, les Prêtres, & le Peuple* ‡. Quelqu'incompatibles que paroissent ces deux récits, on trouvera, en examinant le fait, que *Diodore* confirme très-fortement ce que Moïse nous dit touchant la famine qu'il y eut en Egypte, & ses effets. Moïse dit donc, qu'a-

* *Gen.* XXXVII. 25.
† *Lib. I. Bibliotb.*
‡ *Gen.* XLVII.

qu'avant la famine toutes les Terres étoient entre les mains du Roi, des Prêtres & du Peuple : mais la famine produisit un très-grand changement dans la posſeſſion des Terres, puiſque toutes celles du Peuple furent acquiſes au Roi : ce qui doit avoir augmenté prodigieuſement ſon pouvoir. Joſeph qui, quoique premier Miniſtre, n'en étoit pas moins zèlé pour le bien public, prévint pendant quelque tems les mauvais effets qu'auroit pû produire le trop grand pouvoir du Roi ; il les prévint, dis-je, en donnant ces Terres à ferme aux anciens Proprietaires ſous des conditions très-aiſées. Il y a beaucoup d'apparence que cette ſage Politique fut ſuivie juſques à ce qu'il ſe fût *élevé un nouveau Roi, qui ne connoiſſoit pas Joſeph*, c'eſt-à-dire, ſuivant Mr. *Warburton*, qui voulut abolir ſa mémoire, parce qu'il déſapprouvoit ſa Politique. L'Ecriture repréſente ce nouveau Roi comme un Prince fort enclin au Deſpotiſme. Notre Auteur croit donc, que pour régner d'une manière plus arbitraire, il établit une Milice réglée, & qu'il lui accorda les Terres qui avoient apartenu au Peuple, qui devint par-là *Vaſſal* des Soldats. Ceux-ci, avec les Prêtres, compoſoient les deux Ordres de la Nobleſſe dans ce puiſſant Empire, & ils étoient tous deux ſi conſiderables, que l'on choiſiſſoit les Rois indifféremment dans l'un

ou

ou dans l'autre. C'eſt ainſi que les Terres de l'Egypte furent enfin partagées de la manière que *Diodore de Sicile* rapporte. Et il eſt à remarquer, que ce n'eſt que depuis la famine que l'Ecriture fait mention de Troupes réglées, *des ſix-cens Chariots d'élite, &c.* en Egypte *.

Nous ſommes obligez, faute de place, de renvoyer la ſuite de cet Extrait au Volume ſuivant. Cependant, pour faire connoître aux Lecteurs ce qu'ils doivent s'attendre à trouver dans la partie de cet Ouvrage dont il nous reſte à rendre compte, nous rapporterons ici ce que contiennent les autres Sections.

Dans la IVme Section du IVme Livre on prouve l'Antiquité de l'Egypte par les Hiéroglyphes, dont on explique la nature, l'origine, & les différentes eſpeces. On fait voir qu'ils ont donné naiſſance à l'Art d'interpréter les Songes, & au Culte des Animaux. On donne l'hiſtoire des différentes manières de faire connoître ſes penſées par la parole & par l'écriture; & l'on explique les diverſes eſpeces de l'ancienne Idolâtrie, ſuivant l'ordre dans lequel elles ſont nées les unes des autres. Dans cette Section Mr. *Warburton* fait par occaſion une Diſſertation ſur la *Métamorphoſe d'Apulée*,

* Exod. XIV. 7, *&c.*

pulée, il la croit uniquement deſtinée à recommander les fameux Myſtères de l'Antiquité. Comme cette Diſſertation nous paroît fort curieuſe, nous la donnerons toute entiere dans un autre Volume; nous ſommes perſuadez qu'elle ne plaira pas moins que celle de notre Auteur ſur le VI. Livre de l'Enéïde, que nous avons donnée au commencement du XII. Tome de cette Bibliothèque.

La Vme. Section eſt deſtinée à refuter le ſyſtême du Chevalier *Newton* ſur la Chronologie des anciens Egyptiens. On y montre que ce ſyſtême eſt contraire à toute l'Antiquité ſacrée & profane, & même à la nature des choſes; on y recherche auſſi & l'on y explique les cauſes de l'extrême confuſion qu'il y a dans l'ancienne Hiſtoire & Mythologie des Grecs.

Dans la VIme, & derniere Section du IVme. Livre, on fait voir que Moïſe étoit inſtruit dans toutes les Sciences des Egyptiens, & que les Iſraëlites étoient prodigieuſement enclins à toutes leurs Superſtitions: Que la Loi cérémonielle a été inſtituée en partie pour s'oppoſer à ces Superſtitions, & en partie par complaiſance pour les préjugez du peuple: Que ni ces Loix cérémonielles, ni le ſçavoir de Moïſe ne forment une objection légitime contre la Divinité de

ſa

ſa Miſſion, mais qu'au contraire elles ſervent à la confirmer.

Le Vme. Livre eſt employé à expliquer la Théocratie des Juifs, & à prouver que le Dogme d'une Vie à venir ne ſe trouve point dans la Diſpenſation Moſaïque, & n'en fait point partie. Ce Livre eſt diviſé en ſix Sections.

Dans la première on montre, que ni les ſyſtêmes des Auteurs Chrétiens, ni les objections des Déiſtes, ni les Rabins, ni les Cabaliſtes ne ſçauroient fournir de grandes lumieres touchant la nature de la République Judaïque : & l'on fait voir que le Peuple Hébreu a été ſeparé des autres, non pas comme étant le Peuple favori de Dieu, mais pour conſerver dans un monde Idolâtre la connoiſſance du ſeul vrai Dieu.

Dans la II. on prouve, que le Gouvernement des Juifs étoit une Théocratie ; que cette forme de Gouvernement étoit néceſſaire, parce qu'il n'y en a point d'autre ſous laquelle les Loix civiles puiſſent juſtement punir les hommes à cauſe de leurs opinions en matière de Religion ; & que, ſans de pareilles Loix contre l'Idolâtrie, la Religion Moſaïque n'auroit pas pû ſe ſoutenir. On réleve en paſſant Mr. *Bayle*. On fait voir auſſi que la Théocratie a pû s'établir aiſement, étant fondée ſur l'idée que l'on avoit par-tout de *Dieux Tutélaires*. On

montre que la facilité avec laquelle la Théocratie s'établit, fut cauſe qu'on en viola auſſi facilement les Loix. Enfin on explique la nature de l'Idolâtrie des Juifs.

La IIIme. Section traite de la durée de la Théocratie : on y montre qu'elle a ſubſiſté juſques à Jeſus-Chriſt, & on refute les preuves que *Spencer* & Mr. *le Clerc* ont allegué du contraire.

Dans la IVme. Section on examine les conſequences qui naiſſent d'un Gouvernement Théocratique. On montre qu'il ne peut être adminiſtré que par une Providence extraordinaire, qui diſpenſe avec égalité les Recompenſes & les Peines temporelles, tant à la République en général, qu'aux particuliers; que c'eſt-là l'idée que l'Ecriture nous donne du Gouvernement de Dieu; & que l'on trouve dans le genie & le caractère du peuple Juif, de quoi convaincre toute perſonne impartiale que cette idée eſt vraye. On juſtifie par occaſion le caractère de l'Hiſtorien *Joſephe*.

On montre dans la Vme. Section, que comme la Loi des Juifs établiſſoit des Recompenſes & des Peines temporelles, auſſi ne faiſoit-elle mention d'aucune autre; Moïſe ayant entierement omis le Dogme d'une Vie à venir. Que cette omiſſion n'étoit point accidentelle, mais faite à deſſein; Moïſe n'ignorant pas

de

de quelle importance eſt le Dogme d'une Vie à venir par rapport à la ſocieté. C'eſt ce qu'on prouve par pluſieurs endroits du Livre de la Genéſe, & par la Loi qui puniſſoit les crimes des peres ſur leur poſterité, Loi deſtinée à ſuppléer au Dogme d'une Vie à venir. On juſtifie l'équité de cette Loi contre les Incrédules. On montre enſuite, que Moïſe n'ayant point enſeigné le Dogme des Recompenſes & des Peines d'une autre Vie, les anciens Juifs n'en ont eu aucune connoiſſance; ce qu'on prouve par les Livres du Vieux Teſtament.

Dans la VIme. Section on établit la même thèſe par les Livres du Nouveau; & l'on explique quelle idée les anciens Juifs avoient de l'Ame.

Le VIme. Livre contient l'examen de tous les paſſages du Vieux & du Nouveau Teſtament qu'on allegue pour prouver, que le Dogme des Recompenſes & des Peines d'une autre Vie faiſoit partie de l'Economie Moſaïque. Ce Livre, qui eſt le dernier du ſecond Volume, eſt auſſi partagé en ſix Sections.

Dans la Ire. l'Auteur établit l'état de la queſtion : il fait voir que ceux qui ont attaqué ſon Ouvrage ne l'ont pas bien compris, & que, pour répondre à toutes leurs objections, il ſuffit de montrer de quoi il s'agit.

Dans la II^de. on commence à examiner

les paſſages de l'Ancien Teſtament. On y traite premièrement du Livre de Job en général ; on prouve que c'eſt un Poëme allégorique, compoſé au retour de la Captivité, & deſtiné à repréſenter les circonſtances où ſe trouvoit alors le peuple Juif. On y fait voir en particulier, que ces célèbres paroles, *Je ſçais que mon Rédempteur eſt vivant, &c.* ne ſignifient dans le ſens littéral, que l'eſpérance d'une Delivrance temporelle.

La IIIme. Section contient l'examen des autres paſſages de l'Ancien Teſtament qu'on allegue contre la thèſe de l'Auteur.

Mr. *Warburton* examine dans la IVme. Section les paſſages du Nouveau Teſtament qu'on lui objecte ; & il explique & éclaircit la nature des raiſonnemens que les Apôtres ont preſſé contre les erreurs des Juifs convertis.

La Vme. Section eſt employée à faire voir, que cette Propoſition, *Il n'eſt point fait mention d'une Vie à venir* &c. s'accorde avec le VII. Article de la Confeſſion de foi de l'Egliſe Anglicane : on montre auſſi, par l'exemple d'Abraham, que *les Patriarches n'ont attendu que des promeſſes paſſageres.* On fait voir de plus, que le commandement de ſacrifier Iſaac, n'étoit qu'une revélation de la Rédemption du Genre humain par le grand Sacrifice de Jeſus-Chriſt ; mais une revéla-

lation communiquée par une action représentative, au lieu de paroles. Et l'on montre que cette explication renverſe toutes les objections des Incrédules contre cette partie de l'Hiſtoire d'Abraham.

Dans la VIme. & derniere Section on recherche l'origine, la nature & l'uſage des Cérémonies typiques, & d'un double ſens dans les Propheties. Dans le cours de cette recherche on examine & on refuſe les principes que Mr. *Collins* a avancez dans ſon Livre intitulé les *Fondemens & les Raiſons de la Religion Chrétienne* *. On y refute auſſi les raiſonnemens du Docteur *Sykes*, qui dans ſon Traité, où il examine les principes de la Religion naturelle & de la Religion revélée, & la liaiſon qu'il y a entre ces principes †, a ſoutenu que les Propheties ne ſçauroient recevoir un double ſens. On montre enfin l'importance & l'uſage du ſujet dont il s'agit, par rapport à la divinité de la Miſſion de Moïſe.

On voit par cet expoſé, que ce ſecond Vo-

* The Grounds and Reaſons of Chriſtian Religion.

† *Voici le Titre Anglois* : The Principles and Connection of Natural and Revealed Religion diſtinctly conſidered. *Nous l'avons annoncé dans cette Biblioth. Tom.* XV. Part. I. *pag.* 214.

Volume de l'Ouvrage de Mr. *Warburton* nous fournira de la matière pour plus d'un Article curieux & intéreſſant.

ARTICLE VII.

*Remarques de Pierre le Motteux ſur Rabelais : Traduites librement de l'Anglois, Par C**** D* M***** : Et accompagnées de diverſes Obſervations du Traducteur. Edition revûë, corrigée & augmentée. A Londres ; M. D C C. X L.* Sans nom d'Imprimeur ni de Libraire : In quarto : pages 150.

CEt Ouvrage eſt le même dans le fond que celui qui a été inſeré dans le troiſième Volume de l'Edition *in quarto* des Oeuvres de Rabelais, publiée à Amſterdam vers la fin de l'année derniere par J. F. Bernard, & dans laquelle il eſt intitulé : *Remarques ſur les Oeuvres de Maître François Rabelais, publiées en Anglois par Mr. le Motteux, & traduites en François par C. D. M. Avec de nouvelles Remarques de la façon du Traducteur.* Mais comme, ni le Titre, ni certains endroits de l'Ouvrage même n'ont été imprimez dans cette Edition d'une manière tout-à-fait conforme au Manuſcrit ou aux intentions de l'Auteur, il a voulu, pour ſa propre ſa-

ſatisfaction, remedier à cela, en donnant à ſes Amis ce que nous annonçons, ſous le tître copié à la tête de cet Article, comme une Edition revûë, corrigée & augmentée. Il n'a nulle envie, ni d'en impoſer au Public par ce nouveau tître, ni de faire tort à l'Edition d'Amſterdam. L'Edition nouvelle (ſi l'on peut l'appeller ainſi) n'eſt point à vendre: & loin de craindre que tout le monde ſçache au juſte ce qu'elle eſt, il ſouhaite que ceux à qui il l'a dit, le publient. Il avoit reçu quelques Exemplaires de ſon Ouvrage, tel qu'il a été imprimé en Hollande, tirez à part pour lui: Il y a corrigé, à la plume, diverſes fautes d'impreſſion, parmi leſquelles il y en a d'aſſez importantes, & il a fait imprimer des Cartons pour les endroits qui en avoient beſoin: voilà tout le myſtère de ſa nouvelle Edition.

D'autres Journaliſtes feront connoître, s'ils le jugent à propos, ſa *Traduction*, ſes *Obſervations*, ſa *Préface*: Il s'agit moins, après tout, d'un Ouvrage imprimé en Angleterre qu'en Hollande: Mais nous croyons devoir marquer les principales différences des deux Editions, en faveur de ceux qui n'ont que celle d'Amſterdam. Et comme de toutes ces différences, les plus conſiderables ſont celles qui regardent les Obſervations rélatives aux Remarques de Mr. le Motteux ſur le Cha-

pitre III, du Livre V, de Rabelais, nous donnerons ici ces Obſervations, telles que nous les trouvons dans l'Edition revûë, corrigée & augmentée. Ce ne ſera toutefois qu'après avoir donné préalablement les Remarques même de Mr. le Motteux auxquelles ces Obſervations ſe rapportent; afin que le Lecteur qui n'aura pas l'Edition de Hollande ſous les yeux, puiſſe voir de quoi il s'agit. Les Lettres (*t*) (*u*) & (*x*), dans les Remarques de Mr. *le Motteux*, ſont les marques de renvoi aux Obſervations de Mr. *de Miſſy*.

Remarques de Mr. le Motteux
Sur le Chap III. du Livre V. de Rabelais.

„ Le PAPEGAUT, unique en ſon „ eſpece, comme le *Phenix d'Arabie*, eſt „ inconteſtablement le PAPE. — *Vray „ eſt*, dit Rabelais, *qu'il y ha environ deux „ mille ſept-cens ſoixante Lunes, que feûrent „ en nature deux Papegaux produicts, mais „ ce feut la plus grande calamité qu'on veit „ oncques en ceſte Iſle.* C'eſt ce qui étoit „ effectivement arrivé, environ dix-ſept „ cens ſoixante Lunes, c'eſt-à-dire en- „ viron cent quarante ans, avant que „ notre Auteur écrivît (*t*): Et ce ſera „ pour déguiſer la choſe qu'il aura mis „ *deux mille* Lunes, au lieu d'en mettre „ ſimplement *mille*, avec les autres *ſept-*

„ *cens*

„ *cens ſoixante.* Peut-être auſſi qu'il y a „ *deux mille* pour *mille*, par une pure „ faute d'impreſſion. Quoi qu'il en ſoit, „ je crois qu'il s'agit ici du SCHISME „ d'AVIGNON, qui dura quarante ans, „ & pendant lequel on vit *juſqu'à trois* „ *Papes à la fois*, ſçavoir BENOIT *neuf*, „ GRÉGOIRE *douze*, & ALEXANDRE „ *cinq* (*t*). Ce Schiſme fut terminé par le „ Concile de *Conſtance*, qui commença en „ MCCCCXIV, & finit en MCCCCXIX, (*v*).

Obſervations de Mr. de Miſſy
Sur les Remarques précedentes de Mr. le Motteux.

(*t*) „ Si Mr. le Motteux a compté „ *douze* Lunes pour l'année, c'eſt CXLVI. „ ans, VIII. lunes: Et s'il a compté à „ *treize*, ce ne ſera que CXXXV. ans. „ V. lunes. On verra tout-à-l'heure l'u- „ ſage de cette petite Obſervation.

(*v*) „ Ce que Mr. le Motteux a dit „ du tems où Rabelais écrivoit, ne nous „ fixe pas tellement à l'an MDL, que „ nous ne puiſſions, en cas de beſoin, „ y joindre au moins une partie de l'an „ MDXLIX. Or ſi de *mil cinq-cens* „ *quarante-neuf* ans nous en ôtons, com- „ me il le veut, *cent quarante* pour les „ Lunes myſtérieuſes de Rabelais, le „ nombre des années qui nous reſteront,

„ ſera *mil quatre-cens neuf*: Et c'eſt effec-
„ tivement en MCCCCIX, que fut élu
„ ALEXANDRE *cinq*, qui mourut au
„ commencement de l'année ſuivante,
„ comme on le peut voir dans *Théodoric*
„ *de Niem*: *De Schiſmate* Lib. III. Cap.
„ LI-LIII. Il eſt vrai auſſi qu'il y avoit
„ alors deux autres Papes ou Anti-Papes,
„ & que l'un des deux étoit GREGOIRE
„ *douze*: Mais Mr. le Motteux ſe trom-
„ pe lorſqu'il déſigne l'autre ſous le nom
„ de BENOIT *neuf*. Celui dont il vou-
„ loit parler eſt inconteſtablement *Pierre*
„ *de Luna*, appellé par quelques-uns BE-
„ NOIT XI, par d'autres *Benoît XII*,
„ par d'autres encore *Benoît XIII*. mais
„ par perſonne, que je ſçache *Benoît IX*.
„ (*u*) Le Schiſme d'Avignon avoit com-
„ mencé en mil trois-cens LXXVIII, ou
„ LXXIX, c'eſt-à-dire environ CLXX.
„ ans avant le tems où Rabelais eſt cen-
„ ſé écrire, & non pas CXL, comme
„ Mr. le Motteux ſemble l'avoir ſuppoſé.
„ Mais c'eſt qu'il ne conſideroit point le
„ Schiſme dans ſon origine, quoique les
„ expreſſions de Rabelais ſemblaſſent
„ l'exiger: *Il y ha environ deux mille ſept-*
„ *cens ſoixante Lunes que feûrent en nature*
„ *deux Papegaux* PRODUICTS ——— Mr.
„ le Motteux ne peut pas non plus avoir
„ conſideré le Schiſme par rapport au
„ tems où il fut terminé: Car il le fut
„ proprement [ſi tant eſt qu'il le fut] en
„ MCCCCXVI, ou en MCCCCXVII,
„ *Vid:*

„ *Vid: J. Marii Belgæ de Schiſmat. & Con-*
„ *cil. Pars tertia: Cap. XIII. & confer.*
„ *H. Spond.* 1417. Or de *mil quatre-cens*
„ *ſeize* à *mil cinq-cens quarante-neuf*, où
„ Rabelais eſt cenſé écrire, il n'y a que
„ CXXXIII ans : ce qui ne peut cer-
„ tainement pas s'appeller *environ cent*
„ *quarante*. —— Pendant le double Ponti-
„ ficat de *Benoît XIII.* & de *Grégoire XII*,
„ l'élection d'*Alexandre V.* ſe fit en
„ MCCCCIX : & il ſemble que ce ſoit-
„ là le point fixe de Mr. le Motteux :
„ Car, d'un côté, il nomme *Alexandre*
„ *V*, au Pontificat duquel on ne peut
„ gueres aſſigner d'autre année que celle-
„ là, puiſqu'il mourut au commence-
„ ment de la ſuivante : & d'un autre côté,
„ ſi vous comptez depuis MCCCCIX.
„ juſqu'à celle où Rabelais écrivoit, vous
„ trouverez juſtement les cent quarante
„ ans de Mr. le Motteux. Mais quelle
„ apparence que Rabelais, qui ne parle
„ conſtamment que de deux Papes, ait
„ voulu déſigner le tems de leur Schiſme
„ par l'élection d'un troiſième, dont il
„ ne dit mot, & qui ne commença ni
„ ne finit le Schiſme ? Quelle apparence
„ même que Mr. le Motteux l'ait cru ?
„ —— Voici, ſelon moi, en quoi conſiſte
„ ſon erreur, qui eſt aſſez plaiſante dans
„ un homme qui devoit ſçavoir chiffrer.
„ Suppoſant toûjours qu'il s'agiſſoit du
„ Schiſme d'Avignon, & cherchant dans
„ l'Hiſ-

„ l'Hiſtoire de ce Schiſme quelque date
„ remarquable que Rabelais eût pû avoir
„ en vûë, il aura conſideré entr'autres
„ dates, celle du tems où s'aſſembla le
„ Concile qui termina le Schiſme: &
„ là-deſſus il aura exercé ſon Arithméti-
„ que. Le Concile de Conſtance s'aſſem-
„ bla en MCCCCXIV. Or de-là à
„ MDXLIX, où ſon Auteur écrivoit, il
„ y a juſtement les *mille ſept-cens ſoixante*
„ Lunes auxquelles il a cru devoir ſe
„ borner, comme on l'a vû: Et ce nom-
„ bre de Lunes combien fait-il? Je l'ai
„ dit: c'eſt CXXXV ans, & *cinq* mois
„ ou Lunes, qui peuvent être là pour
„ *l'environ* du Texte énigmatique. Cela
„ eſt juſte. Mais comme il arrive quel-
„ quefois à ceux qui chiffrent mal, ou
„ qui ſont diſtraits, d'ajouter les ſols
„ reſtans d'une diviſion aux livres du
„ Quotient, il aura par mégarde ajouté
„ ſes *cinq* Lunes reſtantes au Quotient de
„ *cent trente-cinq*, comme ſi elles étoient
„ des années: Et voilà, à ce compte,
„ *cent quarante ans* bien comptez, qui
„ déduits de MDXLIX, laiſſent
„ MCCCCIX. Ce n'eſt plus la date de l'aſ-
„ ſemblée du Concile: Mais voyons, aura-
„ t-il dit; l'an MCCCCIX. nous fourni-
„ ra peut-être quelque autre choſe. Il aura
„ feuilleté là-deſſus ſes Annales de Spon-
„ de: & il aura trouvé que cette année
„ eſt remarquable par l'élection d'*Ale-*
„ *xandre*

„ *xandre cinq.* Voilà TROIS PAPES À LA
„ FOIS ! Cette idée lui aura plû. Elle
„ renchérissoit sur celle de Rabelais. Il
„ aura mis au plus vite les trois Pape-
„ gaux sur le papier, & n'aura plus son-
„ gé à refaire sa division, pour voir s'il
„ n'y avoit pas erreur dans le calcul---
„ Que Rabelais, au-reste, ait été choisir
„ l'année où s'assembla le Concile de Con-
„ stance; & que, pour se cacher encore
„ davantage, il ait mis sans nécessité *deux*
„ *mille* au lieu de *mille* 760; ou que le *deux*
„ ait été ajouté à *mille* par une faute
„ d'impression, comme le conjecture Mr.
„ le Motteux; c'est ce qui me paroît
„ d'autant moins vraisemblable, qu'il ne
„ seroit peut-être pas impossible d'expli-
„ quer ce passage de Rabelais plus natu-
„ rellement. A *douze* Lunes par an, les
„ *deux mille* 760. Lunes sont exactement
„ *deux-cens trente* ans: Et à compter pour
„ un an *treize* Lunes, elles font *deux-cens*
„ *douze* ans & *quatre* Lunes, qui ne doi-
„ vent point ici entrer en ligne de compte.
„ Or en rétrogradant [de l'année où Ra-
„ belais écrivoit] selon le premier calcul,
„ on s'arrêtera à l'an *mil trois-cens dix-*
„ *neuf*; & selon le second calcul, à l'an
„ *mil trois-cens trente-sept:* ce qui fait une
„ différence de *dix-huit* ans. Tout le
„ mystère, à mon avis, consiste à ad-
„ mettre les deux calculs, & à partager
„ la différence. Retranchez *neuf* ans de

„ M.

„ MCCCXXXVII : Ajoutez neuf ans
„ à MCCCXIX : Et vous tomberez
„ juſtement ſur l'an *mil trois-cens vingt-*
„ *huit*, où PIERRE DE CORBIERE
„ fut ſolemnellement declaré & recon-
„ nu Pape, ſous le nom de NICOLAS V,
„ comme ſi JEAN XXII. eût été mort.
„ Voilà deux Papes à la fois. Voi-
„ là comment, 2760 Lunes avant que
„ Rabelais écrivit, *furent deux Papegaux*
„ *en nature produicts*. Obſervez encore
„ que, ſuivant Rabelais lui-même, le
„ Schiſme dont il parle ne fut terminé
„ que par la mort de l'un des Papegaux :
„ ce qui difficilement s'expliqueroit par
„ le Schiſme d'*Avignon*, mais qui s'expli-
„ que fort bien par celui de *Nicolas* V.
„ & de *Jean* XXII. Car quoique l'Anti-
„ Pape *Nicolas*, en MCCCXXX. eût
„ renoncé à ſon Pontificat, & eût été
„ reçu à pénitence par le Pape *Jean*, ce
„ dernier ne laiſſa pas de le tenir, juſqu'à
„ ce qu'il y mourût, dans une bonne
„ priſon, où on le traitoit en ami, mais
„ où on le gardoit cependant comme un
„ ennemi. Voyez *Henri de Sponde*, ſous
„ l'an MCCCXXX. §. VII. —— Mr.
„ le Duchat, dans ſa Remarque ſur les
„ Lunes de Rabelais, a fait une faute
„ auſſi plaiſante que celle de Mr. le Mot-
„ teux. Voulant, par une régle de ſouſ-
„ traction, déduire 230. ans de 1550. il
„ a trouvé qu'il lui reſtoit 1380. C'eſt-

„ à-

„ à-dire qu'au lieu de souſtraire *trois* de
„ *cinq*, il a ajouté cinq à trois, & a dit:
„ *Qui de cinq ôte trois, reſte huit.* Il y a
„ quelques autres petites fautes dans ſa
„ Remarque : mais je les ai déja rélevées
„ indirectement. Je n'ai au reſte que ſon
„ Edition de MDCCXI. Je ne ſçais
„ s'il ſe ſera apperçu après-coup de ſa
„ mépriſe (*). Mais quand il ne s'en ſe-
„ roit pas apperçu, y auroit-il là dequoi
„ s'étonner? Mr. *Ozell*, dans ſon Edition
„ Angloiſe du Rabelais, a fait uſage des
„ Remarques de Mr. *le Duchat*: Il a tra-
„ duit entr'autres la Remarque dont il
„ s'agit : Et qui ne croiroit qu'il l'a exa-
„ minée au moins en la traduiſant? Il faut
„ bien cependant qu'il l'ait traduite ſans
„ y faire attention: Car il y conſerve fidè-
„ lement la mépriſe de ſon Auteur, &
„ ne dit pas le moindre mot pour la ré-
„ lever, quoique ſa Traduction des Re-
„ marques de Mr. *le Duchat* ſoit en géné-
„ ral fort libre, & qu'il y mette ſouvent
„ du ſien. Telles ſont les negligences
„ ou les diſtractions dont les Ecrivains
„ ſont capables, & dont je fournis peut-
„ être moi-même quelque exemple ſans
„ y

(*) Tout ceci a été écrit avant que la derniere Edition du Rabelais fût publiée. On l'a vûë depuis, & la mépriſe de Mr. le Duchat s'y retrouve.

„ y penſer. - - Pour prévenir ce re-
„ proche autant qu'il dépend de moi, j'ai
„ voulu ne pas finir cet Article, ſans exa-
„ miner ce que produiroient les MIL-
„ LE ou DEUX-MILLE *ſept-cens ſoixan-*
„ *te Lunes* en queſtion, non-pas en ſup-
„ poſant [comme je l'ai fait juſqu'ici
„ d'après Mrs. le Motteux & le Duchat]
„ que Rabelais entendoit par ſes Lunes,
„ *groſſo modo*, des mois de douze ou de
„ treize à l'année; mais en ſuppoſant, ce
„ qui eſt au fond plus naturel [vû les
„ connoiſſances Aſtronomiques de Rabe-
„ lais] qu'il entendoit par ſes Lunes des
„ Lunaiſons, ou Révolutions de la Lune;
„ ſoit PERIODIQUES, leſquelles ſont
„ de *vingt-ſept jours & quelques heures*;
„ ſoit SYNODIQUES, leſquelles ſont,
„ l'un portant l'autre, de *vingt-neuf*
„ *jours & demi.* —— Remarquons donc,
„ I. touchant les Révolutions *périodi-*
„ *ques*, que quand on les feroit de vingt-
„ ſept jours & *douze* heures, dix-ſept cens
„ ſoixante de ces Révolutions ne pro-
„ duiroient que quarante-huit mille qua-
„ tre-cens jours, leſquels diviſez par trois-
„ cens ſoixante-cinq [& ſans égard à ce
„ qu'il faut déduire pour les années biſ-
„ ſextiles] ne feroient que cent trente-
„ deux ans & deux-cens vingt jours: ce
„ qui ſeroit bien loin encore des cent
„ quarante ans que Mr. le Motteux
croyoit

„ croyoit avoir trouvez. — Remarquons „ II. par rapport aux Révolutions *Syno-* „ *diques*, ou de vingt-neuf jours & demi, „ que dix-sept-cens soixante de ces Révo- „ lutions font cent quarante-deux ans, & „ quatre-vingt-dix jours: ce qui est deux „ ans & plusieurs jours de plus qu'il ne „ faudroit pour le compte de Mr. le „ Motteux, à rabattre même les jours „ intercalaires. — Remarquons III. que „ *deux mille* sept-cens soixante Révolu- „ tions *périodiques* ne feroient pas mieux „ mon compte que le sien, & ne feroient „ pas non plus celui de Mr. le Duchat; „ comme pourront aisément s'en convain- „ cre ceux qui voudront y donner un „ moment d'attention. —— Mais remar- „ quons aussi IV. que si nous prenons le „ même nombre de Révolutions *Synodi-* „ *ques*, mon compte s'y trouvera, il sera „ le seul qui s'y trouve, & je l'y trou- „ verai encore mieux peut-être que dans „ ma première supposition. Car deux „ mille sept-cens soixante Lunes de vingt- „ neuf jours & demi, renferment en tout „ quatre-vingt-un mille quatre-cens vingt „ jours, qui divisez par trois-cens-soixan- „ te-cinq, font *deux-cens vingt-trois ans & „ vingt-cinq jours*: dont il faut ôter *cin-* „ *quante-quatre jours* intercalaires pour les „ 54. années bissextiles qui doivent se „ rencontrer dans le nombre de deux- „ cens vingt-trois: desorte que ces 223

„ ans & 25 jours se réduiront à DEUX-
„ CENS VINGT-DEUX ans, & TROIS-
„ CENS TRENTE-SIX jours. Or ap-
„ pliquons cela à l'Histoire de l'Anti-Pape
„ *Nicolas V.* Ce fut le douze de Mai
„ MCCCXXVIII. qu'il fut publique-
„ ment reconnu Pape à Rome. Ajoutez
„ donc au douze de Mai de cette année
„ 1328. mes deux-cens vingt-deux ans
„ 222. Nous voilà au 12. de Mai de l'an
„ 1550. Mil cinq-cens cinquante, qui est
„ l'année où Rabelais lui-même dit qu'il
„ écrivoit. Et les trois-cens trente-six
„ jours surnuméraires, ajoutez à ceux de
„ cette même année qui s'étoient écou-
„ lez avant le douze de Mai, ne doivent
„ point ici nous embarasser, si nous con-
„ sidérons que quatre ou cinq Lunaisons
„ de plus ou de moins, en cas de néces-
„ sité, passeroient aisément pour l'*envi-*
„ *ron* de Rabelais. Encore n'est-il pas
„ besoin, rigoureusement parlant, d'en
„ rabattre plus d'une ou de deux pour
„ cet *environ*, qui après tout doit signi-
„ fier quelque chose. On sçait que l'an-
„ née Françoise, du tems de Rabelais,
„ ne commençoit qu'à Pâques : ce qui
„ doit s'entendre du lendemain de cette
„ fête, au moins selon *Borel*, au revers
„ de la page 611. de ses Recherches : tel-
„ lement que cela varioit entre le vingt-
„ trois de Mars, & le vingt-six d'Avril :
„ Et l'on peut sçavoir d'ailleurs, que sui-
„ vant

„ vant cette régle, c'eſt par le *ſept* d'A-
„ vril qu'a dû commencer l'an MDL.
„ De-là au douze de Mai, il n'y a que
„ *trente-ſix* jours, qui, avec les *trois-cens*
„ *trente-ſix* autres jours en queſtion, en
„ font *trois-cens ſoixante-douze*. Cela ne va
„ qu'au XVI. jour de l'an MDLI., qui
„ doit avoir eu Pâques le *vingt-neuf* de
„ Mars. Rétrogradons d'une ſeule Lunai-
„ ſon, [c'eſt-à-dire ici de vingt-neuf jours
„ & demi,] puiſqu'une Lunaiſon eſt le
„ moins que nous puiſſions rabattre pour
„ l'*environ* de Rabelais: Nous nous trou-
„ verons par-là au quinze de Mars, jour
„ apartenant, ſelon le ſtile d'alors, à
„ l'an MDL. où Rabelais écrivoit. Ré-
„ trogradons à préſent d'une Lunaiſon
„ de plus: Nous ſerons au quatorze de
„ Février de cette même année MDL.
„ De-là au douze de Mai MCCC
„ XXVIII. il n'y a plus [je l'avouë] la
„ valeur de 2760. Lunes: il n'y en a que
„ 2758. Mais auſſi Rabelais ne dit-il pas
„ qu'il y en ait *préciſément* 2760: il dit
„ ſeulement qu'il y en a *environ* ce nom-
„ bre.——Un Aſtronome, au reſte, auroit
„ peut-être traité tout cela plus ſçavam-
„ ment, & ſeroit entré dans un détail
„ plus précis: Mais ce que j'ai dit eſt auſſi
„ exact que le ſujet le demande. Notez
„ cependant que les trois-cens trente-ſix
„ jours qui reſtent, nous conduiſant vers
„ le commencement de l'an MDXLI,

„ il ne nous eſt plus permis, ſuivant ce „ calcul, de faire remonter juſqu'en MD „ XLIX. le tems où Rabelais eſt cenſé „ écrire. Il faut s'en tenir ici à l'an 1550, „ marqué par Rabelais lui-même dans le „ Prologue : Et ce n'eſt que mieux pour „ l'exactitude, quoique dans mon pre- „ mier calcul, ainſi que dans la réviſion „ de celui de Mr. le Motteux, j'aye pû, „ ſans abſurdité, reculer la date de l'Ou- „ vrage juſqu'à l'an 1549.—— Le Lecteur „ choiſira entre les deux calculs. Je pre- „ fère le dernier, ſi tant eſt qu'il faille „ opter : Mais ils nous mènent l'un & l'au- „ tre à la même concluſion, ſçavoir que „ les deux Papes indiquez par Rabelais „ ſont *Nicolas V.* & *Jean XXII.* Rabe- „ lais pourroit fort bien avoir calculé „ lui-même de l'une & l'autre façon : Et „ ſi, au contraire, il n'y a que l'un des „ deux calculs qui ait été réellement le „ ſien ; ſi, par conſequent, il y en a un „ des deux auquel il n'ait point penſé ; „ on aura ici un exemple de la vérité „ de cette thèſe : Que par un moyen „ qui eſt faux, on peut arriver à une „ concluſion qui eſt vraye."

Telles ſont les *Obſervations* rélatives aux *Remarques* ſur le troiſième Chapitre du Livre cinq. Pour abreger, nous nous contenterons de mettre ici en forme d'*Errata*, ce que nous pourrions dire des autres différences que nous avons indiquées,

quées, & nous nous bornerons aux plus considerables.

Page 4. ligne 3. *dans l'Edition de MDCCXXVII*, Lisez, *dans l'Edition de MDCCXXXVII.*

Page 15. ligne 9. *avec plaisir, du moins* Lisez, *avec plaisir, ou du moins.*

Page 17. ligne 31. LE MOTTEUX *étoit & avoit été élevé* Lisez, LE MOTTEUX *étoit né & avoit été élevé.*

Page 18. ligne 13. *Jacobs*, Lisez, *Jacob.*

Ibid. lignes 19 & 20. *se trouvent réduits sur le sujet de mon, Auteur à m'indiquer les sources publiques où j'ai puisé tout* Lisez, *sont réduits sur le sujet de mon Auteur, à m'indiquer les sources publiques où j'ai puisé presque tout.*

Page 22. première colomne, ligne derniere, *Remarques*, Lisez, *Remarques générales.*

Page 26. deuxième colomne, ligne 2. sur le commencement de MDLXXVII. *Lisez*, sur le commencement de MD LXXVIII.

Page 31. première colomne, ligne 8. les paroles, *ajoutant néanmoins qu'il*, ne faisant point partie de la citation, ne devroient point être imprimées en lettres Italiques.

Page 37. *première colomne, lignes* 20--23. & à une Reine qui non-seulement avoit toûjours eu beaucoup d'enjoûment, mais

qui donnoit même dans la dévotion, & dont la dévotion prenoit un vol assez haut. *Lisez*, & à une Reine qui, à la vérité, avoit toûjours eu beaucoup d'enjoûment, mais qui donnoit dans la dévotion, & dont la dévotion prenoit même un vol assez haut.

Page 38. *première colomne*, *ligne* 1. De-là le nom *Lisez*, De-là le nom de.

Page 41. *ligne* 1. Rabelais ait *Lisez*, Rabelais eût.

Page 43. *ligne* 22. un merveilleux outré incroyable *Lisez*, un merveilleux outré & incroyable.

Page 55. *ligne* 22. les caractères *Lisez*, le caractère.

Page 61. *colomne* 1. *ligne antépénultième.* MDXLV, *Lisez*, MDXLVI.

Page 64. *ligne* 1. de faire valoir *Ajoutez*, contre lui.

Ibid. ligne 18. le vrai de toute affaire: *Lisez*, le vrai de toute l'affaire.

Ibid. ligne 19. la plus heureuse *Ajoutez*, Anagramme.

Page 72. *ligne antépénultième du Texte.* tems que Rabelais écrivoit. *Mettez après ces paroles un renvoi à l'Observation* (*d*).

Page 75. *lignes* 14 & 15. une Explication particuliere de Panurge vers la fin du Chapitre XXIII. *Lisez*, une explication particuliere de ce que dit Panurge vers la fin du Chapitre XXII:

Page

Page 77. première colomne, ligne derniere. *Etommer* Lisez, *Entommer.*

Page 95. *ligne pénultième du Texte.* le premier *Lisez*, le premier jour.

Ibid. colonne 1. *ligne* 5. les Editions. Mr. *Lisez*, les Editions; & Mr.

Page 98. lignes 3. & 4. *ce seront-là les Allemands:* Ces paroles ont été imprimées mal à propos en lettres Italiques.

Page 106. ligne 14. *Isle de chien .... touts* Lisez, *Isle de chien.... sont touts.*

Pag. 110. *col.* 1. *l.* 15-18. Rabelais *&c. Lisez*, Rabelais pouvoit prendre l'un pour l'autre par inadvertence, supposé qu'il eût ouï dire que la chose étoit arrivée en MCCCCLXXXIII.

Page 138. *ligne* 2. Benêtier. *Lisez*, Benîtier.

Ibid. ligne 13. *Ajoutez*, Je dirai à mon tour des Moines, ce que Plaute a dit des Souris.

Ibid. ligne 32. leur Ciel sur la Terre, séjour *Lisez*, leur Ciel sur la Terre, le séjour.

Page 144. *ligne* 22. de dire deux mots qui donnent *Lisez*, de dire deux mots qui donneront.

ARTICLE VIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE LONDRES.

UNe Societé de Gens de Lettres publie par Brochures, qui paroiſſent tous les quinze jours, un Supplément au Dictionaire des Arts & des Sciences du feu Doctr. *Harris*, qui eſt en 2. vol. fol. Chaque Brochure contient ſept feuilles, & il y en aura trente en tout. Sans doute la derniere Edition de celui de Mr. *Chambers*, qui a eu un ſi prompt débit qu'on le réimprime actuellement par Brochures, a fait naître aux Libraires intéreſſez la penſée de ce Supplément: Car quelque eſtimable que ſoit le Dictionaire de Mr. *Harris*, & quoiqu'en bien des Articles il ſoit plus exact que celui de Mr. *Chambers*, il n'eſt pas à beaucoup près ſi complet.

Les *Innys* & *Manby* viennent de publier en trois Volumes *in* 8. une ſeconde Edition de la Vie de Ciceron par Mr. le Doctr. *Midleton*. Elle eſt fort belle & fort correcte.

Corbet, à la tête d'*Addiſon* dans *Fleet-Street*, a imprimé & débite deux Volumes de Sermons poſthumes de Mr. *Smith*, Auteur de l'Ouvrage intitulé, *The Cure of Deiſm &c.* „ Préſervatif „ contre le Déiſme &c." dont nous avons parlé dans cette *Bibliothèque*, & dont on a déja fait trois

trois Editions. Ces Sermons roulent presque tous sur la Morale, & sont dédiez à l'Evêque de Londres.

Une Compagnie de Libraires a publié depuis peu une seconde Edition du Livre suivant, *The British Empire in America*; *Containing the History of the Discovery*, &c. C'est-à-dire: „ Les Domaines de la Grande-Bretagne en A„ mérique; ou Histoire de la Decouverte, de „ l'Etablissement, des Progrès & de l'Etat des „ Colonies Angloises dans le continent & dans „ les Isles de l'Amerique; Avec une descrip„ tion du Païs, du terroir, du climat, des pro„ ductions & du commerce de la *Terre neuve*, „ de la *Nouvelle Angleterre*, de la *Nouvelle E„ cosse*, de la *Nouvelle York*, de la *Nouvelle „ Jersey*, de la *Pensylvanie*, de *Maryland*, de „ la *Virginie*, de la *Caroline*, de *la Georgie*, de „ la *Baye d'Hudson*, des *Barbades*, de *Ste. Lucie*, „ d'*Antigue*, de *Montserrat*, de *St. Christophle*, „ de *St. Vincent*, des *Bermudes*, de la *Jamaï„ que*, &c. On y a joint une Continuation de „ cette Histoire, comprenant les changemens „ de l'Etat & du Commerce de ces Colonies, „ depuis l'an 1710. jusqu'à présent, avec des Re„ marques sur les moyens les plus propres à „ les faire fleurir & à pourvoir à leur sureté", 2. vol. 8. enrichis des Cartes de ces divers Païs par Mr. *Moll*.

Un Anonyme vient de nous donner une Traduction Angloise, magnifiquement imprimée, des *Harangues de Ciceron*; avec des Notes Historiques & Critiques, en deux Tomes 8. On dit beaucoup de bien de cette Traduction. L'Auteur avertit, qu'il publiera aussi dans peu, &

dans le même goût, les *Lettres de Ciceron à Atticus*, précedées de deux Eſſais de ſa façon, l'un ſur le caractère & l'Hiſtoire d'Atticus & des autres Amis de Ciceron, & l'autre ſur les cauſes du baniſſement de Ciceron & de ſon rappel à Rome.

A. Millar, Libraire dans le *Strand*, imprime actuellement & publiera dans peu un nouveau Recueil de toutes les Oeuvres de feu Mr. *Boyle*, avec des corrections & des additions conſiderables, tirées des propres Manuſcrits de l'Auteur; comme auſſi pluſieurs Lettres, ſoit de lui-même ou de ſes Amis, & quelques Traitez qui n'avoient point encore paru. A la tête de ce Recueil on trouvera une nouvelle Vie de cet illuſtre Philoſophe, compoſée en grande partie ſur des Mémoires qu'il avoit laiſſé parmi ſes Papiers. L'Editeur, qu'on ne nomme point, prie tous ceux qui ont quelques Mémoires, Lettres, &c. qui pourroient contribuer à rendre ce Recueil plus complet, de vouloir bien les lui communiquer, en les addreſſant au Libraire, ſous promeſſe qu'il fait de le reconnoître publiquement dans une Préface.

Les *Méthodiſtes* continuant à faire beaucoup de bruit, & le véritable eſprit de leur Secte ſe découvrant de plus en plus, un Anonyme a publié contre eux une Brochure, où il ne les épargne point, ſous ce titre, *A ſhort Hiſtory of the Donatiſts &c.* C'eſt-à-dire: „ Hiſtoire abregée des *Donatiſtes*, dans laquelle on „ compare ces orgueilleux & hypocrites Phariſiens & Sectaires avec Mr. WHITEFIELD „ & les METHODISTES. *Illi filii Mali, qui „ non odio iniquitatum alienarum, ſed ſtudio contentionum ſuarum, infirmas plebes jactantiâ ſui „ nominis*

„ *nominis irretitas, vel totas trahere, vel certè*
„ *dividere affectant, superbiâ tumidi, pervicaciâ*
„ *vesani, calumniis insidiosi, seditione turbulenti;*
„ *ne luce veritatis carere ostendantur, umbram ri-*
„ *gidæ severitatis obtendunt, & quæ in Scriptu-*
„ *ris Sanctis, salvâ dilectionis sinceritate & cu-*
„ *stoditâ pacis unitate, ad corrigenda fraterna vi-*
„ *tia, moderatiori curatione fieri præcepta, ad sa-*
„ *crilegium Schismatis, & ad occasionem præsi-*
„ *nis usurpant. St. Augustin".*

On vient de réimprimer en trois Volumes *in* 8°. le Dictionaire du Jardinage de Mr. *Miller*, Membre de la Societé Royale, qui est chargé du soin du Jardin Botanique des Apoticaires à *Chelsea*. C'est un Abregé de son grand Ouvrage en deux Tomes *in folio*, qui est fort estimé des Curieux. Se trouve chez *Rivington*, à la Bible couronnée, dans le Cimetiere de *St. Paul*.

Un *Non-Conformiste*, qui ne se nomme point, a publié depuis peu *A Christian Liturgy; or a Devout and Rational Form of Divine Worship, &c.* C'est-à-dire: „ Liturgie Chrétienne; ou „ Nouveau Formulaire raisonnable de Service „ divin, tiré principalement de l'Ecriture Sainte „ & des plus anciennes Liturgies de l'Eglise „ Chrétienne, sur-tout de celles qu'on trouve „ dans les *Constitutions Apostoliques*. On a „ mis à la tête quelques Observations sur la „ Liturgie de l'Eglise Anglicane, & sur le Ser- „ vice public de l'Eglise d'Ecosse & de tous les „ *Non-Conformistes* Protestans; où l'on recom- „ mande fortement aux derniers l'usage des For- „ mulaires". Au reste ce Formulaire est dans le système Arrien, chez *R. Hett.* à la Bible couronnée dans le *Poultry*.

Mr. le Doctr. *Middleton* vient de nous donner une

une quatrième Edition de sa Lettre sur la conformité du Papisme avec l'ancien Paganisme, dont nous avons rendu compte en son tems. Il y a ajouté une longue Préface, pour servir de Réponse à toutes les objections de l'Auteur d'un *Ecrit Papiste*, intitulé, *The Catholick Christian Instructed, &c.* C'est-à-dire: Instruction d'un Chrétien Catholique &c. „ comme aussi pour confirmer ce qu'il avoit avancé dans cette *Lettre*, par un grand nombre de faits & de témoignages nouveaux: Et il a mis à la fin une Apostille, dans laquelle il examine & refute l'opinion de Mr. *Warburton* sur le Paganisme de Rome. Se trouve chez *R. Manby*, aux Armes du Prince, dans *Ludgate-hill.*

Voici une Réponse de Mr. *Morgan* à Mr. *Chandler*, dont le titre seul fait assez voir qu'il est poussé à bout. *A Vindication of the Moral Philosopher against y false Accusations, Insults and personal Abuses of Samuel Chandler, late Bookseller, and now Minister of y Gospel.* C'est-à-dire": „ Défense du Livre qui a pour titre *le Philosophe Honnête-homme*, contre les fausses accusations, les insultes & les réflexions personnelles de *Samuel Chandler*, ci-devant Libraire, & à présent Ministre de l'Evangile". Par *Thomas Morgan*, Docteur en Médecine. Imprimé pour le compte de l'Auteur, & se vend chez *T. Cox*, à l'Enseigne de l'Agneau à la Bourse. Il est vrai que Mr. *Chandler* a été autrefois Libraire, ou plutôt Associé de son frere, qui étoit Libraire, sans se mêler de la vente des Livres; mais Mr. *Morgan*, qui lui-même a changé plus d'une fois de profession, a fort mauvaise grace de rélever une chose de cette nature, qui, après tout, ne fait rien au fait.

Nourse,

Nourse, *Vaillant* & *Beecroft* débitent l'Ouvrage suivant, qui ne fait que paroître: *Calimachi Hymni & Epigrammata, quibus accesserunt Theognidis Carmina; nec non Epigrammata plus quàm trecenta ex Anthologia Græca, quorum magna pars non ante separatim excusa est: His adjuncta est Galeni Suasoria ad Artes. Notas addidit, atque omnia emendatè imprimenda curavit* EDITOR. *In Præfatione differitur de Linguæ Græcæ pronuntiatione, secundumnè quantitatem an accentum melius procedat. Impensis Gul. Thurlbourn, Bibliopolæ Cantabrigiensis. in* 4°.

Un homme de Lettres parmi les Presbyteriens, nommé Mr. *Scott*, vient de publier *A New Version of St. Matthews Gospel, &c.* C'est-à-dire: " Nouvelle Version de l'Evangile selon „ St. Matthieu; Avec des notes choisies, où l'on „ justifie la Version, l'on établit le sens & l'on „ montre la pureté de plusieurs termes ou ex„ pressions de l'Original Grec, ce que l'on „ confirme par des passages tirez des Auteurs „ Grecs les plus célèbres: On y a joint une „ Critique des Notes du Doctr. *Mill* sur cet „ Evangile". Chez *J. Noon*, au Cerf blanc, dans *Cheapside*, *in* 4°.

Mr. le Doctr. *Watts*, Ministre Presbyterien, a publié un Supplément à sa Logique Angloise, qui est si estimée, qu'on s'en sert préférablement à toute autre dans les deux Universitez. Ce Supplément, qui est en un Volume 8°. contient des Reflexions & des Régles pour acquerir ou pour communiquer aux autres les connoissances les plus utiles, tant en matière de Religion que dans les Sciences humaines, & par rapport à la Vie civile. Chez *Hett*, dans le *Poultry*;

try, où l'on trouve tous ſes autres Ouvrages.

Le ſecond Tome de l'Expoſition familiere du Nouveau Teſtament par le Docteur. *Doddrige*, auſſi Miniſtre Presbyterien, paroît depuis peu. Il finit les Evangiles. L'Auteur dit, que le Livre des Actes eſt prêt à être mis ſous la preſſe, & promet de donner la ſuite avec toute la diligence poſſible. C'eſt un fort bon Ouvrage, qui ſe trouve chez le même Libraire que le précedent.

AVIS AU PUBLIC.

LE célèbre JEAN GEORGE GRÆVIUS, dont le Nom & la ſolide Erudition ſont ſi connus dans le Monde ſçavant, après avoir mis au jour le *Treſor des Antiquitez Romaines* en XII. Volumes *in folio*, avoit réſolu d'y ajouter une autre Collection, qui n'auroit été, ni moins belle, ni moins excellente en ſon genre, que la première, ſçavoir celle des *Antiquitez & des Hiſtoires d'Italie*, afin de réunir, pour ainſi dire, par ce moyen, le reſte du Corps au Chef, c'eſt-à-dire les autres Villes d'Italie à celle de Rome leur capitale; à-peu-pres de la même manière qu'on voit cette Maîtreſſe du Monde, & la fertile Italie, jointes enſemble dans les Déniers de Mucius Cordus & de Fufius Calenus, qui furent frapez après que la Guerre de la Ligue Italique eut été terminée à l'avantage des Romains. Car ce grand Homme avoit bien compris, que les Affaires de Rome & celles de l'Italie, ſoit pour la Paix, ſoit pour la Guerre, de même que leurs Uſages & Cérémonies, tant

ſacrées

ſacrées que profanes, étoient ſi étroitement liées enſemble, que la connoiſſance des unes dépendoit néceſſairement de celle des autres. Il jugeoit encore avec beaucoup de raiſon, qu'on ne liroit pas avec moins de Plaiſir & d'Utilité les choſes qui s'étoient paſſées dans ces Païs-là ſur le déclin de l'Empire Romain, que celles qui y étoient arrivées lorſque cet Empire étoit dans ſon plus grand luſtre. En effet, l'Italie a toûjours été expoſée à de grandes Guerres, & ſujette en tout tems à de fréquentes Révolutions. Ainſi, l'on n'a pû ni dû ignorer les Faits ou les Changemens un peu conſiderables qui ont intéreſſé, dans chaque Siécle, les Contrées ou les Villes qui compoſoient cette belle Province, qui a commandé pendant ſi long-tems au reſte de l'Univers.

Ces raiſons engagerent l'illuſtre GRÆVIUS, tout âgé qu'il étoit, à entreprendre ce bel & magnifique Ouvrage, qui devoit s'imprimer aux dépens de *Pierre van der Aa*, Libraire à Leyde, auquel la République des Lettres ſera perpétuellement redevable de quantité de belles & excellentes Collections qu'il a données au Public, & qui ne demandoient pas moins de conſtance dans l'exécution, que de courage dans l'entrepriſe.

Après avoir donc fait venir de toutes parts, avec beaucoup de ſoins & de dépenſes, les Livres rares & curieux, néceſſaires pour une ſi utile Entrepriſe, on publia d'abord les VI. premiers Volumes de ce *Tréſor:* mais, avant leur Publication, le docte GRÆVIUS, conſumé d'Années & de Travaux, ayant glorieuſement fini ſa carriere, ne put joüir du fruit de ſon Travail. Ainſi, l'illuſtre JAQUES PERIZONIUS

NIUS remplit avec plaiſir ſa place : & conſacra, par une très-ſçavante *Préface*, ces VI. premiers Volumes à l'Immortalité & à l'uſage des Gens de Lettres. Mais ce ſçavant Homme ayant pareillement été enlevé du Monde aſſez peu de tems après, au grand regret de tous les honnêtes gens, un troiſieme Sçavant voulut bien entrer dans la même carriere, & ſe charger de la continuation de l'Ouvrage commencé. C'eſt PIERRE BURMAN dont je veux parler. Son Eſprit vif & penétrant, ſa Diligence infatigable, ſa profonde Erudition, acquiſe par un Travail aſſidu de pluſieurs années, ſont trop connus de tout le monde pour avoir beſoin de nos Eloges. Ce fut donc lui qui mit au jour tous les Volumes ſuivans de cet ample *Tréſor d'Antiquitez d'Italie*, & qui acheva enfin heureuſement cet Ouvrage immenſe, qu'il eut ſoin d'orner des *Préfaces* néceſſaires.

On prétend que la Sicile fut autrefois ſeparée du continent de l'Italie par la violence des ondes ; mais les Sçavans ont toûjours jugé, qu'on ne pouvoit ſeparer les Hiſtoires & les Antiquitez qui concernent cette Iſle, de celles qui regardent l'Italie. La Sicile a toûjours été très-fertile en Evenemens remarquables, à compter même depuis les Siécles fabuleux juſqu'au nôtre, & ſes Antiquitez ont tant de rapport à celles de Rome & de toute l'Italie, qu'on ne peut les en ſeparer, ſans faire un grand tort à l'Hiſtoire & au progrès des Belles-Lettres. C'eſt pourquoi, après qu'on eut raſſemblé avec ſoin les meilleurs Livres, & les Ouvrages les plus rares des Auteurs qui ont écrit avec autant de ſcience que de jugement ſur les Affaires & les Antiquitez de cette Iſle,

on ajouta un nouveau *Tréſor des Antiquitez de Sicile* à celui *des Antiquitez d'Italie*, & PIERRE BURMAN l'enrichit de fort belles *Préfaces* de ſa façon. SIGEBERT HAVERCAMP, connu d'ailleurs par les ſçavans Ouvrages qu'il a donnez au Public, n'a pas peu contribué de ſa part à perfectionner le *Tréſor* dont il s'agit. Car nous ſommes bien informez, que *Pierre van der Aa* a profité de ſes Avis, & même qu'il s'eſt ſervi de ſon Travail, particulierement pour ce dernier Ouvrage. D'ailleurs, c'eſt ce que prouvent aſſez un grand nombre d'Opuſcules, traduits en Latin & enrichis de ſes Notes, qui ſont inſerez pour la plupart dans ce *Treſor*, & quelques-uns dans celui des *Antiquitez d'Italie*. Tels ſont, par exemple, les Deſcriptions de l'ancienne Syracuſe, & des Médailles de cette Ville, faites par *Mirabella* & par *Bonanni*, & principalement la *Sicilia Numiſmatica de Philippe Paruta*, à laquelle ce ſçavant Profeſſeur a joint un Commentaire rempli d'Erudition. Mais nous ne citerons pas un plus grand nombre d'Auteurs ſur ce ſujet; car nous ne voulons pas donner ici une Liſte des Ecrivains dont les Ouvrages ſont contenus dans ces *Tréſors*; vû qu'on en a publié des *Catalogues* particuliers, & que cet Ouvrage, qui eſt imprimé depuis quelques années, ſe trouve à préſent dans pluſieurs Bibliothèques publiques, & même dans celles de quelques Particuliers. Nous ajoutons ici avec raiſon ces paroles, *& même dans celles de quelques Particuliers*; car *Pierre van der Aa* ayant été contraint de mettre ces *Tréſors* à un Prix fort haut, à cauſe des travaux & des fraix conſiderables qu'avoit coûté un Ouvrage ſi immenſe, bien des gens ſe trou-

verent obligez malgré eux, de ſe paſſer de ces *Tréſors*, pour ne pas trop épuiſer leurs Bourſes.

Il nous a donc paru que nous rendrions un grand ſervice au Public, ſi nous facilitions aux Sçavans, & ſur-tout à ceux dont les Revenus ſont modiques, le moyen de ſe pourvoir de ces excellens *Tréſors des Antiquitez d'Italie & de Sicile*, dont nous poſſedons aujourd'hui les Exemplaires. Comme nous n'avons pas trouvé de meilleur expédient pour arriver à ce but, que de baiſſer conſiderablement le Prix de ce grand Ouvrage, & de le diminuer même preſque de la moitié; nous avons pris la réſolution de délivrer, pendant un certain tems, les Exemplaires du dit Ouvrage pour une Somme très-modique.

Ce *Tréſor* entier, tant *d'Italie* que de *Sicile*, eſt compris en quarante-cinq Volumes; dont le prix a été fixé par *P. van der Aa* de la maniére qui ſuit:

Les XLV. Volumes ont été vendus
——— ——— ——— en petit papier.. 440 fl.
——— ——— ——— en grand papier. 580 fl.

Mais pour les raiſons ci-deſſus énoncées, nous en diminuons conſiderablement le Prix, & le reduiſons preſque à la moitié: de ſorte que, depuis ce jour juſqu'au 2. d'Avril de l'Année prochaine 1742. & non pour un plus long terme, nous délivrerons les Exemplaires pour le Prix qu'on va marquer:

Les XLV. Volumes en petit papier, pour 250. fl.

--- en

——————— en grand papier, pour 350 fl.

Par rapport à ceux qui ſont déja pourvûs des ſix premiers Volumes qui ont été imprimez après la mort de Mr. GRÆVIUS avec la *Préface* de Mr. PERIZONIUS, ils pourront acquerir les XXXIX. Volumes qui ſuivent,

en petit papier, pour 210 fl.
en grand papier, pour 310 fl.

Mais après le Terme indiqué, c'eſt-à-dire après le 1. d'Avril de l'Année 1742, cet Ouvrage ſera vendu,

Les XLV. Volumes, en petit papier 400 fl.
——————— en grand papier 540 fl.
Les XXXIX. Volumes, en petit papier 350 fl.
——————— en grand papier 480 fl.

Ainſi, juſqu'au 1. d'Avril de l'Année prochaine 1742, on pourra ſe pourvoir des Volumes de ces *Tréſors* pour le Prix marqué ci-deſſus: Ils ſe trouvent:

A AMSTERDAM, chez François l'Honoré & Fils, Waesbergen, Wetſtein & Smith, Schouten, Wor & Onder de Linden.

A LEYDEN, chez Luchtmans & Van der Aa.
A UTRECHT, chez Broedelet.
A HARLINGEN, chez van der Plaats.
A LEEUWAARDEN, chez Van Deſſel.
A LA HAYE, chez de Hondt.

P. DE HONDT *Libraire à la Haye, a imprimé:*

JO. HARDUINI Commentarius in Novum Teſtamentum; accedit ejuſdem Autoris Lucubratio, in cujus prima parte oſtenditur, Cepham, à Paulo reprehenſum, Petrum non eſſe: in altera parte, Joannis Apoſtoli de Sanctiſſima Trinitate locus explanatur, & eidem Autori ſuo vindicatur. Hagæ-Comitum 1740. Fol.

——— Idem, Charta majori.

ANT. MATTHÆI Veteris Ævi Analecta, ſeu Vetera Monumenta hactenus nondum viſa, quibus continentur Scriptores varii, qui præcipuè Hiſtoriam Univerſalem, Expeditiones in Terram Sanctam, Res Germaniæ, Gelriæ, Hollandiæ, Ultrajecti, Friſiæ tam Occidentalis quam Orientalis & Groningæ, ut & Geſta Equeſtris Ordinis Teutonici, Dominorum de Brederode, de Culemburch, & de Arckel, memoriæ prodiderunt. Præterea Itineraria, Teſtamenta Vetera, & Doctorum Virorum Epiſtolæ. Hagæ-Comitum 1738. 5 vol. 4.

——— Idem, Charta majori.

De l'Attaque & de la Défenſe des Places par Mr. de Vauban Tome II. 4. fig.

Le même Libraire a ſous Preſſe.

NUMMOPHYLACIUM Reginæ Chriſtinæ, quod comprehendit Numiſmata Ærea Imperatorum Romanorum Latina, Græca, atque in Colo-

niis

niis cusa; quondam à Petro Santi-Bartolo summo artificio summâque fide æri incisa; nunc primùm prodeunt, cum Commentario Sigiberti Havercampi, in Universitate Lugduno-Batava Professoris. *Latinè & Gallicè.* Hagæ-Comitum 1742. Fol. cum LXIII. Tabulis Numismatum.

——— Idem, Charta majori.

Remarques Critiques & Philologiques sur le Nouveau Testament, par feu Monsieur de BEAUSOBRE. Haye 1742. 2 vol. 4.

Le même Libraire avertit, qu'on trouve aussi chez lui les trois Ouvrages suivans, qui sont de la derniere importance, & dignes de la Bibliothèque d'un Roi: sçavoir.

I. LA SAINTE BIBLE REPRESENTÉE EN ESTAMPES, par les plus fameux Maîtres de l'Europe, tant Anciens que Modernes, au nombre de 15000 Piéces, & en 175 Volumes in Folio de forme Atlantique, Reliez en Carton. Ouvrage qu'à très-juste titre on peut dire l'Unique dans toute l'Europe, & même dans le Monde entier; recueilli depuis longues Années avec de très-grands soins, & des fraix presqu'incroyables. Pour rendre cette Collection d'autant plus brillante & plus riche, on y a proportionné la quantité des Figures à la Nature des sujets qu'elles représentent, & l'on y en a mis un plus grand nombre sur les plus notables & les plus intéressans, que sur ceux qui le sont moins; en un mot, on n'a rien negligé de ce qui a pû contribuer à rendre ce Recueil de la der-

niere beauté & d'une magnificence incomparable.

II. OUVRAGE DIGNE D'UN ROI; Consistant en un Recueil de près de 2550 Piéces du fameux SEBASTIEN LE CLERC, *Desſinateur & Graveur de Louis XIV. & de l'Académie Royale de Peinture, Gravure & Sculpture*; conditionné ainſi qu'il s'enſuit, & en 4 Volumes reliez en Maroquin rouge.

L'OEUVRE DE SEBASTIEN LE CLERC, que l'on voit ici, eſt l'Ouvrage de pluſieurs Années. Il eſt compoſé de près de 2550 Piéces; & c'eſt un des plus complets qui ſe voye.

De tous les Maîtres, LE CLERC eſt le plus difficile à recueillir, tant par le grand nombre de Piéces qu'il a faites, que parce qu'il n'a preſque travaillé que pour l'Ornement des Livres; ce qui rend les premières de ſes Epreuves d'une Recherche très-difficile.

Le Commerce que l'on a eu avec cet habile Homme, a beaucoup facilité ce grand Amas, & le moyen d'avoir des premières Epreuves. L'on n'y a épargné, ni Soins, ni Dépenſes. Pluſieurs Vignettes coûtent deux Piſtoles la Piéce: d'autres une Piſtole, & quantité une demi-Piſtole.

L'on a eu la délicateſſe de vouloir avoir toutes les Vignettes ſans Impreſſion derriere, c'eſt-à-dire tirées en blanc, avant l'Impreſſion des Livres pour leſquels elles ont été faites; ſeul moyen d'avoir de belles Epreuves. Les Fleurons, Culs-de-Lampe, Lettres griſes, ne ſont pas d'une moindre Recherche, ſur-tout les Lettres griſes,

griſes, qui ont donné le plus de peine. Le Choix des Epreuves eſt ce qu'on a eu le plus en vûë, y en ayant qu'on a changé juſqu'à quatre & cinq fois, pour parvenir à la perfection où on les voit dans cet admirable & magnifique Oeuvre.

Il n'y a aucune Piéce retouchée, comme la plupart le ſont préſentement. Telles ſont celles de la *Géometrie*, de l'*Hiſtoire Sacrée*, les *Pair' d'Heures* & *le Vitruve*. Les *Batailles d'Alexandre*, la *Paſſion de Notre-Seigneur*, & les *Livres à Deſſiner* ont été choiſis des premières Epreuves, avant que S. LE CLERC les eût retouchez lui-même dans les Endroits uſez.

Les Piéces où l'on verra de l'Impreſſion derriere, qui ſont en très-petit Nombre, ne peuvent être autrement pour être bonnes. Elles ont été tirées des Livres reliez, qu'on a ſacrifiez, quoique rares & chers. Tels ſont l'*Hiſtoire des Turcs*, le *Vitruve*, le *Des Godets*, & les *Métamorphoſes d'Ovide*, qui ſont le choix de dix Exemplaires.

Le papier a été choiſi un peu bis exprès, pour mieux rélever la Blancheur de celui des Eſtampes. En un mot, on ne ſçauroit former un plus bel & plus magnifique Exemplaire.

III. UN MANUSCRIT très-curieux, très-intéreſſant & qui eſt de la derniere conſequence: ſçavoir, le JOURNAL Anglois de tout ce qui s'eſt paſſé dans la CHAMBRE HAUTE D'ANGLETERRE, depuis le Tems du Roi HENRI VIII. juſques à la mort du Roi GEORGE I. en 93 gros Volumes in Folio.

AVIS
DE
JEAN NEAULME,

En publiant le Sixième Tome de son Edition des ACTES PUBLICS D'ANGLETERRE *par Mr.* RYMER.

VOici le Tome Six de mon Edition, qui va jusques au *Quinzième Volume* inclusivement de l'Edition de Londres.

Le Tome Premier	contient 231 feuilles.
Le Tome Second	------- 215
Le Tome Troisième	------- 220
Le Tome Quatrième	------- 210½
Le Tome Cinquieme	------- 222
Le Tome Sixième	------- 221½

ensemble 1320 feuilles

Ce qui fait, suivant les Conditions du projet de Souscription, à 9. duttes la feuille, la somme de 74. florins 5. sols, sur laquelle j'ai déja reçu, en y comprenant l'avance du *premier Fournissement*, & le payement du *Sixième Volume*, la somme de 70. florins; ainsi l'on voit que j'ai fourni au-delà de ce que j'ai reçu.

Le *Septième Volume*, par où commence actuellement la Traduction des Piéces Françoises, ne comprendra point en entier les *Tomes Seize & Dix-septième* de l'Edition de Londres, parce que

que ces Traductions ſont trop fortes pour cela.

Le *Prix* des Volumes ſuivans augmente à préſent d'un *demi ſol* par feuille, qui ſelon le Projet ne devroit ſe payer qu'à la fin du dernier, mais qui, crainte de faire paroître ce dernier payement trop gros, me détermine (avec la permiſſion du Public) de prendre pour la ſuite *quinze florins* par Volume, au lieu de *dix*, & de réſerver le ſolde, qui ſera peu de choſe alors, pour la fin de tout l'Ouvrage, qui n'aura malgré des augmentations très-conſiderables, que *dix Volumes*, à la vérité de *deux-cens vingt feuilles* chacun, au lieu de *deux-cens* que promet le Projet; ce qui fait toute la différence.

Ceux qui n'ont point encore ſouſcrit, payent actuellement *quinze florins* d'augmentation, & ceux qui attendront plus long-tems, ſeront obligez à davantage, ne pouvant le faire autrement, parce que, pour favoriſer la Souſcription, je l'ai propoſée à grand marché, que je l'ai bien fait exécuter, & que j'ai tenu parole de n'en imprimer que cinq-cens Exemplaires, & cinquante en grand papier. Je laiſſe donc à juger ſi l'Ouvrage complet augmentera de Prix.

TABLE DES MATIERES.

A.

ABingdon (*Comte d'*) s'oppose à l'abolition de l'*Acte triennal*. 176.
Académiciens; excès de leur pyrrhonisme. 330. Se sauvoient en admettant le probable. 338.
Académiques de *Ciceron*. 102-118. 320--369. Mutilées par les Copistes. 103. Eloge de l'Edition de Cambridge. 104. Et de la nouvelle Edition de Londres. 108. Echantillons des Notes critiques ajoutées à cette derniere. 109. *& suiv.* 326. *& suiv.* Jugement sur cet Ouvrage. 356 *& suiv.*
Acte triennal; Debats du Parlement à ce sujet. 172. *& suiv.* Principale raison des Communes contre son abolition. 189.
Anglesey (*Mylord*) ses discours imprudens au sujet des procedures contre l'ancien Ministère. 169. Debats qu'ils occasionnent dans la Chambre. 170. Fait l'apologie de ses expressions. *ibid.*
Ani-

Animaux étoient ſacrez chez les *Egyptiens*. 395.
Antipodes; ce que *Ciceron* en dit. 352.
Appel (*Droit d'*) apartenoit au Peuple de *Rome*. 139.
Appien; jugement ſur cet Auteur. 128.
Attraction, déja ſoupçonnée par *Copernic*. 355. Entrevûë par le Chancelier *Bacon*. *ibid.*

B.

BARRINGTON-SHUTE (*Mr.*) juſtifie la Cour par rapport à quelques affaires domeſtiques. 302.
Bayle; ſon ſentiment ſur les *Natures Plaſtiques*. 364.
Bedford (*Mr. Arthur*) ſes Sermons ſur la Ste. Trinité & l'Incarnation du Fils de Dieu. 224.
Bentley (*Mr.*) ſes excellentes conjectures pour retablir le Texte des *Académiques de Ciceron*. 104.
Berkeley (*Mylord*) ſignale ſon attachement pour la Maiſon d'*Hannover*. 170.
Berriman (*Mr. Jean*) ſa Diſſertation critique ſur un paſſage de la première Epître à *Timothée*. 223.
Bien (*Vrai*) en quoi les Anciens le faiſoient conſiſter. 365. Diſcuſſion à ce ſujet. *ibid & ſuiv.*
Biſſe (*Mr. Thomas*) ſes Sermons poſthumes. 223.
Bolingbroke (*Vicomte de*) ſon zele pour la mémoire de la Reine *Anne*. 158. Réponſe du Chancelier à ſon Diſcours. 160.
Bourſe de Londres; hiſtoire de ſa fondation. 71. Perit dans le grand incendie de cette Ville. *ibid.* Particularité remarquable à cet égard. *ibid.* Vers à ce ſujet. 72. Rebâtie. *ibid.*
Buckingham (*Duc de*) ſe montre contraire au nou-

nouveau Gouvernement. 158. Se declare pour les Elections triennales du Parlement. 184.

C.

CALIMACHI *Hymni & Epigrammata.* 433. *Cambridge*; cette Université sollicite le Chevalier *Gresham* d'établir un Collége chez elle. 76.

Carnéade étoit l'idole de *Ciceron.* 116.

Caswall (*Mr. George*) opine pour un Subside contre la *Suede.* 294.

Catrou (*Le Pere*) ce qu'il dit du siécle de Ciceron est plein de bevuës. 135.

Chambers (*Mr.*) quatriéme Edition augmentée de son *Dictionaire des Arts & des Sciences.* 226.

Chambre des Communes de la *Grande-Bretagne*; Recueil des Debats qu'il y a eu depuis la mort de la Reine *Anne.* 148--217. 270--320.

Chambre des Seigneurs; Debats qu'il y eut au sujet d'une Addresse à présenter au Roi. 158.

Chevaliers Romains; pourquoi le droit de judicature leur fut conferé. 145.

Cholmondley (*Comte de*) se declare contre les fréquentes Elections. 185.

Ciceron; ses *Académiques*: voyez *Académiques.* La grande estime qu'il faisoit de *Carnéade* a été fatale à ses Ouvrages. 116. Passage remarquable de *Tertullien* là-dessus. *ibid.* Histoire de sa Vie. 118--148. Marque authentique du mérite de ses Ecrits. 119. Beauté de son caractère. 136. Et de ses Ecrits. *ibid.* Son jugement sur la forme du Gouvernement de *Rome.* 138. Admirateur de la belle Harangue de *Crassus* pour le Sénat. 146. Comment il reçoit le reproche

proche qu'on lui fait de son amour pour l'érudition *Grecque*. 327. Soupçonne *Antiochus* d'avoir quitté la nouvelle Académie par ambition. 341. Exemples qu'il a souvent mal pris la pensée d'autrui. 344. Reproche qu'il fait à *Timagore*. *ibid.* Impieté d'une réponse qu'il fait à *Lucullus*. *ibid.* & *suiv.* Son préjugé sur la Dialectique. 348. Son équité. 350. Ce qu'il dit sur les Antipodes. 352. N'étoit par grand Mathématicien. 355. 356. Ses Harangues traduites en Anglois. 429.

Compton (*Mr*) Avis qu'il ouvre pour trouver un Subside demandé. 294.

Considerations sur la Vie de Ciceron; jugement sur cette Brochure *Angloise*. 134.

Consuls substituez à *Rome* aux Rois après l'expulsion de ceux-ci. 140.

Copernic; où il puisa les premières idées de son système. 353. Aveu qu'il en fait lui-même. 354. A entrevû l'Attraction. 355.

Corradus (*Sebastien*) jugement sur sa *Queſture*. 131.

Corruption; différence de celle du monde Payen & du monde Chrétien. 378.

Craiggs (*Mr.*) soutient les vûës de la Cour dans le Parlement. 293.

Crassus (*L.*) belle Harangue qu'il fit pour défendre le Sénat. 146.

Critique; ancienneté de cet Art. 320. son utilité. 321. mépris que Mr. *Huet* en fait. *ibid.* Défense de cet Art. *ibid* & *suiv.*

Cromwell (*Mr. Henri*) son jugement sur la première Edition des Lettres de Mr. *Pope*. 5.

Curl. (*Edmond*) son mauvais procedé à l'égard de Mr. *Pope*. 12. 15. 16.

D.

DAvis (*Mr.*) ingenieux pour retablir le Texte de *Ciceron*. 104.
Défaite; quelquefois avantageuſe. 331.
Denier de St. Pierre; ce que c'étoit anciennement en *Angleterre*. 258. *& ſuiv.*
Devonſhire (*Duc de*) repréſente les inconveniens d'un Parlement triennal. 172. *Bill* qu'il propoſe pour le prolonger, & Debats là-deſſus. 174. *& ſuiv.*
Dion; n'eſt pas fidèle en parlant de *Ciceron*. 128.
Doddrige (*Mr. le Dr.*) ſecond Tome de ſon *Expoſition familiere du Nouveau Teſtament*. 434.
Dorſet (*Comte de*) opine contre l'Acte triennal. 178.

E.

EGYPTE; repréſentée par les *Grecs* comme la plus ancienne & la plus puiſſante Monarchie. 387. raiſon pourquoi. 388. Déja puiſſante du tems d'*Abraham*. 390. Comment les terres y étoient partagées. 401. *& ſuiv.*
Egyptiens; antiquité fabuleuſe qu'ils s'attribuerent. 389. Preuves de leur antiquité tirées de l'Hiſtoire ſainte. 390. *& ſuiv.* De leur luxe & puiſſance du tems de *Joſeph*. 390. De leur pouvoir & richeſſe lors de la ſortie des *Iſraëlites*. *ibid. & ſuiv.* Leurs établiſſemens religieux. 391. Avoient en horreur les ſacrifices d'Animaux. 394, 395. Leurs progrès dans la Médecine. 396. 397. Leurs cérémonies funèbres. 398. Comment ils embaumoient leurs morts. 399.

Election; ce que c'eſt en *Angleterre* qu'une *Election double*. 150. *n.* Debats au ſujet des *Elections triennales*. 172. *& ſuiv.*

Enclos; ce que c'eſt. 337.

Equité; un des grands principes de cette vertu. 350.

Eraſme; ſon jugement ſur les Ecrits de *Ciceron*. 137.

Evidence; eſt au deſſus de toute définition. 334. Ancienneté de l'opinion de *Deſcartes* ſur ce ſujet. *ibid.* Néceſſairement ſuppoſée, même par ceux qui la combattent. 335. Objection ſpécieuſe qu'on peut faire contre l'*Evidence*. 339.

Exil de Cicéron; éloge de cet Ouvrage. 133.

F.

FABRICIUS (*Fréderic*) jugement ſur ſa *Vie* Latine *de Ciceron*. 131.

Finch (*Mylord*) cenſure les démarches du Miniſtère. 297.

G.

GOULD (*Mr.*) propoſe d'engager la *Hollande* contre la *Suede*. 292.

Gracques; les premiers qui perirent dans *Rome* par des diſſenſions publiques. 143. Leur mort devint fatale au Sénat. 144.

Grecs; pourquoi ils attribuoient aux *Egyptiens* une ſi grande ancienneté & puiſſance. 388.

Gresham (*Collége de*) à *Londres*; Vies des Profeſſeurs qui y ont enſeigné. 60--86. 229--251. A donné naiſſance à la Societé Royale. 62. Hiſtoire de ſa fondation. 77. Confirmé pour ja-

jamais. 81. Diſpute ſur la langue dans laquelle devoient ſe faire les leçons. *ibid. & ſuiv.* Plaintes contre les Profeſſeurs. 83. Leur réponſe. 84. Déciſion de ce différend, qui régle le tems des leçons. *ibid.* Fonds deſtiné pour y former une Bibliothèque. 88.

Gresham (Le Chev. Thomas) ſa famille. 66. Sa naiſſance. 67. Ses études. *ibid.* Embraſſe le Commerce. 68. Nommé Agent de la Cour pour les Emprunts. *ibid.* Remedie à divers abus à l'avantage du Roi & du Royaume. *ibid. & ſuiv.* Privé de ſon Emploi par la Reine *Marie*. 70. Rétabli. *ibid.* Fait Chevalier par la Reine *Eliſabeth*, & ſon Agent dans les Païs étrangers, *ibid.* Bâtit une belle Maiſon. *ibid.* Perd ſon fils unique. *ibid.* Bâtit la Bourſe de Londres. 71. Chargé d'une négociation d'argent à Anvers 72. Conſeils ſalutaires qu'il donne à la Reine ſur les Emprunts & le redreſſement des Finances. 73. Honneur que la Reine lui fait. 75. Conte à ce ſujet. *ibid.* Marque d'eſtime & de confiance qu'il reçoit de la Reine. 76. Mariage de ſa fille naturelle *ibid* Son amour pour les Sciences. *ibid.* Fonde le *Collége de Gresham* à *Londres*. 77. Fait pluſieurs Legs de charité. *ibid.* Sa mort. 78. Son éloge. *ibid.* Fut ſurnommé le *Marchand Royal*. 79. Particularité honorable de ſa Vie. *ibid.* Son Teſtament confirmé par un Acte du Parlement. 81.

Gresham (Richard) ſon grand mérite. 66. Avantage qu'il procura au Commerce. 67.

Grey (Mr. le Dr. Richard) ſon Edition du Livre de Job métriquement arrangé. 220.

Gronovius (Jean Fréderic) propoſé pour modèle d'un ſage Critique. 321.

Guyet

Guyet (*Mr.*) a fait des conjectures subtiles pour retablir le Texte de *Ciceron*. 103.

H.

HAMPDEN (*Mr. Richard*) son discours pour l'abolition de l'Acte triennal. 271. *& suiv.* Reproche qu'il fait à Mr. *Compton*. 295.
Hank (*Mr. Theodore*) Auteur des Assemblées qui ont donné occasion à la fondation de la Societé Royale. 63.
Harris (*Mr. le Dr.*) Supplément à son *Dictionaire des Arts & des Sciences*. 428.
Heathcote (*Le Chev. Gilbert*) ferme la bouche au Chevalier *Windham*. 163. Veut qu'on declare la guerre à la *Suede*. 292.
Hervey (*Mylord*) on lui est principalement redevable de la belle *Vie de Ciceron* publiée par Mr. *Middleton*. 119.
Histoire de la Vie de Ciceron. 118--148. Grande part qu'y a Mylord *Hervey*. 119.
Huet (*Mr.*) ce qu'il dit de la Critique moderne. 321. Refutation de son sentiment. *ibid. & suiv.*
Hungerford (*Mr.*) s'oppose au Subside demandé contre la *Suede*. 288.

I.

JAQUES I (*Le Roi*) confirme à jamais les donations faites au Collége de *Gresham*. 81.
Idées complexes, sont en quelque sorte de la façon de l'esprit humain. 337.
Idées simples; ancienneté de cette opinion. 334.

Ilay (*Mylord*) parle contre les fréquentes Elections d'un nouveau Parlement. 187.
Incrédules; leurs objections contre la Revélation. 337.
Joseph; pourquoi *Pharaon* lui fit épouser la fille du Prêtre d'*On*. 394. D'où vient que parmi ses Domestiques il y avoit plusieurs Médecins. 396.
Judaïsme; marque qui le distinguoit de toutes les autres Religions du monde. 379. *& suiv.*
Judicature; pourquoi ôtée par le Peuple au Sénat de *Rome* & conférée aux Chevaliers. 145.
Juifs; deux raisons principales qui les retiennent dans l'aveuglement. 371.

K.

KINGSTON (*Duc de*) se declare contre l'Acte triennal. 176.

L.

LAMBIN; éloge de ses conjectures pour retablir le Texte de Ciceron. 103.
Lawson (*Mr.*) réleve quelques expressions du Général *Stanhope*. 288.
Lechmere (*Mr.*) clause qu'il propose d'ajouter au Bill pour prolonger le Parlement. 283. Particularitez sur son sujet. 284.
Législateurs Payens; ils avoient intérêt de se prétendre inspirez. 382.
Leibnitz (*Mr.*) son grand principe dans la controverse avec le Dr. *Clarke*. 346. 347.
Lettre à un Jeune-homme, pour le dissuader de prendre les Ordres sacrez. 88-102. Première rai-

raiſon, tirée de la prétendue inutilité de la charge de Miniſtre. 87. Seconde raiſon, fondée ſur le danger qu'on ſuppoſe y avoir pour le Troupeau. 88. Troiſième raiſon, puiſée dans la Liturgie *Anglicane*. 90. Quatrième raiſon, appuyée ſur la néceſſité de ſigner la Confeſſion de foi. 93. Cinquième raiſon. 97.

Lettres à Atticus; éloge de leur Traduction en *François*. 135.

Libraires Anglois; défaut ordinaire de leurs Catalogues. 3. 4.

Liſte civile; ce que c'eſt, & à quoi elle ſert. 186. *n.*

Liturgie Chrétienne, dans le Syſtême *Arrien*. 431.

Loi Moſaïque; en quoi conſiſtoit ſa perfection. 371. *& ſuiv.*

Londres (*Ville de*) refuſe de prêter de l'argent à la Reine Eliſabeth. 74. Lettre menaçante qu'elle s'attire par-là du Secretaire d'Etat. *ibid.*

Lyddal (*Mr.*) ſon diſcours pour l'abrogation de l'Acte triennal. 191. *& ſuiv.*

M.

MAIMONIDES; ſon ſentiment ſur la perfection de la Loi conduit au Chriſtianiſme. 372.

Mallet (*Mr.*) Projet de ſouſcription pour ſon *Hiſtoire du Bill d'Excluſion contre Jaques Duc d'Yorck*. 217.

Médecins; grand nombre qu'il y en avoit anciennement en *Egypte*. 396.

Meredith (*Mr.*) particularité qu'il rapporte au sujet du Chevalier *Grejham.* 79, 80.
Mérite personnel; doit être toûjours respecté. 350.
Méthodistes, comparez dans une Brochure avec les *Donatistes.* 430.
Methuen (*Mr.*) mécontent de la Cour, resigne ses Emplois. 296.
Metrodore de Chio; son scepticisme outré. 342.
Middleton (*Mr. le Dr. Conyers*) Auteur d'une nouvelle Histoire de la *Vie de Ciceron.* 118. Méthode qu'il a suivie pour la rendre exacte & complette 122. Régles qu'il s'est prescrites pour la composition. 123. Sources où il a puisé. 124. *& suiv.* Méthode de ses traductions. 126. Son jugement sur les Historiens *Grecs* qui ont parlé de *Ciceron.* 127. *& suiv.* Et sur les Histoires modernes du même. 131. Nouvelle Edition de sa *Vie de Ciceron.* 428. Quatrième Edition de sa *Lettre sur la Conformité du Papisme avec l'ancien Paganisme.* 432.
Miller (*Mr.*) réimpression de son *Dictionnaire du Jardinage.* 431.
Missy (*Mr. de*) sa *Traduction libre des Remarques de Mr. le Motteux sur Rabelais.* 410-427.
Moïse; la divinité de sa Mission prouvée. 369-410. Confirme le témoignage des Auteurs profanes concernant les *Egyptiens.* 393.
Moll (*Mr*) seconde Edition de son *Traité des Domaines de la Grande-Bretagne en Amerique.* 429.
Morgan (*Mr. Thomas*) son systême de la Religion naturelle. 225. Sa réponse indécente au Livre de Mr. *Chandler.* 432.

N.

NATURES *plastiques*; ce que Mr. *Bayle* en pensoit. 364.
Nenci (*Giovanni Francesco*) son *Recueil de Poësies Italiennes.* 221.
Nouvelles Littéraires. 220-428.

O.

OROBIO, refute le sentiment de *Maimonides* sur la perfection de la Loi. 372.
Ouvrages de l'Art, ne sont jamais parfaitement ressemblans l'un à l'autre. 347.

P.

PAMELA, *ou la Vertu recompensée*, beau Roman *Anglois*. 27-60. Prompt débit de cet Ouvrage. 29. 222. But que l'Auteur s'y propose. 29. *& suiv.* Mérite de cette Histoire. 59. Critiquée. 222. Sa continuation. *ibid.*
Parlement de la Grande-Bretagne; confirme le Testament du Chevalier *Thom. Gresham.* 79. 80. Recueil des Debats qu'il y a eu depuis la Restauration. 148. *& suiv.*
Peterborough (*Comte de*) ce qu'il dit en faveur de l'Acte triennal. 188.
Peuple Romain; ses grandes prérogatives. 138.
Plutarque critiqué. 127.
Pope (*Mr. Alexandre*) *Recueil de ses Lettres & de celles de ses Amis.* 1-27. Publié sans son aveu. 2. Histoire de la premiere Edition. 3. *& suiv.* Jugement qu'en porte Mr. *Cromwell.* 5. Ses plaintes au sujet des Editions subrep-

tices de ſes Lettres. 7. Edition qu'il en donne lui-même. 8. 17. Autres Editions ſubreptices augmentées. 10. 12. 13. 17. 20. Maltraité par un Libraire. 12. 15. 16. Traduction d'une de ſes Lettres. 23.

Powlet (*Comte de*) inſiſte pour l'Acte triennal. 176. *& ſuiv.*

Prêtres Egyptiens avoient l'adminiſtration des affaires publiques. 394.

Principes de Déiſtes employez par Mr. *Warburton* pour renverſer leur Syſtême. 387.

Περιήγησις ; ce que c'eſt. 338.

Pulteney (*Mr. Guillaume*) reſigne ſes Emplois. 296. Se declare contre la Cour. *ibid.*

Q.

QUAKER ; ſa Lettre à Mr. *de Voltaire* ſur ce qu'il a écrit touchant cette Secte. 260. *& ſuiv.* Sentimens des *Quakers* ſur les Sacremens. 263. Pourquoi ils permettent à tout le monde de parler dans leurs Aſſemblées. 264. Leurs raiſons pour accorder la même liberté aux Femmes. 266. Raiſon de leur tremblement. 261. Titres qu'ils ne donnent jamais à perſonne. 269.

R.

RELIGIONS *des Payens* ; néceſſairement ou toutes fauſſes ou toutes véritables. 378. Pourquoi aucun de ces ſyſtêmes n'a été rapporté à la Cauſe première. 382.

Requêtes ; manière honnête de rejetter celles qu'on préſente au Parlement. 190. *n.*

Revélation ; preuve qu'il y en a une véritable. 375. *& ſuiv.*

Rois ; devoirs de ceux de l'ancienne *Rome*. 138. Se font chaſſer en empiétant ſur les Droits du Peuple. 140.

Rome ; excellence de la forme de ſon premier Gouvernement. 138. Partis qui s'y formerent après l'expulſion des Rois. 141. Qui dégénerent en violences après la mort des *Gracques*. 144.

Rondeau ; le premier qui a été fait en *Anglois*. 5.

Rouillé (*Le Pere*) s'eſt ſouvent trompé ſur l'article de *Ciceron* & des Hiſtoires de ſon tems. 135.

Roxborough (*Duc de*) ſon zèle pour la Succeſſion Proteſtante. 170.

S.

SACREMENS ; ce que les *Quakers* en penſent. 263.

Sourin (*Mr. Jaques*) avanture plaiſante qui lui arriva à Geneve en diſputant. 334. 335.

Scott (*Mr.*) ſa nouvelle *Verſion de l'Evangile ſelon St. Matthieu*. 433.

Sénat de Rome ; ſes devoirs dans ſa première inſtitution. 138. La mort des *Gracques* lui devient fatale. 144. Sa jalouſie contre les Chevaliers. 145.

Servilius Cepio, ſurnommé *le Patron du Sénat*. 146.

Shippen (*Mr.*) ſe declare contre l'abolition de l'Acte triennal. 193. *& ſuiv.* Son diſcours contre un Meſſage du Roi pour demander un Subſide extraordinaire. 288. *& ſuiv.* Contre

le Subside pour l'Armée. 307. *& suiv.* Est envoyé à la Tour. 319.
Shrewsbury (*Duc de*) son opposition à une Addresse à présenter au Roi. 159.
Smith (*Mr. Jean*) censure le Ministère par rapport à des affaires domestiques du Royaume. 300.
Smith (*Mr.*) ses *Sermons posthumes.* 428.
Snell (*Mr.*) expressions imprudentes qui lui échaperent en Parlement. 282. Obligé d'en demander pardon à la Chambre. 283.
Societé Royale de Londres; son origine. 63. *& suiv.*
Socrate; pourquoi il faisoit profession de ne rien sçavoir. 333.
Souveraineté, residoit dans le Peuple de *Rome.* 138.
Spinosa; son opinion par rapport à l'ame humaine. 343.
Stanhope (*Le Général*) son discours contre le Ministère de la Reine *Anne.* 162. Insiste sur un Subside contre la *Suede.* 286. 288. 291. Justifie la conduite de la Cour. 297.
Steele (*Le Chev. Richard*) parle contre l'Acte triennal. 278. *& suiv.*
Stoïciens; leur maxime qui peut servir à fonder l'évidence. 346. Ils exigeoient la suspension dans les choses incertaines. 349. Leur principe le plus sublime. 351.
Strafford (*Comte de*) s'oppose à une clause d'une Addresse à presenter au Roi. 159.
Subside demandé par le Roi pour faire des Alliances. 285. Debats sur ce sujet. 288-305.
Suicide; reflexion cavaliere de Mr. *de Voltaire* sur

ſur ce ſujet. 253. Remarque de Mr. *Lockman* là-deſſus. 254.
Sutherland (*Comte de*) ſignale ſon zèle pour la Maiſon d'*Hanover*. 170.

T.

THOMAS (*Mlle. Eliſabeth*) ſçavante Angloiſe. 6.
Townshend (*Mylord*) privé de la charge de Viceroi d'Irlande. 296.
Trevor (*Mylord*) ſon attachement pour le Miniſtère de la Reine *Anne*. 158.
Tribuns du Peuple; leur établiſſement & leur autorité. 142. Font admettre les Plebéïens aux Magiſtratures. *ibid.* Abuſent de leur puiſſance. 143.
Troupes réglées; il y en avoit anciennement en Egypte. 402.
Turnbull (*Mr.*) ſes *Principes de la Philoſophie Morale & Chrétienne*. 227. Sa traduction d'un Ouvrage d'*Heineccius*. *ibid.*
Twells (*Mr. le Dr. Leonard*) ſa *Diſſertation ſur la Chronologie des Septante*. 224.

V.

VALENTIA (*Pierre de*) diſcuſſion hiſtorique ſur ſon ſujet. 105. Réimpreſſion de ſon excellent Ouvrage ſur les *Académiques de Ciceron*. 107.
Victorius; a retabli heureuſement quelques endroits de *Ciceron*. 107.
Vie à venir; le ſilence de *Moïſe* là-deſſus prouve l'imperfection de la Loi. 373.

Vies des Professeurs du Collége de Gresham. 60-86. 229--251. Utilité & agrément de celles des grands Hommes. 120. Ecueils qu'on y doit éviter. *ibid. & suiv.* Defaut de la plupart des Vies de Ciceron. 131.
Voltaire (*Mr. de*) nouvelle Edition de ses *Lettres sur les Anglois.* 251. *& suiv.* Refléxion cavaliere qu'il fait sur le Suicide. 253. Lettre qu'un *Quaker* lui addresse touchant ce qu'il a écrit de sa Secte. 260. *& suiv.*
Vûë perçante est souvent incommode. 345.

W.

WALKER (*Mr.*) ingenieux à retablir le Texte de Ciceron. 104.
Wallis (*Le Dr.*) sa relation concernant l'origine de la Societé Royale de *Londres.* 63.
Walpole (*Mr. Robert*) son discours contre le Ministère de la Reine *Anne.* 161. Empêche le Chevalier *Windham* d'être envoyé à la Tour. 166. Resigne ses Emplois à la Cour. 296.
Warburton (*Mr. Guillaume*) second Tome de son *Traité de la Divinité de la Mission de Moïse.* 369--410. Comment il prouve la nécessité & la vérité d'une Revélation. 375. *& suiv.*
Ward (*Mr. Jean*) ses *Vies des Professeurs du Collége de Gresham.* 60--86. 229--251. Ordre qu'il a suivi dans cet Ouvrage. 61.
Watson (*Mr. David*) sa *Traduction de quelques Oeuvres d'Horace.* 226.
Watts (*Mr. le Dr.*) Supplément de son excellente *Logique Angloise.* 433.
Whitlocke (*Le Chev. Guillaume*) critique une Pre-

Proclamation du Roi pour convoquer le Parlement. 163. Raiſon pourquoi. *ibid.* & *ſuiv.*

Windham (*Le Chev. Guillaume*) défend le Miniſtère de la Reine *Anne*. 162. S'éleve contre une Proclamation du Roi. 165. Obligé de ſe retirer. 167. Apoſtrophé par l'Orateur. 168. Sa réponſe. *ibid.*

Wotton (*Mr. Antoine*) abregé de ſa vie. 230. & *ſuiv.* Liſte de tous ſes Ouvrages. 236. & *ſuiv.*

Wren (*Mr. Chriſtophle*) abregé de ſa vie. 238. & *ſuiv.* Catalogue de ſes Ouvrages. 246. & *ſuiv.*

Fin de la Table des Matières.